This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

JANVIER — MARS 1896.

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME IX. — N° 1.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1896

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

JANVIER — MARS 1896

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 MARS 1896.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. Achalme, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Claret, Coudour, J. Déchelette, Desjoyaux, Favarcq, de Fréminville, abbé Forest, H. Gonnard, Jacquet, Jordan de Sury, Lachèze, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Maillon, vicomte de Meaux, E. Morel, comte du Peloux, docteur Perdu, baron des Périchons, comte L. de Poncins, abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, abbé Vanel, abbé Versanne.

M. E. Jeannez s'est fait excuser de ne pouvoir assister à cette séance.

Le Sceau d'Alix de Chacenay. — Communication de M. le comte Léon de Poncins.

M. le comte de Poncins entretient la Société d'un sceau d'Alix de Chacenay, comtesse de Forez, figuré et commenté par M. L. Coutant dans une notice publiée en 1852, qui vient d'entrer dans la bibliothèque de la Diana. Il n'existe plus d'exemplaire original de ce sceau, mais l'auteur s'est servi de la description qu'en a laissé Vignier et d'une copie sculptée en médaillon sur la grande cheminée du salon du château de Chacenay.

Ce médaillon est ogival comme le sceau qu'il reproduit. Alix y figure, couronne en tête, assise sur un cheval galopant à gauche, un faucon prêt à prendre son essor posé sur sa main droite, la gauche tenant négligemment les rênes. Elle est vêtue d'une robe longue et d'un ample manteau qui couvre entièrement la croupe du cheval. Détail très particulier et signalé déjà par Vignier, le bas de ce manteau porte un petit écu chargé de sept besants. Autour du médaillon, on lit : SCEL D'ALIX BARONNE DE CHACENAY MCCLXII.

Il est difficile de regarder cette légende comme la reproduction littérale de celle du sceau original. Le mot *baronne*, au lieu de *dame*, paraît suspect ; quant à la date 1272, c'est probablement celle de l'acte auquel le sceau était appendu. D'ailleurs il n'y a aucune raison de croire que la figure d'Alix n'est pas la copie fidèle, sauf quelque altération dans le style et les détails, de celle gravée sur le sceau qui a servi de modèle.

L'intérêt principal de ce petit monument est dans

les armoiries qui, au lieu de s'étaler sur le manteau d'Alix, sont inscrites dans un petit écusson au bas de celui-ci.

Après la mort de Guy V survenue en 1259 et dès 1260, Alix de Chacenay épousa, en secondes noces, Guillaume, vicomte de Melun, qui portait d'*azur à 7 besants d'or*. Les armes de son manteau sont donc celles de ce second mari. Mais c'est à tort que M. Coutant a supposé qu'elle avait abandonné ses armes propres. En effet, Vignier dit que le contre-sceau d'Alix de Chacenay portait un *chien* rampant : or, selon la remarque très juste de M. Steyert (1), ce prétendu chien devait être le lion des armes de Brienne, famille à laquelle appartenait Alix.

Par charte d'août 1255, le comte Guy V et sa femme, agissant comme seigneurs de Chacenay, affranchirent leurs sujets de toutes tailles et leur concédèrent la justice du lieu, réservé certains cas, le tout moyennant le paiement de redevances déterminées. M. Coutant donne une analyse de cet acte, dont celui qu'authentiquait le sceau vu par Vignier lui paraît avoir été une confirmation.

L'ancienne cloche et les églises successives d'Essertines-en-Donzy. — Communication de M. l'abbé Vanel.

Dans une spirituelle communication, M. l'abbé Vanel entretient l'Assemblée de la vieille cloche d'Essertines-en-Donzy.

Très-belle de forme, bien que de dimensions mo-

---

(1) La Mure-Chantelauze, I, 502 *n*.

destes, 0^m 80 de hauteur sur 0^m 75 de diamètre, cette cloche porte l'inscription suivante en capitales romaines.

† S. DIONISI. ORA. PRO. NOBIS. M. IE. MOLON. C. M. C. P. H. CLE. R. S. L. 1632.

† H. IE. DE LA FORGE. CAP^E : CHA. DE. DONZY : PA. BARBE. MEAUDRE. SA. FEM: MA : M. B. GAREL. N

R M : JV : DV : MAS : GA : E. C. F. D. V.

La première partie de l'inscription est séparée de la seconde par une suite de six cartouches renfermant autant de petits personnages abrités sous des niches gothiques. Ces figures un peu frustes sortent évidemment de matrices ayant déjà fait un long service. Ce sont : 1° saint Antoine revêtu d'une chape, un livre à la main gauche, la droite appuyée sur le *tau* et tenant une clochette ; à ses pieds le traditionnel animal dont le diable prit l'aspect pour tenter l'ermite ; 2° sainte Barbe, avec un diadème, son sceptre et la tour emblématique ; 3° un évêque mitré, crossé et bénissant ; 4° un diacre en dalmatique, une palme d'une main, un calice de l'autre ; 5° saint Jean-Baptiste avec l'attribut ordinaire de l'agneau ; 6° sainte Catherine, à laquelle on a donné un livre pour caractéristique.

Au bas de la robe, un peu au-dessous d'un triple cordon, un beau monogramme du Christ : le chiffre JHS est entouré d'une gloire de nuages, ovale, d'où s'échappent des têtes d'anges joufflus. A l'opposé, un autre médaillon offre la Vierge mère allaitant son divin Enfant ; elle n'est qu'à mi-corps et comme por-

tée sur le croisant de la lune, à laquelle on a comparé sa beauté : *Pulchra ut luna.*

Tous ces reliefs paraissent se retrouver sur d'autres cloches à peu près contemporaines : l'ancienne cloche de Saint-Romain d'Urfé, 1596 (1); *Sauveterre* de Saint-Martin-la-Sauveté, 1617 (2); une des cloches de Bard, 1647 (3). Toutes sont des produits de fondeurs de la famille Mosnier, de Viverols.

Avec un peu d'imagination, dit M. l'abbé Vanel, on pourrait indiquer le choix des bienheureux dont les images décorent la cloche d'Essertines. Saint Jean-Baptiste était le patron du parrain et aussi du curé. Sainte Barbe était la patronne de la marraine. L'évêque et le diacre anonymes sont peut-être saint Denys, patron de la paroisse, et son compagnon saint Éleuthère. A la vérité, l'usage était de représenter ces deux saints portant leur tête dans les mains. Mais le fondeur ne possédant probablement pas ce type dans sa collection de matrices; il fit agréer les figures d'un évêque et d'un diacre quelconques, et faute de mieux on se contenta de ces passe-partout. Enfin la présence de saint Antoine et de sainte Catherine pourrait être motivée par l'existence à Essertines de confréries ou *royaumes* sous leur vocable.

Plusieurs des personnages nommés dans l'inscrip-

---

(1) Vincent Durand, *Cloches de Saint-Marcel et de Saint-Romain d'Urfé. Bulletin de la Diana*, II, 47. — J. Déchelette, *Inscriptions campanaires de l'arrondissement de Roanne*, p. 27.

(2) Vincent Durand, *Sur deux cloches du nom de Sauveterre. Revue Forézienne,* 1867, p. 281. — J. Déchelette, *Inscriptions campanaires* etc., p. 21.

(3) T. Rochigneux, *Inscriptions campanaires de Bard et de Chandieu. Bulletin de la Diana*, V, p. 344.

tion sont connus par d'autres documents.

Messire Jean Molon, nommé à la cure d'Essertines par le prieur commandataire de Montrotier, avait pris possession de son bénéfice au mois de février 1610. Il établit à Essertines un pardon du Saint-Esprit, reconstitua l'association de Saint-Antoine, dévotion que les Antonins de Feurs avaient probablement répandue autour de leur commanderie, et se fit inscrire avec nombre de ses paroissiens à la confrérie du Rosaire instituée à Jas. Il mourut plus que septuagénaire, le 19 juin 1650, et fut enterré le lendemain dans l'église, près des marches de l'autel.

M. Molon, qui avait refusé de s'éloigner de sa paroisse, paraît en avoir été fort aimé, témoin le nombre considérable de familles qui tinrent à honneur de l'avoir pour parrain de leurs enfants. Mais son administration fut attristée par la peste qui, pendant l'année 1631, celle précisément qui précéda le baptême de la cloche, vint fondre sur Essertines et y fit de nombreuses victimes pendant les mois de juillet, août et septembre. La terreur fut à un moment si vive, que l'on n'osait plus apporter les morts à l'église. Les registres paroissiaux nous apprennent en effet que Vincent Fontanières et ses deux petites-filles furent immédiatement après leur décès enterrées dans leur jardin.

Le parrain de la cloche, honorable Jean de la Forge, capitaine châtelain de Donzy, fonctions presque héréditaires dans sa famille, était fils de Jérôme de la Forge et d'Anne Paparel, bourgeois de la Valette. Sa sœur Catherine avait épousé un des plus notables habitants d'Essertines, Jean Vial, dit du Mas, nommé aussi dans l'inscription. Cette famille de la Forge,

qui a eu des représentants à Pouilly, Néronde, Panissières et Feurs, semble être un rameau de la famille de la Forge, de Cervière, dont un membre serait venu s'établir à Donzy au milieu du XVe siècle; toutefois cette communauté d'origine a été contestée (1).

Au trois noms précédents et à celui de Barbe Meaudre, femme de Jean de la Forge on peut ajouter celui de Benoît Garel, notaire et aussi quelque peu médecin, le seul dont le séjour ait laissé un souvenir à Essertines ; mais il reste encore à interpréter dans l'inscription dix-neuf lettres séparées par des points. Faut-il y voir les initiales des noms des souscripteurs, des luminiers, des consuls en charge? Est-ce un texte de l'écriture sainte ? Une formule de la liturgie ? La première hypothèse est la plus probable.

Les cloches une fois installées dans leur clocher, ne dérogent guère à leurs habitudes sédentaires, si ce n'est pour faire, comme le savent tous les enfants, une fois par an le voyage de Rome. Celle d'Essertines a été d'humeur plus inconstante, car elle a occupé successivement trois, sinon quatre domiciles.

La tour où elle fut d'abord suspendue et à laquelle on accédait par un escalier extérieur s'élevait au chevet d'une église peu vaste, mal éclairée, basse de voûte, dont le chœur n'avait pas de fenêtre et dont la nef était couverte d'un simple lambris. Point de bancs pour s'asseoir. Cet humble édifice suffisait néanmoins à la population d'une paroisse dont « les

---

(1) Cf. *Feurs*, par l'abbé Duguet, dans les *Mémoires de la Diana*, t. VI, *passim*.

communiants ne dépassaient pas 260, qui payait 700 livres de grande taille et où l'on ne rencontrait pas 5 domaines possédant des bœufs (1) ».

Mais le temps a raison de tout, et au milieu du XVIIIe siècle le clocher menaçait ruine. François-Alexandre d'Albon, chanoine, comte de Lyon, prieur commendataire de Montrotier, fut prié d'assister à la visite des lieux et à l'estimation des travaux devenus nécessaires, dont la dépense lui incombait en sa qualité de décimateur de la paroisse. Il se rendit à cette invitation et sur le champ promit une somme de 500 livres (2). On se mit à l'œuvre sans retard les murs furent abattus et reconstruits sur un plan un peu plus vaste. Le sanctuaire ainsi agrandi fut percé de deux fenêtres, le maître autel remplacé par un autel doré, enfin, on eut une sacristie neuve. Le nouveau clocher était dépourvu de flèche, mais il était surmonté d'une girouette et du coq traditionnel (3). On avait marché vite, les réparations commencées en mars 1760 étaient terminées au mois d'août. M. Parisis était alors curé (4). L'entrepreneur

---

(1) Requête adressée par les habitants à l'Intendant de Lyon.

(2) Quittance de cette somme, versée en deux termes, passée à M. Magdinier, de Saint-Agathe, fermier et intendant de M. d'Albon.

(3) 13 avril 1761. — Payé à Bréassier, de Saint-Laurent de Chamousset, pour la girouette du clocher, 20 livres (Archives paroissiales, compte de la Luminaire).

(4) M. Simon Parisis fut curé d'Essertines du commencement de l'année 1760 au mois d'août 1779. — Il eut pour successeur M. Jean-Pierre Peillon, qui mourut à Essertines le 25 octobre 1802. L'église ne resta fermée que pendant les plus mauvais jours de la Terreur; dès 1796, M. Peillon y administrait les Sacrements.

fut Joseph Bost-Firmin, de Chambost ; les paroissiens avaient fait gratuitement les charrois.

Une note datée du 16 mai 1804 et qui se trouve sur la garde d'un registre, nous apprend que l'église d'Essertines avait 54 pieds de longueur sur 34 de largeur.

En 1857, ce vieux temple qui portait les traces de remaniements et d'agrandissements plus ou moins réguliers, et que l'humidité avait envahi, était devenu d'un tiers insuffisant. Un pasteur actif et zélé, M. l'abbé Daguet (1), entreprit de le reconstruire en entier. Les travaux furent commencés au printemps de l'année suivante et le 8 septembre 1860, on chanta la messe dans l'église neuve. Mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût achevée et ce fut seulement dix ans plus tard que sur les plans de M. Boiron, architecte à Lyon (2), on fit bâtir le clocher et y placer les cloches, *hospitalisées* jusqu'alors sous un misérable hangar de planches.

Ces détails et ces dates précises étaient nécessaires pour rectifier une inexactitude de la courte notice consacrée à Essertines-en-Donzy dans un des plus beaux livres publiés à la gloire de notre province, le *Forez pittoresque*, page 334: « L'église, à trois nefs, du XVIIe siècle, a été réparée récemment ». C'est reconstruite de 1857 à 1871, en style gothique, qu'il eût fallu dire: du siècle de Richelieu et de Louis XIV elle n'a que son ancienne cloche.

---

(1) M. Joseph-Guillaume Daguet, né à Saint-Jodard en 1802, curé de Ternand, puis du Bois d'Oingt, où il avait été vicaire, fut nommé curé d'Essertines en 1833 ; il y mourut le 24 octobre 1868.

(2) Ces plans furent approuvés le 24 avril 1870.

Du danger qui menace l'ancienne église de Saint-Romain-le-Puy.— Communication de M. A. de Saint-Pulgent.

M. de Saint-Pulgent s'exprime ainsi :

« Je crois devoir appeler l'attention des membres de la Diana sur les dangers que peut présenter pour l'église du prieuré de Saint-Romain-le-Puy l'exploitation des carrières de pierre basaltique entreprise sur plusieurs points de la butte et se rapprochant de la base de ce monument.

La gravité de la situation ne date pas d'aujourd'hui : déjà, en 1893, M. Portier, maire de Saint-Romain, dont nous n'avons plus à louer le zèle infatigable dans toutes les questions se rattachant à la conservation des ruines du prieuré, l'avait signalée dans un rapport adressé à M. Félix Thiollier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, et sur son initiative, le conseil municipal de Saint-Romain avait pris une délibération tendant à obtenir la cessation des travaux exécutés par divers exploitants. Mais tous les efforts de M. Portier sont restés infructueux, l'administration se refusant à appliquer le décret de 1892 sur les carrières à ciel ouvert dans la Loire, aux termes duquel les carrières doivent être à dix mètres d'un chemin public : on prétendait que le chemin tendant à l'église n'existait plus au sens légal du mot, puisque la commune l'avait laissé couper par une carrière il y a une quarantaine d'années. Dans ces conditions, il était à craindre que rien n'arrêtât la marche en avant des exploitants. Une visite faite dernièrement sur les lieux en compagnie de M. Rochigneux nous a malheureusement permis de voir que ces craintes ne sont pas exagérées. Du côté N., une carrière est ouverte au pied même de l'église ;

du côté O., une seconde est à quelques mètres seulement du chemin du prieuré ; et joignant à celle-ci en S.-O., une troisième carrière ouverte plus récemment et dans des dimensions plus considérables que les deux premières doit enlever tout le terrain de cette partie de la montagne jusqu'au bord du chemin.

Le mal serait encore plus important si M. Portier pour l'enrayer n'eût acheté cette année tous les terrains s'étendant depuis cette carrière jusques à l'ancienne porte des fortifications, et comprenant entre autres choses intéressantes les ruines de l'église Saint-Pierre. L'année dernière déjà, et dans le même but de préservation, il avait acquis les terrains supérieurs entourant l'ancien prieuré de l'E. à l'O. Mais tous ces efforts généreux, en demeurant isolés, ne pourront arriver au seul but pratique à atteindre : la limitation de l'exploitation des carrières, qui par leur multiplication risqueraient certainement, un jour venant, de compromettre la solidité même d'un des monuments les plus curieux de notre pays.

Je vous propose donc, Messieurs, après avoir voté à M. Portier tous nos remerciements pour le zèle intelligent qu'il a déployé et continue à montrer dans cette question, de faire signaler la situation par le bureau de la Société à la Commission des monuments historiques qui peut-être aura ou nous indiquera les moyens de circonscrire le mal ».

Ces conclusions sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée.

Bague en or du cimetière de Ciply (Hainaut). — Communication de M. Vincent Durand.

Le secrétaire donne lecture de la notice suivante, envoyée par M. Vincent Durand.

Dans son important travail sur les *Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne* en cours de publication dans la *Revue archéologique*, M. Maximin Deloche vient de décrire, sous le n° CCLXV, un magni-

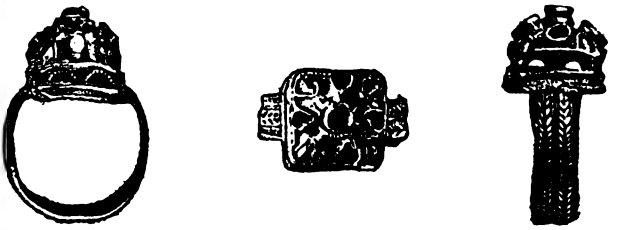

1. — Anneau d'or decouvert a Ciply (Hainaut).
Gravure de la Revue archéologique.

fique anneau d'or recueilli dans le cimetière franc de Ciply, près Mons, province de Hainaut (Belgique) (1). Cet anneau offre beaucoup de ressemblance avec celui découvert en 1884 à la Garde, commune de Boën, et présenté à la Diana dans la séance du 10 novembre de la même année (2).

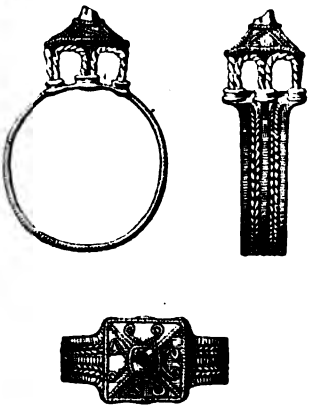

2. — Anneau d'or découvert a la Garde, commune de Boen (Loire).
Dessin de M. Vincent Durand.

L'anneau de Ciply, dit M. Deloche, était à la main gauche du squelette. Il pèse 7 gr. 577 et a 19 millimètres d'ouverture (c'est exactement le diamètre intérieur de l'anneau de la Garde); le jonc, plat, large de 5 millim. 75, épais de 1 millimètre, est orné d'un

(1) *Revue archéologique*, 3e série, t. XXVII, p. 4.
(2) *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 12.

cordon de grénetis entre deux doubles torsades.

D'après une notice publiée en 1894, par MM. L.-F. de Pauw et Em. Hublard, auteurs des fouilles du cimetière de Ciply, le chaton carré, bordé d'une rangée de grénetis a, à sa base 13 milim. 1/2 de côté. Il affecte la forme d'un édicule supporté sur chacun de ses côtés par deux arcades ornées de grénetis; au sommet du toit à quatre pans qui le couronne est un gros verre grenat serti dans un cercle de grénetis. Les quatre versants sont également décorés d'une verroterie grenat. Aux quatre angles, il y a un ornement en forme de V renversé.

Ce dernier motif se retrouve dans la bague de la Garde; seulement au lieu d'occuper les angles, il s'inscrit dans chacun des triangles du toit, qui ne possédait qu'une seule gemme, sertie à son sommet.

Nous devons à l'obligeance de M. Maximin Deloche de pouvoir reproduire la figure qu'il donne de la bague de Ciply.

Un autre anneau offre avec notre bague forézienne une parenté incontestable; quoique un peu plus

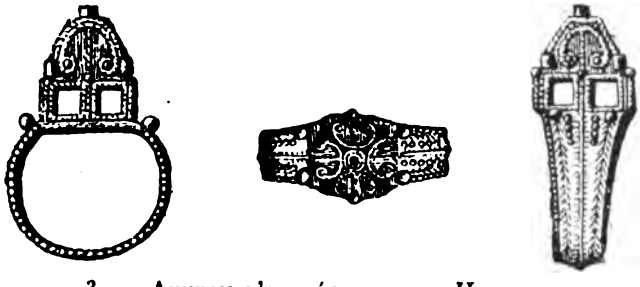

3. — Anneau d'or découvert a Herpes, commune de Courbillac (Charente). *Gravure de la* Revue archéologique.

éloignée. Il a été retiré du cimetière mérovingien

[illegible] de Courbillac (Charente) et dé-
[illegible] M. [illegible] Delamain dans la *Revue de*
[illegible] t. X, 1890, p. 379 (1), et par M.
[illegible] le n° CXXXIV de ses *Études sur*
[illegible] *de l'époque mérovingienne,*
[illegible] la bague de la Garde est signa-
[illegible] ère, comme celle de Ciply,
[illegible] or. Le jonc en est orné de
[illegible] Le chaton est en forme
[illegible] chaque face de deux ouver-
[illegible] aux angles d'un petit
[illegible] en pyramide tronquée
[illegible] cabochon. Le contour des
[illegible] du toit sont garnis
[illegible] d'Herpes a rendu une
[illegible] vers qui permettent
[illegible] semblance la date à

[illegible] vieillir notable-
[illegible] M. Brassart et moi
[illegible] remonter plus

[illegible] dans le même
[illegible] MM. E. et

[illegible] membres pré-
[illegible] MM. E. et G. Morel
[illegible] examen de la

[illegible] en collection
[illegible] et his-
[illegible] planches.

Société. Il provient de leur propriété du Verdier, commune d'Écotay-l'Olme, où il était depuis nombre d'années oublié dans un dépôt.

C'est un morceau de granit mesurant 0^m 38 de haut sur 0^m 33 de large et 0^m 33 d'épaisseur. Il représente quatre cylindres ajustés les uns aux autres en forme de croix ; sur la partie plane de chacun a été creusée une cuvette, mais ces cuvettes sont de dimensions différentes; de deux côtés un croisillon

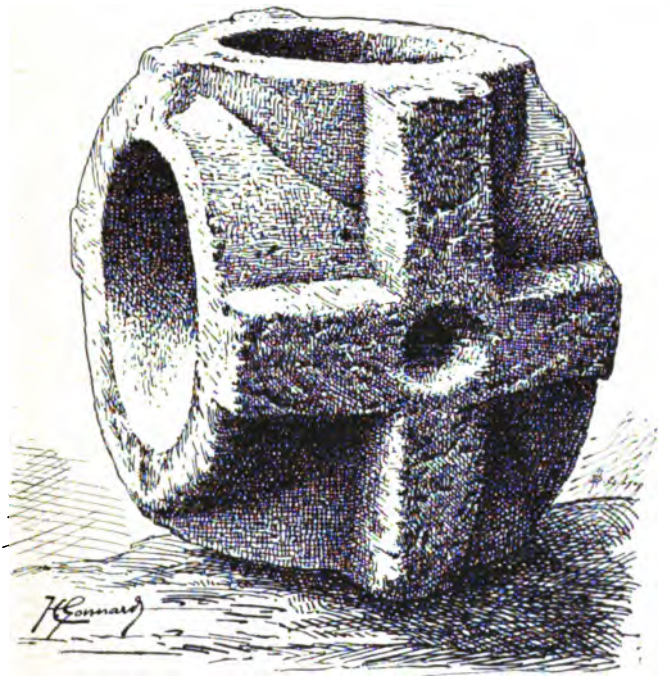

4. — Série de quatre mortiers, provenant du Verdier, commune d'Ecotay-l'Olme.
Granit. — Hauteur, 0^m 38; largeur, 0^m 33; épaisseur, 0^m 33.
Dessin de M. H. Gonnard.

en saillie semble les réunir et les renforcer. Au centre

d'Herpes, commune de Courbillac (Charente) et décrit par M. Philippe Delamain dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. X, 1890, p. 379 (1), et par M. Maximin Deloche sous le n° cxxxiv de ses *Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne*, où son analogie avec la bague de la Garde est signalée. — Comme cette dernière, comme celle de Ciply, la bague d'Herpes est en or. Le jonc en est orné de filigranes et de globules. Le chaton est en forme d'édicule carré, percé sur chaque face de deux ouvertures rectangulaires, sommé aux angles d'un petit cabochon et surmonté d'un toit en pyramide tronquée que termine un cinquième cabochon. Le contour des ouvertures, les arêtes et les pans du toit sont garnis de filigranes. Le cimetière d'Herpes a rendu une quantité de bijoux et d'objets divers qui permettent d'en fixer avec beaucoup de vraisemblance la date à la fin du VIe siècle.

Ces comparaisons conduisent à vieillir notablement la bague de la Garde, que M. Brassart et moi n'avions pas osé tout d'abord faire remonter plus haut que l'époque carolingienne.

Une série de quatre mortiers creusés dans le même bloc de granit. — Communication de MM. E. et G. Morel et E. Brassart.

M. Brassart appelle l'attention des membres présents sur un objet en pierre que MM. E. et G. Morel ont fait apporter pour être soumis à l'examen de la

---

(1) Voir aussi, *Le cimetière d'Herpes, fouilles et collection Ph. Delamain, publication de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1892, in-4°, nombreuses planches.

Société. Il provient de leur propriété du Verdier, commune d'Écotay-l'Olme, où il était depuis nombre d'années oublié dans un dépôt.

C'est un morceau de granit mesurant 0^m 38 de haut sur 0^m 33 de large et 0^m 33 d'épaisseur. Il représente quatre cylindres ajustés les uns aux autres en forme de croix ; sur la partie plane de chacun a été creusée une cuvette, mais ces cuvettes sont de dimensions différentes; de deux côtés un croisillon

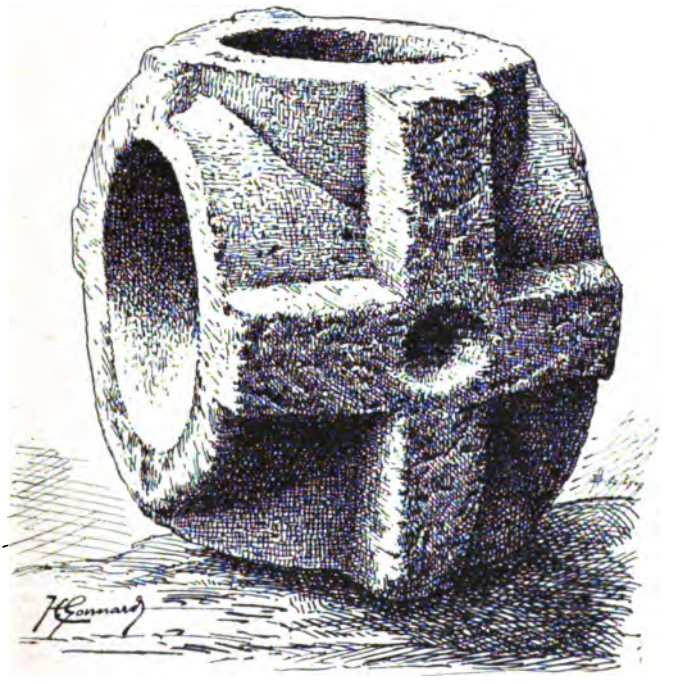

4. — Série de quatre mortiers, provenant du Verdier, commune d'Ecotay-l'Olme.

Granit. — Hauteur, 0^m 38; largeur, 0^m 33; épaisseur, 0^m 33.

Dessin de M. H. Gonnard.

en saillie semble les réunir et les renforcer. Au centre

d'Herpes, commune de Courbillac (Charente) et décrit par M. Philippe Delamain dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. X, 1890, p. 379 (1), et par M. Maximin Deloche sous le n° cxxxiv de ses *Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne*, où son analogie avec la bague de la Garde est signalée. — Comme cette dernière, comme celle de Ciply, la bague d'Herpes est en or. Le jonc en est orné de filigranes et de globules. Le chaton est en forme d'édicule carré, percé sur chaque face de deux ouvertures rectangulaires, sommé aux angles d'un petit cabochon et surmonté d'un toit en pyramide tronquée que termine un cinquième cabochon. Le contour des ouvertures, les arêtes et les pans du toit sont garnis de filigranes. Le cimetière d'Herpes a rendu une quantité de bijoux et d'objets divers qui permettent d'en fixer avec beaucoup de vraisemblance la date à la fin du VIe siècle.

Ces comparaisons conduisent à vieillir notablement la bague de la Garde, que M. Brassart et moi n'avions pas osé tout d'abord faire remonter plus haut que l'époque carolingienne.

Une série de quatre mortiers creusés dans le même bloc de granit. — Communication de MM. E. et G. Morel et E. Brassart.

M. Brassart appelle l'attention des membres présents sur un objet en pierre que MM. E. et G. Morel ont fait apporter pour être soumis à l'examen de la

---

(1) Voir aussi, *Le cimetière d'Herpes, fouilles et collection Ph. Delamain, publication de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1892, in-4°, nombreuses planches.

Société. Il provient de leur propriété du Verdier, commune d'Écotay-l'Olme, où il était depuis nombre d'années oublié dans un dépôt.

C'est un morceau de granit mesurant 0^m 38 de haut sur 0^m 33 de large et 0^m 33 d'épaisseur. Il représente quatre cylindres ajustés les uns aux autres en forme de croix ; sur la partie plane de chacun a été creusée une cuvette, mais ces cuvettes sont de dimensions différentes; de deux côtés un croisillon

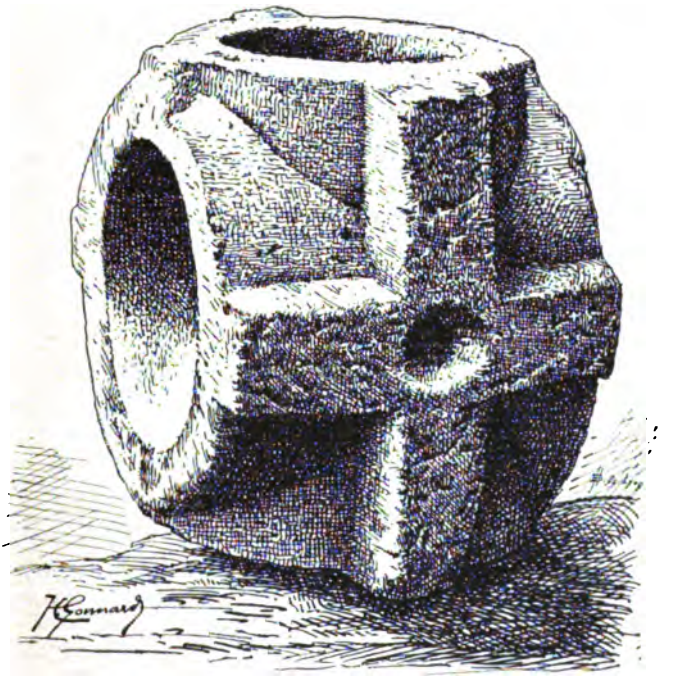

4. — Série de quatre mortiers, provenant du Verdier, commune d'Ecotay-l'Olme.

Granit. — Hauteur, 0^m 38; largeur, 0^m 33; épaisseur, 0^m 33.

Dessin de M. H. Gonnard.

en saillie semble les réunir et les renforcer. Au centre

d'Herpes, commune de Courbillac (Charente) et décrit par M. Philippe Delamain dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. X, 1890, p. 379 (1), et par M. Maximin Deloche sous le n° cxxxiv de ses *Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne*, où son analogie avec la bague de la Garde est signalée. — Comme cette dernière, comme celle de Ciply, la bague d'Herpes est en or. Le jonc en est orné de filigranes et de globules. Le chaton est en forme d'édicule carré, percé sur chaque face de deux ouvertures rectangulaires, sommé aux angles d'un petit cabochon et surmonté d'un toit en pyramide tronquée que termine un cinquième cabochon. Le contour des ouvertures, les arêtes et les pans du toit sont garnis de filigranes. Le cimetière d'Herpes a rendu une quantité de bijoux et d'objets divers qui permettent d'en fixer avec beaucoup de vraisemblance la date à la fin du VIe siècle.

Ces comparaisons conduisent à vieillir notablement la bague de la Garde, que M. Brassart et moi n'avions pas osé tout d'abord faire remonter plus haut que l'époque carolingienne.

Une série de quatre mortiers creusés dans le même bloc de granit. — Communication de MM. E. et G. Morel et E. Brassart.

M. Brassart appelle l'attention des membres présents sur un objet en pierre que MM. E. et G. Morel ont fait apporter pour être soumis à l'examen de la

---

(1) Voir aussi, *Le cimetière d'Herpes, fouilles et collection Ph. Delamain, publication de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1892, in-4°, nombreuses planches.

Société. Il provient de leur propriété du Verdier, commune d'Écotay-l'Olme, où il était depuis nombre d'années oublié dans un dépôt.

C'est un morceau de granit mesurant 0^m 38 de haut sur 0^m 33 de large et 0^m 33 d'épaisseur. Il représente quatre cylindres ajustés les uns aux autres en forme de croix ; sur la partie plane de chacun a été creusée une cuvette, mais ces cuvettes sont de dimensions différentes; de deux côtés un croisillon

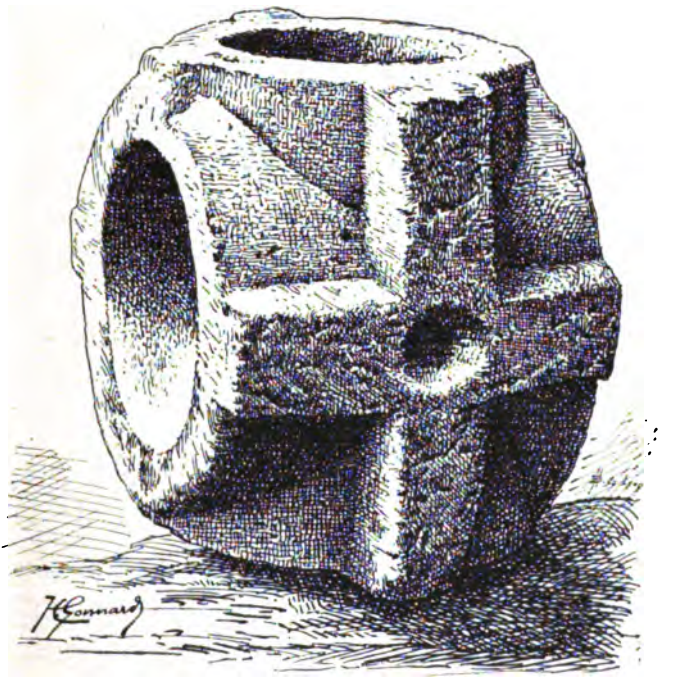

4. — Série de quatre mortiers, provenant du Verdier, commune d'Ecotay-l'Olme.

Granit. — Hauteur, 0^m 38; largeur, 0^m 33; épaisseur, 0^m 33.

Dessin de M. H. Gonnard.

en saillie semble les réunir et les renforcer. Au centre

d'Herpes, commune de Courbillac (Charente) et décrit par M. Philippe Delamain dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. X, 1890, p. 379 (1), et par M. Maximin Deloche sous le n° cxxxiv de ses *Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne*, où son analogie avec la bague de la Garde est signalée. — Comme cette dernière, comme celle de Ciply, la bague d'Herpes est en or. Le jonc en est orné de filigranes et de globules. Le chaton est en forme d'édicule carré, percé sur chaque face de deux ouvertures rectangulaires, sommé aux angles d'un petit cabochon et surmonté d'un toit en pyramide tronquée que termine un cinquième cabochon. Le contour des ouvertures, les arêtes et les pans du toit sont garnis de filigranes. Le cimetière d'Herpes a rendu une quantité de bijoux et d'objets divers qui permettent d'en fixer avec beaucoup de vraisemblance la date à la fin du VIe siècle.

Ces comparaisons conduisent à vieillir notablement la bague de la Garde, que M. Brassart et moi n'avions pas osé tout d'abord faire remonter plus haut que l'époque carolingienne.

Une série de quatre mortiers creusés dans le même bloc de granit. — Communication de MM. E. et G. Morel et E. Brassart.

M. Brassart appelle l'attention des membres présents sur un objet en pierre que MM. E. et G. Morel ont fait apporter pour être soumis à l'examen de la

---

(1) Voir aussi, *Le cimetière d'Herpes, fouilles et collection Ph. Delamain, publication de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1892, in-4°, nombreuses planches.

Société. Il provient de leur propriété du Verdier, commune d'Écotay-l'Olme, où il était depuis nombre d'années oublié dans un dépôt.

C'est un morceau de granit mesurant 0^m 38 de haut sur 0^m 33 de large et 0^m 33 d'épaisseur. Il représente quatre cylindres ajustés les uns aux autres en forme de croix ; sur la partie plane de chacun a été creusée une cuvette, mais ces cuvettes sont de dimensions différentes; de deux côtés un croisillon

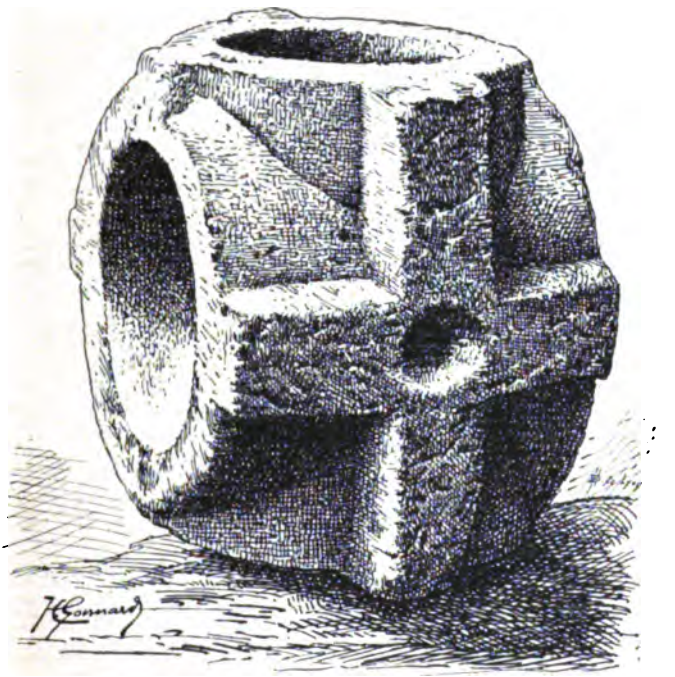

4. — Série de quatre mortiers, provenant du Verdier, commune d'Ecotay-l'Olme.

Granit. — Hauteur, 0^m 38; largeur, 0^m 33; épaisseur, 0^m 33.

Dessin de M. H. Gonnard.

en saillie semble les réunir et les renforcer. Au centre

de chaque croisillon, un trou de 0^m 045 de diamètre sur 0^m 050 de profondeur a dû recevoir un tourillon permettant de suspendre le bloc et de le faire évoluer de manière que chaque cuvette pût être utilisée l'une après l'autre.

Sur le rebord de chaque cuvette, dans le sens de la rotation, on distingue une petite gouttière rendant plus facile l'écoulement des liquides ou des graines qu'on aurait pu y mettre.

Ces quatre cuvettes ont les dimensions et la capacité (1), suivantes :

1° diamètre, 0^m 195; profondeur, 0^m 066; capacité, environ 1 litre 450.

2° diamètre, 0^m 195; profondeur, 0^m 075; capacité, environ 1 litre 720.

3° diamètre, 0^m 225; profondeur, 0^m 085; capacité, environ 2 litres 750;

4° diamètre, 0^m 240; profondeur, 0^m 102; capacité, environ 3 litres 450.

Ces chiffres ont-ils une signification quelconque ? Il serait peut-être téméraire de l'affirmer; néanmoins en prenant pour base la pinte (2), qui est d'une capacité supérieure à celle du litre, on remarque qu'elle est contenue environ : 1 fois 1/4 dans le n° 1, 1 fois et 1/2 dans le n° 2, 2 fois et 1/2 dans le n° 3, et 3 fois dans le n° 4.

A quel usage a-t-on pu employer cet objet? Si l'on

---

(1) Pour déterminer la capacité de chaque cuvette on a pesé l'eau nécessaire pour la remplir, en répétant plusieurs fois l'opération et prenant une moyenne.

(2) La pinte valait dans le canton de Montbrison, d'où dépend Écotay-l'Olme, 1 litre 151 (*Tables de comparaison entre les anciennes mesures du département de la Loire et celles qui les remplacent* etc., Montbrison, an X).

suit l'opinion la plus autorisée, celle de MM. l'abbé Cochet (1), de Caumont (2), de Montaiglon (3), il faut y voir une série de mesures étalons. M. V. Delattre dans sa notice, *Mortiers et pilon en granit bleu* (4), veut que des séries de mortiers très semblables à la nôtre comme formes et dimensions, et dont il donne les dessins, aient servi à un peintre pour broyer ses couleurs.

Cette dernière destination n'est pas admissible ici, car il est hors de doute que dans notre quadruple mortier on n'a trituré ni couleurs ni aliments ; en effet, on n'y voit aucune des érosions que le pilon y aurait indubitablement faites ; au contraire, les traces de l'outil qui a servi à creuser chaque cuvette sont encore très visibles.

Quant à l'âge de ce petit monument, les rares éléments d'appréciation fournis par la taille ou la forme ne nous permettent pas d'être bien précis ; cependant nous ne croyons pas qu'il soit antérieur au XVIe siècle.

La séance est levée.

Le Président,
Comte de Poncins.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère Brassart.

---

(1) *Bulletin des Antiquaires de France,* 1867, p. 149. — Dans le même bulletin, p. 151 et suiv., figures, M. Aymard a décrit divers monuments, semblables à celui qui nous intéresse, qui existent dans le département de la Haute-Loire.

(2) *Abécédaire d'archéologie, architecture civile,* 1869, p. 367 et suiv.

(3) *Bulletin des Antiquaires de France,* 1871, p. 31 et suiv.

(4) *Congrès archéologique tenu à Arras et à Tournai en 1880,* p. 310 et suiv.

II.

MOYENS DE NETTOYER ET DE CONSERVER LES OBJETS ANCIENS TROUVÉS EN TERRE.

NOTE DE M. NOEL THIOLLIER.

Le ministère de l'instruction publique du royaume de Prusse avait fait paraître, en 1887 ou 1888, une circulaire destinée aux conservateurs de musées, leur indiquant les moyens à prendre pour nettoyer, conserver et classer d'une façon méthodique les objets anciens provenant de fouilles.

Cette circulaire, considérablement augmentée, a été réimprimée en 1894 et forme un petit volume in-16 de 99 pages (1). C'est une sorte de manuel qui ne s'adresse plus seulement aux conservateurs de musées, mais aussi aux érudits et même aux simples curieux qui s'occupent de fouilles et d'antiquités.

L'auteur, qui appuie ses explications de nombreuses figures, débute par des considérations sur le choix des endroits à fouiller. Il s'étend en particulier sur les sépultures; c'est là en général que les recherches seront le plus fructueuses. Puis il donne, en huit tableaux, des spécimens des objets le plus fréquemment rencontrés, classés par ordre chronologique

---

(1) *Merkbuch alterthümer aufzugraben und aufzubewahren.* Berlin, Mittler, 1894.

Nous avons ajouté quelques notes au texte allemand: nous en prenons la responsabilité. N. Th.

(haches de pierre, outils de métal, armes, objets de parure, etc.). Rien de semblable n'a jusqu'à ce jour été publié en France, et l'on trouve dans ces pages une foule d'indications intéressantes, surtout au point de vue de l'ordre et de la méthode de classement, malheureusement trop négligés dans bon nombre de musées de province et sans lesquels des objets recueillis avec soin perdent presque toute leur valeur.

Mais la partie de l'ouvrage sans contredit la plus instructive et la plus neuve est celle qui a trait aux procédés de nettoyage et de conservation des objets anciens. Ces manipulations, le plus souvent assez faciles à exécuter, étaient jusqu'à présent à peu près inconnues chez nous. Grâce à elles cependant, le premier venu peut faire subir aux objets trouvés le traitement immédiatement indispensable à leur conservation, sans risquer de les endommager ou de compromettre le succès de moyens subséquents plus complets. Dans le plus grand nombre des cas, il sera même inutile de s'adresser à un spécialiste.

M. Salomon Reinach exprimait en 1894, dans la *Revue archéologique* (t. XXV, p. 382), le désir de voir traduire le *Merkbuch* en français. Nous ne croyons pas que cette traduction ait encore été faite (1). Elle se fera sans doute; mais en attendant, il peut être utile d'avoir sous la main l'indication des premières mesures à prendre pour la conservation des objets antiques. Faute de les connaître, on a déjà, en Forez,

(1) Un journal qui a cessé de paraître, *La Semaine des constructeurs*, du 16 juin 1888, avait donné un compte rendu de cette circulaire ; mais la seconde édition de l'ouvrage allemand renferme une foule de renseignements qui n'étaient pas dans la première.

laissé disparaître un trop grand nombre de ces derniers. C'est ce qui nous engage à publier dans le *Bulletin de la Diana* l'extrait qui va suivre du manuel allemand (1).

D'une façon générale, on ne doit jamais gratter les objets, mais les nettoyer à l'eau courante et laisser sécher, sans autre traitement, ceux qui seraient collés ensemble. Un des premiers soins devra être en outre de réunir et d'étiqueter ceux qui sont trouvés dans le même endroit, de façon à pouvoir les reconstituer après coup s'ils sont brisés, et déterminer d'une façon précise l'endroit de la trouvaille.

Voici du reste les règles particulières à chaque nature d'objets.

I. — BOIS.

Pour éviter qu'ils se dessèchent trop promptement ou qu'ils se fendent à l'air, les objets de bois devront être mis quelque temps dans l'eau, ou recouverts d'une couche épaisse de dix centimètres environ de tourbe, de gazon ou de mousse humide. Pour les transporter, on les enveloppera de mousse ou de foin, puis on les emballera serrés dans de la paille.

Conservation. — Pour les conserver, on les lavera dans de l'eau qui pourra être tiède et on se servira d'une éponge ou d'une brosse très-fine. Il faudra ensuite les dessécher à peu près complètement. Pour

---

(1) Nous tenons à remercier ici de son extrême obligeance notre confrère M. Gaston Duval, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, qui a bien voulu revoir et corriger notre traduction partielle du texte allemand.

arriver à ce but, sans les endommager, les objets trouvés dans des endroits humides (1) seront, s'ils sont petits, déposés dans un bain d'esprit de vin de bonne qualité étendu d'une quantité d'eau suffisante pour qu'il atteigne 20 degrés pendant quelques jours, et 16 ensuite. Au fur et à mesure que la force de ce bain diminuera, on ajoutera de l'alcool, de façon à le ramener au degré voulu. Les pièces de grande dimension seront placées sur un récipient quelconque, on les entourera de gaze et on les imbibera de la même solution. Après six ou huit semaines, on recueillera le liquide contenu dans le récipient; on le filtrera et le décolorera au noir animal, s'il a une teinte brunâtre ; on le ramènera au degré voulu, 20 degrés, puis 16, et on recommencera l'opération.

Une fois préparés de cette façon, les petits objets seront déposés dans un bain d'alcool et de vernis (*Recette 1*) (2) pendant quinze jours à une température normale, ou pendant huit jours à une température un peu élevée. Les gros objets seront enveloppés d'un linge et plongés par un bout dans un récipient contenant de cette même solution, tandis qu'on arrosera l'autre bout, toujours avec ce même liquide. On intervertira la position de l'objet tous les huit jours et on recommencera l'opération jusqu'à ce qu'il soit complètement imbibé. On aura soin de verser le liquide dans le sens des fibres du bois.

Les petits objets pourront aussi, et de préférence, être imbibés d'une solution de résine (*Rec. 2*)

---

(1) Les objets de bois, les fruits, les étoffes, ne se sont guère conservés que dans ces conditions.

(2) Les recettes sont indiquées à la fin de l'article.

surtout s'ils sont en très mauvais état, ou bien encore, à l'exception des objets en chêne, cuits dans une solution concentrée d'alun.

II. — OS, DENTS, IVOIRE, BOIS DE CERF, CORAIL.

Les os calcinés se conservent en général très bien ; s'ils ne sont pas calcinés, ils présentent différents aspects suivant l'endroit où on les trouve. Dans un terrain marécageux, ou dans de la tourbe, ils deviennent mous et pliants et ont une tendance à se rétrécir une fois à l'air.

Ils se conservent bien dans un sol très sain et très sec. Ceux qui ont séjourné dans les lacs ou de l'eau courante prennent un revêtement calcaire qui les rend lourds et durs.

Conservation. — Ils ne doivent, comme les bois, se dessécher que peu à peu et, s'ils sont trouvés dans un endroit humide, on les placera dans la solution d'alcool et d'eau ci-dessus indiquée. On les préservera en les trempant dans la solution de résine (*Rec. 2*). Les objets très friables devront rester entourés de terre et on ne les dépouillera de leur gangue qu'une fois que l'imbibition les aura suffisamment durcis.

III. — CUIRS ET TISSUS.

On en trouve assez rarement dans les tombeaux, mais plus souvent dans les marais. Ils proviennent alors de constructions sur pilotis. Pour les dessécher, on les plongera dans la solution d'alcool. On les préservera par l'imbibition de résine (*Rec. 2*). Si l'objet est dur et cassant, on devra le plonger dans un mélange de benzine et d'huile de pavot (*Rec. 3*), puis

l'imbiber de résine. Le meilleur moyen sera ensuite de le disposer entre deux plaques de verre, dont on collera les extrémités pour le préserver de l'air.

IV. — CUIVRE ET BRONZE.

Il est difficile de distinguer le cuivre du bronze sans une analyse chimique. Le cuivre est en général un peu moins oxydé, et sa patine est plus claire. La patine du bronze est tantôt brune, brunâtre ou noire, quand il a séjourné dans les marais ou les rivières marécageuses ; tantôt verdâtre, verte ou vert foncé, quand on le trouve dans les eaux courantes, les lacs clairs ou dans les sables secs et très purs. La couche de patine est tantôt très épaisse et tantôt très mince, laissant apercevoir le brillant du métal.

La patine cristalline qu'on trouve dans les pays où il y a du chlore ou du charbon, et dans le voisinage de la mer a le grand inconvénient de souvent tomber en poussière au contact de l'air.

La patine qu'on appelle *bronze blanc* (1) est assez rare ; elle contient de l'antimoine ou de l'arsenic ; son aspect est d'un blanc gris en général, et blanc dans les cassures fraîches.

Quand les objets sont couverts de patine, il est en général préférable de les laisser tels quels. Cependant, on peut avoir intérêt à enlever cette patine, quand elle n'est pas très-dure, ou quand elle est de nature cristalline. Cette opération est toujours très délicate. Il vaut mieux ne pas se servir de moyens mécaniques, a moins d'être très adroit, et dans ce cas on

---

(1) En allemand *Weissbronze*, littéralement bronze blanc.

emploie un tout petit marteau. Il est arrivé qu'on a fait chauffer à rouge les objets de bronze ; on doit s'abstenir de ce traitement qui détériore tout. On peut encore imbiber les objets d'acide chlorhydrique, mais ce moyen est aussi très dangereux, car l'acide agissant d'une façon trop énergique peut détériorer ou détruire l'objet. Si on emploie ce moyen, on doit avoir à portée de la main un bain d'ammoniaque, de façon à pouvoir, en y plongeant l'objet, détruire instantanément l'effet de l'acide.

D'une manière générale, les bronzes doivent être traités avec le plus grand soin, car ils sont souvent friables ou cassants. On observera s'il n'existe pas de traces de bois, de crins ou de tissus adhérents au bronze ; de même s'il n'y a pas d'incrustation d'or, d'argent, d'ivoire, de corail, d'émail, d'ambre. On nettoie les objets de bronze en les lavant avec précaution à l'eau tiède. Si le métal est résistant, et si ce lavage ne suffit pas, il faudra laisser tremper l'objet dans l'eau de savon, ou dans une lessive très étendue de potasse pure ; puis, rincer à l'eau tiède ou brosser avec une brosse ou un pinceau très doux.

Conservation. — Les objets d'un beau vert et qui paraissent suffisamment résistants ne demandent aucun autre traitement. Ceux qui sont peu colorés, et qui sont friables, doivent être trempés dans une solution de résine (*Rec.* 2) ; il en est de même pour les objets recouverts de patine blanche. S'ils sont ternes de couleur, mais résistants, on les trempera dans le mélange de benzine et d'huile de pavot. Ensuite, on les brossera avec une brosse douce, puis avec une autre plus dure.

Les objets à texture cristalline doivent être plongés dans une lessive très légère de soude pure, légèrement tiède, lavés et brossés à l'eau tiède, puis après dessication, imbibés de solution de résine. Les places où il se produirait plus tard des efflorescences seraient retouchées avec une solution de colle de poisson ou de laque (*Rec. 5*).

V. — OR.

L'or conserve en général sa couleur. Quand il s'est trouvé en contact avec du chlore, il a une couleur rouge et brunâtre. On devra s'abstenir de plier les objets, car l'or devient cassant à la suite de son séjour dans la terre. De plus, les grands objets sont en général coulés, et ils peuvent avoir des pailles.

Il suffira de débarrasser les objets d'or de leurs impuretés en les lavant à l'eau tiède.

VI. — ARGENT.

Le plus souvent il est oxydé, et sa couleur est tantôt grise, tantôt verte. Il doit-être traité avec précaution, parcequ'il est souvent cassant.

Quand il est très oxydé, on le nettoie comme le bronze.

Les objets entièrement métalliques doivent-être lavés dans une solution étendue d'ammoniaque, puis dans de l'eau tiède qu'on chauffe ensuite progressivement pour dégager l'ammoniaque. Les objets cassants doivent, après un prudent lavage à l'eau tiède, être imbibés de solution de résine (*Rec. 2*), puis confiés à un orfèvre pour le traitement ultérieur (1).

---

(1) Outre les moyens indiqués par l'auteur allemand pour nettoyer les objets d'argent nous croyons devoir en noter

VII. — PLOMB ET ÉTAIN.

Si l'on excepte les soudures, les objets de plomb et d'étain sont en général de petite dimension (amulettes, etc.). Ils ont le plus souvent une teinte d'un gris blanchâtre et l'apparence de l'os. La plupart sont extrêmement friables. On les lavera dans l'eau chaude, et on les fera sécher avec précaution. On les conserve en les faisant tremper dans la solution de résine.

VIII. — FER.

Les objets dans lesquels le fer est resté entièrement à l'état métallique doivent être lavés, puis revêtus d'un enduit propre à les préserver de l'action de l'air (*Rec. 4*).

Pour les objets rouillés, deux traitements sont possibles : ou leur enlever leur rouille, ou les laisser tels quels. On enlève la rouille soit mécaniquement, ce qui exige une grande adresse, soit en employant une substance dissolvante (pétrole et frottement au papier à l'émeri). Mais le mieux est de conserver les objets dans l'état où ils sont, car ils

---

d'autres qui nous ont bien réussi. L'un consiste à enfoncer dans un citron les menus objets, tels que les pièces de monnaie, et à les y laisser quelque temps; un autre, que nous avons vu employer avec succès par notre oncle, M. Philippe Testenoire, consiste à plonger les objets dans de l'eau additionnée de quelques gouttes d'acide sulfurique (1 ou 2 pour cent d'eau environ). Quand ce bain a duré quelques minutes, on les lave dans de l'eau claire avec une brosse un peu molle. On peut aussi se servir d'acide chlorhydrique, mais il a l'inconvénient de colorer les objets en noir. Ces deux derniers procédés sont très énergiques, et on ne doit les employer que quand l'argent est à un titre assez élevé.

ont en général perdu leur forme. Le traitement recommandé est donc le suivant.

Les objets partiellement changés en rouille doivent être enveloppés de gaze et lessivés dans de l'eau tiède à laquelle on a ajouté un peu de soude ou de chaux vive. Ce lessivage doit être continué en changeant l'eau chaque jour, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus de dépôt brunâtre. On fait alors sécher l'objet : on le met dans l'alcool absolu pendant six à huit jours et on fait sécher de nouveau à une chaleur douce. Enfin, l'on imbibe les objets de grande dimension, préalablement chauffés, d'un mélange en parties égales d'huile de lin ou de vernis et de pétrole (*Rec. 1*) et on les chauffe ensuite jusqu'à ce que le vernis soit sec ; tandis qu'on plonge les petits objets dans une solution de résine (*Rec. 2*).

Les objets entièrement transformés en rouille, doivent de même être enveloppés de gaze, lessivés pendant quelques jours, d'abord à l'eau, puis à l'alcool, et desséchés lentement. On recolle les parties brisées à la colle de poisson, puis on procède à leur imbibition, soit comme il a été dit plus haut, soit mieux encore avec une solution de laque dans l'alcool additionnée de très peu d'huile de ricin (*Rec. 5*). Si l'objet trouvé est dans un tel état qu'il menace de se réduire en poudre, on le plongera sans autre préliminaire dans une solution de laque, on l'enveloppera de gaze, et on le placera dans un endroit chaud et sec ; on renouvellera plusieurs fois l'opération, même après un temps assez long (1).

---

(1) Une autre méthode, qui nous avait été indiquée par M. Brassart, nous a parfaitement réussi pour les objets superficiel-

IX. — CÉRAMIQUE.

Les objets en terre doivent-être séchés avec précaution, puis brossés, lavés à l'eau pure avec une éponge et séchés de nouveau. On prendra garde aux peintures en brossant. Les morceaux se recollent à la colle de poisson ou mieux à la colle américaine ou à la colle liquide à froid (*Rec. 6*) (1).

---

lement rouillés. Elle consiste à les imbiber d'huile d'olive pendant longtemps (2 à 4 mois) et à les laver ensuite au pétrole. On les sèche, puis on les huile à nouveau très légèrement.

(1) Les objets en terre cuite peuvent se recoller aussi avec le silicate de potasse, qui fait prise très vite et se montre tout d'abord extrêmement solide. Mais cette substance est sujette à tourner avec le temps à l'état pulvérulent ; elle perd alors de son adhérence. On peut en augmenter la solidité en y mêlant un peu de craie finement broyée.

La laque dissoute dans l'alcool à 40 degrés est un agglutinant plus fidèle et qui a l'avantage d'être insensible à l'humidité. M. Plicque en a fatt un grand usage dans la reconstitution des belles poteries de Lezoux. Mais son emploi demande beaucoup de promptitude et d'adresse, car l'alcool qui maintient la laque fluide s'évapore rapidement et il est assez difficile de revenir sur une fausse manœuvre, les surfaces en contact restant empâtées si on les sépare pour recommencer l'opération.

Il peut arriver que des objets de terre très peu cuite, ou ramollie par un séjour prolongé dans certains milieux, aient une ténacité moindre que celle de la colle employée. Celle-ci en séchant arrache alors un mince ruban de terre de chacune des surfaces qu'elle a pour fonction de réunir, et le joint n'a aucune solidité. Il semble que, dans ce cas, on devra commencer par augmenter la resistance des morceaux à recoller, en leur appliquant le traitement indiqué pour les objets particulièrement friables; et comme ce traitement repose sur l'emploi de la résine ou d'une huile minérale, la solution de laque conviendra mieux sans doute pour remonter les pièces que les colles dérivées de matières animales ou de la gomme arabique (Note communiquée par M. Vincent Durand).

Conservation. — Les objets friables doivent être imbibés d'huile de belmontyl (1), ou à défaut plongés dans une solution de résine (*Rec. 2*). On rend l'éclat au fond et à la décoration par une imbibition superficielle d'un mélange de benzine et d'huile de pavot (*Rec. 3*) et lorsqu'ils sont secs, par un brossage prudent, même sur les parties colorées.

Pour égaliser et combler les vides, on doit se servir de carton pierre (*Rec. 7*).

X. — VERRE.

Le verre coloré se lave avec précaution dans de l'eau tiède. Conservation par l'imbibition d'un mélange de benzine et d'huile de pavot (*Rec. 3*) ou, si l'objet se décompose avec efflorescences, de solution de résine. On recolle les morceaux avec de la colle de poisson.

Le verre blanc n'a généralement besoin d'aucun traitement, à moins d'être en très mauvais état.

Il en est de même du verre irisé ; quand il a encore son éclat, il n'a pas besoin d'autre traitement.

XI. — AMBRE.

A traiter comme le verre.

FORMULES DIVERSES.

Les substances employées au traitement des objets

---

(1) En allemand *belmontylœl* : c'est une huile minérale à point d'ébullition élevé, comme l'huile de vaseline ou la paraffine liquide.

anciens doivent être préparées d'après les recettes suivantes :

1° *Mélange de pétrole et de vernis.* — Pétrole de première qualité et vernis, en parties égales.

2° *Solution de résine.* — Faites dissoudre 15 grammes de résine dans 130 grammes de benzine pure. Ajoutez 20 grammes d'huile de pavot décolorée et 150 grammes de térébenthine de première qualité. Les deux dernières substances doivent être introduites non séparément, mais à l'état de mélange fait préalablement. Après un long repos, le liquide devient épais ; on lui rend sa fluidité au moyen de benzine additionnée d'un peu d'essence de térébenthine.

3° *Mélange de benzine et d'huile de pavot.* — 20 grammes d'huile de pavot, 270 grammes de benzine pure de première qualité.

4° *Enduit pour le fer.* — L'un ou l'autre des produits suivants :

a) Cire blanche dissoute dans de la benzine ou de la térébenthine.

b) Paraffine dissoute de même.

c) Huile de Belmontyl.

d) Vaseline de Virginie.

e) Cérotine.

5° *Solution de laque.* — Faites dissoudre la laque dans de l'alcool concentré, et ajoutez au liquide, qui doit être très fluide, quelques gouttes d'huile de ricin.

6° *Colle liquide à froid, pour les objets en terre ou en os.* — Dans une solution chaude et très fluide de

colle de Cologne de première qualité (1), mettez un volume double de gomme arabique aussi de première qualité, agitez jusqu'à consistance de miel, puis ajoutez un peu de glycérine.

7° *Carton pierre.* — Faites cuire assez épais 500 grammes de colle de Cologne de première qualité, mettez-y trois feuilles format courant de papier buvard blanc ou quatre feuilles de papier de soie blanc, l'un ou l'autre coupé en tous petits morceaux ; agitez jusqu'à ce que la bouillie soit devenue bien homogène. Faites bien cuire ; versez peu à peu, sans cesser d'agiter, 2 k. 500 gr. de craie passée au tamis fin, puis 80 gr. d'huile de lin. Enfin, pour empêcher la colle de pourrir, ajoutez encore 50 grammes de térébenthine de Venise. Cette addition n'est pas absolument nécessaire ; l'important est que le pétrissage soit parfait (2).

Nota. — Le pétrole, la térébenthine, l'alcool et la benzine à employer dans ces recettes étant des substances très inflammables, les manipulations qui précèdent ne doivent se faire que dans une chambre où il n'y a pas de feu nu.

Les mélanges doivent être chauffés sur des poëles

---

(1) La colle de *Cologne* est la colle forte ordinaire connue dans le commerce sous le nom de colle d'*Allemagne* ou d'*Alsace*.

(2) Les allemands, plus favorisés que nous, peuvent se procurer au musée Latino-germanique de Mayence toutes les substances nécessaires. Ce même musée possède aussi un laboratoire très bien installé, où on peut apprendre par la pratique les diverses manipulations que nous venons d'indiquer.

ou des tuyaux dont les dispositions évitent tout danger d'inflammation (1).

---

(1) Ou, comme nous l'indique M. Brassart, dans un chaudron plein d'un sable fin. En cas d'explosion, le sable absorbe le liquide et tout danger d'incendie est écarté.

III.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Conseil général de la Loire) : *Procès verbaux des séances du Conseil général du département de Rhône-et-Loire* (1790-1793), publiés d'après les manuscrits originaux, pour les Conseils généraux du Rhône et de la Loire, par Georges Guigue. Tomes I et II (9 juillet 1790-8 juillet 1793). Trévoux, (Jules Jeannin), 1895, 2 vol. in-8°.

Déchelette (Joseph), son livre : *Catalogue des objets composant le musée municipal de la ville de Roanne.* Roanne, (M. Souchier), 1895, in-8°.

Dumoulin (Maurice), ses notices : *Donation faite par le maréchal de Saint-André à Mellin de Saint-Gelais.* (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1895). Paris, imp. nat., 1896, in-8°.

— *Inventaire des reliques conservées au château de Cornillon*, 1532. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1895). Paris, imp. nat., 1896, in-8°.

Granger (Pétrus), sa notice : *Monseigneur Léopold Pagnon* (1809-1886). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1895, in-8°.

Guérin (Charles) : *Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale.* (Extrait de la *Revue de*

l'*Avranchin*, bulletin trimestriel de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain, tome VII). Avranches, (Jules Durand), 1895, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants*. Janvier-avril 1896.

Peloux de Saint-Romain (comte du) : Trente pièces provenant d'un trésor composé de 918 monnaies d'or, argent, billon et cuivre, de France, Italie et Espagne, des XVIe et XVIIe siècles, trouvé le 11 février 1896 au Fayard, commune de Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire).

En voici la liste d'après le classement de toute la trouvaille, fait par M. Philippe Testenoire-Lafayette:

1 demi-ducaton de Henri II
2 sols parisis id.
2 doubles sols parisis id.
6 blancs royaux de Henri II, Henri III, etc.
1 demi-teston de Charles IX
2 huitièmes d'écu id.
2 gros de Nesles id.
1 quart d'écu de Henri IV
1 quart d'écu de Louis XIII
1 demi-franc id.
1 légat du pape Urbain VIII
10 liards de Marie de Montpensier et autres

30 pièces argent, billon et cuivre.

Renoux (abbé C.-G.), sa notice : *Les premiers sires de la Palisse. Lubier et la Motte des Noyers.* La Palisse, (J. Drevet), 1895, in-8°.

Reure (abbé), ses notices : *Excursion archéologique de la Société de la Diana à Crozet, la Pacaudière, Saint-Martin d'Estreaux et Saint-Pierre-Laval le 3 juillet 1893. Compte-rendu.* (Extrait du tome VIII du

Bulletin de la Diana). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1895, in-8°.

— *Etudes foréziennes. Notes sur les incursions des bandes anglo-gasconnes en Forez* (*1386-1389*). (Extrait du tome VIII du *Bulletin de la Diana*). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1896, in-8°.

Sachet (abbé), son ouvrage : *La bible des enfants*, illustrations de Yan d'Argent. 4e édition. Paris, Garnier frères, s. d., in-12.

— Collection de mandements, instructions pastorales, lettres-circulaires, etc. des six derniers archevêques de Lyon :

Mgr de Pins, 1824-1840, 13 pièces ;
Mgr de Bonald, 1841-1870, 131 pièces ;
Mgr Ginouilhac, 1870-1876, 20 pièces ;
Mgr Caverot, 1876-1887, 65 pièces ;
Mgr Foulon, 1887-1893, 48 pièces ;
Mgr Coullié, 1893-1896, 28 pièces ;

Lyon, 1824-1896, 305 pièces de formats divers.

Thevenet (Benoît) : Statue de moine debout, vêtu d'une longue robe flottante, à plis parallèles, serrée à la taille par une corde à nœuds, les épaules recouvertes d'un capuce. La tête et la main droite manquent ; la main gauche tient un livre fermé, les pieds sont nus.

Cette statue provient, croit-on, de l'ancienne église des Cordeliers de Montbrison. Le travail est bon et pourrait remonter à la fin du XVe siècle.

Hauteur approximative, 0m 90. — Marbre blanc de Carrare.

V. *Bulletin de la Diana*, tome II, p. 331.

Vachez (A.), sa notice : *Les Baffie dans le Forez au XIIIe siècle.* (Extrait du tome VIII du *Bulletin de la Diana*). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1896, in-8°.

Ville de Montbrison : *Conseil municipal. Procès-verbaux des délibérations* (1878-1881, 1884-1885). Montbrison, (A. Huguet), 1883-1889, 2 vol. in-8°.

Échanges.

Académie de Mâcon. *Annales.* 2e série, tome XI. Année 1895.

Académie des inscriptions et belles-lettres. *Mémoires.* Tomes XIV à XXXV, 1re partie. Paris, imp. nationale 1845-1893, 42 volumes in-4° avec album in-f°.

— *Mémoires présentés par divers savants.* 1re série, tomes III à X, 1re partie ; 2e série, tomes III à VI. Paris, imp. nationale, 1853-1893, 20 volumes in-4°.

— *Compte-rendu des séances de l'année 1896.* 4e série, tome XXIV. Janvier-février 1896.

— *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale.* Tomes XI à XV, XVII et XVIII (2e partie) ; XIX à XXXIV, 1re et 2e parties. Paris, imp. nationale, 1827-1895, 42 volumes in-4° et 3 albums gr. in-f°.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de

Besançon. *Procès verbaux et Mémoires.* Année 1895.

Gauthier (Jules), L'église et les monuments de l'abbaye cistercienne d'Acey (Jura), *(plan et figures).*

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* 2e série, nos 1 à 3. Janvier-avril 1896.

Académie du Var. *Bulletin.* Tome XVIII. Année 1895.

Académie d'Hippone. *Bulletin.* N° 80. 1895.

— *Compte-rendu des réunions tenues pendant l'année 1896*, n° 1.

Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or. *Catalogue du Musée.* 1895.

(Belles héliogravures).

Institut de Carthage. *Revue tunisienne*, nos 9 et 10. 1896.

Ministère de l'Instruction publique. *Annuaire des bibliothèques et des archives pour l'année 1896.* 11e année.

— Comité des travaux historiques. *Bulletin archéologique.* Année 1895, 1re et 2e livraisons.

Bulliot (J.-G.), Les dernières fouilles du mont Beuvray. — Dissard, Note sur une inscription romaine découverte à Fourvière. — Eude (Émile), Étude d'architecture romane en Portugal : La Se-Velha ou cathédrale de Coïmbre. (*Cette église, semblable à nos beaux monuments romans, a été bâtie par deux architectes français au XIIe siècle, époque où l'influence française était prépondérante en Portugal.* — Giron, Communication sur des peintures conservées au Puy. *(Décorations de poutres de plafond du XVe siècle, représentant des blasons et des figures de fantaisie la plupart empruntées aux motifs du bestiaire).* — Martel, Note sur l'oppidum de

Murcens (Lot). — Pilloy (J.), L'émaillerie au IIe et IIIe siècles. (*Article fort intéressant sur l'histoire et les procédés de fabrication de l'émaillerie ancienne ainsi que sur la statistique des découvertes d'objets de cette catégorie*). — Reinach (Salomon), L'umbo d'Herpaly et les objets d'art similaire trouvés à Ostropataka (Hongrie).

— — *Bulletin historique et philologique.* Nos 1 à 4. Année 1895.

Richard (J.-M.) : Documents relatifs aux Grandes-Compagnies (1326-1366). (*Mesures prises par le roi Jean, et par Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, pour la destruction des Grandes-Compagnies*).

Musée Guimet. *Annales.* Bibliothèque de vulgarisation. Tome IX, 1895. *La Saga de Nial*, traduite par Rodolphe Dareste.

— — Tome XXVII. *Le Siam ancien ; archéologie, épigraphie, géographie,* par Lucien Fournereau, 1re partie.

— *Revue de l'histoire des religions.* XVIe année, tome XXXII, nos 2 et 3. Septembre-décembre 1895.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin archéologique et historique.* Tome XXIII. Année 1895.

Galabert (abbé Firmin), Un village au pouvoir des routiers, Puylagarde (1381-1385).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Mémoires.* Tome XXVI, 1895, avec album.

Collin (A), Le pont des Tournelles à Orléans (1120-1760). Étude sur les ponts au moyen âge.

— *Table des Mémoires et du Bulletin.* 1848-1894.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 27e année, nos 2 à 5. Février-mai 1896.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et

belles-lettres. *Annales.* 2e série, tome XV, 4e livraison. Octobre-décembre 1895.

Société de Borda. *Bulletin.* 21e année. 1er trimestre 1896.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 11e année, nos 5 et 6. Septembre-décembre 1895.

Amé (Émile), Les anciens chemins du Puy-de-Dôme. — Dumas-Damond, Sauteyras ou la vraie situation d'Avitacum, résidence de Sidoine Apollinaire.

Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. *Bulletin-revue,* nos 1 à 12. Janvier-décembre 1895.

Bertrand (Alfred), Découverte de ruines antiques à Moulins, communication faite au Congrès de la Sorbonne en 1894. — Pérot (Francis), Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1894. — Ranquet (du), Le monastère de Chantelle au point de vue archéologique.

Société départementale d'archéologie et de statistisque de la Drôme. *Bulletin.* 117e livraison. Avril 1896.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome V, nos 5 et 6. Novembre 1895-janvier 1896.

Tarnaud, Fouilles de sépultures mérovingiennes à Saint-Germain, commune de Saint-Front (Charente).

Société des Antiquaires de France. *Table analytique des publications de l'Académie celtique et de la Société des Antiquaires de France,* 1807-1889, par Robert de Lasteyrie et Maurice Prou.

— *Bulletin.* 1894.

— *Mémoires.* 6e série, tome IV. 1893.

Baye (baron de), Notes sur des bijoux barbares en forme

de mouches *(figures)*. — Blanchet (Adrien), Patères en argent trouvées à Eze, représentant l'apothéose d'Hercule *(figures)*. — Enlart (C.), Notes sur les (sculptures) exécutées après la pose, du XIe au XIIIe siècle.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*. Tome VII, 4e trimestre 1895; tome VIII, 1er trimestre 1896.

Société des Antiquaires du Centre. *Mémoires*. Année 1895. Table des volumes XI à XX.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Bulletin-revue*. XVIe volume, 2e et 3e livraison. Mars-mai 1896.

Archéologie : Souterrains-refuges découverts récemment au Querroy (Charente), à l'Échassier près de Cognac, aux Mauds, commune de Thénac ; souterrain-refuge de Chevalier, commune de Rétaud. (*Détails intéressants*).

Société des études historiques. *Revue*. 4e série, tome XII, 61e année. 1895.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin*. 15e année, 2e série, n° 17. 1er trimestre 1896.

— — *Table des matières contenues dans les dix premières années*, 1re série (1882-1891).

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. *Mémoires*. Année 1894.

Affre (V.), Débris sculptés de monuments gallo-romains trouvés à Beaune *(héliogravures)*. — Quantin (Edouard), Recherche des feux de la ville de Beaune et de ses annexes depuis 1285.

Société historique de Compiègne : *Procès-verbaux des délibérations, rapports et communications diverses*. Tome IV, 1895.

Marsy (comte de), Le congrès historique et archéologique belge de Tournay.

Société philomatique. *Bulletin.* 8e série, tome VII, 1884-1895.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LVII, 1re livraison. Janvier-février 1896.

Lefèvre-Pontalis, Episodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1424-1429).

Bulletin monumental. 6e série, tome X, n° 4. 1895.

Marsy (comte de) : Congrès archéologique de Clermont-Ferrand et discours d'ouverture.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. Tome XLIII, 2e à 5e livraisons. Février-mai 1896.

Revue archéologique. 3e série, tome XXVIII. Janvier-avril 1896.

Julliot (G.), La croix processionnelle de Nailly (Yonne). — Villenoisy (F. de), La patine du bronze antique.

Revue du Lyonnais. 56e année, 5e série, tome XXI, nos 122 à 124. Février-avril 1896.

Comtet (F.), Les origines de la famille Croppet. — Prajoux (abbé), Le prieuré de Beaulieu en Roannais. — Vanel (abbé), Les tribulations d'un curé d'Essertines-en-Donzy. — Varax (Paul de), Histoire d'Amplepuis depuis l'époque gauloise jusqu'en 1789.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 81. Janvier-mars 1896.

Hirschfeld, Le christianisme à Lyon avant Constantin (suite).

Roannais illustré. 7e série, 2e livraison. Mai 1896.

Dumoulin (Maurice), A travers les vieux livres.

Acquisitions.

Bouillet (M.-N.) : *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie, contenant l'histoire proprement dite, la biographie, universelle, la mythologie et la géographie ancienne et moderne.* Nouvelle édition refondue sous la direction de L.-G. Gourraigne. Paris, Hachette et Cie, 1896, in-8°.

Nicolay (Nicolas de) : *Générale description du Bourbonnais,* publiée avec une introduction et une table annotée des noms de personnes et de lieux, par A. Vayssière, archiviste de l'Allier. Tomes I et II. Moulins, H. Durond, 1889, 2 vol. in-8°.

Roussy (de), chanoine et sacristain de Notre-Dame de Montbrison : *Épître à Madame la marquise de..... sur la convalescence de Mgr le Dauphin.* Lyon, (Aimé Delaroche), 1752, in-4°.

Severt (Jacques) : Chronologia historica successionis hierarchicæ illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus, Galliarum primatus, necnon latior illustrissimæ ecclesiæ cathedralis, et cæteratum diæceseos Lugdunensis historia. Lugduni, ex typographia Simonis Rigaud, 1628, in-f°.

IV.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membres titulaires.

M. Baur, à Montbrison, reçu le 28 mai 1896.

M. l'abbé Brunner, vicaire à Saint-Pierre de Montbrison, reçu le 28 mai 1896.

M. l'abbé Dumas, curé de Feurs, reçu le 28 mai 1896.

Membres décédés.

M. Jules Duclos, négociant à Saint-Chamond, membre titulaire.

M. Alexis de Billy, à Lantignié (Rhône), membre correspondant.

Démissionnaires.

M. l'abbé Ponthus, chapelain de la Primatiale, à Lyon, membre titulaire.

M. Marcellin Boudet, président du tribunal civil de Saint-Flour, membre correspondant.

AVRIL — JUIN 1896

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME IX. — N° 2.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1896

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

La date de la prochaine réunion sera ultérieurement indiquée.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

Au moment où s'achève l'impression de ce Bulletin, la Société de la Diana est frappée au cœur par la mort soudaine de son Président, M. le comte Gabriel-Léon MONTAIGNE de PONCINS, décédé en son château du Palais, dans la nuit du 29 au 30 août 1896, à l'âge de 64 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 2 septembre, à Feurs, au milieu d'un concours immense d'amis venus de tous les points du département et des départements voisins pour s'unir au deuil de sa famille et payer un suprême tribut de larmes et de prières à l'éminent écrivain, à l'ardent patriote, au ferme chrétien que Dieu vient de rappeler à lui.

AVRIL — JUIN 1896

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1896.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. Achalme, lieutenant-colonel Anglade, abbé Bégonnet, Maurice de Boissieu, E. Brassart, abbé Brosse, comte de Chabannes, Chaize, Chassain de la Plasse, abbé Chevrolat, Choussy, abbé Claret, L. Coste, Coudour, Crépet, J. Déchelette, Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, Dumoulin, C. Dupin, A. Durand, V. Durand, Durel, Dusser, E. Faure, Favarcq, Ferran, abbé Forest, Gayet, H. Gonnard, Granger, Guilhaume, Jacquet, Lachèze, Lachmann, Lafay, Leriche, Maillon, abbé Marsanne, E. Morel, Peniguel, docteur Perdu, baron

des Périchons, comte de Poncins, Populus, abbé Relave, abbé Reure, abbé Rey, Rochigneux, J. Rony, Rousse, A. Roux, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, C.-P. Testenoire-Lafayette, B. Thevenet, J. Thevenet, abbé Vanel, abbé Versanne, Vidal.

Se sont fait excuser: MM. l'abbé Bartholin, Chialvo, Galle, Jeannez, de Marsy, docteur Rey, abbé Rousset.

Compte rendu de l'état de la Société.

M. le Président ouvre la séance; il expose la situation de la Société depuis l'Assemblée générale du 3 juin 1895. Quatre membres sont décédés, MM. de Billy, Duclos, Jacqueton, Théolier. Huit membres ont donné leur démission, MM. Boudet, Combes, docteur Choupin, abbé Ferrad, des Gayets, Poulot, abbé Ponthus, F. Thiollier.

Six nouveaux membres ont été admis, dont cinq titulaires : MM. Baur, abbé Dumas, abbé Forest, Noël Thiollier, abbé Vanel ; et un correspondant, M. Richard.

Les finances de la Diana, grâce au zèle de MM. J. Rony et Rochigneux, sont en bon état; l'exercice 1895 se solde par un excédant de recettes de 3.587 fr. 70.

Le nombre des dons augmente toujours, l'insuffisance du local se fait sentir de plus en plus ; nous espérons, avec le concours de la municipalité de Montbrison, pouvoir obtenir une amélioration nécessaire.

Aussitôt après la publication du deuxième tome

de la *Visite pastorale de Mgr de Lort de Sérignan, évêque de Mâcon*, la Société mettra sous presse le très distingué travail de notre nouveau collègue M. Noël Thiollier sur l'*Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, orné de très nombreuses illustrations.

Le Gouvernement a bien voulu nous accorder en 1895 une subvention de mille francs. Ceux qui nous ont aidés à l'obtenir, MM. de Barthélemy, de Villefosse, de Lasteyrie, ont un droit spécial à notre reconnaissance.

Comptes.

M. le Trésorier présente ses comptes pour l'année 1895. Ils sont approuvés. (Voir annexe n° I).

Budget additionnel de 1896 et budget ordinaire de 1897.

M. le Président donne ensuite lecture du budget additionnel pour 1896 et du budget ordinaire pour 1897. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés à l'unanimité. (Voir annexes II et III).

Excursion pour 1896.

Divers projets d'excursion sont présentés : à Saint Symphorien de Lay, l'Aubépin ; à Feurs, Pouilly-lès-Feurs, Donzy ; à la chartreuse de Sainte-Croix. Après examen de ces divers projets, l'Assemblée décide que la Société fera son excursion annuelle à Sainte-Croix; elle désigne pour commissaires MM. L. Favarcq, H. Gonnard, Ph. Testenoire.

Notes généalogiques sur les familles de la Mure, de Laval, du Verdier et de Lingendes. — Communication de M. l'abbé Reure.

Dans l'assemblée générale du 18 mai 1893, M. Vincent Durand nous a rappelé, à propos d'un tableau votif provenant de l'ancienne église de Notre-Dame de Laval (1), le souvenir du forézien Antoine de Laval, un des hommes les plus érudits et des écrivains les plus féconds de son temps (2). Permettez-moi de vous faire connaître quelques titres qui établissent avec précision des alliances entre deux filles d'Antoine de Laval et deux la Mure. On savait depuis longtemps que l'historien Jean-Marie de la Mure était apparenté aux Laval ; ces questions de généalogie n'en restaient pas moins obscures, et M. Guillien lui-même, dans son excellente notice sur la maison de la Mure, n'en a pas dit un mot (3). Il est vrai que, depuis, l'inventaire imprimé des archives municipales de Moulins avait mentionné cette double alliance (4), mais sans permettre de rattacher sûrement Charles et Pierre de la Mure à notre fa-

---

(1) Voy. le *Bulletin de la Diana*, t. VII, p. 71. — Ce tableau, habilement restauré par M. Henry Gonnard, va reprendre sa place dans la chapelle de N.-D. de Laval.

(2) L'origine forézienne d'Ant. de Laval est absolument certaine ; il nous paraît inutile de citer les nombreux témoignages qui mettent ce fait hors de contestation.

(3) Sauf du mariage de Mathieu de la Mure avec l'hypothétique N. de Laval (Voyez *Généalogie de la famille de la Mure*, dans les *Recherches hist. sur Roanne et le Roannais*, p. 331 et suiv.).

(4) Nos 419 et 427.

mille forézienne. J'ai trouvé au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (1) les documents que je vais communiquer à la Diana. Malheureusement ce ne sont pas des pièces originales, ni même des copies, mais de simples analyses. Toutefois comme, sauf des différences de noms facilement explicables, ces documents s'accordent à très peu près, sur les points déjà connus, avec ce qu'on sait d'autre part, il n'y a pas de motif de ne pas les accueillir avec confiance, ou du moins on doit se contenter des légères réserves que commande une critique scrupuleuse. Sous le bénéfice de ces observations, voici ces titres qui éclairent un peu la généalogie de plusieurs familles bien connues dans l'histoire littéraire (2).

15 mars 1609. — Contrat de mariage de François de la Mure, principal héritier de feu Mathieu de la Mure (3), et de demoiselle Antoinette du Verdier, assisté de Charles de la Mure, écuyer, seigneur de Saint-Georges, et d'Antoine de la Mure, coseigneur de Chantois, capitaine et châtelain de Saint-Maurice, ses cousins, avec demoiselle Jeanne de Gayardon, fille de feu Pierre de Gayardon (4), seigneur de Breisolles [lisez *Greisolles*], élu en l'élection de Forez, et de demoiselle Gilberte

---

(1) Carrés de d'Hozier, vol. 252.

(2) Il a paru inutile de reproduire exactement l'orthographe de ces analyses, si ce n'est pour les noms propres.

(3) D'après Guillien, Mathieu de la Mure aurait eu pour femme N. de Laval. Il est possible qu'il ait été marié deux fois.

(4) Selon Guillien, *loc. cit.*, il s'appelait Guillaume; mais dans un autre endroit des *Recherches*, p. 327, il l'appelle bien Pierre de Gayardon.

Coton (1), assisté de Guillaume de la Chièze, écuyer, seigneur d'Aix, et de Jacques Coton, seigneur de Chenevoux, ses oncles maternels. Acte reçu Populle et Miraud, notaires à Roanne.

3 mars 1612. — Contrat de mariage de noble Pierre de la Mure, écuyer, seigneur de Chanlon et de Pontais (2), fils de feu noble Mathieu de la Mure, écuyer, seigneur de Biénavant et de Changy, et d'Antoinette du Verdier, assisté de noble François de la Mure, son frère aîné, écuyer, seigneur de Biénavant et de Changy et coseigneur de Chantois, avec demoiselle Françoise de la Val, fille d'Antoine de la Val, conseiller du Roi, son géographe ancien, et maître des eaux et forêts du Bourbonnais, et de demoiselle Isabeau de Buckinghan.

24 mars 1634. — Transaction entre demoiselles Élisabeth de Laval (3), femme de Charles de la Mure, écuyer, seigneur de Montchenin (4), grenetier du grenier à sel de Moulins ; Françoise de Laval, veuve de Pierre de la Mure, écuyer, seigneur de Chanlon ; Anne de Laval, femme de Claude Malet, écuyer,

---

(1) Philiberte Coton, d'après Guillien. — Cf. Vachez, *Chenevoux*, p. 15.

(2) Ce Pierre de la Mure, frère de François, précédemment nommé, et oncle de l'historien Jean-Marie de la Mure, est resté inconnu à Guillien.

(3) Appelée Isabelle par Antoine de Laval, son père, dans les *Desseins de professions nobles*, Paris, 1605, p. 80.

(4) Charles de la Mure, seigneur de Montchenin, n'a pas été connu de Guillien, à moins qu'il ne soit le même que Charles de la Mure, seigneur de Saint-Georges, mentionné dans Guillien et dans l'acte ci-dessus de 1609. — De ce mariage est né, en 1612, Claude de la Mure (Arch. munic. de Moulins, n° 419).

seigneur de Charendon, capitaine du Parc-lès-Moulins (1); et Marguerite de Laval, femme de François de Menudel, écuyer, seigneur des Guiots (2), sur le différend qu'ils [*elles*] avaient pour le partage de la succession d'Antoine de Laval, écuyer, seigneur de Belair, pensionnaire géographe du Roi, et d'Élisabeth de Buckinghan (3), leurs père et mère; par laquelle elles convinrent faire quatre lots, parce que Angélique, leur sœur, s'était départie à leur profit de tout le droit qu'elle pouvait avoir dans ladite succession. Reçu Chaulme, notaire à Moulins (4).

9 juin 1648. — Contrat de mariage de Nicolas de la Mure, écuyer, seigneur de Chanlon et du Pontais, fils de feu Pierre de la Mure, et de demoiselle Françoise de la Val, sa femme, avec demoiselle Bonne Rulet, fille de feu Achille Rulet, et de demoiselle Charlotte Grimaud. Reçu Rafin, notaire à Saint-Han (5).

---

(1) Claude Malet et Anne de Laval eurent pour fils Gabriel Malet (*Les fiefs du Bourbonnais*, p. 326).

(2) D'où Madeleine, baptisée le 5 novembre 1628 (Arch. munic. de Moulins, nº 427).

(3) Ou plutôt Isabelle de Buckingham.

(4) Ant. de Laval, *loc. cit.*, nous apprend que, outre Isabelle (ou Élisabeth), Françoise, Anne, Marguerite et Angélique, ici nommées, il avait une autre fille, Suzanne, dont l'alliance, si elle fut mariée, ne nous est pas connue, et qui sans doute était morte en 1634, à moins qu'elle ne fût religieuse. Les quatre fils nés de son mariage avec Isabelle de Buckingham, Antoine, Louis, Anne et Henri-Antoine, moururent jeunes, le dernier en 1602.

(5) En rapprochant cet acte de celui du 3 mars 1612, on voit que Nicolas de la Mure était petit-fils de Mathieu de la Mure et d'Antoinette du Verdier. Guillien lui donne pour grand-père Antoine de la Mure, bourgeois de Montbrison. Il n'a pas d'ailleurs connu l'alliance de ce Nicolas de la Mure.

14 mars 1667 (1). — Partage des biens de demoiselle Angélique de Laval, veuve de noble Jean de Lingendes, seigneur des Guiots, entre Nicolas de la Mure, prêtre (2), écuyer, seigneur de Chanlon et du Pontais, donataire de demoiselle Françoise de Laval, sa mère, et demoiselle Françoise de la Mure (3), femme de Jehan Rouher, seigneur de Pirouet [*Pirouer*]. Acte reçu la Loere et Coutant, notaires à Moulins.

19 mars 1679. — Acte reçu Vernoi, notaire à Saint-Germain-Lespinasse, par lequel Gilbert de la Mure, ecclésiastique, cède à Joseph de la Mure (4), son frère, écuyer, seigneur de Chanlon, tout ce qu'il pouvait prétendre dans la succession de Nicolas de la Mure et de Bonne Rulet, leurs père et mère.

Ces titres, qui ajoutent des informations précieuses à l'histoire généalogique des familles de la Mure et de Laval, soulèvent deux problèmes assez intéressants. D'abord, on voudrait savoir qui est ce Jean de Lingendes, dit seigneur des Guiots, marié à Angélique de Laval. On sait que la maison de Lingendes a représenté en Bourbonnais, avec un grand éclat, la noblesse de robe, ou la haute bourgeoisie

---

(1) Je lis dans mes notes *1607*. Ai-je mal copié ? Quoiqu'il en soit, cette date ne peut être exacte ; comme le *six*, dans l'écriture cursive, se transforme facilement en *zéro*, je rétablis par conjecture la date de 1667.

(2) Ainsi Nicolas de la Mure, marié à Bonne Rulet, entra plus tard dans les ordres, fait déjà signalé par Guillien.

(3) Inconnue à Guillien. Elle eut au moins deux enfants de son mariage : Guillaume et Marie (Arch. munic. de Moulins nos 438 et 450).

(4) N'est pas non plus mentionné par Guillien.

savante et lettrée. On connaît plusieurs Jean de Lingendes dans les dernières années du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe siècle : un lieutenant criminel du Bourbonnais, un évêque de Mâcon, un avocat au présidial de Moulins qui intervint, le 14 octobre 1604, à la donation faite par Honoré d'Urfé et Diane de Châteaumorand au collège de cette ville, un secrétaire de la chambre du roi et du duc du Maine, un conseiller au présidial de Moulins, enfin un poète de quelque mérite, fort lié avec Honoré d'Urfé, qui a écrit des stances élogieuses en tête de ses *Changèmens de la bergère Iris* (1). Il est d'ailleurs probable que deux ou trois de ces Lingendes se confondent en un seul personnage désigné par des qualités différentes. Je suis porté à croire que le poète Jean de Lingendes, dont la vie est peu connue, bien qu'il ait été un écrivain facile et élégant, est le gendre d'Antoine de Laval, et aussi peut-être l'avocat, devenu plus tard conseiller au présidial, qui figure dans l'acte du 14 octobre 1604. Nous savons que Jean de Lingendes, mari d'Angélique de Laval, mourut de la peste à Moulins en 1629, comme en témoigne une inscription de l'ancienne église d'Iseure (2). En 1631, sa veuve fit une donation de 1600 livres aux Jésuites du collège de Moulins pour remercier sainte Rosalie de l'avoir préservée de l'é-

---

(1) Voy. principalement sur lui Goujet, *Biblioth. franç.*, t. XIV, p. 286; — H. Faure, *Ant. de Laval et les écrivains bourb. de son temps*, p. 51 ; — Bouchard, *les Poètes Bourbonnais*, dans le *Bull. de la Soc. d'émul. de l'Allier*, t. XI, p. 393.

(2) Elle a été publiée par Gui de la Grye, *Portraits*, p. 216 ; — Arvisart, *Pierres tombales d'Iseure* (*Bull. de la Soc. d'émul. de l'Allier*, XIII, 520) ; — Tudot, *Enseignes et Inscriptions* (*Congrès archéol.*, 21e session, p. 322 et suiv.)

pidémie qui avait enlevé son mari (1). Cependant les biographes, se copiant les uns les autres, nous disent que le poète serait mort en 1616, âgé de 36 ans ou environ ; mais ce fait est affirmé sans l'ombre d'une preuve. Il y a plus : Jean de Lingendes, dans son *Élégie pour Ovide*, donne des éloges à la traduction des *Métamorphoses* par Nicolas Renouard, dont la première édition signalée par Brunet est seulement de 1617. Si le poète n'est pas mort en 1616 (2), comme l'affirment gratuitement les biographes, il n'y a plus de raison de ne pas penser qu'il a pu vivre jusqu'en 1629. Au reste, je ne voudrais pas qu'on donnât à une conjecture, sur laquelle j'appelle simplement l'attention, une autorité que les rares documents dont on dispose ne permettent pas de lui atribuer, tout prêt à l'abandonner si on en fait voir seulement l'invraisemblance.

J'ai parlé d'un autre problème. On a vu, par deux des documents qui viennent d'être rapportés, que Mathieu de la Mure, grand-père de l'historien, avait épousé Antoinette du Verdier. Celle-ci, on n'en peut guère douter, est étrangère aux du Verdier de Cordelle aussi bien qu'aux du Verdier des Salles, et appartient à la même famille qu'Antoine du Verdier (3),

---

(1) Bouchard, *Hist. du Collège de Moulins*, p. 55, et appendice, n° XI.

(2) On voit bien (Arch. de l'Allier. B, 736) que, le 20 octobre 1616, Toussaint de Chantelot et Marguerite Gascon, veuve de Jean de Lingendes, secrétaire de la chambre du roi et de M. le duc du Maine, se firent donation mutuelle de leurs biens. Mais si ce Jean de Lingendes était le même que le poète, et si celui-ci était réellement mort en 1616, il serait assez difficile d'admettre que sa veuve fût déjà remariée au mois d'octobre de la même année.

(3) Voy. O. de Viry, *Les du Verdier des Salles*, dans l'*Ancien Forez*, t. III, p. 208.

auteur de la *Bibliothèque française* et de tant d'autres ouvrages. Si cette Antoinette était sa fille, Antoine du Verdier deviendrait l'aïeul de Jean-Marie de la Mure (1). Mais cela n'est pas vraisemblable. Le premier testament connu d'Antoine du Verdier, du 25 juin 1587, a été publié dans le *Cabinet historique* (2). Le testateur institue héritier universel son fils, l'écrivain Claude du Verdier, et fait des legs à ses deux filles Françoise et Catherine (3). Le nom d'Antoinette n'est pas prononcé. Si elle était née après ce testament, il est trop évident qu'elle n'aurait pu avoir en 1609, de son mariage avec Mathieu de la Mure, un fils déjà marié ou promis en mariage. Mais il est fort possible qu'Antoinette soit la sœur d'Antoine du Verdier, qui serait alors le grand-oncle de l'historien la Mure. Je ne connais pas, jusque-là, de document qui permette de trancher cette question généalogique avec assurance.

Legs faits à l'église d'Essertines-en-Donzy, au XVIIIe siècle. — Communication de M. l'abbé Vanel.

M. l'abbé Vanel entretient l'Assemblée de procès

---

(1) Selon Gui de la Grye, la Mure « nous apprend, dans ses notes manuscrites, qu'Antoine du Verdier était son aïeul » (*Portraits d'aut. foréziens*, p. 612).

(2) VIIe année, 1861, *Documents*, p. 441 et suiv. Cet article très intéressant fait connaître d'autres titres sur la famille d'Ant. du Verdier.

(3) Ant. du Verdier avait perdu sept enfants en 1586 (Voy. *Rev. d'hist. littér. de la France*, t. II, p. 249 et suiv.) — Je me propose d'écrire sous peu un article spécial sur Antoine du Verdier, qui n'a pas eu jusque là de biographe. Niceron, dans ses *Mémoires* (t. XXIV, p. 276 et suiv.), parle assez longuement de ses ouvrages, mais ne dit presque rien de son histoire.

coûteux qu'eurent à soutenir, au XVIIIe siècle, la fabrique et le curé d'Essertines-en-Donzy pour entrer en possession de divers legs faits à l'église. Il énumère aussi les sommes relativement considérables qui furent réclamées à cette occasion par le fisc.

Puits antique découvert à Allieu. — Communication de M. Vincent Durand.

Des sondages pratiqués à 300 mètres au nord du hameau de Daumois, dans une terre portant le n° 292, section C, du cadastre d'Allieu, en un point où de nombreux débris céramiques épars à la surface et des restes de fondations attestent l'existence d'habitations gallo-romaines, m'ont fait découvrir au mois de février dernier l'orifice d'un puits antique que j'ai fait déblayer. Je désirais augmenter ainsi ma réserve d'eau potable en cas de sécheresse prolongée, comme celle qui a sévi sur nous en 1895. Mais je ne serais pas sincère, si je n'avouais point que la curiosité avait aussi sa bonne part dans mon entreprise.

Celle-ci m'a offert des difficultés que je ne soupçonnais pas. A sa partie supérieure, la muraille en pierres sèches du puits présentait sur un de ses côtés une solution de continuité d'environ 0^m 50. Je n'ai d'abord attaché aucune importance à cette dégradation partielle, qui pouvait avoir été provoquée par la ruine de la margelle et qui, tout portait à le supposer, devait s'arrêter à une faible profondeur. Mais après avoir fait vider, en l'étayant, plus de 3 mètres du puits, la crevasse se continuant verticalement et donnant même passage à de petits éboulements de la menue pierre disposée en arrière du mur, j'ai

dû, pour éviter tout accident, ordonner la démolition des parties de ce mur demeurées ou du moins paraissant saines, jusqu'à ce que celui-ci reparût dans l'intégrité de son contour. J'ai été amené ainsi à enlever une quantité considérable de matériaux sur près de 2^m 50 de diamètre et 6^m 30 de profondeur, niveau où la crevasse à pris fin, après avoir conservé jusqu'au bout sa verticalité, sur une largeur variant de 0^m 50 à 0^m 30, ou même parfois réduite à quelques centimètres. Tout me porte à y voir, avec mon chef d'atelier, l'œuvre de la foudre qui, tombant sur un arbre situé au bord du puits, aura plongé verticalement dans la pierraille de remplissage, crevant sur son passage la paroi du mur et en projetant violemment les matériaux à l'intérieur.

Le canal, sur cette hauteur de 6 m. 30, était en effet presque uniquement rempli de moellons et de pierraille mélangés d'un peu de terre. Quelques morceaux de tuiles à rebords, quelques rares tessons de poterie venus de la surface avec ces dernières y ont été recueillis ; mais je n'ai à signaler d'une manière particulière que deux objets : une portion peu importante d'une grossière *olla* noire, de style gaulois, ornée à la gorge d'un chapelet irrégulier de gros points creux, et une estampille de potier, imprimée sur le fond de ce qui fut une salière ou un vase à boire en terre rouge : on y lit sur deux registres, $\frac{\text{ALBAN}}{\text{..IXTA}}$, le commencement du premier mot étant un peu incertain et celui du second emporté par une cassure.

A 6^m 30, comme je viens de le dire, la lézarde se termine enfin. Au même niveau, mes ouvriers relèvent la partie inférieure d'un grand vase de bronze

et à 0^m 40 plus bas, sa partie supérieure. Je ne doute guère que la présence de cet objet métallique n'ait déterminé la fin de la lézarde, en attirant le fluide électrique de la périphérie au centre du puits. Sympathie redoutable, qui a contribué, je le crains bien, aux détériorations subies par le vase, dont les bords sont percés à jour et festonnés comme de la dentelle, et c'est fort dommage, car ce récipient, formé d'une seule feuille de cuivre emboutie au marteau, est d'une fabrication parfaite. Le fond, d'un diamètre de 0^m 204, est plat ; l'orifice est large de 0^m 241 ; la hauteur primitive devait être voisine de 0^m 20, le diamètre à la panse d'un peu plus de 0^m 27. Les parois n'ont guère que l'épaisseur d'une coquille d'œuf. La gorge était jadis serrée par un cercle de fer auquel s'adaptait l'anse. Celle-ci n'a pas été retrouvée et le cercle a été détruit par l'oxydation ; une bouillie ferrugineuse dans laquelle nageait le vase était le dernier témoin de son existence.

A 0^m 65 plus bas, on recueille une aiguière en terre noire lustrée, à reflets métalliques. Elle est entière, moins l'anse qui s'est décollée, probablement au moment où l'on retirait le vase plein d'eau. Cette aiguière, à base et ouverture étroites, est d'un galbe assez pur et rappelle immédiatement toute une catégorie bien tranchée de poteries appartenant à la plus belle céramique gauloise (pl. I). Il est tout à fait digne de remarque qu'elle gisait, non au fond du puits, mais à un mètre environ au dessus, superposée ainsi à de nombreux objets accusant la période romaine.

A partir de ce moment et jusqu'au bas du puits, la boue devient très riche en objets adventices de

I. — Vase noir, aiguière, jadis pourvu d'une anse, trouvé dans un puits antique a Daumois, commune d'Allieu.

Hauteur 0^m 227.

toute nature. Je citerai parmi ceux en terre cuite une urne en terre rouge ordinaire, au col saupoudré de mica jaune et également entière moins l'anse, qui a néanmoins été retrouvée et a pu être recollée ; une deuxième urne brisée en nombreux morceaux, mais qui a pu être reconstituée presque en entier : comme la précédente, elle a été au feu ; une troisième urne malheureusement incomplète de sa partie inférieure et portant le grafite, AR, initiales probables de celui ou celle qui en faisait usage ; un pot au feu à une anse, orné à la gorge de cannelures horizontales, absolument intact ; une jolie olla brisée par les ouvriers et dont il n'a manqué qu'un morceau insignifiant (1) ; une tasse ou plutôt un godet minuscule grossièrement façonné à la main, véritable écuelle de poupée ; enfin de nombreux débris incomplets provenant de vases de ménage de toute espèce et de toute dimension, urnes, grandes jarres à deux anses, coquelles à trois pieds, gobelet, bol en terre sigillée rouge, orné de reliefs assez mous accusant un surmoulage. Une anse, rendue brillante par la poussière de mica, et naïvement décorée de motifs en creux et en relief et de lignes incisées, fait regretter le vase rustique, une aiguière peut-être, auquel elle a appartenu. Un fond d'olla et quelques tout petits échantillons de terre noire rappellent la poterie gauloise.

---

(1) Les noms à appliquer aux vases antiques ne sont pas tous parfaitement connus. J'appelle *urne* un vase spécialement destiné à puiser de l'eau et servant aussi à la faire chauffer. Sa capacité est généralement de plusieurs litres ; il a la base étroite, la panse ovoïde, le col court, l'orifice de largeur médiocre ; il est pourvu d'une seule anse courte. L'*olla*, parfois d'une extrême élégance, n'a pas d'anse, mais peut être saisie par son rebord supérieur.

Les objets de métal autres que le chaudron de bronze dont il a été déjà parlé consistent en une sonnette quadrangulaire destinée à être suspendue au cou d'un animal domestique : elle est formée d'une feuille de bronze repliée sur elle-même et soudée, et elle est encore pourvue de son battant; en quelques clous et un anse de seau en fer et en un joli couteau de femme trouvé tout au fond du puits : la lame en est cambrée et la poignée, de petite dimension, était jadis revêtue de plaques de bois, d'os ou de corne que maintenaient deux rivets et une petite frette dorée malheureusement réduite à un simple fragment. Les boues ont encore rendu une épingle de bronze, longue de 0^m067, dont la tête à quatorze facettes a été obtenue en abattant symétriquement les huit angles d'un cube, et deux bagues, aussi de bronze. La première, qui est brisée, porte des traces de dorure, et le champ ovale de son chaton semble avoir été intentionnellement corrodé à l'aide d'un acide énergique, dans le but de le rendre rugueux et d'assurer l'adhérence d'une pâte de verre ou d'un mastic dont il garde encore des traces. La seconde bague est intacte et porte gravée sur son chaton le mot FELIX, abréviation probable du souhait, *Utere felix*, inscrit sur nombre de petits monuments antiques. Le faible diamètre intérieur de ces bagues, 0,018 et 0,017, fait voir qu'elles ornaient des doigts de femme.

Il a été recueilli quelques morceaux de verre, mais trop peu considérables pour se prêter à la restitution des pièces dont ils proviennent. L'un d'eux, épais de moins d'un millimètre, est un fragment du bord d'une coupe d'environ 0^m14 de diamètre, bord replié comme un ourlet, dans l'intérieur duquel s'est intro-

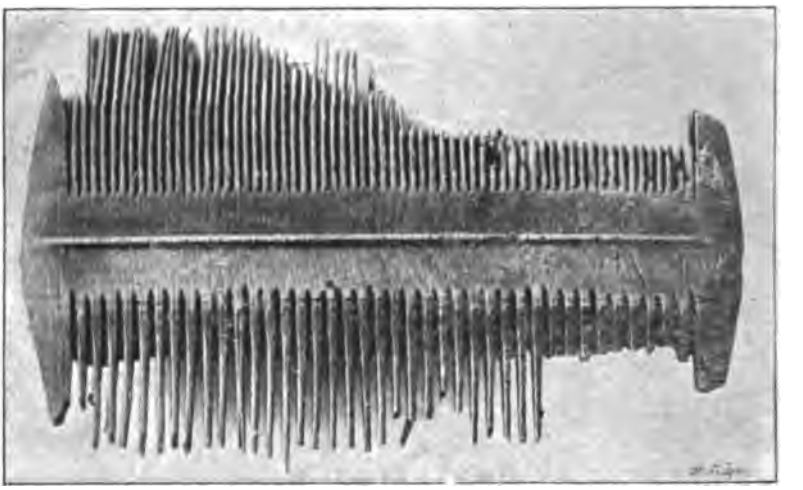

II. — Peigne de buis, trouvé dans un puits antique, a Daumois, commune d'Allieu.

Grandeur de l'original.

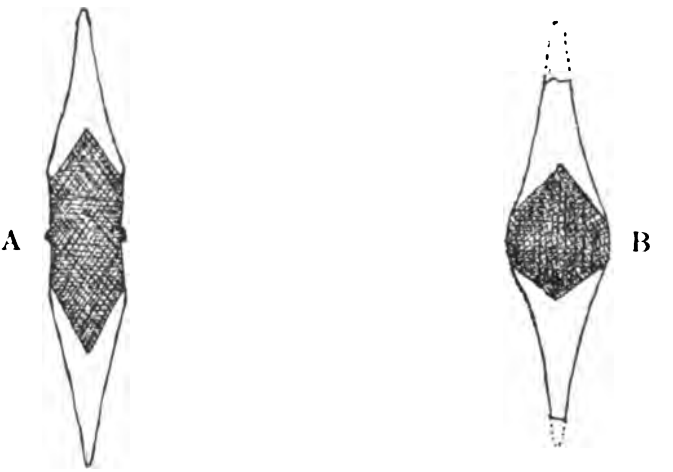

A. — Coupe du peigne ci-dessus.

B. — Coupe d'un fragment d'autre peigne trouvé dans le même puits.

duit par la cassure un mince cordon de vase grisâtre.

La pierre est représentée par une fine lame de silex taillé, portion de couteau ou de scie, un morceau de craie rouge, et un petit caillou roulé, venu des bords du Lignon ou de l'Aubègue et qui dut être un jouet d'enfant analogue à nos billes. Un autre caillou en forme de sphère aplatie de $0^m 07$ de diamètre, dépoli et un peu creusé sur une de ses faces, paraît avoir servi de molette à broyer ou de concasseur.

A ces divers objets étaient associés de nombreux morceaux de bois, généralement de faible dimension. Tels des crochets ou *bichicottes* destinés à puiser l'eau, des portions de manches d'outils, lattes ou aiguillons à bœufs, l'extrémité d'une auge grossièrement taillée dans un bloc de bouleau, et un morceau de chêne taillé en fer de lance qui pourrait avoir été une palette à rompre le caillé ou à façonner le beurre. Une mince baguette de buis tournée, légèrement conique, pointue à une extrémité, et rompue en deux morceaux, fut sans doute un fu-

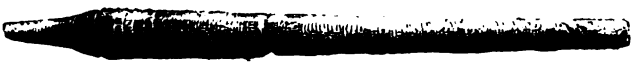

1. — Fuseau trouvé dans un puits antique a Allieu.
Réduction à 1/2.
Dessin d'Henri Gonnard.

seau (fig. 1). Une pièce rare et d'une conservation relativement bonne est un peigne de buis à double rangée de dents, fort bien travaillé (pl. II). Un autre peigne de buis l'accompagnait, mais très endommagé (pl. II, B). Il faut en convenir, la place de ces ins-

truments de toilette n'était guère dans un puits. N'en rendons pas moins grâce aux jeunes polissons qui les y ont jetés. Et quand on pense qu'ils ont été fessés pour cette bonne action ! Mais il y a de cela si longtemps ! Cette réflexion me console.

Beaucoup d'autres morceaux de bois n'étaient que des éclats ou tronçons de branches, plusieurs encore revêtues de leur écorce. On a cru reconnaître le chêne, le châtaignier, le hêtre, le bouleau, le pin, le cerisier, le prunier, le noisetier, le buis. Des coquilles de noix, des noisettes, des noyaux de cerise, de prune, de prunelle, des graines de courge de petite taille, peut-être une variété de notre courge calebasse, ont encore été recueillis. Je citerai particulièrement des amandes tout petites aussi, conservant à l'intérieur l'enveloppe membraneuse de leur partie comestible. Ce fruit était donc déjà acclimaté dans nos montagnes. Par contre, il n'a pas été trouvé de pépins de raisins, si abondants dans les puits du Crêt Châtelard.

Cet inventaire sera complet, si l'on y ajoute quelques ossements de bœuf ou de vache, d'âne, de chèvre, de lapin ou de chat. Une portion de la boîte crânienne d'une chèvre a perdu ses cornes, qui ont été soigneusement sciées. Plusieurs dents incisives de bœuf et une canine de chien ont peut-être été portées en amulettes (1). Je risquerais d'exciter votre incrédulité, si le même fait n'avait point été observé au Crêt Châtelard, en vous disant que de fragiles

---

(1) Je suis redevable de la détermination de ces ossements à MM. Bonniaud, vétérinaire à Montbrison, et Saudouly, vétérinaire à Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme).

ailes de mouche ont reparu au jour, fidèlement conservées par une boue plus de quinze fois séculaire.

Je penche en effet a rapporter au II ou IIIe siècle le contenu du puits, qui est exempt de tout mélange d'objets du moyen-âge.

La profondeur totale du puits a été trouvée de 8^{m} 65 ; son diamètre, uniforme sur toute sa hauteur, de 0^{m} 78 ; celui de l'excavation légèrement conique dont il occupe le centre et qui a été creusée avec beaucoup de régularité dans un schiste noirâtre assez dur, suintant l'eau et coupé de quelques minces veines argileuses, est de 2^{m} 20 au fond et de 3 mètres environ à l'orifice. Cette largeur relativement considérable fait plus que compenser la faible section du canal, dont le débit est accru par l'eau interposée soit entre les moellons du mur, soit dans la pierraille de remblai disposée par derrière.

J'ai déjà relevé une circonstance notable de la fouille dont je viens de rendre compte. Parmi les vases qu'a rendu le puits, celui auquel on assignerait à première vue la date la plus ancienne, à savoir l'aiguière en terre noire lustrée de style gaulois, occupait le sommet de la couche archéologique, au dessus d'une foule d'autres échantillons céramiques dont l'aspect et la technique rappellent la poterie romaine du haut empire, telle qu'elle se présente dans les gisements antiques de notre région. Ce fait vient affermir un soupçon que les fouilles du Crêt Châtelard avait fait germer dans mon esprit et auquel la découverte, si judicieusement commentée par M. Joseph Déchelette, des vases peints de Roanne, apparentés de près à ceux de l'oppidum gaulois du Terrail, a donné une nouvelle force : c'est que les

formes et même les procédés de la céramique et probablement d'autres branches de l'industrie gauloise se sont perpétués bien avant sous la domination romaine, à côté de formes et de procédés empruntés à l'industrie des vainqueurs. Pouvait-il donc en être autrement ? Les habitudes, les goûts d'un peuple ne changent pas en un jour. Depuis deux tiers de siècle, nous sommes maîtres de l'Algérie ; nous y avons importé, nous y importons chaque jour davantage nos produits et nos méthodes ; cependant l'art et l'industrie indigènes subsistent toujours. Sans doute nos ancêtres ont montré, à l'endroit de la civilisation romaine, une faculté d'assimilation qui laisse bien loin celle des Arabes pour la nôtre. Néanmoins, il n'y a aucune raison de croire qu'ils aient répudié soudainement tout ce qui tenait à leurs traditions nationales et les gens qui, au témoignage de saint Sidoine Apollinaire, parlaient encore gaulois au Ve siècle, chez qui les monnaies gauloises paraissent avoir eu cours concurremment avec la monnaie romaine, pouvaient bien user, en plein Empire, de poteries imitées de celle du temps de l'indépendance de la Gaule.

Si nous considérons en particulier cette belle poterie lustrée, tantôt noire comme l'ébène, tantôt à reflets de plombagine, sobrement ornée toujours, mais dont le galbe rivalise parfois de pureté avec ce que la Grèce et l'Étrurie ont produit de plus parfait, la persistance de sa fabrication aux temps romains nous paraîtra d'autant plus facile à admettre que cette fabrication, au moins dans ses procédés essentiels, semble n'avoir jamais cessé. Nous savons en effet par M. le docteur Plicque que l'on fait encore en

Auvergne de ces poteries noires, dont la coloration est obtenue en les exposant avant la cuisson à la fumée du bois vert (1). Au rapport de M. Éleuthère Brassart, le bois employé à cet usage est celui du verne.

Il résulte de tout ceci une conséquence d'une haute portée, c'est que la présence d'objets d'apparence gauloise dans un gisement antique ne suffit pas à le dater sûrement de l'époque de l'indépendance, si ce gisement n'est pas pur d'objets d'origine romaine, ou si les uns et les autres n'y occupent pas des couches ou des régions nettement délimitées.

Un mot, avant de terminer, sur le petit groupe d'habitations dont une ou plusieurs étaient desservies par le puits que j'ai fouillé. Le nombre ne devait pas en être bien considérable, une douzaine au plus, disséminées du N.-O. au S.-E. sur une longueur d'environ 500 mètres, depuis les terroirs de *Tissonnière* et de *Goutte-Betton* jusqu'au hameau de Daumois. Vers l'extrémité N. de cette bande de terrain, vers le milieu de la terre n° 450, section C du cadastre, j'ai relevé en 1867 les fondations d'une maisonnette, sans doute case d'un pauvre esclave, à en juger par ses dimensions restreintes et l'indigence absolue des épaves de son mobilier. Ailleurs, dans la terre n° 290, d'autres fondations ont été détruites dans la première moitié de ce siècle ; l'on a trouvé des meules à bras et, paraît-il, un aire pavée de briques

---

(1) *Congrès archéologique de Montbrison*, 1885, p. 289. Voyez aussi p. 292 où des vases noirs de cette espèce sont rangés par M. Plicque dans sa 3e classe des poteries de luxe à pâte tendre, qu'il rapporte aux Ier et IIe siècles.

polygonales. Une fouille pratiquée il y a peu d'années, sur un espace limité du même champ, a fait découvrir, au milieu d'un amas confus de tessons, de clous rouillés et de charbons enfouis dans une terre noirâtre, une fibule en bronze doré, une portion de ce qui m'a paru être un bracelet, en bois très noir, et deux moyens bronzes, tous deux peut-être et l'un certainement de Domitien. Dans les substructions encore incomplètement fouillées à proximité du puits, les débris céramiques foisonnent ; la terre sigillée commune n'y est pas rare. C'est le site le plus agréable et le mieux exposé : on peut croire que là s'élevait l'habitation principale. Un peu partout, on recueille sur le sol des silex et autres pierres dures, tantôt à l'état de simples éclats, tantôt retouchées plus ou moins habilement, tantôt amenées à l'état de hachettes polies : nouvel exemple de la coexistence, sur un même emplacement, d'outils d'apparence préhistorique avec des objets d'origine franchement gallo-romaine, sans qu'il soit aisé de décider s'ils doivent être rapportés ou non à des époques distinctes.

Une sépulture par ustion découverte à Précieu. — Communication de MM. T. Rochigneux et E. Brassart.

M. Brassart dit qu'il fut prévenu le 4 mai par M. Rochigneux qu'une découverte d'objets antiques venait d'être faite à Précieu, dans une carrière de sable en exploitation.

Le même jour ils se rendirent ensemble sur les lieux et trouvèrent tout bouleversé. Néanmoins, grâce aux indications de l'inventeur, ils purent reconstituer l'état primitif. A environ 0^m 75 de profondeur, le pic avait

rencontré une petite enceinte en cailloux basaltiques, au centre de laquelle se trouvaient des cendres mêlées d'esquilles d'os brûlés, quelques fragments de tuiles à rebords, d'amphore et, absolument intact, le petit vase en terre noire, figuré ci-contre. En résumé, le hasard avait fait exhumer la sépulture par ustion d'un très pauvre diable, esclave ou colon, vivant au premier siècle de notre ère. Le petit vase, sorte de burette, a un aspect fortement gaulois, c'est une preuve nouvelle de la persistance des traditions, surtout pour les objets usuels.

2. — Vase noir provenant d'une sépulture par ustion découverte a Précieu.
Réduction à 1/2.
Dessin d'Henri Gonnard.

Le lieu précis de la découverte est à 98 mètres, au N.-O. du cimetière de Précieu, dans une terre appelée *la Baluze*, appartenant à M. Pichon, voiturier à Montbrison, et portant sur le plan cadastral le n° 237 p. de la section B.

La séance est levée.

Le Président,
Comte de Poncins.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère Brassart.

ANNEXE N° I.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 1895.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes prévues au budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 f.	4800 »	4350 »	4170 »	180 »
2. Cotisations à 15 f.	1400 »	1665 »	1605 »	60 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société	10 »	62 »	37 »	25 »
TOTAUX.....	6410 »	6277 »	6012 »	265 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau et ports d'imprimés	700 »	501 90	375 35	144 55
3. Entretien de la salle.....	100 »	77 90	77 90	» »
4. Chauffage.....	100 »	67 35	67 35	» »
5. Indemnité au concierge	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions diverses.....	3000 »	2642 80	1727 80	915 »
7. Achat de livres, abonnements, reliures	350 »	350 »	350 »	» »
8. Fouilles et moulages.....	200 »	33 75	33 75	» »
9. Frais d'encaissement.....	150 »	128 10	128 10	» »
10. Achat de jetons..	300 »	300 »	120 »	» »
11. Imprévu.....	190 »	190 »	190 »	» »
TOTAUX.....	6410 »	5611 80	4372 25	1059 55

BALANCE.

Recettes effectuées.....	6012 »
Dépenses effectuées.....	4372 25
Excédant de recettes.....	1639 75

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes.

	Recettes prévues au budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1894.....	3525 80	3525 80	3525 80	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées.....	330 »	330 »	285 »	45 »
3. Intérêts des fonds en dépôt.....	10 »	30 15	30 15	» »
4. Subvention extraordinaire de l'État pour les publications de la Société et la salle d'archives.....	1000 »	1000 »	1000 »	» »
5. Somme à valoir sur la livraison aux souscripteurs de 11 volumes de *l'Art Roman* in-folio ...	110 »	110 »	20 »	90 »
6. Cotisation perpétuelle de M. de Saint-Genest.....	300 »	300 »	300 »	» »
TOTAUX.....	5275 80	5295 95	5160 95	135 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Etablissement d'une porte en fer pour isoler le cabinet d'archives	100 »	45 »	» »	45 »
2. Réparations aux murs de la Diana et de ses annexes.	400 »	83 75	23 50	60 25
3. Souscription pour la restauration de l'église de Châtelneuf	125 »	125 »	95 »	30 »
4. Frais de bureau (restes à payer de 1894).....	160 45	98 »	98 »	» »
A REPORTER	785 45	351 15	216 50	135 25

	Dépenses prévues au budget	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
REPORT.....	785 45	351 75	216 50	135 25
5. Entretien de la salle (restes à payer de 1894).....	33 05	81 65	31 65	50 »
6. Impressions diverses (restes à payer de 1894)	2598 35	2598 35	2598 35	» »
7. Achats de livres, etc. (restes à payer de 1894).....	12 »	12 »	12 »	» »
8. Fouilles et moulages..... .	20 »	20 »	20 »	» »
9. Impressions	1000 »	» »	» »	» »
10. Reliures.....	300 »	34 50	34 50	» »
11. Indemnité extraordinaire au bibliothécaire....	300 »	300 »	300 »	» »
12. Imprévu.....	226 95	» »	» »	» »
TOTAUX.....	5275 80	3398 25	3213 »	185 25

BALANCE.

Recettes.....	5.160 95
Dépenses.....	3.213 »
Excédant de recettes	1.947 95

Résultats généraux de l'exercice 1895.

Recettes du budget ordinaire....	6.012 »	11.172 95
Recettes du budget additionnel .	5.160 95	
Dépenses du budget ordinaire...	4.372 25	7.585 25
Dépenses du budget additionnel..	3.213 »	
Excédant de recettes à porter au budget additionnel de 1896.....		3.587 70

ANNEXE N° II.
BUDGET ADDITIONNEL DE 1896.
Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1895.....	3.587 70
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées...	285 »
3. id. sur vente de publications..	115 »
4. Intérêts des fonds en dépôt.....	10 »
TOTAL.....	3.997 70

Dépenses.

1. Frais de bureau.....	(restes à payer de 1895)	144	55
2. Impressions	(id.)	915	»
3. Solde de la souscription pour l'église de Châtelneuf	(id.)	30	»
4. Établissement d'une porte en fer au cabinet d'archives.....	(id.)	45	»
5. Entretien de la salle.....	(id.)	50	»
6. Réparations aux murs de la Diana et de ses annexes		360	25
7. Achat de livres, manuscrits, abonnements, reliures.....		400	»
8. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire....		300	»
9. Impressions		1.000	»
10. Imprévu.....		752	90
	TOTAL	3.997	70

BALANCE.

Recettes.....	3.997	70
Dépenses.....	3.997	70
Excédant.....	»	»

ANNEXE N° III.

BUDGET PRIMITIF DE 1896.

Recettes

1. Cotisations à 30 francs.....	4.300	»
2. Cotisations à 15 francs.....	1.600	»
3. Subvention de la ville de Montbrison.....	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société...	10	»
TOTAL.....	6.110	»

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire.....	1.200	»
2. Frais de bureau et ports d'imprimés.....	600	»
3. Entretien de la salle et de ses annexes.....	100	»
4. Chauffage.....	100	»
5. Indemnité au concierge.....	120	»
6. Impressions diverses.....	3.000	»
7. Achats de livres, abonnements, reliures.....	350	»
8. Fouilles et moulages.....	200	»
9. Frais d'encaissement.....	150	»
10. Achat de jetons.....	200	»
11. Imprévu.....	90	»
TOTAL.....	6.110	»

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons

Ont été offerts par MM. :

Croix (le Révérend Père Camille de la), sa notice : *Mémoire adressé à deux sections du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des travaux historiques (section d'archéologie).* Poitiers, (Blaise Roy et Cie), s. d., in-4°.

Revendication contre la Société archéologique de Touraine du droit de continuer les fouilles entreprises en 1896 sur l'emplacement de la nouvelle église d'Yzeures (Indre-et-Loire) et d'en extraire les matériaux de construction, bas-reliefs et inscriptions antiques qu'elles renferment.

Grellet de la Deyte (Emmanuel), son discours : *Du devoir et du succès,* prononcé à la distribution des prix de l'Institution Sainte-Marie, à Riom, le 25 juillet 1896. Riom, (ve Jouvet), 1896, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique, *Journal des savants.* Mai-juin 1896.

Cagnat (R.), Les cités romaines de la Tunisie.

Échanges.

Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes rendus des séances de l'année 1896.* 4e série, tome XXIV. Mars-avril 1896.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* 2e série, n° 6. Juin 1896.

Institut de Carthage. *Revue tunisienne.* N° 11. Juillet 1896.

Carton (docteur), Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie.

Ministère de l'Instruction publique. *Annuaire des musées scientifiques et archéologiques des départements.* 1re année, 1896.

— *Congrès des sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du congrès le samedi 11 avril 1896 par M. Grandidier, membre de l'Académie des sciences et M. Guyesse, ministre des colonies, ministre par intérim de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.*

— Section des sciences économiques et sociales. *Séances mensuelles, rapports, mémoires.* 1895.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. *Mémoires et procès-verbaux.* Tome VIII. 1894-1895.

Note de M. Lascombe relative à la découverte récente d'une statue d'Eros endormi, en marbre blanc, attribuée au IIIe siècle, d'une conduite d'eau et de sarcophages antiques, à Saint-Paulien, l'ancienne *Revessio*, sur la route de Lyon en Aquitaine par Feurs. — Truchard Du Molin, La baronnie de Lardeyrol.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* 15e année, 2e série, n° 18. 2e trimestre 1896.

Dupré (A.), Les rouleaux des morts dans l'Orléanais.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 27e année, nos 6, 7 et 8. Juin-août 1896.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales.* 2e série, tome XVI, 1re livraison. Janvier-mars 1896.

Société de Borda. ***Bulletin.*** 21e année, 2e trimestre 1896.

Société d'émulation d'Abbeville. *Bulletin.* Nos 3 et 4 de 1894 ; nos 1 à 4 de 1895.

— *Mémoires.* Tome I. Années 1895-1896.

Delignières (Emile) : L'œuvre gravé de Jacques Aliamet, d'Abbeville. *Belles reproductions de gravures.*

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne,* 12e année, no 2. Mars-avril 1896.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 118e livraison. Juillet 1896.

Société de secours des amis des sciences et arts de Paris. *Compte rendu du 36e exercice. Séance publique annuelle tenue le 30 avril 1896 dans l'amphithéâtre de physique de la faculté des sciences à la Sorbonne.* 1896.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome VI, no 1. Mars 1896.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. *Bulletin-revue de Saintonge et d'Aunis.* XVIe volume, 4e livraison. Juillet 1896.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 15e année. 2e série, no 18. 2e trimestre 1896.

Société Éduenne. *Mémoires.* Nouvelle série, tome XXIII. 1895.

Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777. *Détails intéressants sur l'aqueduc conduisant*

l'eau du Gier, l'auteur dit le Furan, à Lyon ; sur certaines localités de notre région traversées dans un de ses itinéraires de voyage, telles que Roanne et ses antiquités, Saint-Germain et Saint-Forgeux-l'Espinasse, Noailly, Ambierle, la Bénisson-Dieu, Briennon et Saint-Pierre-la-Noaille (de Noailli), et sur quelques personnages foréziens, tels que M. Passinges, naturaliste à Roanne, l'abbé Berthelin de Montbrison, curé de Saint-Forgeux-l'Espinasse, et M. d'Arles, curé de Saint-Georges près Montbrison, titulaire d'une prébende à Noailly. — Martinet (abbé Adrien), Armorial du chapitre noble des chanoines séculiers de Saint-Pierre de Mâcon nommés de 1559 à 1689, d'après un manuscrit original. *Parmi ces chanoines dont on donne les preuves de noblesse figurent les foréziens ou descendants de familles foréziennes ci-après : François de Rébé, 1585 ; Claude de Salornay, 1597 ; Claude de Foudras, 1605 ; Jean de Rébé, 1615 ; François de Rébé, 1622 ; Marc de Cremeaux, 1629 ; Charles de Châteauneuf, 1629 ; Edme-François de Talaru, 1636 ; Jean-Louis de Moissard du Planet, 1660 ; Charles-Joseph du Planet, 1661 ; Charles de l'Estang, 1665 ; Louis Damas du Rousset, 1673 ; Hector de Talaru-Chalmazel, 1673 ; Jacques-Hugues de Sarron, 1674 ; Bernard-Angélique de Cremeaux d'Entragues, 1675 ; Alexandre de Chevriers Saint-Maurice, 1680 ; Philibert-Alexandre de Chevriers de Changy, 1681 ; Alexandre de Nagu, prévôt, 1684 ; Charles Darcy d'Ally, 1684.* — Bulliot (J.-G.), Les fouilles du mont Beuvray en 1894.

Société française d'archéologie : *Congrès archéologique de France.* LXe session. *Séances générales tenues à Abbeville en 1893.*

Régnier (L.), L'architecture religieuse aux XIe et XIIe siécles dans les anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne et l'ouvrage de M. Camille Enlart.

Société historique de Compiègne : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne,* publié par l'abbé E. Morel. 2e fascicule, pages 81 à 160.

— *Inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire du Grand Ferret à Rivecourt (16 avril 1896).*

— *L'instruction publique à Compiègne en 1789*, par B.-A. Dervillé.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine*. Tome XXXIX. 1er semestre 1896.

Abonnements

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LVII, 2e livraison. Mars-avril 1896.

Bulletin monumental. 6e série, tome X, nos 5 et 6, 1895 ; et 7e série, tome Ier, no 1, 1896.

Thiollier (Noël) : L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy. Position de la thèse soutenue à l'école nationale des Chartes, en janvier 1896.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. Tomes XLIII, 6e livraison, et XLIV, 1re et 2e livraisons. Juin-août 1896.

Revue archéologique. 3e série, tome XXVIII. Mai-juin 1896.

Dussaud (René), Voyage en Syrie. *Description avec plan et vues de l'église Notre-Dame de Tortose, curieux édifice de style ogival bâti, croit-on, au milieu du XIIe siècle par un architecte français.*

Revue du Lyonnais. 56e année, 5e série, tome XXI, nos 125 et 126. Mai-juin 1896.

Vanel (abbé J.-B.), Les tribulations d'un curé d'Essertines-en-Donzy. — Varax (Paul de), La baronnie et le château d'Amplepuis.

Revue épigraphique du midi de la France. N° 82. Avril-juin 1896.

Hirschfeld, Le christianisme à Lyon avant Constantin (suite).

Roannais illustré, 7e série, 3e livraison. Novembre 1895.

Dumoulin (Maurice), A travers les vieux livres. — Mazerolle (F.), Le testament de Claude Gouffier (3 juin 1570).

III.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membre titulaire.

M. Grubis, notaire à Saint-Étienne, reçu le 20 août 1896.

Démissionnaires.

M. Georges Magnin, au château de Beaulieu, à Riorges, membre titulaire.

M. le Frère Paulin, directeur de l'Institut agricole de Beauvais (Oise), membre titulaire.

M. Georges Sérullaz, avocat à la cour d'appel à Lyon, membre titulaire.

M. de Combes, avocat à Lyon, membre correspondant.

M. le docteur Plicque, à Thiers, membre corresdondant.

JUILLET — DÉCEMBRE 1896

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME IX. — Nos 3 et 4.

Le Conseil d'Administration se réunira le mercredi 17 février 1897, à 9 heures du matin.

A [illegible] heures, séance publique.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1897

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secretaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le mercredi 17 février 1897, a 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

JUILLET — DÉCEMBRE 1896

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 OCTOBRE 1896.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, lieutenant-colonel Anglade, F. Balay, abbé Bégonnet, Maurice de Boissieu, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Brunner, Chaize, comte de Charpin-Feugerolles, abbé Chevrolat, Coudour, J. Déchelette, Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, abbé Dumas, L. Dupin, A. Durand, V. Durand, Dusser, Favarcq, abbé Forest, de Fréminville, H. Forissier, Gayet, H. Gonnard, Grubis, Jacquet, Jordan de Sury, Lachèze, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Maillon, abbé Versanne, vicomte de Meaux, de Montrouge, E. Morel, Peniguel, docteur Perdu, baron des Périchons, abbé

Peurière, A. de la Plagne, T. de la Plagne, abbé Relave, abbé Reure, docteur Rey, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousse, abbé Sachet, Alphonse de Saint-Pulgent, de Saint-Victor, abbé Signerin, C.-P. Testenoire-Lafayette, docteur Vachez, baron de Vazelhes, abbé Versanne, Vidal, comte de Villechaize.

Mgr Coullié, archevêque de Lyon, MM. l'abbé Bartholin, l'abbé Basson, Bulliot, Chassain de la Plasse, Chialvo, Dumoulin, Guilhaume, Leriche, comte de Marsy, Monery, l'abbé Rousset, Roux, O. de Viry ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance et au service célébré le matin à l'intention de M. le comte de Poncins.

Allocution de M. le Président.

M. le vicomte de Meaux, vice-président de la Société, s'exprime ainsi :

Notre Société est cruellement frappée. Nous portons aujourd'hui, nous porterons longtemps le deuil de notre Président.

Et voilà qu'en même temps nous a été enlevé l'un des membres les plus utiles et les plus aimés de notre conseil. Les vieux monuments du Forez doivent beaucoup à M. Jeannez. Il s'en était épris ; il savait les décrire avec une rare compétence; il savait au besoin les défendre et les sauver avec une ardeur plus rare encore. Dans son goût délicat pour les choses anciennes, comme dans son culte fidèle pour les choses impérissables, il portait une jeunesse d'esprit et de cœur qui ne se flétrissait point et qui, animant tous ses entretiens, nous rend aujourd'hui sa perte plus surprenante et plus sensible.

[illegible]

[illegible]

né à Paris le 5 Avril 1832, Décédé au Palais

le 30 Août 1896

Gravure [illegible] d'après une photographie de M. Chéri Rousseau, de St Etienne.

Enfin à la porte de Montbrison [illegible] perdu un de [illegible] confrères, très [illegible] [illegible]ection, très assidu à [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pays de [illegible]

[illegible] la D[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du [illegible] [illegible] capable [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible] [illegible] Souffrez [illegible] [illegible] travers [illegible] d'[illegible]

La [illegible] c'est de [illegible] N[illegible] à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] port[illegible] [illegible] de [illegible] je l'[illegible] [illegible] Léon [illegible] [illegible] sans le [illegible] sans [illegible]er. Aussi, [illegible] m'[illegible] [illegible]nir de [illegible] pas [illegible] la [illegible] de [illegible]sieurs, l'hommage que [illegible] si j'essaie [illegible] le repr[illegible] [illegible] encore, tel que je le ve[illegible] je suis assuré d'avan[illegible] point en mésaccord avec [illegible] deuil que nous porte[illegible] [illegible]

Enfin à la porte de Montbrison nous avons encore perdu un de nos confrères, très digne d'estime et d'affection, très assidu à nos séances, très attaché à toutes les bonnes traditions et à toutes les bonnes coutumes de notre pays de Forez, M. Gabriel Morel.

La Société de la Diana se doit à elle-même de conserver dans ses annales le souvenir de ceux qui l'ont présidée ou ont siégé dans ses conseils. Un de nos confrères du Roannais, ayant suivi de près M. Jeannez et capable entre tous de l'apprécier, retracera, dans une de nos prochaines séances, ce qu'il a été, ce qu'il a fait. Quant à M. de Poncins, on a pensé qu'il appartenait à son plus ancien ami de parler de lui. Souffrez donc que, sans plus tarder, je vous lise ce qu'à travers mon chagrin j'ai essayé d'écrire.

La plus grande tristesse de la vie qui se prolonge, c'est de survivre. Nous nous survivons trop souvent à nous-même ; nous survivons à ceux qui composaient la meilleure portion de notre vie. Cette tristesse de survivre, je l'ai ressentie poignante et soudaine en perdant Léon de Poncins. Je ne m'étais jamais connu sans le connaître et ne l'avais connu sans l'aimer. Aussi, maintenant, serais-je incapable de m'entretenir de lui avec des indifférents. Si je n'ai pas décliné la tâche de rendre devant vous, Messieurs, l'hommage que nous devons à sa mémoire, si j'essaie de le représenter ici tel que je le vois encore, tel que je le verrai toujours, c'est parce que je suis assuré d'avance que mes sentiments ne sont point en mésaccord avec les vôtres, c'est parce que le deuil que nous portons aujourd'hui, je le sais, est,

pour cette Compagnie tout entière, comme un deuil de famille.

Lorsque je me reporte aux jours lointains de notre jeunesse, lorsque j'évoque ici et là, à l'entrée de la route, nos compagnons de voyage, il me semble encore n'en avoir rencontré aucun qui fût doué mieux que lui, ni même, pour dire plus juste, aussi bien. L'imagination et la mémoire, la promptitude et la netteté de l'esprit, la chaleur et la délicatesse du cœur, un sens critique singulièrement aiguisé et plus sévère pour lui-même que pour personne, une disposition à l'ironie qui s'échappait en saillies vives et sans fiel et pourtant parfois redoutables, le goût du vrai et du grand en toutes choses, enfin le besoin de se dévouer : Dieu lui avait prodigué les dons les plus enviables ; mais en même temps, comme pour les lui faire acheter, il avait permis que l'usage lui en fût tout d'abord rendu difficile. Élevé au foyer domestique, instruit par un précepteur, habile et zélé, mais imprudent, qui le poussait à l'effort sans relâche quand il aurait fallu le retenir, il termina ses humanités, il sortit de l'adolescence déjà fatigué par l'étude, et quand il aurait voulu travailler davantage encore, contraint au repos, non pas du corps (il lui fallait au contraire le grand air et l'exercice, la marche, le cheval et la chasse), mais au repos fréquent de l'esprit. Cette fatigue prématurée du labeur intellectuel a duré pour lui jusqu'à la fin, le réduisant sans cesse à quitter au milieu de la page interrompue ce qu'il lisait ou ce qu'il écrivait, et cependant elle ne l'a pas empêché de beaucoup apprendre. Sa culture littéraire et son érudition historique frappaient ceux qui l'entretenaient, ne fût-ce qu'en passant;

mais quand il s'agissait dans quelque composition de longue haleine de tirer parti de ce qu'il savait, de mettre au jour ce qu'il pensait, ses amis qui le voyaient de près mesuraient seuls quels obstacles il avait à vaincre.

C'est dans ces conditions qu'en 1866 il a publié son livre, *Les cahiers de 89*, qu'avait précédé en 1862 un tableau de l'organisation communale de Lyon sous l'Ancien Régime (1) et qu'ont suivi plus tard quelques opuscules sur la Révolution française (2). Ce livre survenait à propos. A la distance de soixante ans et plus, après l'élévation et la chute de tant de gouvernements divers, durant les loisirs que le régime impérial faisait aux esprits indépendants, la Révolution, restée longtemps le thème de disputes irréconciliables, commençait à être envisagée comme un problème important sans doute et difficile entre tous, mais dont la solution devait être poursuivie selon la méthode et au moyen des procédés applicables à tout problème historique. Tocqueville, en recherchant comment cette Révolution est sortie de l'ancien régime, avait ouvert l'enquête que Taine, en observant comment la France contemporaine est issue de la Révolution, devait fermer vingt ans plus tard, s'il est vrai que dans le domaine de l'histoire une enquête soit jamais fermée. A cette enquête, M. de Poncins apporta l'un des premiers une déposition capitale. Désormais quiconque prétend juger Quatre-

---

(1) *Une commune sous l'Ancien Régime. Lyon avant 89.* Dans la *Revue du Lyonnais*, novembre 1862 à février 1863.

(2) *La prise de la Bastille.* Paris, librairie de la Société bibliographique, 1873. — *Les pretendus bienfaits de la Révolution. Le vrai 89.* Paris, libr. de la Société bibl., 1889.

vingt-neuf doit s'y référer. Tocqueville avait remarqué que « la Révolution française est la seule au commencement de laquelle les différentes classes aient pu donner séparément un témoignage authentique des idées qu'elles avaient conçues et faire connaître les sentiments qui les animaient, avant que cette Révolution même eût modifié ces idées et ces sentiments ». Ce « témoignage authentique consigné dans les cahiers que les trois ordres dressèrent en 1789 », notre ami l'exhuma. En des pages courtes et pleines, non seulement il fit entrer tous les textes décisifs, épars dans les cahiers rédigés sur toute la face du territoire, mais encore il fit passer l'esprit qui en inspirait les auteurs. Il mit dans une égale et pleine lumière à la fois l'accord généreux mais éphémère que manifestaient, les divisions profondes et prochaines que recélaient les cahiers. Non qu'entre les hommes et les partis contraires, il affectât l'indifférence : trop sagace pour méconnaître et trop loyal pour travestir les opinions d'autrui, il était aussi trop sincère et trop franc pour dissimuler les siennes.

C'est le propre de la Révolution française, que chaque famille s'est trouvée mêlée de quelque manière, et d'une manière le plus souvent tragique, aux évènements qui en ont marqué le cours. Le grand-père paternel et le père de Léon de Poncins avaient figuré ensemble parmi les royalistes du Forez qui concoururent à la défense de Lyon assiégé par la Convention. Dans un rapide et saisissant récit du siège, tracé à l'aide de ses papiers de famille (1), lui-même a raconté comment la petite et

(1) *Un épisode de 1793. Le siège de Lyon.* Dans le *Correspondant* du 25 janvier 1861.

vaillante troupe forézienne, après avoir tenu quelque temps la campagne, s'était jetée dans la ville bombardée. « En arrivant, dit-il, leur chef demanda pour eux la place d'honneur au feu, elle leur fut accordée, ils en étaient dignes. »

Quelques années après, son grand-père maternel, le marquis de Puivert, avait encouru les rigueurs de Napoléon par ses opiniâtres efforts pour rétablir l'ancienne royauté, s'était vu enfermé au donjon de Vincennes et avait ainsi mérité de devenir plus tard, sous la Restauration, gouverneur du château, où, sous l'Empire, il avait vécu prisonnier.

A ces souvenirs de famille M. de Poncins ne devait pas se montrer infidèle ; mais il ne restait pas étranger non plus aux idées de son époque. En 1872, à trente ans, il écrivait : « Que d'autres augurent mal de l'avenir. Pour nous, fils des temps nouveaux, nous aimons mieux croire à la grandeur future qu'à la décadence de notre siècle » (1). Et plus tard, au début de son livre sur les cahiers de 89 : « Entre toutes les tendances auxquelles obéit la France actuelle, je me suis demandé laquelle est vraiment généreuse.... et, parmi les idées qui remuent notre époque, je n'en ai pas trouvé une plus puissante et, à tout bien considérer, meilleure que l'idée de liberté ». Aussi son principal grief contre la Révolution était-il que « la Révolution a nui plutôt que servi à la liberté » et, quant à lui, ce qu'il souhaitait à sa patrie, ce qu'il considérait comme la condition de la grandeur et de la prospérité nationales, c'était

---

(1) *Des tendances de l'Art,* mémoire présenté au Congrès scientifique de France le 11 septembre 1862.

l'accord de l'esprit de tradition et de l'esprit de liberté.

Avec de telles visées et de telles études, il pouvait, il devait se croire destiné à la vie publique. Mais il était né à une époque peu favorable aux hommes qui pensaient et sentaient comme lui. Parmi eux, un bien petit nombre a eu son heure: heure courte, précédée par de sombres désastres et suivie de longs mécomptes. Lui n'a jamais eu la sienne. Deux fois il a demandé aux électeurs du département de la Loire un mandat politique, il ne l'a pas obtenu. Et pourtant, je ne le représenterais pas tout entier, tel que nous l'avons tous connu, si je laissais de côté son rôle politique en ce pays, si j'omettais de rappeler qu'il a été parmi nous le représentant et le champion de la cause monarchique. La paisible enceinte de la *Diana* est fermée aux luttes de parti, je n'ai garde de l'oublier; mais en attestant qu'au service de sa cause, Léon de Poncins a toujours paru sans défaillance à ses amis, sans reproche à ses adversaires, je suis certain de n'être démenti par personne.

Une seule fonction publique lui a été dévolue: il a été douze ans, de 1870 à 1882, maire de Feurs; fonction inférieure assurément à celles qu'il aurait été capable de remplir. Mais c'était un trait de son caractère, que le souci des grandes choses ne le détournait pas de s'appliquer aux petites. Il a donc géré les affaires de sa ville comme les siennes, avec exactitude et prévoyance. Il a fait là beaucoup de bien; il a obligé, sans acception de personnes ni de parti, ses concitoyens; il s'est acquis la reconnaissance de quelques uns, l'estime et le respect de tous et, quand il a cru devoir déposer cette char-

ge assujéttissante et modeste, il l'a sincèrement regrettée : il perdait une occasion d'être utile.

Pourquoi le taire ? Se croire inutile était son tourment. Dès 1859, dans le premier feu de la jeunesse, il écrivait : « Toujours le même besoin, la même impossibilité d'agir... Plus je vais, plus je sens la brièveté de la vie. Ne vivre qu'un jour et ne rien faire pendant ce pauvre petit jour, c'est dur ». Il aspirait, non pas certes à briller (personne ne tenait moins que lui à paraître), mais à servir; et l'échec de ses opinions l'écartait constamment de la vie publique ; l'état de sa santé lui interdissait habituellement les longs travaux de l'esprit ! Dès lors sa vie lui semblait vide ; le rare talent que le ciel lui avait départi, sans emploi. Noble et profonde souffrance, à laquelle ne compatissent guère ceux qui ne l'ont pas éprouvée ! Il en aurait été accablé, si Dieu n'avait placé à son foyer, pour le soutenir à chaque moment, en face de chaque épreuve, la clairvoyance et l'assiduité du dévouement.

Au delà de ce foyer, où le retenaient les plus tendres soins, les plus chères affections, et qu'il avait peine à quitter, mais qu'il aimait à ouvrir, où les amis trouvaient toujours accueil et les malheureux assistance, en dehors des devoirs et des sollicitudes domestiques, il rencontra cependant une occupation qui lui convenait et l'intéressait.

Cette occupation il la devait à vous, Messieurs, et à vos suffrages. A côté de l'histoire de la Révolution sur laquelle j'ai déjà indiqué ses études, l'histoire des provinces l'avait toujours attiré : sa bibliothèque, soigneusement choisie et rangée en bel ordre, témoigne de cette double tendance, et, parmi les

provinces, celle qui lui tenait au cœur, c'était la sienne et la nôtre : le Forez.

En l'appelant à présider la Société de la *Diana*, vous lui avez imposé une tâche conforme à ses prédilections ; vous l'avez comme obligé à rendre, ainsi que le disait Honoré d'Urfé, « le lieu de notre naissance et de notre demeure le plus honoré et renommé qu'il est possible ». Il me reste à marquer de quelle façon supérieure il a rempli cette obligation, comment, à cette place, chacun de nous a pu mesurer ce qu'il valait.

Instituée en 1862 par le duc de Persigny, comme un gage durable de l'affection qu'il portait à sa petite patrie, la Société de la Diana profita d'abord du crédit de son fondateur. Tandis que, grâce à lui et aux frais de l'Etat, la salle héraldique, où nous devions siéger, était magnifiquement restaurée, autour de lui et à son appel de nombreux compatriotes s'empressaient, apportant, par leur cotisation, d'abondantes ressources à la Société naissante. Cette prospérité disparut avec M. de Persigny, quand l'Empire sombra dans un désastre. Pour préserver alors la Diana du naufrage, pour rallier à son pavillon et rassembler dans la nef devenue déserte les Foréziens vraiment fidèles au vieux Forez, il fallut le dévouement de l'un d'entre eux, homme de labeur, de savoir et de foi, destiné à perpétuer parmi les générations nouvelles les souvenirs, les sentiments et les vertus des anciens jours. M. Testenoire-Lafayette a sauvé notre Société quand elle risquait de périr et, quand son existence a été assurée, il a remis le soin de la diriger et de l'accroître au confrère, à l'ami qui l'avait le mieux secondé pendant les années difficiles.

A l'époque où M. de Poncins est devenu notre président, en 1879, notre Compagnie comptait 168 membres; elle en compte 274 aujourd'hui. Pendant ce temps, le nombre des ouvrages que contient notre bibliothèque et des pièces que renferment nos archives a doublé; le catalogue des livres a été dressé et tenu à jour; l'inventaire des manuscrits, entrepris; une statistique historique et archéologique de nos communes, commencée. A côté de la salle où nous tenons nos séances, un abri a été ménagé aux restes des édifices tombés en ruine, aux reliques du passé qu'il nous est donné de recueillir. Un *Bulletin* périodique a été institué pour recevoir les communications de nos confrères, entretenir parmi eux le goût des recherches historiques et enregistrer le résultat des explorations poursuivies chaque année à travers notre province. Ces explorations ont en outre donné lieu plus d'une fois, soit à des fouilles qui ont amené des découvertes, soit à des démarches qui ont déterminé la restauration ou empêché la mutilation de quelque monument. Notre bulletin trimestriel d'ailleurs n'a pas fait tort au volume de *Mémoires* qui paraît chaque année depuis 1874 et qui a semblé prendre d'année en année plus d'importance. A ces mémoires sur l'histoire locale, ont été entremêlées des publications illustrées qui ont porté la renommée de la Société fort au-delà des étroites limites du Forez. C'est ainsi que la Diana a obtenu, en 1885, la visite du Congrès archéologique de France et, en 1889, l'une des plus hautes récompenses décernées aux associations de ce genre à la suite de l'Exposition universelle.

Pour faire face à ses diverses entreprises, notre

Société avait besoin que ses finances fussent bien réglées. C'est à quoi s'appliquait sans relâche son président. Il ne laissait engager aucune dépense sans avoir au préalable assuré la recette et, grâce à sa vigilante gestion, des ressources restreintes ont pu suffire à des travaux considérables.

Rien de tout cela sans doute n'a été fait par lui seul et, s'il pouvait m'entendre, il ne me pardonnerait pas de lui attribuer les efforts et le mérite de ses collaborateurs. Mais de leur côté, ses collaborateurs qui m'écoutent me sauraient mauvais gré si je méconnaissais sa part dans l'œuvre de chacun, si j'oubliais que rien de tout cela n'eût été fait sans lui. Durant dix-sept ans, étroitement lié avec un secrétaire que les plus doctes académies nous envieraient, cordialement uni à tous les membres de notre bureau et de notre conseil, il a été l'âme de notre Société, le ressort qui la faisait mouvoir et, jusque dans les plus minutieux détails de l'administration intérieure, en déterminait les progrès. En même temps, il était, par sa façon de présider, l'attrait et la parure de nos réunions. On se rappellera longtemps ici la bonne grâce et la courtoisie de son accueil, l'agrément et l'autorité discrète de sa parole, et, sur chaque question qui s'élevait, la précision et la sûreté de ses informations.

Enfin, en dehors de l'œuvre commune, il a apporté à l'histoire du Forez sa contribution personnelle. Le grand ouvrage de la Mure sur les Ducs de Bourbon et les Comtes de Forez, publié et singulièrement augmenté par M. Régis Chantelauze et les érudits qu'il s'était associés, était dépourvu d'une table des matières. Léon de Poncins entreprit de dresser cette

table, dans un moment où l'oisiveté lui pesait et ou sa santé lui interdisait davantage les études prolongées. Il releva donc à chaque page les noms de personne et de lieu, de charges et d'offices, et quand le travail sans cesse interrompu s'acheva, il se trouva qu'il avait beaucoup plus d'importance et de prix que ne l'indiquait son titre, que ne l'avait prévu son auteur. Celui-ci en effet ne s'était pas contenté de suivre pas à pas la Mure et ses continuateurs; il avait vérifié et rectifié leur texte; secondé, en ce qui concerne les noms de lieu, par celui de nos confrères qui devait publier le volume. De la sorte, une table des matières est devenue une œuvre de critique et d'érudition originale; le livre, composé il y a deux cent vingt ans, publié il y a trente six ans, a été mis au niveau de la science historique la plus avancée et la plus accréditée. Ainsi se termine avec Léon de Poncins la série de travaux inaugurés par Auguste Bernard, poursuivis par Chantelauze, Chaverondier, d'Assier de Valenches, Barban, Charpin-Feugerolles, pour ne nommer que les morts, et qui ont eu en notre siècle notre pays pour objet. Est-il donc, depuis la renaissance des études historiques, une province dont l'histoire ait été mieux explorée que la nôtre? J'ai peine à le croire et j'ose ajouter, dût mon patriotisme provincial exciter hors d'ici quelques sourires, cette histoire, trop longtemps dédaignée, méritait une telle attention. Situé au point où les deux bassins de la Loire et du Rhône, de l'Océan et de la Méditerranée se touchent de plus près, sur la limite des deux France, de la langue d'Oil et de la langue d'Oc, le Forez a toujours servi la cause et suivi la destinée de la grande patrie. Notre histoire

locale se trouve ainsi mêlée de siècle en siècle à l'histoire générale de la France; l'une éclaire l'autre: aussi le répertoire où se trouve indiqué tout ce qui concerne le Forez, n'intéressera pas seulement les Foréziens. Tandis que nous devrons assidûment y recourir, il sera consulté plus d'une fois au-delà de nos limites, et sans doute on saura quelque gré à un esprit supérieur de s'être appliqué à un travail modeste autant qu'utile. Mais le travailleur ne sera plus là pour être témoin des services rendus par lui à d'autres travailleurs.

Comme s'il était dans sa destinée de ne pas jouir en ce monde du fruit de son labeur, au moment où le volume qu'il avait préparé achève de s'imprimer, il nous a été soudainement ravi. Un soir il s'est endormi et le lendemain il ne s'est pas réveillé. Lui qui tant de fois avait tenu la main de ses amis mourants, particulièrement secourable pour eux à l'heure suprême, lui, qui avait contemplé et décrit avec une admiration communicative le colonel de Becdelièvre, le héros de Castelfidardo, « sur un lit douloureux, assistant sans forfanterie ni faiblesse à sa propre destruction », a été frappé sans avoir vu, sans que personne auprès de lui ait vu approcher la mort. Mais il l'avait prévue d'avance, il était prémuni contre ses surprises et si le Dieu qu'il avait toujours fidèlement servi lui a épargné les angoisses du dernier passage, c'est parce qu'il l'a trouvé prêt à partir : on ne saurait à son sujet concevoir une autre pensée. L'espérance chrétienne plane sans trouble sur sa tombe. Cette vie droite et pure, longtemps entravée dans son essor, à la fin brusquement tranchée, apparaît manifestement appe-

lée à se compléter et s'épanouir ailleurs, tandis que parmi nous, dans notre pays, elle laisse une trace qui ne s'effacera point, un vide qui de longtemps ne sera comblé.

Peintures murales du XIVe siècle, découvertes dans l'ancienne chapelle de la chartreuse de Sainte-Croix. — Communication de M. Favarcq.

M. Favarcq dit qu'au cours de l'excursion faite cette année par la Société de la Diana à la chartreuse de Sainte-Croix, quelques membres aperçurent dans l'ancienne chapelle, sous le badigeon, des traces de décoration peinte. Des essais de grattage furent immédiatement tentés, ils amenèrent la découverte de deux blasons alternativement répétés et de l'épitaphe peinte de Thibault de Vassalieu ; mais, l'heure du départ ayant sonné, les excursionnistes durent à regret abandonner leurs recherches.

Depuis, M. Favarcq a entrepris, sous plusieurs couches de badigeon, une exploration complète et il a réussi à mettre au jour quatre panneaux peints représentant des scènes relatives à la mort et aux funérailles de Thibault de Vassalieu.

M. Favarcq fait circuler des photographies qui permettent de juger de l'importance de ces peintures. Il prend l'engagement de les décrire complètement et d'en donner des reproductions dans le *Bulletin de la Diana,* lorsqu'il aura terminé ses recherches.

M. le président félicite M. Favarcq de sa précieuse découverte et du zèle et de l'habileté dont il vient de donner une preuve éclatante à la Société. Ses paroles sont vivement applaudies par l'assemblée.

Aymar Durgel, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Étienne, 1575-1584. — Communication de M. C.-P. Testenoire-Lafayette.

Aymar a été l'avant-dernier des seigneurs de Saint-Priest et de Saint-Étienne descendus en ligne directe et masculine des Durgel, qui ont possédé cette seigneurie depuis le XIIe siècle. Aymar ne l'a conservée que pendant neuf ans environ. Il en fut déchu par une sentence juridique, après le meurtre des d'Augerolles, seigneurs de Roche-la-Molière, et elle passa ainsi sur la tête de Louis de Saint-Priest, son fils encore enfant. Louis la conserva pendant près de soixante ans et, n'ayant eu qu'un fils mort jeune, il en fit donation à son neveu, Gilbert de Chalus d'Orcival, petit-fils d'Aymar par sa mère.

Le nom d'Aymar de Saint-Priest, n'est guère resté dans nos chroniques qu'à raison du tragique événement qui avait entraîné la mort des père et fils d'Augerolles (1). Des pièces nouvellement découvertes jettent un nouveau jour sur cette lugubre affaire et permettent de mieux connaître les faits qui se rattachent à Aymar de Saint-Priest.

C'est l'objet des pages qui suivent.

Pour se rendre compte des circonstances qui ont amené la prise de possession par Aymar de la seigneurie de Saint-Priest, il faut remonter aux dispositions de Pierre de Saint-Priest, son père.

---

(1) Augerolles (d'), *de Algirollis*, Steyert, *Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, p. 5. — Ce nom est quelquefois écrit : *Augerolle, Aulgerolles, Ogerolles.*

Par son testament fait le 15 mai 1538 (1), pardevant Me Bouilloud notaire à Saint-Étienne, au château de Saint-Priest, « en la chambre du boust de la grande salle verde », Pierre de Saint-Priest avait légué à « Benoiste de Geyssand », sa femme, 3.000 livres et encore 300 livres pour acheter une chaîne d'or, plus la jouissance d'une des meilleures chambres du château. Anne de la Roue, mère du testateur, était encore vivante et habitait le château de Meys. Pierre de Saint-Priest ordonnait que, si Benoîte de Geyssand survivait à Anne de la Roue, et qu'elle ne fût pas remariée, elle prendrait son douaire sur la seigneurie et revenu de Meys. Il léguait ensuite à chacun de Jean, Gabriel et Aymar de Saint-Priest, ses fils, 3.000 livres, à Antoinette, sa fille, 3.500 livres. Il voulait que son fils Pierre fût d'Église et reçût pour son entretien 500 livres par an jusqu'à son ordination, et que Marguerite et Claude, ses filles, fussent de Religion, avec 16 livres de pension annuelle et une chambre honnête ; puis il instituait pour héritier noble Antoine son fils aîné, avec substitution au profit de ses autres fils, par ordre de primogéniture.

Trente années s'écoulèrent ; Pierre de Saint-Priest avait perdu sa femme et Antoine son fils aîné; son fils Pierre était destiné par lui à l'Église et, en effet, a été curé de Saint-Étienne de 1546 à 1554. Alors, « considérant le grand vieil aage où il étoit constitué », il voulut régler et partager par avance sa succession.

L'acte solennel de donation fut passé au château

(1) Archives de la Cour d'appel de Lyon ; communication de M. William Poidebard. Cet acte n'a pas encore été cité

de Saint-Priest le 6 août 1569, pardevant Jehan Papon, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Forez, et Anthoine Jacques, notaire royal juré dudit bailliage, résidant à Saint-Étienne de Furan (1). Les quatre fils alors encore vivants du donateur étaient présents, savoir:

1° Jehan de Saint-Priest, chevalier de l'ordre du Roy, et suivant la cournette de Monseigneur le duc de Nemours et de Genevoys en son camp qui a esté dressé et entretenu ces jours passez, soubz l'obéissance du Roy, en Bourgogne et lieux circonvoysins ;

2° Gabriel de Saint-Priest, maréchal des logis de la compagnie d'Urfé ;

3° Aymar de Saint-Priest, homme d'armes de ladite compagnie ;

4° Loys de Saint-Priest, protonotaire du Saint-Siège apostolique.

Pour que ses fils puissent accepter valablement cette donation, Pierre de Saint-Priest prononce leur émancipation qui est autorisée par le lieutenant général, sans préjudice néanmoins de l'obéissance qu'ils doivent à leur père, et ses fils protestent « de la volonté qu'ils ont de ne voulloir jamais décliner ni obmettre quelcune chose d'icelle obéyssance ».

---

(1) Cet acte ne paraît pas avoir encore été publié. La Tour-Varan en donne seulement la date (t. II, page 393). Le résumé qui suit a été fait d'après une copie, non signée, qu'Auguste Callet avait fait prendre sur une expédition faisant partie du dossier de la demande présentée, vers 1860, au conseil du sceau des titres, par Joseph-Augustin de Saint-Priest, de la branche de la Foulhouse, en confirmation de son titre de marquis. — Pièces justificatives, n° I.

Pierre de Saint-Priest « loue le Créateur d'estre tant heureux de les voir et cognoistre vaillans et soy addonnans aux armes pour le servicedu Roy et service de la foy et religion catholique, dont son dict aysné, messire Jehan de Saint-Priest, a mérité et receu l'honneur et degré de l'Ordre du Roy ». Il explique les motifs qui le déterminent à se démettre de ses biens : le désir d'éviter des procès entre ses enfants et de conserver l'intégrité et le lustre de sa maison, son grand âge, le prochain retour au camp de ses trois fils qui s'en étaient absentés et pour cause de maladie et qui y sont de nouveau mandés, et la nécessité de conférer à son fils aîné le titre et les droits de seigneur de Saint-Priest et de Saint-Étienne, pour qu'il puisse pourvoir à leur administration « que, pour raison de sa dicte vieillesse, despuis quelque temps, il a esté contrainct de laisser.... aulcunement en désordre, sans y pouvoir faire ce qu'a esté nécessaire, tant pour le recouvrement et liquidation des droictz etprivilèges qui y appartiennent, que des bâtiments et édiffices, forts et chasteaux, qui sont demeurés à entretenir et réparer, et la pluspart d'iceulx ruynés et au point de démolition ».

Il donne à Jehan de Saint-Priest, son fils aîné, la terre, baronnie et seigneurie de Saint-Priest-en-Jarez et de Saint-Étienne de Furan, avec toutes ses dépendances, laquelle baronnie il a tenue et portée jusques à présent noblement et en foy et hommage du Roi, à raison du Comté de Forez, à titre de fief noble et lige, sans autrecharge que celle de l'arrière-ban, lorsqu'il est convoqué, selon la qualité dudit fief. Il veut que ces fief et baronnie demeurent en

leur intégrité sans aucun démembrement qu'il interdit expressément, « pour l'antiquité du nom d'icelle baronnie et aussy des prédécesseurs et ancestres dudict donateur, qui l'a reçue de ses prédécesseurs, et l'a conservée jusques à présent entière, comme il désire qu'elle soit par sa postérité ».

Il se réserve un revenu viager annuel de huit cents livres tournois et son habitation en tel lieu qu'il lui plaira.

Il lègue à Pierre de Saint-Priest, fils de feu Anthoine de Saint-Priest, « fils aysné quand vivoit dudict sieur donateur, la somme de mille livres tournois, payable quand il trouvera son parti honneste ».

Il charge Jehan de Saint-Priest de payer à chacun de ses trois frères la somme de sept mille livres tournois, dont ils devront se contenter pour tous droits dans sa succession, et de leur en servir le revenu au denier vingt, en trois payements de quatre en quatre mois ; mais, si les deux militaires doivent aller hors du pays pour le fait de la guerre et service du Roi, les intérêts leur seront servis par moitié de six mois en six mois, et comme ils sont rappelés au camp, il avancera de suite un semestre.

C'est sans doute après la mort de Benoîte de Geyssand que Pierre avait eu deux enfants naturels, Jehan et Anthoinette, à chacun desquels il lègue 2.000 livres. Il charge son héritier de les entretenir, le fils jusqu'à l'âge de vingt ans et la fille jusqu'à ce qu'elle sera mariée.

Pierre de Saint-Priest recommande sa fille Marguerite, dame de la Seauve, à son fils aîné « pour l'honneur et vertu dont elle tient ; charge sondict fils

de la recognoistre toujours pour fille de la maison et en icelle la recevoir quand il lui plaira y venir ».

Il déclare qu'il a constitué en mariage à Antoinette de Saint-Priest son autre fille une dot suffisante pour sa légitime.

Il charge son héritier de continuer la pension ordonnée et augmentée, tant par ses aïeux de Saint-Priest que par lui-même, à dame Jehanne de Saint-Priest, religieuse de Sainte-Claire d'Annonay.

En cas de mort de Jean de Saint-Priest, son fils aîné sans enfants légitimes, il lui substitue Gabriel de Saint-Priest son second fils, puis Aymar de Saint-Priest son troisième fils.

Le premier témoin de l'acte est Estienne Papon, docteur ès-droits, avocat au bailliage, fils du lieutenant général.

Pierre de Saint-Priest ne vécut pas longtemps après cet acte.

Jean de Saint-Priest, à qui il avait fait donation de sa terre patrimoniale, n'est pas indiqué par les généalogistes et les chroniqueurs comme ayant été seigneur de Saint-Priest. Ils donnent, pour successeur immédiat à Pierre, Aymar son autre fils; mais un acte du 30 juillet 1577, récemment retrouvé (1), fournit la preuve que Jean a été réellement seigneur de Saint-Priest; c'est la quittance du douaire de sa veuve, passée par elle et par Gaspard de Symiane son second mari, pardevant de Chazelles notaire, à Aymar de Saint-Priest, en sa qualité d'héritier sous

(1) Archives de la Diana.

bénéfice d'inventaire de Jean de Saint-Priest, son frère, *décédé seigneur de Saint-Priest.*

On lit dans Le Laboureur (1) qu'Aymar succéda à Jean son frère aîné, du vivant de leur père, par une disposition que ce dernier approuva; mais il ne cite ni l'époque ni l'acte de cette disposition.

Le Laboureur dit (2) que Jean de Saint-Priest se signala comme combattant dans les rangs de l'armée catholique aux batailles de Saint-Denis et de Moncontour; la bataille de Saint-Denis eut lieu le 10 novembre 1567, et celle de Moncontour le 3 octobre 1569. Cette dernière date concorde avec la mention insérée deux mois auparavant dans la donation, où il est expliqué que les fils de Saint-Priest étaient de nouveau rappelés au camp.

C'est pendant qu'il était seigneur de Saint-Priest et de Saint-Étienne, en vertu de l'acte ci-dessus rappelé, que Jean de Saint-Priest épousa, le 25 août 1571 (3), Catherine fille de Jean Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières, et de Françoise Mareschal. Il mourut sans enfants avant 1576, année en laquelle sa veuve convola à de secondes noces avec Gaspard de Symiane.

Il résulte de ce qui précède que Gabriel de Saint-Priest, frère cadet de Jean, substitué à ce dernier avant Aymar, était prédécédé.

C'est ainsi qu'Aymar de Saint-Priest paraît être

---

(1) *Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe-lez-Lyon*, Paris, 1681, t. II, page 381.

(2) *Ibidem*, p. 380.

(3) La Tour-Varan, *Chronique des châteaux et des abbayes*, t. II, p. 393.

devenu seigneur de Saint-Priest et de Saint-Étienne.

Les chroniques stéphanoises ne parlent d'aucun des seigneurs de Saint-Priest dans leur récit de l'occupation de Saint-Étienne par les troupes protestantes de l'amiral de Coligny, en 1570. Cette occupation paraît avoir eu lieu sans résistance, et cela s'explique par la vieillesse et la démission de biens de Pierre de Saint-Priest et par l'absence de ses trois fils, en service dans les armées catholiques, loin de leur seigneurie.

La Tour-Varan, dans son récit du *Combat du Bessac* (1), dont il fixe à juste titre la date à l'année 1562, dit que Christophe de Saint-Chamond et Aymar de Saint-Priest se joignirent pour couper la retraite aux huguenots. C'est un des manuscrits de Beneyton qui porte, en interligne, le nom d'Aymar de Saint-Priest, mais il est douteux qu'Aymar, qui n'était en 1569, d'après la donation de son père, que simple homme d'armes de la compagnie d'Urfé, ait partagé, sept ans auparavant avec Christophe de Saint-Chamond le commandement d'une bataille. Arnaud, en racontant le combat du Bessat, désigne comme chef des catholiques les barons de Saint-Vidal et de Saint-Chamond, mais ne nomme pas Aymar de Saint-Priest (1).

Il est certain du moins que, dans ces temps de douloureuses guerres civiles, les Saint-Priest combattirent dans les rangs des troupes catholiques des

---

(1) La Tour-Varan, *Chronique des châteaux et des abbayes*, t. I, p. 333.

(1) Arnaud, *Histoire du Velay*, le Puy, 1816, t. I, p. 334.

Nemours, des d'Urfé, des Saint-Chamond, des Saint-Vidal et des Polignac. L'historien Arnaud dit (1) que ce fut le baron de Saint-Priest qui, en 1574, prit le château de Saint-Pal-de-Mons, en Velay. Le prénom de ce baron n'est pas indiqué. Etait-ce Aymar ou son frère Jean qui vivait probablement encore alors D'après le récit d'Arnaud, ce baron aurait violé sa promesse, massacré les assiégés après leur reddition, et amené six d'entre eux à Saint-Étienne pour les y supplicier. Nos chroniques ne mentionnent pas ce fait odieux. Hélas ! De tristes choses se passent dans ces luttes intestines ; mais souvent aussi l'esprit de parti altère l'exactitude des récits. Il y a lieu de croire que, si Aymar de Saint-Priest prit part en 1575 aux combats dans le Velay, il s'y comporta assez noblement pour mériter d'y obtenir, moins de deux ans après, l'alliance la plus honorable.

Il épousa en effet Catherine de Polignac, fille de feu François dit Armand, vicomte de Polignac, et de Philiberte de Clermont. Le contrat de mariage fut passé le 19 février 1576, au château de Polignac, pardevant les notaires Ollier et Le Blanc, en présence de messire Antoine de Senectère, évêque du Puy et comte de Velay, de Louis de Chaste, grand prieur d'Auvergne, d'Antoine de la Tour-Saint-Vidal, gouverneur au pays de Velay, et de beaucoup d'autres seigneurs. Il fut constitué en dot à Catherine de Polignac, pour tous ses droits paternels et maternels, une somme de trente mille livres tournois, dont huit mille par sa mère et vingt-deux

(1) Arnaud, *Histoire du Velay*, t. 1, p. 374.

mille par Louis, dit Armand, vicomte de Polignac, son frère ; ce contrat contient en outre les stipulations suivantes :

« Le futur promet d'abiller et enjoaillier la future bien et honorablement selon l'estat et qualité de leurs maisons ».

Il lui donne, si elle lui survit, une rente annuelle et viagère de mille cinq cents livres, « soit qu'il y ait des enfans survivants du présant mariage, ou que la dot constituée soit lors payée entièrement, ou que, en après, se remarie ou non ».

« En outre, advenant le même cas de survivance de ladicte damoiselle épouse, ledict seigneur de Sainct Priest a donné et donne à icelle droict de son habitation et demeurance, avec telle compagnie et suytte qu'est requis pour son estat et qualité, et aussi aveq les meubles et utencilles que luy conviendra et appartiendra en et dans un quartier et membre de sa maison et chasteau de Sainct Priest, durant le temps, quant à ce, qu'elle demeurera veufve.

« Et a esté de pact exprès, au traicté et promesse du présent mariage, que tous acoustremens, bagues et joyaulx desquels ladicte damoizelle espouse se trouvera saisie lors du prédécez dudict seigneur espoux, seront et appartiendront en pleine disposition à ladicte damoizelle.

« Comme aussi a esté de convention formelle en faveur dudict présent mariage, que tous acquetz en meubles et immeubles et toutes créances et actions actives qui seront faictz par lesdictz seigneurs espoux ou le quelqu'un d'iceulx durant ledict mariage, seront commungtz à eulx, et la moitié entière dès lors

acquise en propriété et pleine disposition à chacung d'iceulx espoux ».

Le bonheur de cette union, commencée sous de si brillants auspices, ne fut pas de longue durée. Huit ans après son commencement, le samedi saint 31 mars de l'année 1584, Aymar de Saint-Priest et Pierre de Saint-Priest-la-Fouillouse, son neveu, blessèrent à mort Antoine d'Augerolles et son fils, dans une rencontre sur les confins des seigneuries de Saint-Priest et de Roche-la-Molière.

Ces deux familles avaient depuis longtemps des relations de parenté et de voisinage, Jean d'Augerolles, bisaïeul d'Antoine, était devenu seigneur de Roche-la-Molière par son mariage avec Catherine de Lavieu; son fils, Dauphin d'Augerolles, avait épousé Isabeau de Saint-Priest fille de Jean, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Étienne, bisaïeul d'Aymar. Deux mariages récents avaient créé de nouvelles alliances. On vient de voir que le frère d'Aymar de Saint-Priest était marié à Catherine de Chevrières ; Anne de Chevrières sa sœur, était la femme d'Antoine d'Augerolles et c'est ce dernier qui, en vertu de la procuration de Catherine de Chevrières, avait passé quittance de son douaire à Aymar frère et héritier de son mari.

La seigneurie de Saint-Priest joignait immédiatement celle de Roche-la-Molière, à l'ouest et très près du village de Saint-Genest-Lerpt qui dépendait de Saint-Priest. La limite sur ce point était contestée et faisait l'objet d'un procès. Dès le 27 juillet 1583, Antoine d'Augerolles écrivait à ce sujet, au lieutenant général Jean Papon, une curieuse lettre qui a

été retrouvée dans les archives de Goutelas (1).

C'est sur cette limite même que la fatale rencontre eut lieu.

Le Laboureur dans son livre, *Les Mazures de l'Isle-Barbe*, donne deux récits différents de ce sinistre évènement; voici celui qui figure dans la généalogie des Saint-Priest (2).

« Aymar de Saint-Priest, chevalier, seigneur de Saint-Priest, succéda à Jean de Saint-Priest, son frère aîné, du vivant de Pierre de Saint-Priest, son père, qui s'était dépouillé de tous ses biens, dès l'année 1569, en faveur de cet aîné. Son âge en effet et sa caducité l'ayant collé dans un lit et l'empêchant d'agir, il approuva la disposition de Jean au profit de son frère Aymar (3), lequel aussitôt après se maria avec Catherine de Polignac, fille de François dit Armand, vicomte de Polignac, baron de Chalancon, et de Philiberte de Clermont. Elle lui apporta trente mille livres en mariage, et Dieu bénissait cette alliance d'une heureuse fécondité. Mais le voisinage des terres de Saint-Priest et de Roche-la-Molière *ayant excité quelques différends entre ce seigneur de Saint-Priest et Antoine d'Augerolles, seigneur de Saint-Polgues et de Roche-la-Molière,* les choses s'aigrirent à un tel point que ces gentilshommes voisins et alliés s'étant rencontrés un jour de la semaine sainte, le seigneur de Roche et Jean d'Augerolles baron de

(1) Pièces justificatives, n° II.

(2) *Les Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 381.

(3) Voir ce qui a été dit plus haut ; p. 102, de cette assertion de Le Laboureur.

Brunard, son fils, nouvellement marié, furent malheureusement mis à mort ».

Dans la généalogie des d'Augerolles, le même auteur dit simplement que le père et le fils d'Augerolles furent tués pour une querelle de chasse par le seigneur de Saint-Priest, leur voisin, l'an 1584, le samedi saint; à quoi il ajoute amèrement: *Bon jour, bonne œuvre* (1).

Les chroniqueurs stéphanois n'ajoutent aucun détail à la narration de cette scène sanglante; la Tour-Varan (2) reproduit les récits de Le Laboureur qu'il fait suivre du texte des testaments des deux d'Augerolles (3), des procès-verbaux de délimitation des deux seigneuries et d'un arrêt du parlement entre Catherine de Polignac et la veuve d'Antoine d'Augerolles (4). Il n'indique aucune autre source de documents sur cet événement. Puis, dans la généalogie des Saint-Priest, il en rejette tout l'odieux sur Aymar, il dit que *cet assassinat est navrant et ne trouve pas même une excuse* et il part de là pour attribuer à Aymar *un cœur féroce qui avait dès sa naissance les instincts les plus pervers.* Cette dure appréciation n'est appuyée sur aucun autre fait.

Mais un acte, dont l'analyse a été récemment publiée, vient éclairer cette catastrophe d'un jour nouveau, et lui donne un aspect tout différent. Ce sont

---

(1) *Les Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 224.

(2) *Chronique des châteaux et des abbayes*, t. II, p. 201 et suivantes.

(3) *Ibidem*, p. 220.

(4) *Ibidem*, p. 389. — La date indiquée pour cet arrêt est erronée, il est de 1587 et non de 1597.

des lettres de rémission accordées par Henri III en 1584. M. le chanoine James Condamin en a retrouvé une copie dans la bibliothèque de la ville de Saint-Chamond et voici le résumé qu'il en donne dans sa belle histoire de Saint-Chamond (1).

Il ressort de ce curieux document :

1° Que Aymar de Saint-Priest ne serait point venu sur les limites de la seigneurie de Roche, le samedi saint 1584, avec des intentions agressives, mais seulement pour montrer à quelques docteurs ès droits et gens de robe longue, dont il s'était fait accompagner, son différend sur les lieux contentieux ;

2° Que le seigneur de Saint-Polgues, ayant aperçu de son château la compagnie « et entendu que le seigneur de Saint-Priest fesoit voyr les dittes limittes à son conseil, de grand colère commanda à son fils Jehan d'Augerolles de monter à cheval et s'acheminer avecque luy sur le dict lieu pour sçavoir à quelle fin ledict [Sainct-Priest] et aultres gens estoient là »;

3° Que Jean d'Augerolles ayant fait observer à son père qu'il n'y devait pas aller, puisqu'ils avaient fait leurs pâques ce jour-là (2), Antoine d'Augerolles « homme colère et qui en telle passion ne se pouvoit

---

(1) *Histoire de Saint Chamond et de la seigneurie de Jarez* Paris, Picard 1890, p. 253.

(2) L'antique liturgie Lyonnaise permettait, le Samedi Saint, la célébration de la messe à tous les prêtres ; les fidèles pouvaient s'y présenter pour faire la communion. Il n'en est plus ainsi depuis les changements, introduits par Mgr de Bonald de 1864 à 1869, obligatoires pour tout le diocèse depuis 1875.

pas bonnement commander, se courouçant aucunement à son fils, luy dict qu'il avait pœur, et, sur ce, prins son espée, une pistolle, se fit bailler un cheval, et commanda à son dict fils et aultres de le suivre »;

4° Que le seigneur de Saint-Polgues marcha droit au seigneur de Saint-Priest en lui criant ces mots: « *Ès voleurs qui sont à ma terre!* A quoi Aymar de Saint-Priest respondit: *C'est comme tu as dit que je ne me oserois présenter devant toi!* Lors ledict de Saint-Polgues qui voïoit son fils et sa suite aprocher, lâcha sa pistolle contre ledict de Sainct-Priest mais ne fit feu que dans le bassinet » ;

« 5°. Que le seigneur de Saint-Priest qui avait failli être tué et qui voyoit approcher Jean d'Augerolles et sa suite, mûs apparamment par les mêmes intentions, tira lors sa pistole dont « ledict de Saint-Polgue père fut atteint et blessé » ;

6° Que la mêlée devint alors générale ; Jean d'Augerolles s'était attaqué à Pierre de Saint-Priest, « entre lesquels d'une part et d'autre furent tirées en ce conflit quelques pistolades et harquebuzades, dont ledit de Sainct-Polgue [fils] fut atteint et blessé ».

On trouvera comme pièce justificative, le texte entier de ces lettres (1) ; c'est un tableau animé de cette scène sanglante. La lecture des lettres elles-mêmes confirmera l'impression qui résulte du résumé qui précède. Il y est expliqué avec détails qu'Aymar de Saint-Priest était venu le samedi saint sur les limites des deux seigneuries, avec ses hom-

---

(1) Pièces justificatives, n° III.

mes d'affaires, pour la préparation d'une formalité fixée au mercredi suivant, dans un procès suivi régulièrement devant la justice civile. C'est d'Antoine d'Augerolles qu'est partie l'attaque à main armée. Conformément aux énonciations de ces lettres, Catherine de Polignac, dans une requête présentée au Parlement le 21 avril 1587, dit : *le meurtre des père et fils d'Augerolles a été perpétré sur l'agression par eux faite contre Aymar de Saint-Priest.*

La blessure d'Antoine d'Augerolles était si grave qu'il ne put pas être transporté dans son château, très rapproché cependant du lieu où il l'avait reçue. Il fut déposé dans la maison la plus voisine, celle de Jean De Ville, à Vioux (Vuns). Le notaire Nicolas Fromage, qui demeurait tout près, au Buysson, fut appelé en toute hâte et rédigea, en présence de témoins pris sur les lieux, le testament de messire Antoine d'Augerolles « estant blessé d'un coup de pistolet au cousté gauche, que lui a esté donné par messire Aymar de Saint-Priest, seigneur du dict lieu, près la pierre de Jacquemard ».

Antoine d'Augerolles mourut bientôt après. Son fils ne lui survécut que huit jours. Le samedi 7 avril suivant (1584), celui-ci fit son testament au château de Roche-la-Molière, étant « blessé d'un coup de pistolet sur le cousté gauche, sur la quatriesme coste, ainsi qu'il dict luy avoir esté donné par Pierre bastard de Sainct Priest, surnommé la Foulhieuse, sabmedy dernier, veilhe de Pasques, sur les deux heures après midy, au lieu de la Rochette, près le chemin tendant dudict Roche-la-Molière à Saint-Geneyt-Lair ». Le testament fut reçu par le même Nicolas Fromage et par Denis de La Roëre,

notaires, en présence d'Antoine de Cremeaux, de Marc de Trenay, de Claude d'Augerolles, de Michel Charpin de Genetines, de Guy de la Mure de Chantois et de Denis de Roessieu, trésorier des finances à Orléans (1).

Des poursuites furent immédiatement intentées contre Aymar de Saint-Priest par le prévôt des maréchaux de France au pays de Forez (2). Un jugement fut rendu dès le 5 mai 1584 ; le texte n'en a pas été conservé ; mais il résulte des pièces ci-après rappelées que par ce jugement Aymar fut condamné à la peine de mort, à des amendes montant à neuf mille écus envers la famille d'Augerolles et à la déchéance des droits de propriété et de juridiction qu'il prétendait sur une partie de la seigneurie de Roche-la-Molière.

L'acte de rémission d'Henri III, ci-dessus rappelé, remet et pardonne à Aymar et à Pierre de Saint-Priest le fait et cas, objet de leur requête, ainsi que toute peine corporelle ou autre qui pourrait être encourue pour raison d'icelui, met à néant tout jugement et sentence contraire, éteint et efface toute note d'infamie, à la charge toutefois de satisfaire « à partie civile, si faict n'a esté, si elle y eschet ». En conséquence la peine de mort ne fut exécutée ni en réalité, ni en effigie (3), mais la mort civile résultant

---

(1) La Tour-Varan, *Chronique des châteaux et des abbayes*, t. II, p. 201 et suivantes.

(2) Ainsi énoncé dans une sentence du lieutenant général Papon, du 23 mai 1588.

(3) La copie des lettres de rémission, sur le manuscrit de Saint-Chamond, leur donne la date du mois de mars 1584; c'est une faute évidente du copiste puisque la mort des d'Augerolles

de la sentence continua à avoir son effet, et dans tous les actes postérieurs où Aymar est nommé, on dit qu'il est mort civilement. Le lieutenant général Jean Papon, devant qui avait été faite la donation de Pierre de Saint-Priest, rendit le 4 juillet 1584 une ordonnance envoyant les d'Augerolles en possession des territoires à eux attribués par le jugement, et cette ordonnance fut exécutée suivant procès-verbal du dernier mardi du même mois de juillet (1). La ligne de délimitation entre les deux seigneuries, déterminée par cet acte, passe très près du village de Saint-Genest-Lerpt et paraît être encore celle des deux communes.

Jean d'Augerolles étant mort sans enfants, la succession de son père passa à ses trois sœurs : Catherine mariée à Guillaume de Saint-Pulgent, et plus tard en deuxièmes noces à Antoine de Vichy, seigneur de Champrond, Françoise et Antoinette mineures sous la tutelle d'Anne de Chevrières leur mère. Françoise devint dans la suite l'épouse d'Alexandre Capponi, baron de Feugerolles, et lui apporta la terre de Roche-la-Molière; Antoinette épousa Louis de l'Estang, seigneur de la Saune en Valoyre (2).

Aymar de Saint-Priest et Catherine de Polignac avaient alors quatre enfants mineurs, Louis qui succéda à la seigneurie, Françoise, Jeanne et Diane. Deux

---

date des 31 mars et 8 avril de la même année. Il faut lire mai au lieu de mars.

(1) La Tour-Varan, *Chronique*, t. II, p. 201 et suiv.

(2) Château de la Saune ou la Sône, commune de Lens-Lestang, près de Moras (Drôme). Ce château appartenait encore en 1789 aux Murat de Lestang.

autres enfants naquirent plus tard, Charles qui fut commandeur de Malte et Antoinette qui épousa Claude de Chalus, seigneur d'Orcival en Auvergne ; de ce mariage naquit Gilbert de Chalus, qui fut l'héritier de son oncle Louis.

Anne de Chevrières et Catherine de Polignac étaient deux femmes énergiques qui soutinrent vigoureusement les droits de leurs enfants et luttèrent judiciairement, pendant de longues années, pour le règlement des condamnations pécuniaires prononcées contre Aymar de Saint-Priest.

Anne de Chevrières poursuivit de suite la vente aux criées des terre et baronnie de Saint-Priest. Catherine de Polignac, au nom de son fils Louis, y forma opposition, en se fondant sur une clause de substitution contenue dans le testament de Gabriel de Saint-Priest aïeul, en date du 4 septembre 1518. Deux sentences du bailli de Forez, du 27 octobre et 15 décembre 1584, écartèrent cette opposition en réservant les droits de Catherine de Polignac pour sa dot et son douaire, et celle du 15 décembre ordonna la vente aux criées des terre et seigneurie de Saint-Priest.

Catherine de Polignac obtint deux fois des lettres patentes du roi Henri III ; les premières datées de novembre 1584, la recevant à en appeler au Parlement pour être autorisée à percevoir la rente de 500 écus à elle due sur la seigneurie de Saint-Priest, et autres sommes. Par les secondes, du 18 mai 1585, sur la remontrance, disent les lettres, « de notre chère et amée dame Catherine de Polignac, femme de notre amé et féal chevalier de notre Ordre, le sieur de Saint-Priest », qu'à l'occasion de la saisie des

biens de son mari, elle est dénuée de tous moyens pour son entretenement de ses enfants et famille » : pourquoi elle requiert qu'il lui soit accordé pension, « attendu les grands deniers qu'elle a apporté pour dot au sieur de Saint-Priest et ayant esgard à la qualité de la maison de Polignac ». Le roi ordonne « qu'elle aura, à l'effect que dessus, jusques à la somme de mil escus par checun an, à commencer du jour des saisies et établissement de commissaires, à prendre sur les premiers et plus clairs deniers provenant du revenu des biens du dict seigneur de Saint-Priest saysis, oultre son habitation et demourance au chasteau dudict Saint-Priest ; la garnison duquel sera à cette fin vuidée ».

Pierre Daussére, conseiller et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, fut nommé tuteur spécial de Louis de Saint-Priest, à cause des intérêts opposés que ce dernier pouvait avoir avec sa mère pour la liquidation des reprises matrimoniales. Catherine de Polignac, en son nom et comme tutrice de ses trois filles, et le tuteur de Louis de Saint-Priest formèrent opposition aux sentences du bailli et se pourvurent devant le Parlement. A l'appui de la substitution, réclamée au nom de Louis de Saint-Priest, on produisit un titre plus ancien, le testament de Jean de Saint-Priest père de Gabriel, en date du 17 octobre 1476. Un arrêt du Parlement du 21 février 1587 (1), débouta Louis de Saint-Priest de son opposition, et maintint l'ordonnance de vente aux enchères des biens de son père. Mathieu Du-

(1) La Tour-Varan, p. 220, dit, par erreur, 21 février 1597.

moulin et Roch Du Boys avaient été « establys commissaires au régime et gouvernement des fruicts de la baronnye, terre et seigneurye de Saint-Priest ».

Catherine de Polignac se pourvut par requête civile contre cet arrêt ; elle avait retrouvé le testament fait en 1415 par Guyot de Saint-Priest, trisaïeul d'Aymar, sur lequel on fondait de nouvelles conclusions pour maintenir, par droit de substitution, Louis de Saint-Priest en possession de la seigneurie, franche des condamnations prononcées contre son père. Dans cette requête elle établissait ses reprises à quarante mille livres, dont trente mille portées à son contrat de mariage et dix mille à elle léguées par la duchesse de Bouillon, et elle en réclamait l'intérêt annuel au denier douze, soit 3.333 livres 6 sols par an.

Trois sentences du lieutenant général Jean Papon, commissaire délégué par le Parlement, en date des 6 avril, 23 mai et 20 août 1588, établissent les créances réclamées contre Aymar de Saint-Priest ; celle du 23 mai décide que, les deniers aux mains des commissaites ne pouvant suffire aux créances, il sera procédé à l'adjudication par décret de la terre et seigneurie de Saint-Priest et de Saint-Étienne, et que la poursuivante sera tenue de faire publier la dernière enchère de quarante mille écus faite par le sieur de Champrond (mari de Catherine d'Augerolles), à la charge du douaire de ladite dame de Polignac et de celui de la dame de Veynes (1). L'ordonnance ajoute qu'il sera permis à tous voulant

(1) Catherine de Chevrières, veuve de Jean de Saint-Priest, dont le second mari, Gaspard de Symiane, était seigneur de Veynes.

enchérir de faire mises et enchères au greffe du bailliage. Les procureurs protestèrent immédiatement vouloir appeler de cette sentence.

Les procédures étaient longues alors. Huit ans plus tard, au mois d'octobre 1596, l'adjudication de la terre de Saint-Priest n'était pas encore prononcée. Mais une cinquième criée avait été faite, et il ne restait qu'à interposer le décret qui pourrait être fait à vil prix, « eu égard à la valeur de la terre et aux douaires qui sont dûs sur icelle, à la charge desquels il se trouveroit peu de personnes qui la voulussent acquérir, au temps ou nous sommes, ce qui seroit la ruine et destruction de la maison de Saint-Priest (1) ».

En cet état, de hautes interventions amenèrent une transaction. Les conciliateurs, dénommés dans l'acte, furent Messire Pierre d'Apinac, archevêque de Lyon, M. le doyen de l'église de Lyon, M. de Chevrières, comte et chamarier de ladite église, M. Declossaz comte et grand custode de la même église, Mgr de la Guiche, grand maître de l'artillerie de France, gouverneur de Lyon et des pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, M. le comte de Saint-Chamond, seigneur de Chevrières, M. de Bothéon, sénéchal de la ville de Lyon, M. le marquis de Canillac (2) et M. de Vesmes (3), gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

---

(1) Préambule de la transaction du 17 octobre 1596.

(2) Marié le 24 décembre 1595 à Gasparde Mitte de Chevrières (*Généalogie de la maison de Saint-Chamond*, par Maurice de Boissieu, p. 118).

(3) Probablement *de Veynes*, mal écrit.

L'acte de transaction fut passé à Lyon, pardevant le notaire Croppet, le 17 octobre 1596, en la maison de puissante dame Léonor de Robertet veuve de François de Mandellot, quand il vivait gouverneur de la ville de Lyon et des pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, où étaient réunies en personne Anne de Chevrières veuve d'Antoine d'Augerolles, en son nom et comme tutrice de ses petits enfants nés du mariage de sa fille Catherine avec Guillaume de Saint-Puljan, Françoise d'Augerolles épouse d'Alexandre Capponi, seigneur de Feugerolles, Adrienne de Fougère veuve de Jean d'Augèrolles, baron de Brunard, d'une part, et Catherine de Polignac épouse d'Aymar de Saint-Priest, tant en son nom que comme curatrice de leurs enfants, d'autre part.

Pour demeurer quitte de tout envers les consorts d'Augerolles, la dame de Saint-Priest leur cède « tout et chescune des diesmes grosses et menues qui sont deubes et qui ont accoustumé estre prinses, levées et perceues par les sieurs de Sainct-Priest tant en ladicte terre, baronnie et seigneurie de Sainct-Priest que accause des droicts et membres dépendans d'icelle terre » ; lesquelles dîmes la dame de Saint-Priest garantit à 500 écus de revenu annuel, et en outre 500 livres de rente en fonds de terres les plus commodes pour la dame d'Augerolles.

« Et néantmoingts désirant favorablement traicter ladicte dame de Sainct-Priest, et luy donner plus de moyens de conserver ladicte baronnie de Sainct-Priest dans son entier », les dames d'Augerolles consentent à ce que si, dans un délai de six ans, la dame de Saint-Priest leur paye, en un ou deux payements, une somme de 12.500 écus, elles lui

retrocèderont lesdites dîmes et rentes, comme aussi, à ce que si, au bout de six ans et à défaut de payement des 12.500 écus, la dîme seule est évaluée par experts à ladite somme, les dames d'Augerolles seront tenues de s'en contenter. A défaut d'exécution de l'une ou de l'autre de ces conditions, les dames d'Augerolles reprendront tous leurs droits et poursuivront l'exécution de leurs arrêts, la dame de Saint-Priest demeurant jusques là comme commissaire et dépositaire de justice de ladite terre et seigneurie de Saint-Priest.

La clause suivante mérite d'être remarquée :

« Comme aussy il est expressément convenu que le sieur de Sainct-Priest, mari de la dite dame de *Pollinac*, ne pourra se présenter en justice pour se purger des cas mentionnez ez arretz et jugemens donnés contre luy, soit par bénéfice du prince ou aultrement, que les dames de Sainct-Polgues ne soient entièrement payées et satisfaictes de la dite somme de 12.500 escus et des arrerages qui seront lors escheus des dictes diesmes et rentes ».

Enfin la délimitation établie pour les seigneuries de Saint-Priest et de Roche-la-Molière demeure définitive.

Ces charges pesèrent lourdement sur Louis de Saint-Priest, fils et successeur d'Aymar. Plus de trente ans après cette transaction, le 24 février 1627, il passait, devant les notaires de Valoux et Guerin, une nouvelle transaction avec Louis de Lestang et Antoinette d'Augerolles, son épouse. Il se reconnaissait leur débiteur de 32.700 livres, et une quittance passée le 3 janvier 1635 devant Me Guerin, notaire royal delphinal au mandement de Moras, constate

qu'alors il n'était pas encore entièrement libéré.

Les dettes s'éteignaient lentement autrefois. Celle que le seigneur de Saint-Priest devait en 1635 aux Murat de Lestang, mandement de *Moras*, n'aurait-elle pas passé au financier Abraham Peyrenc, devenu seigneur de *Moras*, et n'aurait-elle pas été l'origine des rapports entre lui et François de Chalus le jeune, qui lui vendit en 1724 la seigneurie de Saint-Priest et de Saint-Étienne au prix de 420.000 livres ?

Catherine de Chevrières fit élever à la mémoire de son mari et de son fils, sur le lieu même du meurtre, une chapelle expiatoire qui existait encore à la fin du siècle dernier. Au dessus de la porte d'entrée était une inscription commémorative. Un débris de la pierre sur laquelle elle était gravée a été employé comme couverture d'une fenêtre d'écurie dans un domaine appelé la Polonière, près de Roche ; on y lisait en 1865 et peut-être y lit-on encore ces mots :

DEO OPT. MAX.
VIRI NATIQUE MEMORIÆ PIA.....
MATER DICAVIT.

La pierre tumulaire des d'Augerolles existe encore dans l'église de Saint-Polgue ; en voici l'inscription :

SI. GIST. MESSIRE ANTHOINE
DOGEROLLES. SEIGNEVR. DE
ST. POLGVE. DECEDE. LE. DE
RNIER. IŌR. DE. MARS. ET. NO
BLE. IEHAN. DOGEROLLES
SON. FILZ. LE. 8E. APVRIL
TOVE. DEVLX. LAN. '1584 (*sic*)
REQVIESCAN. IN. PACE (1) (*sic*)

(1) *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 120.

Aymar de Saint Priest et son neveu Pierre obtinrent, en 1600, du roi Henri IV, en reconnaissance de leurs services, remise des amendes qu'ils avaient encourues (1).

Le 4 mars 1614, par acte passé au château de Saint-Priest, devant Mathevon notaire, Charles de Saint-Priest, sur le point de faire des vœux comme chevalier de Malte, fit donation à Louis de Saint-Priest son frère, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus, de tous ses droits dans la succession d'Aymar son père, alors décédé et, dans la future succession de Catherine de Polignac sa mère, encore vivante.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

DONATION ET PARTAGE PAR PIERRE DE SAINT-PRIEST.

6 AOUT 1569.

Nous Jehan Papon, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Forestz, sçavoir faisons que cejourd'huy, sixième d'aoust, l'an mil cinq cens soixante-neuf, pardevant nous, estant au chasteau et maison forte de Saint-Priest en Forestz,

S'est présenté hault et puissant seigneur, messire Pierre de Saint-Priest, chevalier et baron dudit lieu.

Lequel nous a dit et remonstré avoir désir et intention de pourvoir au règlement de sa maison et faire partaige des biens qui sont en sa puissance, et dont Dieu a permis qu'il soit saisy, entre ses enfants, afin d'éviter tous procès et différends qui pourroient intervenir entre iceulx, joint que, sur toutes choses, il veult et souhaite l'intégrité de sa maison, qui ne peut demeurer en son lustre autrement que par ledit

(1) Archives de la Société de la Diana.

partaige qu'il prétend faire ; au moyen de quoi a fait venir et représenter pardevant luy tous ses dits enfants, sçavoir : Messire Jehan de Saint-Priest, chevalier de l'ordre du roy et suivant la cournette de monseigneur le duc de Nemours et de Genevoys en son camp qui a esté dressé et entretenu ces jours passez soubz l'obéyssance du roy en Bourgogne et lieux circonvoysins, son aysné,

Gabriel de Saint-Priest, mareschal des logis de la compagnie d'Urfé ;

Aymard de Saint-Priest, homme d'armes de ladite compagnie,

et Louis de Saint-Priest, protonotaire du Saint Siège apostolique,

frères germains,

Esquels ledit sieur de Saint-Priest père a remonstré ladite intention, et qu'il était besoin de les émanciper pour par eux accepter, chacun d'iceulx comme il luy appartiendra, le partaige qu'il entend leur faire présentement, selon sa forme qu'il leur a déclairé et que sera cy après contenue et plus à plain expresse ;

A quoy ils ont tous dit et répondu qu'ils sont deslibérez d'accepter et trouver bon tout ce qu'il luy plaira leur ordonner et commander, et voullontiers reçoivent ladite émancipation, laquelle ledit sieur de Saint-Priest père, de son gré et certaine science, du consentement d'iceulx ses enfants, a faite, prononcée et déclarée, pour estre hors de sa puissance et en liberté d'accepter les donations, partaiges et réservations qu'il entend faire et passer, sans préjudice néanmoins de l'obéyssance paternelle qu'ils luy doibvent et laquelle il a expressément retenue, de leur exprès consentement et protestation d'iceulx de la volonté qu'ils ont de ne voulloir jamais décliner ni obmettre quelcune chose d'icelle obéyssance, ce que nous avons par nostre décret autorisé.

Après laquelle émancipation ainsy que dessus despêchée, ledit seigneur père a déclairé bien entendre que ses dits enfants sont tous vertueux, et loue le Créateur d'estre tant heureux de les voir et congnoistre vaillans et soy addonnans aux armes pour le service du Roy, et service de la foy et

religion catholique, dont son dit aysné, messire Jehan de Saint-Priest, a mérité et receu l'honneur et degré de l'ordre du Roy, et les deux autres, qui suivent les armes, sont au chemin dudit honneur, et estime à ce tellement ledit protonotaire, et les ayme tous uniformément.

Et considérant le grand vieil aage auquel il est constitué, dont il doit penser, comme il pense souvent, à la mort, voyant aussy que ses dits enfants, de nouveau revenus du camp et de l'armée dressée pour Sa Majesté contre ses adversaires, pour raison des maladies survenues à ses dits enfants, ayant demeuré audit camp environ huit mois, sont à présent mandés pour retourner audit camp et les voit en propos et délibération de ce faire, craint que durant leur absence, pour sadicte vieillesse ne lui advienne chose qui puisse empescher ledit partaige qu'il a toujours entrepris et délibéré de faire en leur présence et à leur consentement ;

Et aussy a déclairé bien entendre que, pour raison de sadicte vieillesse, il a esté contrainct de laisser sa baronnie de Saint-Priest et seigneurie de Saint-Etienne de Furan aulcunement en désordre, sans y pouvoir faire ce qu'a esté nécessaire tant pour le recouvrement et liquidation des droits et privilèges qui y appartiennent, que des bastimens et édiffices, forts et chasteaux, qui sont demeurés à entretenir et réparer, et la pluspart d'iceulx ruynés et au point de démolition, dont pour y pourvoir, il entend donner occasion à sondict fils aysné, ce qu'il ne vouldroit ny pourroit faire sans luy donner le titre de seigneur irrévocable, qu'il ne pourroit obtenir par testament ni aultre disposition de dernière volonté qui sont révocables ;

Au moyen de quoy, et afin aussy que tant son dict aysné fils, que ses frères, puissent avoir moyen de trouver party selon la dignité de leur maison, comme ilz pourront faire ayant chacun d'iceulx certaine déclaration de ce que leur doibt appartenir et demeurer propre de leur partaige ;

Ha ledit seigneur père, de son gré et certaine science, estant en santé d'esprit et de corps, dont il remercie Dieu le créateur, fait et passé, ordonné, voulu, par ces présentes, le partaige de ses biens entre ses enfants sus nommez, en la façon et manière que s'ensuit :

C'est que, par donnation pure, simple, irrévocable et à jamais valable, entre vifz et dès à présent effectuelle, il a donné et donne par les présentes, à titre de partaige, audit messire Jean de Saint-Priest, son fils aysné, présent et acceptant, la terre, baronnie et seigneurie de Saint-Priest en Jarestz et de Saint-Estienne de Furan située au bailliage de Forestz et consistant en maison forte, jurisdiction haute, moyenne et basse, cens, rentes, directes, servis, laodz, ventes, investizons, baux, tailles, dixmes, parcours, domaines, molins, ville, charrois, maneuvres, auctoritez, privilèges, franchises et aultres droitz, noms, actions et réclamations, deppendances et appartenances à ladite baronnie, en la propre sorte et manière qu'il la tient et porte, et a tenu et porté jusques à présent noblement et en foy et hommaige du Roy, nostre dict sire, à raison dudict comté de Forestz, à titre de fief noble et lige, sans autre charge que celle du rière ban lorsqu'il est convoqué, selon la qualité du dict fief ; il veult et entend que le fief et baronnie susdonnés demeurent et soient entretenus en leur intégrité, sans aulcun démembrement, lequel il a expressement interdit et deffendu pour l'antiquité du nom d'icelle baronnie, et aussy des prédécesseurs et ancestres dudict donateur, qui l'a reçu de ses prédécesseurs et l'a conservé jusques à présent entière, comme il désire qu'elle soit par sa postérité.

Néantmoins est faite ladicte donation soubz les rétentions et les charges qui s'ensuivent :

Premier, que ledict seigneur père donateur s'est personnellement réservé pour luy et son entretènement, et aultrement pour en faire comme il luy plaira, la somme de huit cens livres tournois de revenu annuel sur ladicte baronnie, à prendre par ses mains ou bien du receveur ou fermier d'icelle baronnie, durant sa vie, et qui sera estaint après sa mort, payable ledict revenu en trois payes, chacune de quatre en quatre mois, à commencer de l'ensaisissement dudict sieur aysné, et à qui d'aultre d'an en an ;

Plus à Pierre de Saint-Priest, fils légitime de feu Anthoine de Saint-Priest, filz aysné quand vivoit du sieur donateur, la somme de mille livres tournois, payable quand il trouvera son party honneste, à telz termes qui seront accordez de gré à gré ;

Plus donne et veult estre payé par son dict fils aysné donnataire à chacun de ses trois aultres enfants, Messieurs Gabriel, Aymart et Louis de Saint-Priest, la somme de sept mil livres, qui monte pour les trois à vingt-une mil livres, et lesquelles sommes, par donnation irrévocable, pure et simple et entre vifs faicte, il a donné et donne, par ces présentes, à ses dicts enfants, et à chacun d'iceulx pour sept mil livres, présens, acceptans et remercians, pour leur partaige, légitimes et droitz de nature qu'ils pourroient par cy-après prétendre de ses dicts biens, voulant que de ce ils se contentent, comme aussy les dicts enfants ont déclairé s'en contenter, et de ce led. seigneur donnateur a chargé et charge son dict fils aysné, ensemble sadicte baronnie de Saint-Priest et de Saint-Estienne de Furan, qu'il a affecté, obligé et hypothéqué pour lesdictes sommes et chacune d'icelles payable en la sorte et manière que s'en suit : c'est que sy, dans trois ans prochains, ils trouvent leur party pour s'y collocquer en mariage, en ce cas ledict sieur aysné sera tenu de leur fournir deniers jusques à ladicte partie de sept mil livres tournois chacun pour moitié, et l'autre moitié à la fin des trois ans prochains, sy touttes fois ledict sieur aysné trouve plus tôt party desdicts trois ans, il sera tenu les payer plus tôt : aussy sera ledit protonotaire payé dans lesdicts trois ans à un seul payement, à quoy il a consenti ;

Et là-dessus ledict seigneur père les a priez et admonestez s'y comporter ensemble comme frères et bons amis, ainsy qu'ils ont promis de faire ;

Et aussy a chargé son dict fils aysné et donnataire, que, lorsqu'il entrera en la jouissance et possession de ladicte baronnie, il soit tenu, en attendant les termes susdicts, leur fournir, pour le deubt et non payés revenu à raison du denier vingt chacun an, pour leur entretenement en trois payes de quatre en quatre mois ; néantmoins s'il faut aller hors du pays pour le fait de la guerre et service du Roy, seront faictes les dictes payes en deux termes, sçavoir de six en six mois ; et mesme pour ceste année présente sera advancée auxdits Gabriel et Aymard, appelés comme dessus d'aller au camp en service du Roy, à chacun d'iceulx une demi-année ;

et quant audict protonotaire, sera faicte ladicte paye de quatre en quatre mois.

Plus led. seigneur père donnateur charge sondict fils aysné de payer à Jehan et Anthoinette ses enfants naturels, et à chacun d'eulx, la somme de deux mil livres tournois qu'il leur a donnée et donne par ces présentes, encore qu'ils soient absens, le notaire présent, acceptant et stipulant pour eulx estant mineurs et en bas âge, par donnation pure, simple et irrévocable, et veult que des premiers deniers que sondict fils aysné recevra de la dot de la femme qu'il épouzera, il en convertisse et employe, jusques ès dictes sommes, en bon et convenable revenu, soit rente ou domaine, au profit et au nom desdicts Jean et Anthoinette, ses enfants naturels, et des leurs, et pour cet effet ledict seigneur a affecté et obligé ladicte seigneurie de Saint-Priest et de Saint-Estienne. Veult aussy, et entend, et charge sondict fils aysné et donnataire de nourrir et entretenir lesdicts Jehan et Anthoinette, ses enfants naturels, jusques à quand audit Jehan de l'aage de 20 ans, et ladicte Anthoinette jusques à ce qu'elle sera mariée, et de payer à chacun d'iceulx ladicte somme de deux mil livres à termes raisonnables et gracieux, qui seront accordez de gré à gré.

Plus a ledict seigneur père donnateur chargé sondict fils aysné et donnataire de faire ses frais funéraires honnorablement, selon l'estat et dignité de sa maison, et de payer ses dettes.

Plus retient 400 livres à disposer par testament, ou aultrement par dernières volontés, après cause et comme il luy plaira.

Et quant à Madame de la Seaulve, dame Marguerite, sa fille, l'a recommandée et la recommande à sondict fils aysné et, pour l'honneur et vertu dont elle tient, charge sondict fils de la recognoistre toujours pour fille de la maison et en icelle la recevoir quand il luy plaira y venir.

Finalement ledit seigneur père déclare qu'il a par cy devant marié Anthoinette de Saint-Priest sa fille, et luy a constitué dot suffisant pour sa légitime dont il entend qu'elle soit contente ; au moyen de quoy ne luy fait autre partage ni don-

nation ; mais en tant qu'il luy serait deub aulcune chose de reste, comme il croist qu'il ne luy soit rien deub, sondict fils aysné en demeure chargé ;

Lequel, après avoir entendu lesdictes charges, les a expressément acceptées, promis et juré de les accomplir, et soubz icelle et ladicte promesse d'accomplissement, a voulu et consenty ledit seigneur père que, dès à présent, sondict fils aysné soit dict, nommé et attitré seigneur de ladicte baronnie, et luy a donné faculté, congé et licence de s'en servir actuellement selon qu'elle est cy dessus par le menu déclairée et spécifiée ; et jusques à laquelle appréhension et possession, il s'est constitué tenir et porter icelle baronnie, ses appartenances et dépendances, noms, raisons, actions et réclamations au nom et proffit de sondit fils aysné, à tiltre de précaire, sauf en tout et partout réservé le revenu sus désigné pour demeurer propre audit seigneur père, pour son entretènement et alliment et aultrement l'employer comme il luy plaira, et aussy. l'habitation d'iceluy en tel lieu que lui plaira, qui ne sera pour rien compté audit revenu.

Oultre plus, veult ledit seigneur père et y a expressément retenu et réservé, le cas advenant que ledict sieur messire Jehan de Saint-Priest, son fils aysné, mourût sans enfants nés en loyal mariage, soit du vivant d'iceluy sieur père, ou après sa mort, le sus nommé Gabriel, fils second né, entre en mesme droit, place que ledict aysné, et l'a ledict seigneur père, en ce cas, subrogé par pareilles donations, charges, restitutions, constitutions et aultres choses susdictes.

Et à faulte dudit Gabriel, et iceluy mourant sans enfants nés en loyal mariage, il subroge ledict Aymard ; et à faulte de luy sans enfants nés en loyal mariage, il subroge ledit Louis protonotaire en mesme qualité, de l'un à l'aultre.

Veult touttefois que s'il advient que ledict Jean aysné meure sans lesdicts enfants, et que ledict Gabriel demeure subrogé, les portions desdits Aymard et Louis soient augmentées, et soient, chacune d'icelles de dix mil livres au lieu de sept mil, le tout sans préjudice des parts telles que de droit et du douaire qui sera constitué aux femmes légitimement épousées, ou de ceulx qui survivront, par esgalles portions *empescher*

par telles subrogations : et aussy à la charge du remboursement de ce qui aura été payé.

Charge aussi ledit sieur père donnateur le seigneur de Saint-Priest de continuer la pension ordonnée et augmentée tant par ses ayeulz de Saint-Priest que par luy à dame Jeanne de Saint-Priest religieuse de Sainte-Claire d'Annonay.

Veult aussy et déclare ledit sieur père que, advenant le cas que lesdits Jehan et Anthoinette, ses enfants naturels, mourussent sans enfants, les portions et sommes à eulx données passeront à ses quatre enfants susdicts ou à ceulx qui survivront, par égales portions.

Et ont lesdits, donateur père et enfants donataires, conjointement et divisément, chacun d'iceulx en ce qui leur touche et appartient, constitué procureur ou procureurs, le premier pourteur, et exhibiteur des présentes, pour requérir et consentir l'insignation des présentes et l'enregistrement d'icelles, publications précédentes, tant au greffe ordinaire que celui du domaine dudit bailliage ; et pour consentyr à la prise de possession actuelle et aussy à l'investiture qu'en prendra ledit seigneur aysné.

Et après, a ledit seigneur père promis et juré par serment et sous obligation de tous et chacun ses biens présens et advenir quelconques, submission à toutes cours et renonciation à tous droits contraires, et pareillement ledit seigneur aysné soubz pareilles submissions, obligations et renonciations, a promis et juré, et chacun d'iceulx respectivement, tout ce que dessus entretenir et observer à jamais, sans y contrevenir en sorte que ce soit.

Fait et donné au chasteau et maison fort de ladite baronnie de Saint-Priest, les an et jour susdicts ; ès présence de nous lieutenant général susdict et d'Anthoine Jacques, notaire royal juré dudict bailliage, résidant à Sainct-Estienne de Furan, requis pour recevoir le tout soubz nostre autorité et licence, et aussy ès présence de Me Estienne Papon, docteur ès droit, advocat dudict bailliage, Jean de la Grange procureur dudict bailliage ; Ducurtial greffier de la Tour, Anthoine Seytre de la Valla, Messire Jean Priot prestre de Sourbiers, Claude Bertholon clerc de Rochetaillée, témoins requis et appelés, qui ont tous signés avecq nous et lesdites parties et notaires.

Signé à la minute : *Pierre de Saint-Priest ; Jehan de Saint-Priest ; G. de Saint-Priest ; A. de Saint-Priest ; Louis de Saint-Priest ; J. Papon ; j'ay esté présent E. Papon ; j'ay esté présent J. Picot ; j'ay esté présent Seytre ; moy présent Ducurtial ; Bartholon présent ; et moy notaire royal recevant A. Jacques.*

Extrait prins et deumeut collationné sur sa propre minute, receue par deffunt Me Antoine Jacques, vivant notaire royal de cette ville, exhibée et à l'instant retirée par Pierre Allard sieur de Monteille, pour servir à noble Pierre de Saint-Priest, escuyer, sieur de la Foulhouse, ce que de raison, par moy, notaire royal à Saint-Estienne de Furan, soubsigné, huy 1er septembre mil six cent soixante-huit.

Allard ; de Peyssonneaulx notaire royal.

Nous Pierre Chappuis, escuyer, sieur de Foris, conseiller du roy, lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée de Saint-Estienne de Furan pays de Forestz, certiffions à tous qu'il appartiendra que Me Pierre de Pessonneaux qui a signé le susdit extrait, est notaire royal réservé par Sa Majesté en ladite ville de Saint-Estienne, et que ès actes qu'il reçoit foy y est adjoutée en jugement et dehors. En foy de ce, nous avons signé ces présentes, y fait apposer par nostre greffier le scel de ladite sénéchaussée, audict Saint-Estienne ce premier septembre 1668.

Chappuis ; Thezenas greffier.

II.

LETTRE D'ANTOINE D'AUGEROLLES A JEAN PAPON DU 27 JUILLET 1583.

Monsieur,

Despuys que je n'ay heu cest bien [de] vous voir, j'ay tousjours esté aux champz, qui m'a gardé et faict retarder de vous envoier le vin que je vous dictz à nostre dernière veuhe jusque vous seriez de retort à Montbrizon, à quoy je ne fauldray dès qu'y serez arrivé. Mon procureur La Roere m'a donné advys que voullez besoigner, cependant qu'estes à Gouttelas, au faict de la dessente qu'avez ordonné pour voir le trouble que m'a faict très mal a propos et sans aucun fondement le sieur de Saint Priestz en Geraiz pour le faict

de nous limites en nous jurisdictions de Roche-la-Molière et Saint Priestz en Geraiz. Je me fortifie tant de vostre bonne justice qu'il vous plaira me conserver en mon bien et de considérer le tort qu'on me faict. Mon filz vous ira trouver bien tost pour vous en ramantevoir encores. Il se faict croyre que vous l'aymez, que je luy tientz à ung très grand heur et bien, s'il vous plaist luy faire cest honneur, comme pour ma part je m'en suys bien apperceu pour le bon conseil que j'ay recueilly de vous, qui m'a grandement proffité en bien de mes affaires. Aussi sommes nous du tout disposez à vostre service. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu vous conserver,

Monsieur, en très bonne santé, heureuse et bien longue vie.

Vostre bien humble et bien obéissant à jamaiz,

St-Polgue.

A St-Polgue, ce 27 juillet 1583.

Au dos : A Monsieur, Monsieur de Marcoux et Gouttelas, conseiller du Roy, lieutenant général criminel et civil au bailliage de Forestz, à Gouttelas.

(Archives de Goutelas ; communication de M. Vincent Durand).

III.

LETTRES DE RÉMISSION D'HENRI III A AYMAR DE SAINT-PRIEST, 1584 (1).

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Pologne, à tous présens et à venir, salut. Sçavoir faisons nous avoir reçeu l'humble suplication de Aymar de St-Priest, chevalier de nostre ordre, baron de St-Estienne de Furan, PIERRE ET AULTRE PIERRE DE SAINT-PRIEST, FRÈRES et de ladite maison, contenant que ci-devant feu Antoine d'Ogerolles, seigneur de

(1) Bibliothèque de Saint-Chamond. Extrait des *Mémoires sur Saint-Chamond,* par M. Boudet, série M, nº 5, tome I, p. 83.

St-Polgue et de Roche-la-Molière, auroit mis en procez ledit sieur de Sainct-Priest pardevant nostre baillif de Forez ou son lieutenant au siège de Montbrison, pour la contention des limites de leurs terres et jurisdictions de Sainct-Priest et la Roche-la-Molière, auquel procès aprez plusieurs procédures seroit intervenue sentence du vingt-sept mars dernier, jour de mardi de la semaine saincte, par laquelle entre aultres choses fust ordonné que maistre Jehan de Chane, docteur-es-droicts et Antoine Chabanne, avecque ung temoin de chaque costé, ouï en l'enqueste des parties, assisteroient pour faire vue et figure des lieux contentieux, et à ces fins les parties furent assignées au mercredi d'aprez ladite feste de Pasques, suivant laquelle sentence et appointement, ledit Sainct-Priest voulant instruire ledit Chane, qui n'avoit jamais esté sur le lieu, fust contraint le samedi, veille de Pasques, parce que tous les aultres jours, excepté ledit samedi, depuis laditte sentence jusques au jour assigné par icelle sont festes audit païs, de faire venir ledit Chane avecque certains aultres docteurs et gens de robe longue sur ledit lieu contentieux où ledit supliant avecque son train ordinaire les accompaigna pour leur monstrer et faire entendre son diférend et ce qu'il avoit à déduire et remonstrer lorsqu'on procéderoit à laditte figure, et comme estant sur ledit lieu avec lesdits gens de robes longues, son train ordinaire et quelques païsans, ils eussent prins des perches longues et mises sur les deux limites apelées de Montbourg et la Rochette, qui sont à la vue du chasteau et maison de la Roche appartenant audit feu de Sainct-Polgue, qui aïant aperçeu de son dit chasteau ladite compaignie et entendu que ledit de Sainct-Priest fesoit voyr les dittes limites à son conseil, de grand colère commanda à son fils Jehan d'Ogerolles de monter à cheval et s'acheminer avecque lui sur ledit lieu pour sçavoir à quelle fin ledit supliant et aultres gens estoient là ; sur quoi comme son fils lui eust remonstré par plusieurs fois que aiant faict leurs Pasques ce jour, ils ne devoient pas y aller pour grand inconvénient, ce néantmoins ledit feu sieur de St-Polgue, homme colère et qui en telle passion ne se pouvoit pas bonnement commander, se courouçant aucunement à son fils lui dit qu'il avoit pœur, et sur ce prins son espée, une pistole,

se fit bailler un cheval et commanda à son fils et aultres de le suivre, à quoi obéissant son fils prins un aultre cheval et ses bottes avec trois ou quatre harquebuziers, leurs domestiques et un nommé Lapierre, soldat, le suivant aussitost et marchant ledit de St-Polgue premier, la pistole au poing, le chien abattu, s'attaqua droit audit de Sainct-Priest, lui disant en ces mots qui sont : *Ès voleurs qui sont à ma terre* ; à quoi ledit de Sainct-Priest respondit : *C'est comme tu as dit que je ne me oserois présenter devant toi ;* lors le dit de Sainct-Polgue qui voïoit son fils et sa suite aprocher lâcha sa pistole contre ledit de Sainct-Priest, mais ne fit feu que dans le bassinet ; ce que voïant ledit supliant et qu'il n'avoit pas tenu audit feu de Sainct-Polgue qu'il n'eust tué icelui supliant, voïant qu'il estoit suivi de son fils et quatre ou cinq aultres qui venoient avecque harquebuze en mesme intention, ainsi qu'il est vraisemblable, pour se revancher, tira sa pistole dont ledit de Sainct-Polgue père fut atteint et blessé, et lors ledit de Sainct-Polgue fils avecque sa suite et domestiques s'attaquant AUDIT PIERRE, ET AULTRE PIERRE DE SAINCT-PRIEST CO-supliant, entre lesquels d'une part et d'autre furent tirées en ce conflit quelques pistolades et harquebuzades dont ledit de Sainct-Polgue fut atteint et blessé, et à l'occasion des dits coups, ledit Sainct-Polgue père décéda le même jour, et le fils quelques jours après, dont la veïve dudit de Sainct-Polgue père, assistée du sieur d'Urfé, baillif de Forez, proche parent des dicts de Sainct-Polgue, auroit faict informer non par la voye des juges des lieux, encore qu'ils fussent à la dévoction dudit sieur d'Urfé, mais par le prévost de nos cousins les maréchaux de France audit païs de Forez, qui auroient décerné prinse de corps et ajournement à trois briefs jours contre le supliant et aultres, lesquels n'ont eu moïen de leur parfaire informer de l'agression contre eux commise par la voye de la justice ordinaire dudit baillif de Forez ou son lieutenant ; nous supliant et requesrant, attendu que ledit cas est advenu par la faute et agression dudit feu de Sainct-Polgue, estant ledit sieur de Sainct-Priest audict lieu pour l'effet de ladite vue et figure et non à aultre intention, et que en tous aultres actes il s'est, comme sont aussy les co-supliants, vertueusement et honorablement conduit sans avoir comis acte digne

de répréhension ny déroger aux devoirs et qualités de sa maison, mais nous ont faict service de leurz personnes et moïens, tant durant les troubles que aultres occasions, comme ils espérent et désirent continuer, nostre playsir soyt luy octroyer sur ce nos lettres de grâce et pardon. Nous a ces causes, désirant subvenir à nos sujets par clémence et bénignité, pour satisfaire à la suplication et requeste qui nous a esté faicte par lesdits supliants, en considération de leurs services et pour leur donner moïen avecque occasion de continuer, leur avons quitté, remis et pardonné et, de nostre pleine puissance et aultorité royalle quittons, remettons et pardonnons le faict et cas dessus dict avecque toute peine, amende et offence corporelle, criminelle et civile, en quoi pour raison d'iceluy il pourroit estre encouru envers nous et justice et, à cet effet, avons mis et mettons au néant tous décrets et informations, procédures, sentences et jugemens que pour ce ont [esté] ou pourroient estre contre eux faicts, jugés et ordonnés en quelque manière que ce soit, les remettant et restituant en leur bonne fame et renommée, sans qu'ils puissent avoir encouru n'y encourir aulcune note d'infamie, laquelle nous aurons esteinte et effacée, esteignons et effaçons de nostre mesme puissance et aultorité, en satisfaisant à partie civile si faict n'a esté, si elle y eschet; imposant silence perpétuel à nostre procureur général présent et à venir et à tous aultres.

Cy donnons en mandement par ces présentes à nos almez et féaux les gens de nostre cour de Parlement à Paris, dedans le ressort de laquelle ledict cas est advenu, et à tous nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que de nos présens [lettres] de grâce et contenus ci-dessus ils fassent lesdicts supliants jouir et user pleinement et paisiblement sans les faire, mettre ou donner, ny souffrir estre faict, mis ou donné aulcun trouble ou empeschement au contraire ; ains si leurs personnes ou aulcuns leurs biens sont ou estoient pour ce prins, saisis et arrestés, les mettent ou fassent mettre à pleine et entière délivrance ; car tel est nostre plaisir ; et afin que ce soyt chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mettre nostre scel à ces dictes présentes, sauf en aultre chose nostre droict et l'aultrui en toutes.

Donné à Paris au mois de mars (1), l'an de grâce mil cinq cens quatre-vingt-quatre et de nostre resgne le dixième.

Suit cette mention : Copié sur l'original qui est entre les mains de M. Chelles, archiviste à la Préfecture du département du Rhône.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

---

(1) Ainsi qu'il a été dit en la note de la page 113, le mot *mars* est une erreur de copie, puisque le meurtre des d'Augerolles est du 31 mars 1584 : il faut sans doute lire *mai*.

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Aulagnier (Claude), son livre : *Notice historique et archéologique sur Saint-Martin-en-Haut, Rochefort, le château de la Bâtie-Chavagneu, la maison-forte de-la Carrière (Rhône).* Saint-Etienne, (J. le Hénaff), 1896, in-12.

Déchelette (Joseph), sa notice : *Un fragment de poterie gauloise à représentation zoomorphique.* (Extrait de la *Revue archéologique*). Paris, Ernest Leroux, 1896, in-8°.

Fréminville (Joseph de) : *Rapport de M. l'archiviste du département à M. le Préfet de la Loire.* Session d'août 1896 du Conseil général. Saint-Etienne, (Ménard), 1896, in-8°.

Indications fournies par l'analyse sommaire des terriers des châtellenies de Forez.

Lachmann (Émile), ses compositions musicales : *Les femmes de France* (deux exemplaires) ; chœur pour quatre voix d'hommes, paroles de C. Lavé, op. 216. Paris, Lory, s. d., in-8°.

— *L'espoir,* romance sans paroles pour piano seul, op. 212. Lyon, Rabut et Batias, s. d., in-4°.

— *Chant d'adieu,* chœur d'enfants pour unisson et

deux voix, avec accompagnement de piano, paroles de Antoine Taveau. Paris, Lory, s. d., in-8°.

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants*. Juillet-octobre 1896.

— *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publiées par le vicomte G. d'Avenel. Tome VIII. Juillet 1657-août 1658. Paris, imp. nat., 1894, in-8°.

— *Inventaire général des richesses d'art de la France, Province, Monuments civils*. Tome VI. 1892.

Mougel (D.-A.). *Denis le Chartreux* (1402-1471), *sa vie, son rôle, une nouvelle édition de ses ouvrages*. Montreuil-sur-mer, imprimerie de la Chartreuse de N.-D. des Prés, 1896, in-8°.

Paulin (Frère), directeur de l'Institut agricole de Beauvais : *Annales de la station agronomique du département de l'Oise*, 28e livraison. Beauvais, 1896, in-8.

Piette (Ed.), sa notice : *Etude d'ethnographie préhistorique. Les plantes cultivées de la période de transition au Mas d'Azil*. (Extrait de l'*Anthropologie*, tome VII, n° 1). Paris, Masson et Cie, s. d. (1896), in-8°.

Reure (abbé), sa notice : *Une sainte forézienne. La bienheureuse Philippa de Chantemilan*. (Extrait de l'*Université catholique*). Lyon, E. Vitte, 1896, in-8°.

Signerin (abbé), curé-archiprêtre de Saint-Rambert-sur-Loire, son livre : *Pratiques de dévotion pour honorer la Sainte Vierge, tirées de la vie des saints qui l'ont aimée le plus tendrement*. Lyon, Ébrard et Vitte, 1896, in-16.

Testenoire-Lafayette (C.-P.), sa notice : *Iconographie forézienne. François de Chalus, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Étienne, portrait et biographie.* S. l. n. d., in-4°.

— Documents relatifs à Aymar Durgel, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Etienne, 1576-1635 (V. plus haut pages 96 à 134).

Contrat de mariage d'Aymar de Saint-Priest avec Catherine de Polignac (19 février 1576). — Quittance délivrée par Antoine d'Ogerolles de Saint-Polgue, mandataire de Gaspard de Symiane et de Catherine de Chevrières, sa femme, veuve en premières noces de Jean, seigneur de Saint-Priest, à Aymar de Saint-Priest (30 juillet 1577). — Quittance de partie de dot délivrée par Aymar de Saint-Priest et Catherine de Polignac, à Philiberte de Clermont, veuve de Louis, dit Armand, vicomte de Polignac (27 octobre 1578). — Lettres-patentes d'Henri III, autorisant Catherine de Polignac à se pourvoir pour la perception de la rente de 500 écus à elle due sur la seigneurie de Saint-Priest (novembre 1584). — Lettres-patentes du même roi ordonnant que Catherine de Polignac recevra mille écus par an, sur les plus clairs deniers de ladite seigneurie (18 mai 1585). — Requête pour Françoise, Jeanne et Diane de Saint-Priest (15 janvier 1587). — Requête pour les mêmes et pour Antoinette de Saint-Priest (sans date). — Procuration en blanc pour Catherine de Polignac, en son nom et comme tutrice de son fils et de ses filles (23 juillet 1587). — Requête pour Françoise, Jeanne, Diane et Antoinette de Saint-Priest (8 janvier 1588). — Requête pour Catherine de Polignac (1er feuillet). — Demande pour Catherine de Polignac, femme séparée de biens d'Aymar de Saint-Priest, mort civilement (sans date). — Sentences de Jean Papon, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Forez (6 avril, 23 mai, 20 août 1588). — Quittances par Louis de l'Estang, seig neur de la Saune, et Antoinette d'Ogerolles sa femme, à Louis de Saint-Priest (23 janvier 1633, 15 mars 1634, 3 janvier 1635). — Transaction entre Anne de Chevrières, veuve d'Antoine d'Ogerolles, et les héri-

tiers d'Antoine et de Jean d'Ogerolles, d'une part, et Catherine de Polignac, femme d'Aymar de Saint-Priest et tutrice de leurs enfants (17 octobre 1596). — Donation par Charles de Saint-Priest, fils de défunt Aymar de Saint-Priest et de Catherine de Polignac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et Malte, à Louis de Saint-Priest son frère (15 mars 1614).

20 pièces, la plupart sous forme d'expédition authentique, papier et parchemin, de formats divers, reliées en un volume.

Echanges.

Académie delphinale. *Bulletin.* 4e série, tome IX. Année 1895.

Académie de Nîmes. *Mémoires.* VIIe série, tome XVIII. Année 1895.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* Nos 7 et 8. Juillet-août 1896.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. *Mémoires.* 4e série, tome V, Années 1895-1896.

Académie des Inscriptions et Belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année 1896.* 2e série, tome XXIV. Mai-août 1896.

Barthélemy (Anatole de), Note sur l'origine du blason féodal.

Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques. *L'école d'anthropologie de Paris, 1875-1896,* par Philippe Salmon. (Extrait de la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris*). 1896.

— *La société, l'école et le laboratoire d'anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de 1895 (Palais des Arts libéraux. Instruction publique).*

Nombreuses reproductions d'objets en silex et bronze provenant de fouilles.

Institut de Carthage. *Revue tunisienne.* 3e année, n° 12. Octobre 1896.

Ministère de l'Instruction publique. *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France,* par Robert de Lasteyrie avec la collaboration de E.-S. Bougenot. Tome III, 1re livraison 1896.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique.* 3e livraison. Année 1895.

Eck (Th.), Notes sur les cimetières antiques de Castres (Aisne). — Exploration d'anciens lieux de sépulture de la Somme et de l'Aisne (*planches*). — Régnier (Louis), Cloches et fondeurs de cloches. — Maxe-Werly (L.), L'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance (*figures*).

— — Section des sciences économiques et sociales. *Congrès des societés savantes de 1896.*

Musée Guimet. *Annales. Bibliothèque de vulgarisation.* Tome X. *Les castes de l'Inde. Les faits et le système,* par Emile Senart.

— — *Revue de l'histoire des religions.* 17e année, tome XXXIII, nos 1 et 2. Janvier-avril 1896.

— — *Bibliothèque d'études. Coffre à trésor attribué au Shôgoun Iyé-Yoski (1838-1853). Etude héraldique et historique,* par L. de Milloué et S. Kawamoura.

Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Bulletin. Tome XI, n° 157. 1er trimestre 1896.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. *Bulletin*. 3e série, tome Ier, 2e livraison. 1896.

Société Belfortaine d'émulation. *Bulletin*. N° 15. 1896.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin*. 27e année, nos 9 à 12. Septembre-décembre 1896.

Société de Borda. *Bulletin*. 21e année. 3e trimestre 1896.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne*. 12e année, nos 3 à 5. Mai-octobre 1896.

L'Auvergne aux congrès de 1896.

Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. *Bulletin-revue*. Janvier-mai 1896.

Clément (abbé J.), Les cryptes bourbonnaises.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*. 119e livraison. Octobre 1896.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin*. Tome VI, nos 2 et 3. 1896.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*. 2e série, tome VIII. 2e trimestre 1896.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. *Bulletin-revue de Saintonge et d'Aunis*. XVIe volume, 5e et 6e livraisons. 1896.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin*. 15e année, 2e série, n° 19. 3e trimestre 1896.

Abonnements.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LVII, 3e, 4e et 5e livraisons. Mai-octobre 1896.

Lefèvre-Pontalis (E.), L'architecture religieuse dans le diocèse de Soissons, analyse, par R. Merlet.

Bulletin monumental. 7e série, tome 1er, n° 2. 1896.

Lionel Saint-John de Crèvecœur, Etude sur l'architecture religieuse aux XIe et XIIe siècles, dans l'ancien diocèse de Paris. — Travers (Emile), Le « Caen illustré » de M. Eugène de Beaurepaire (*figures*).

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome LIV, 2e à 6e livraisons. Août-décembre 1896.

Revue archéologique. 3e série, tome XXIX. Juillet-octobre 1896.

Revue du Lyonnais. 56e année, 5e série, tome XXII, nos 128 à 131. Août-novembre 1896.

Galle (Léon), Une promenade à travers le vieux Lyon.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 83. Juillet-décembre 1896.

Acquisitions.

Petit (Victor) : *Châteaux de la vallée de ta Loire.* Planches 1, 2 et 3 du 1er volume. *Châteaux de la Bastie d'Urfé, de Boisy et de Châteaumorand* (vers 1860). 3 lithographies in-plano.

III.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membres titulaires.

Mme la comtesse de Riverieulx de Chambost, au château de Bellegarde, reçue le 27 octobre 1896.

Membres décédés.

M. le comte Léon de Poncins, au château du Palais, près Feurs, président de la Société.

M. Edouard Jeannez, à Ouches, membre du conseil d'administration.

M. Gabriel Morel, au Verdier, Ecotay-l'Olme, membre titulaire.

M. le vicomte de la Chapelle d'Apchier, au château de la Bégoide, à Vergonghéon-Arvant (Haute-Loire), membre correspondant.

Démissionnaires.

M. Eugène Bonnier, au château des Treillards, à la Pacaudière, membre titulaire.

M. Claude Coignet, au château de Bouthéon, membre titulaire.

M. l'abbé Rivoire, professeur au séminaire de l'Argentière, à Sainte-Foy-l'Argentière, membre titulaire.

M. Joseph des Gayets, à Saint-Germain-Lespinasse, membre titulaire.

M. Fleury Rousselon, ancien avoué, à Andrézieux, membre titulaire.

JANVIER — MARS 1897

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME IX. — N° 5

L'assemblée générale aura lieu dans la première quinzaine de juin. Une prochaine circulaire en indiquera la date.

Le XIIe volume des Mémoires est, dès aujourd'hui, à la disposition des Sociétairee.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1897

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

L'assemblée générale aura lieu dans la première quinzaine de juin. Une prochaine circulaire en indiquera la date.

Le XIIe volume des Mémoires est, dès aujourd'hui, à la disposition des Sociétaires.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

JANVIER — MARS 1897

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER 1897.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, Baldit, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Brunner, Chassain de la Plasse, abbé Chevrolat, V. Durand, Favarcq, abbé Forest, Gayet, H. Gonnard, Jordan de Sury, Lachèze, Lachmann, Lafay, Maillon, abbé Martin, vicomte de Meaux, Morel, docteur Perdu, abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, abbé Signerin, docteur Vachez, abbé Versanne, Vidal.

Ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la séance : MM. de Boissieu, Chialvo, J. Déchelette,

Dumoulin, Poidebard, C.-P. Testenoire-Lafayette, de Viry.

En ouvrant la séance, M. le Président annonce que la Société a reçu pour sa bibliothèque des dons nombreux. Il signale particulièrement : *La Croix des Chanoines comtes de Lyon*, par M. l'abbé Sachet ; *Chrétien ou Agnostique*, par M. l'abbé Picard ; *Notes historiques et héraldiques sur quelques familles du Lyonnais, Forez et Beaujolais* par M. W. Poidebard ; le IIIe volume avec album de planches héliogravées de la monumentale *Histoire de la maison de Chabannes*, par M. le comte de Chabannes, etc.

M. le Président croit devoir une mention spéciale à l'envoi par M. Picot, au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, des sept premiers volumes du *Catalogue des actes de François Ier*, ouvrage précieux pour le Forez, qui a été réuni à la couronne sous le règne de ce prince. Il ne saurait résister au plaisir de communiquer à la Diana la lettre si bienveillante pour elle qu'il a reçue de M. Picot.

INSTITUT DE FRANCE

Paris, le 30 décembre 1890.

Cher Monsieur,

Je serais bien indigne des études d'histoire, si je ne connaissais de réputation la *Diana* et les recherches sur le Forez qu'elle a provoquées. J'ai consulté ses publications et je sais qu'elle a entretenu parmi les érudits du centre une généreuse émulation.

La publication du Catalogue des Actes de François Ier a été entreprise, vous le savez, afin de rechercher les pièces qui doivent figurer dans la suite des Ordonnances des rois de France, que l'Académie des Sciences Morales et Politiques a entrepris de continuer.

Nous avions pensé retrouver 3 ou 4.000 actes ; nous avons dépassé 30.000. Je viens de donner le bon à tirer de la dernière feuille du tome VII.

Je suis très heureux de placer dans la bibliothèque de la *Diana* cette collection, qui contient dès à présent non pas cinq, mais sept tomes.

Comme j'ai eu personnellement la charge de ce travail (qui comprendra un tome VIII et une table), je peux répondre directement à votre demande, assuré que l'Académie approuvera l'envoi d'un exemplaire à une société aussi digne de sa réputation.....

GEORGES PICOT.

Congrès à Saint-Étienne, en 1897, tenu par l'Association française pour l'avancement des sciences.

M. le Président dit qu'il a reçu pour les membres de la Diana une invitation collective les engageant à prendre part au congrès que l'*Association française pour l'avancement des sciences* doit tenir à Saint-Étienne, en 1897, du 5 au 15 août.

Les adhésions sont reçues chez M. Gabert, receveur municipal à Saint-Étienne. La cotisation est de 20 fr.; elle donne droit aux publications de l'*Association* relatives au Congrès.

Projet de vitraux pour la chapelle de Notre-Dame de Laval. — Communication de M. E. Gayet.

M. Gayet présente un avant-projet de M. Étienne Couvert pour le vitrail destiné à remplir la fenêtre absidale de la chapelle de N.-D. de Laval, propriété de la Diana. M. Couvert, élève d'un maître éminent, M. Borel, est lui-même un artiste des plus distingués et sa remarquable décoration de la coupole de

Saint-Pothin à Lyon atteste que les grandes traditions de la peinture murale ne sont pas près de périr parmi nous. La Société admire la maquette pleine de style et de sentiment, qu'avec un désintéressement égal à son savoir, il a accepté d'établir pour notre chapelle forézienne, et lui vote d'unanimes remerciements.

Excursion en 1897.

La Société décide que son excursion archéologique en 1897 aura pour but le château de l'Aubépin et, dans le cas où des circonstances imprévues empêcheraient de donner suite à ce projet, Saint-Médard et Chevrières.

Sont nommés commissaires : pour l'excursion au château de l'Aubépin, MM. le comte de Chabannes, Chassain de la Plasse, J. Déchelette, Leriche ; pour l'excursion à Saint-Médard et Chevrières, MM. l'abbé Signerin, de Boissieu et Matagrin (1).

Les vitraux de Saint-André d'Apchon. — Communication de M. J. Déchelette.

M. Chassain de la Plasse, en l'absence de M. J. Déchelette, donne lecture du mémoire suivant.

Au moment où notre regretté collègue, M. Édouard Jeannez, fut atteint du mal qui devait entraîner sa fin prématurée, il travaillait à la rédaction d'un mé-

---

(1) M. le comte de Chabannes, à l'agrément de qui était subordonnée la visite de l'Aubépin, ayant accepté d'y recevoir la Société, c'est à l'Aubépin que l'excursion pour 1897 reste définitivement fixée.

moire sur les vitraux anciens de l'église de Saint-André d'Apchon.

C'est ainsi que les monuments de l'art médiéval du Forez, dont il était le gardien vigilant, occupaient sa dernière pensée. Son dessein était de signaler à notre Société l'heureux achèvement des travaux de restauration, disons mieux, de réparation, dont ces admirables vitraux venaient d'être l'objet. Il voulait encore à cette occasion nous en donner une monographie complète. Il ne lui fut pas permis d'achever ce mémoire, dont quelques pages seulement avaient été rédigées.

Nous sommes persuadé que nos collègues nous sauront gré de les leur communiquer, mais c'est pour nous une tâche à la fois pénible et triste que de chercher à compléter ce travail inachevé. Nous sentons toute notre impuissance à remplacer ici un écrivain qui, très heureusement servi par un goût sûr et délicat, autant que par une intelligence alerte et sagace, jouissait si légitimement d'une autorité incontestée en matière de critique archéologique.

« La décoration de peinture translucide, exécutée au XVIe siècle dans l'église de Saint-André d'Apchon, comprenait trois verrières, hautes de 4^m 40, dans l'abside et trois plus petites dans les trois chapelles latérales qui ouvraient sur la nef.

« De ces dernières il ne reste actuellement qu'une figure de Vierge dans le compartiment central d'une baie à deux meneaux et, dans les lobes des remplages, une curieuse tête de sainte Véronique au-dessus d'un saint Sébastien vu à mi corps ; puis en dessous d'un Christ sortant du tombeau, une tête de

lansquenet d'une remarquable expression. Nous verrons plus loin que les quatre meilleurs panneaux de ces vitraux des chapelles ont été encastrés dans une des baies du chœur.

« La fenêtre centrale de l'abside offre la curieuse et rare disposition de deux meneaux de pierre qui, aux deux tiers de leur montée, s'écartent horizontalement pour revenir plus haut se souder en une seule tige, fournissant ainsi le vide nécessaire pour loger les bras d'une grande croix de calvaire. Cette Crucifixion est importante et sa haute Vierge bleue debout rappelle, mais avec moins de majesté et de style, celle du sanctuaire d'Ambierle. Au rez-de-chaussée de la verrière s'étale, entre deux donateurs agenouillés, l'écusson des d'Albon-Saint-André: *de sable à la croix d'or, à un lambel de trois pendants de gueules.*

« Les deux autres baies du chevet polygonal sont partagées en deux compartiments par un meneau qui s'épanouit au sommet de l'ogive en réseau flamboyant, dont des têtes d'anges aux ailes de couleurs occupent les lobes et les contrelobes.

« A gauche, du côté de l'évangile, un donateur assisté de saint Jean-Baptiste, son patron, est agenouillé devant une Vierge mère, assise sous un dais rouge éblouissant. Sur la fenêtre de droite était représenté un autre donateur; un d'Albon, abbé de Savigny, suivant Ogier; le maréchal de Saint-André suivant la version la plus accréditée.

« Cet ensemble décoratif était encore intact et complet au commencement de ce siècle, lorsqu'à une époque difficile à préciser faute de documents, mais qui se place entre les années 1820 et 1830, un ou-

ragan d'une extrême violence détruisit totalement la verrière du chœur, dite du Maréchal. Et pour la reconstituer on imagina d'y installer les quatre meilleurs panneaux des vitraux des chapelles. On les enchâssa dans la baie encore garnie de ses tringlettes, et les vides furent remplis par des feuilles de verre de commerce d'une tonalité ridicule. Cette opération — bien maladroitement exécutée — avait été confiée à un peintre verrier de Clermont. Les autres vitres peintes n'eurent à subir que des dégâts partiels mais encore trop considérables, qui portèrent notamment, dans l'abside, sur la grande Vierge assise du vitrail de gauche, sur le saint Jean de la Crucifixion et, dans les vitraux des chapelles, sur les admirables fonds damassés. Tous ces vides furent aveuglés au moyen de débris disposés au hasard sans autre préoccupation que de faire concorder à peu près les couleurs. C'est à la restauration de ces avaries qu'a travaillé M. Albert Bonnot, de Paris, peintre verrier choisi par la commission des Monuments Historiques, sous la direction de M. l'architecte Petitgrand, de la direction des Beaux-Arts, qui, pour les monuments de notre région, a remplacé M. Selmersheim promu inspecteur général (1).

---

(1) Le montant de la dépense s'est élevé à la somme de 3.000 fr., dont 1000 fr. souscrits par la commune et le conseil de fabrique de Saint-André, et le surplus donné par l'État. Le promoteur et le principal négociateur de cette œuvre de restauration est M. Frantz Marcou, inspecteur général adjoint des Monuments Historiques, qui s'était rendu compte par lui-même de la valeur des vitraux et de l'urgence d'une intervention de l'Etat pour en assurer la conservation.

Les inscriptions suivantes, placées au bas de la verrière de droite, garderont le souvenir de cette œuvre dont la réalisa-

« La tâche était très difficile, très délicate. Elle a été accomplie avec autant de conscience que de sentiment artistique. Tout d'abord, au nettoyage, apparurent de nombreuses touches à l'huile et au vernis que l'on fit disparaître. Le bel écusson des d'Albon avait été placé à l'envers, on dut le retourner. Et tous les verres de commerce furent remplacés par des verres peints De très importants fragments des admirables fonds damassés bleus et rouges, doublés ton sur ton, avaient été brisés ; ils ont été reconstitués avec la plus heureuse fidélité (pl. X et XI). Mais le travail le plus difficile a consisté à rétablir avec les pourpres, les verts clairs et les bleus rompus de l'œuvre primitive, toutes les parties détruites des figures du saint Jean du Calvaire, de la Vierge assise et du Christ de la *Pietà*, pour ne citer que les plus importantes mutilations. Ces merveilleux coloris de la palette des verriers des XVe et XVIe siècles, retrouvés de nos jours à Choisy d'abord, puis à Clichy, ont été rétablis par M. Bonnot avec leur intensité et leur transparence, en même temps que les modelés à la grisaille

---

tion est due en grande partie à la générosité des habitants et au zèle de M. l'abbé Boulard, curé de la paroisse.

A gauche, dans dans un élégant cartouche moderne, on lit :

MESSIRE IEHAN D'ALBON
SEIGNEUR DE ST-ANDRÉ
A DONNE CES VERRIERES
PRIEZ DIEU POUR SON AME

à droite :

PAR LES SOINS DE L'ETAT
ET DES PAROISSIENS
CES VERRIERES ONT ETE
RESTAUREES EN 1895.

ou par fines enlevures. Seul, le ton carné des nus n'a pu être reconstitué partout où il avait été obtenu par l'application en frottis extérieur de ce fondant spécial imaginé par les artistes de la Renaissance. L'incorporation dans le verre de cet émail léger est toujours imparfaite, parce qu'on ne peut recourir à une cuisson suffisante qui ferait couler les émaux de la partie déjà peinte. Aussi bien, à Saint-André, à l'exception de quelques carnations obtenues par des verres teintés en rose dans la masse, tous les tons de chair ont disparu. On ne les retrouve intacts que dans un des portraits de donateurs de la maîtresse vitre du chœur. Partout ailleurs, ils ne se montrent que par place et très affaiblis quand ils n'ont pas totalement disparu. La plupart des nus sont devenus complètement blancs, ne montrant plus que quelques traits dessinés en grisaille et quelques détails de modelé. Il en résulte un afflux de couleur blanche qui détruit l'harmonie de la verrière et en refroidit la tonalité générale, malgré la présence des rouges rubis et l'absence des bleus d'outremer.

« Cette détérioration était sans remède ».

Pour compléter cette notice, il convient de déterminer la date d'exécution des verrières et d'identifier les personnages donateurs, au nombre de trois, qui y sont représentés.

Ici, comme pour un trop grand nombre des meilleurs ouvrages anciens, les documents font défaut. Nous savons d'ailleurs peu de chose sur l'église elle même, sinon qu'elle est déjà citée en 1166 parmi les dépendances de l'abbaye d'Ambierle. Au moyen âge, elle se trouvait dans l'enceinte du château seigneurial ; en 1361, Hugues de l'Espinasse, seigneur de Saint-

André, s'accuse dans son testament d'en avoir fait démolir une partie pour creuser des fossés autour de sa demeure. Au commencement du XVIe siècle, d'après une tradition locale consignée sur un registre du presbytère par un curé de Saint-André, curieux du passé de la paroisse, un seigneur du lieu fit construire l'édifice actuel sur un nouvel emplacement. Il consistait alors en une seule nef à laquelle furent adjointes des chapelles latérales. On y accédait par une porte monumentale pratiquée dans la façade sud, richement ornée dans le style de la Renaissance. Cette belle ordonnance a presque totalement disparu à la suite de travaux exécutés en 1864. Les verrières de l'église n'étaient donc pas la seule parure artistique dont les seigneurs de Saint-André eussent doté ce sanctuaire, avec la munificence éclairée qui convenait à l'éclat de leur rang et à l'illustration de leur maison.

Avant de passer de l'église aux vitraux, notons encore une inscription qui se lit sur un chapiteau du collatéral gauche. Les premiers mots ont disparu avec un morceau de la moulure, et la fin de cette inscription, écrite en minuscules gothiques, est ainsi conçue :

.....i fere ceste chapelle l[an] m [il] v^c e[t] v (1505).

Il s'agit assurément d'une chapelle latérale, élevée spécialement aux frais d'une famille, et non point de l'église elle-même. Mais il y a ressemblance complète de style entre cette chapelle, aujourd'hui portion du bas côté, et le reste de l'édifice. Partout les profils du gothique dégénéré s'associent lourdement aux moulures de la première Renaissance,

La construction de l'église de Saint-André doit donc se placer dans les premières années du XVIe siècle.

La détermination des figures de donateurs dont nous allons nous occuper facilitera la discussion de l'âge des vitraux.

Ces donateurs sont au nombre de trois : deux seigneurs, en manteau de cérémonie, agenouillés devant des prie-Dieu et un ecclésiastique représenté dans la même attitude. Un coup d'œil suffit pour reconnaître que les deux premières images (pl. IV, V, VI) sont celles d'un même personnage. M. Jeannez, sans contester l'étrangeté de ce fait d'un portrait exécuté (avec quelques variantes) en deux exemplaires sur une même verrière, le tenait cependant pour indéniable. Au reste, la vue des planches photographiques dues à M. Noël Thiollier fera partager cette conviction à nos lecteurs. La similitude des traits est parfaite et la comparaison en est d'ailleurs singulièrement facilitée par l'identité de la pose, les deux têtes étant placées de trois quarts à droite.

L'identification du personnage nous est heureusement donnée par le patron, saint Jean-Baptiste (pl. VII), qui l'assiste sur le portrait de gauche. Nous sommes donc avec pleine certitude en présence de Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, père de l'illustre maréchal et lui-même gentilhomme trop connu pour que nous ayons à rappeler ici son rôle historique. Nombreux furent ses titres : seigneur de Saint-André, d'Ouches, de Sérézat et de Tournoël, gentilhomme de la chambre, chevalier de la reine Marguerite, bailli de Mâcon, gouverneur du Lyonnais, Bourbonnais, Haute et Basse Marche et pays

de Combrailles, il était né en 1472 (1), épousa en 1502 Charlotte de la Roche, se fit remarquer en Italie et mourut au mois d'août 1550, à l'âge de 78 ans.

Nous avions tout d'abord cru observer que Jean d'Albon ne portait pas le collier de l'ordre royal sur la vitre centrale, alors qu'il en est revêtu, très ostensiblement, sur le portrait de la fenêtre latérale. Nous pensions trouver là l'explication de cette répétition d'une même effigie en deux exemplaires, et nous supposions que Jean d'Albon, avant 1524, date de l'année où il reçut le collier, s'était fait représenter sur un premier vitrail et que, quelques années plus tard, créé chevalier de Saint-Michel, il avait voulu se montrer dans toute la splendeur de sa nouvelle dignité. Mais cette hypothèse se heurte à une objection sérieuse. Il est fort possible que la chaînette dorée dont on n'aperçoit que deux anneaux sous le manteau, soit l'insigne chevaleresque, malgré que la médaille de Saint-Michel n'y soit pas appendue. C'est en effet le même collier que porte sous son manteau Jean d'Albon sur une série de portraits dont nous parlerons plus loin, cette fois avec la médaille bien apparente.

Il est vrai encore que les écussons peints au bas du vitrail de gauche sont seuls entourés du collier, qu'il n'en est pas de même pour celui de la vitre centrale qui s'étale cependant à une place d'honneur. Mais cette anomalie apparente s'explique facilement : l'écusson de gauche, posé sous l'image de Jean d'Albon figuré seul lui appartient en propre. Celui du centre, placé

(1) *Mazures*, tome II, p. 158. — En 1475, d'après le P. Anselme, *Hist. des grands officiers*, t. VII, p. 203.

IV. — VITRAUX DE SAINT-ANDRÉ D'APCHON,
(Fenêtre centrale).
JEAN D'ALBON, SEIGNEUR DE SAINT-ANDRÉ,
Cliché de M. Noël Thiollier.

V. — VITRAUX DE SAINT-ANDRÉ D'APCHON.
(Fenêtre centrale).

JEAN D'ALBON.

D'après un calque de M. Bonnot.

VI. — VITRAUX DE SAINT-ANDRÉ D'APCHON.
(Fenêtre de gauche).
JEAN D'ALBON.
Cliché de M. Noël Thiollier.

VII. — VITRAUX DE SAINT-ANDRÉ D'APCHON.
(Fenêtre de gauche).
TÊTE DE SAINT JEAN-BAPTISTE.
Cliché de M. Noël Thiollier.

entre les portraits des deux frères Jean et Guy, est au contraire commun aux deux personnages et ne peut conséquemment être accompagné d'un insigne qui est personnel à l'un d'eux seulement.

L'explication la plus simple que l'on puisse donner de la dualité du personnage est peut-être la suivante : la verrière centrale aurait été posée la première par les soins des frères Guy et Jean d'Albon. Un peu plus tard, ce dernier voulant orner les baies latérales, et remarquant que son image était presque entièrement masquée par le maître-autel, se serait fait représenter à nouveau sur une fenêtre plus en vue, avec, pour pendant, le portrait de son père. Cette hypothèse offre l'avantage d'expliquer en même temps la grande ressemblance des deux têtes de messire Jean et l'inégalité de l'exécution, la première, celle du centre, étant un portrait fait sur nature, la seconde une copie inferieure à l'original.

Le portrait de la maîtresse vitre est de ceux où l'observation de la nature est poussée si loin, où l'individualité des traits est si nettement tracée, que la ressemblance y apparaît, en quelque sorte, aux yeux même de ceux qui n'ont point vu le modèle.

La physionomie morale du personnage est très heureusement exprimée. Les chroniqueurs nous apprennent que Jean d'Albon, destiné à l'église dans sa jeunesse et ayant même été pendant quelque temps chanoine de Lyon, avait gardé de ce premier état le surnom de *messire Jean.* Il semble que son visage, qui n'est nullement celui d'un homme de guerre, justifie également cette qualification ecclésiastique. Il est vrai qu'il est représenté à un âge — soixante ans environ — où la maturité va faire place à

la vieillesse. Le caractère de cette figure, d'expression calme et sereine, dénote un homme méthodique, de sens rassis. Le regard est clair, pénétrant, en même temps qu'attentif et bienveillant ; les lèvres un peu serrées et minces accusent le penchant du personnage pour des qualités d'ordre et d'économie dont son fils, le prodigue maréchal, ne fut point l'héritier. En un mot c'est bien là l'image de ce loyal serviteur du roi, dont les bons services d'administrateur et même de négociateur étaient appréciés à la cour et que Louise de Savoie et son fils François Ier « se plaisaient d'honorer à l'envy des plus belles charges de sa province ».

Le vitrail de la fenêtre centrale (pl. IV, V, VIII et IX) l'emporte d'ailleurs sur son voisin par la qualité d'art. Outre la beauté des têtes, il y a dans les draperies, dans les velours, un éclat de coloris éblouissant. « C'est la perle artistique du Forez, nous disait, à Saint-André, M. Léon Palustre ». L'artiste inconnu qui fut l'auteur de ce vrai chef d'œuvre, l'expression ne nous semble pas ici trop forte, appartenait-il à cette illustre phalange de portraitistes, gloire de l'école française du XVIe siècle ? A défaut de documents, on ne peut que se livrer à des conjectures.

« L'œuvre est digne d'Holbein, écrivait M. Jeannez dans ses notes, l'influence de l'art allemand y est manifeste et, sans parler de Van Orley et autres verriers de Souabe qui travaillèrent en France au XVIe siècle, on se demande si cette page précieuse ne serait pas l'ouvrage de maître *Georges* qui, précisément à cette époque de la première moitié du du XVIe siècle, était reconnu comme un rival d'Holbein ».

La mode était aux portraits parmi les gentilshommes de ce temps, surtout à ces portraits de petite dimension, dont les galeries des châteaux de la Loire sont encore si riches. Il y a apparence que messire Jean d'Albon avait pour cette mode une complaisance extrême. Outre sa double image sur une seule suite de vitraux, ce qui peut sembler excessif, nous avons de lui au moins trois autres représentations peintes, dont il nous faut dire ici quelques mots à titre de rapprochement. Ces trois images sont à peu près semblables. On commandait alors plusieurs exemplaires d'un même portrait, comme nous demandons aujourd'hui plusieurs épreuves au photographe. Le premier de ces portraits qui tomba sous nos yeux est le plus intéressant des trois. C'est à Chenonceaux, dans la galerie appartenant alors à Mme Pelouze qu'il était conservé. Une légende inscrite en haut du panneau, *Monsieur de Saint-André*, ayant frappé notre attention, nous n'eûmes point de peine à reconnaître immédiatement le personnage des vitraux de Saint-André. A la vente des tableaux de Mme Pelouze, ce panneau, qui n'avait pas quitté Chenonceaux depuis le XVIe siècle, passa très heureusement en Forez grâce à notre collègue, M. Louis Monery, qui en fut l'acquéreur bien avisé et qui le possède aujourd'hui.

Le second exemplaire du même portrait est entré au Musée du Louvre en 1882 avec la collection Timbal. Il a été décrit longuement par M. Gruyer, conservateur des peintures, dans un catalogue faisant partie de la collection des musées nationaux. Voici cette description. Elle s'applique

d'ailleurs exactement aux deux autres répétitions (1).

« Le personnage qui porte le collier de l'ordre de Saint-Michel et qui paraît avoir environ cinquante ans, est vu presque de face, légèrement de trois quarts à droite, coiffé d'une toque ornée d'une *enseigne* et posée de côté sur l'oreille droite. Les cheveux grisonnants descendent jusque sur les oreilles. Le front est large et sillonné de quelques rides. Les yeux, grands ouverts, regardent le spectateur. Le nez et la bouche sont d'un dessintrès ferme. Les joues, complètement rasées, sont pleines sans être lourdes ; et le double menton est marqué en son milieu d'une légère fossette. Le vêtement consiste en une tunique noire, sur laquelle est passé un manteau dont le collet est d'hermine et dont les larges manches à crevés sont garnies d'hermine aussi. On lit en haut du panneau : MONSIEUR DE SAINCT-ANDRÉ.

« Ce portrait est un de ceux que l'on met, un peu arbitrairement peut-être, au compte des Clouet.... Si l'on voulait mettre ici le nom d'un des Clouet, il faudrait prendre Jehan dit Jehannet, père de François, mais, dans l'œuvre fort obscure de ce peintre, nous ne connaissons pas de tableau dont la beauté soit comparable à celle du portrait de monsieur de Saint-André.

« Nous nous trouvons là en présence d'un de ces portraits qu'on attribuerait dans les Flandres à un des peintres contemporains de Memling, dont on ferait honneur à Holbein en Angleterre et que l'on couvre uniformément chez nous du nom de Clouet ».

---

(1) *Catalogue de la collection Timbal*, Paris, 1882, p. 20.

VIII. — VITRAUX DE SAINT-ANDRÉ D'APCHON.
(Fenêtre centrale).

GUY D'ALBON, CHANOINE COMTE DE LYON,
FRÈRE DE JEAN.

Cliché de M. Noël Thiollier.

Seul des trois exemplaires, celui de M. Monery est daté. Le millésime de 1548 se lit à la suite du nom du personnage. Il faut avouer que cette date est assez surprenante. En 1548, Jean d'Albon qui touchait à sa fin, puisqu'il est mort l'année suivante, était un vieillard de 76 ans, en suivant les données biographiques de Le Laboureur, de 73 ans, d'après celles du P. Anselme.

Or le portrait, comme le fait observer M. Gruyer, est celui d'un homme de cinquante ans, dont les cheveux sont un peu moins grisonnants que sur le vitrail de Saint-André. Nous ne sommes pas éloigné de croire que le portrait date en réalité de 1530 environ et que la légende a été ajoutée plusieurs années plus tard, par exemple à l'occasion du don de ce panneau, offert peut-être par Jean d'Albon à quelqu'un de ses amis ou de ses parents.

Enfin le troisième portrait est conservé au musée de Clermont. On a voulu tour à tour y voir l'image du chancelier du Prat ou du maréchal de Rieux, mais la *Revue d'Auvergne* (1) a rétabli la vérité et démontré, ce qui est de toute évidence, que le personnage est encore Jean d'Albon (2).

Le personnage ecclésiastique qui occupe la vitre centrale, à droite, faisant face à messire Jean n'est assisté d'aucun patron (pl. VIII et IX). La recherche de son état civil laisse donc place aux hypothèses : les dignitaires ecclésiastiques étaient nombreux dans la famille d'Albon-Saint-André ; mais parmi ceux qui ont porté l'aumusse, celui qui est désigné pour fi-

(1) 1884, nos 1 et 2.

(2) Nous devons à notre collègue et ami M. Monery plusieurs renseignements bibliographiques dont nous le remercions.

gurer ici, c'est le frère de Jean, Guy, chanoine et comte de Lyon (1). Les traits sont marqués, comme ceux de son frère, d'une individualité bien accentuée, que caractérise une certaine expression maussade ; au reste, la figure a souffert, les émaux des carnations ont pâli au point de s'effacer presque entièrement. Sur ce portrait, Guy est sensiblement plus jeune que son frère Jean, qui était en effet son aîné. Ses cheveux notamment n'ont pas encore blanchi.

La fenêtre de droite contenait, nous l'avons vu, un portrait qui passait pour être celui du célèbre maréchal de Saint-André, fils de Jean d'Albon. Cette tradition ne semble nullement fondée. Le portrait, croyons-nons, n'était point celui de Jacques d'Albon, mais bien celui de son grand-père, Guichard, père de Jean. La présence de ce dernier sur la verrière de droite résulte d'un témoignage matériel, l'écusson qui est resté en place au bas de la vitre. Cet écusson que l'orage destructeur a respecté, est parti au 1er *de sable à la croix d'or, au lambel à cinq pendants de gueules,* qui est d'Albon-Saint-André, au 2e *d'azur à cinq fusées rangées d'argent,* qui est de Saint-Nectaire.

Ce sont les armes d'Anne de Saint-Nectaire, d'une noble famille d'Auvergne, que Guichard d'Albon avait épousé en premières noces. Selon toute apparence, elles accompagnaient son effigie. Mais si Anne de Saint-Nectaire était représentée sur notre vitrail, on peut affirmer avec une entière certitude que son mari y

(1) Nous ne discuterons pas l'opinion du docteur Noëlas qui voyait dans ce portrait l'image du *curé Curtil.* Il y a eu à Saint-André plusieurs curés de ce nom aux XVe et XVIe siècles, mais c'est bien mal connaître l'esprit de la noblesse chevaleresque que de donner le portrait d'un humble curé de village comme pendant à celui d'un gouverneur du Lyonnais !

figurait aussi. Comment au portrait de leur mère, Jean et Guy d'Albon auraient-ils oublié de joindre celui de leur père ? Celui-ci avait tous les droits à leur affiection filiale : Le Laboureur nous apprend que c'est « luy qui a jetté les fondements de la grandeur de la maison de Saint-André ». Le personnage masculin dont on voyait l'image sur le vitrail perdu était donc bien Guichard d'Albon. Il parait que le souvenir d'un second personnage ne paraît pas s'être conservé dans la mémoire des habitants de Saint-André. Mais si l'on considère que trois quarts de siècle se sont écoulés depuis la perte du vitrail, ce témoignage négatif ne prévaudra pas contre celui des armoiries encore en place.

L'âge des vitraux ressort des explications qui précèdent. Puisque Jean d'Albon y est représenté sous les traits d'un homme ayant atteint la soixantaine, l'œuvre remonte à une époque bien voisine de 1535, c'est-à-dire à une des phases les plus glorieuses et les plus fécondes de l'art français.

Il nous reste à parler des vitraux des collatéraux. De ces derniers, nous l'avons dit, quelques morceaux occupent seuls leur place primitive, les quatre panneaux les mieux conservés ayant été transportés dans la fenêtre de droite du chevet, à la place du portrait de Guichard d'Albon.

Comparées aux précédentes, ces verrières n'offrent qu'un intérêt secondaire. Bien qu'exécutées en même temps — comme en témoignent certains détails d'ornement et d'architecture, de style Renaissance — elles gardent quelque chose d'archaïque et, rappelant les vitraux du collatéral gauche d'Ambierle, semblent appartenir encore à l'école gothique de la fin du

XVe siècle. Ces différences de style et d'exécution s'expliquent, croyons-nous, sans qu'il soit besoin de recourir à des hypothèses diverses, de supposer que plusieurs peintres d'habileté inégale ont travaillé simultanément à Saint-André, où, comme nous l'avons entendu dire lors du Congrès de 1885, de considérer les vitres de la nef comme plus anciennes. Il faut se rappeler qu'à cette époque de transition, il était beaucoup plus facile à l'artiste de s'affranchir des anciennes traditions en composant un portrait qu'en travaillant à des figures de saints. Celles-ci, constamment répétées suivant les formules courantes de l'iconographie, devaient se ressentir de l'imitation des anciens cartons. Un portrait appelle au contraire l'étude directe de la nature ; de plus, quand ce portrait est celui du donateur, l'artiste, désireux de satisfaire son modèle, s'efforce d'en retracer les traits suivant le goût du jour, appliquant à cette image toutes les ressources de son talent.

Nous ne nous attarderons pas à décrire longuement ces restes.

Dans la fenêtre du chevet, quatre figures sont groupées en deux registres, remplissant tant bien que mal les deux compartiments de la baie. En haut, une *Pieta* et une sainte Anne, dont la présence, rappelle le souvenir d'Anne de Saint-Nectaire, femme de Guichard d'Albon. Au-dessous, un saint Jean l'Évangéliste, tenant le calice empoisonné d'où s'échappe un petit dragon, et un saint Jean-Baptiste.

Ce qui mérite de fixer ici l'attention, ce sont les fonds damassés des panneaux, fonds de nuance vive, rouge ou bleue, ton sur ton, imitant de riches tentures en soie brochée (pl. X et XI). On pourra les

X — VITRAUX DE SAINT-ANDRÉ D'APCHON.
(Fenêtre de droite).

FOND DAMASSÉ TON SUR TON DANS LE PANNEAU
DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

D'après un calque de M. Bonnot.

XI. — VITRAUX DE SAINT-ANDRÉ D'APCHON.
(Fenêtre de droite).

FOND DAMASSÉ TON SUR TON DANS LE PANNEAU DE LA *Pieta* ET DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

D'après un calque de M. Bonnot.

comparer avec intérêt à ceux des peintures des stalles de Charlieu. Ce rapprochement fera saisir la curieuse évolution du style décoratif des tissus, dont le caractère tout à fait oriental au moyen-âge ne tarda pas à se *franciser* insensiblement. Les griffons affrontés, les oiseaux et autres animaux stylisés, qui se montrent à Charlieu, ont disparu ici. Il nous reste ces larges ramages, ces palmettes, ces cœurs de grenade que nous retrouverons jusqu'à la fin du règne de Louis XV dans le thème ornemental de nos décorateurs.

Dans le collatéral droit (première travée à partir du sanctuaire), les lobes des remplages de la fenêtre gardent une tête de sainte Véronique au-dessous d'un saint Sébastien, vu à mi-corps. Plus bas, trois petits enfants nus, en prière, fragment probable d'une image de saint Nicolas.

La seconde travée du bas-côté gauche nous montre une Vierge debout, dont l'Enfant Jésus tient une orange, figure bien décolorée. Au-dessus, dans les flamboyants, une belle Résurrection. Le Christ dans une auréole lumineuse sort de son tombeau que gardent deux lansquenets, types curieux et bien observés de soudards endormis profondément par l'ivresse.

Mais le meilleur fragment occupe le quatre-feuilles formant remplage dans la baie de la première travée, du même côté gauche. C'est un saint Christôphe d'un naturalisme tout à fait réjouissant. Les gothiques, dont on sait l'attrait pour les conceptions grotesques, s'étaient emparés avec bonheur de la légende qui faisait de ce saint martyr un géant barbare. Le malheureux, doté d'abord d'une corpulence surhumaine, devint ensuite en sorte d'ogre monstrueux. Tel est bien notre saint Christophe. Le passeur, les jambes nues,

traverse la rivière, appuyé sur un tronc d'arbre qui lui sert de bâton. Son costume est celui des gens du commun, un justaucorps de laine rouge, à jupe ample. Son chef énorme qu'ombrage une épaisse chevelure en désordre, d'un blond ardent, s'enfonce dans ses larges épaules qui portent Jésus enfant. Quant au visage bestial, haut en couleurs et comme bourgeonné, ce n'est point parmi les hôtes du Paradis qu'il faut en chercher le type, mais bien dans le monde nomade des bateleurs, malandrins de sac et de corde, ancêtres de nos hercules forains.

Tels sont ces vitraux de Saint-André qu'une intelligente restauration à sauvés de la ruine. La perte des portraits des seigneurs d'Albon eût été à jamais regrettable et Dieu sait combien elle était imminente, lors de l'efficace intervention des Monuments Historiques, généreusement secondée par le concours des habitants.

C'est une des bonnes pages de l'art français au XVIe siècle qui nous a été conservée, page d'une exécution achevée, peut-être même trop achevée pour une œuvre décorative. Car c'est là le seul reproche que l'on serait tenté d'adresser aux peintres verriers de la Renaissance, mais en présence du charme exquis de cette œuvre, comment oser le formuler ? Plus rapprochés de Paris, ces vitraux auraient une part de la célébrité qui est attachée à ceux d'Écouen et de Montmorency, auxquels ils peuvent sur bien des points être comparés. A coup sûr, Jean d'Albon, si nous ne considérons que l'illustration des personnages représentés, céderait le pas aux grands seigneurs de la cour de François Ier — ses contemporains — qui revivent dans ces admirables verrières. Mais à ne considérer que le côté artistique, des juges compétents qui, plus favorisés que nous, ont pu et

comparer ces monuments assurent que messire Jean d'Albon peut marcher de pair avec les Montmorency, les Coligny, les Gouffier, les Laval et les Villiers de l'Isle-Adam.

La Confrérie de Tous les Saints à Montbrison. — Communication de M. Alphonse de Saint-Pulgent.

M. A. de Saint-Pulgent s'exprime ainsi :

J'ai trouvé dans les papiers de la fabrique de Lérignieu, dont je dois la communication à l'obligeance de M. l'abbé Breuil, curé de cette paroisse, un document qui me paraît présenter quelque intérêt pour l'histoire de Montbrison : c'est une pièce concernant la confrérie de Tous les Saints de cette ville.

Par cet acte, passé à Montbrison le 9 octobre 1538, devant Rore notaire, « Claude Bertholin et Philibert Michelle, comme maistres de la boyte et confrérie de Tous les Saincts dudict Montbrison, Jehan Grange dict Besson l'aîné, Mathieu Valleta, Blaise Baret, Georges de Laduc, Richard Barjot, Jehan Chevalier, Jehan Casaud, Denys Baret, Francois Chastaing et Vidal Fournel, tous de ladicte confrérie, » consentent à « Jehan Faure de Lacroix, paroisse de Lérignieu, » le rachat d'une rente annuelle d'un baral de vin moyennant la somme payée comptant de douze livres tournois, et le cens et servis annuels de dix deniers tournois avec lods, ventes et reconnaissances. Cette rente d'un baral de vin était assise sur une vigne « au vignoble du Bouchet, appelé le Petit Rigaud, » et les maîtres et confrères de Tous les Saints en décidèrent la vente, « considérez par eux que ledict baral de vin ne prouffitoit de revenus au prouffit du service divin de ladicte confrérie, ains se despendoit follement sans aucun prouffit ».

On a pas de données précises sur l'origine et la durée de cette confrérie. Un *Extraict des contracts et tiltoes appartenant à la confrairie de tous les saincts de la ville de Montbrison*, conservé aux archives de la Loire (1) en révèle bien l'existence en 1333 ; M. Broutin lui assigne même une origine plus ancienne (2) et le terrier Dupuy pour le chapitre Notre-Dame de Montbrison (3) la mentionne encore à la fin du XVIIe siècle (f° 35). Mais là se bornent les renseignements que j'ai pu recueillir. Cependant, à cette époque, la confrérie, comme la plupart des associations du même genre d'ailleurs, avait sans doute perdu beaucoup de son importance par suite des abus qui s'y étaient introduits, la pièce que nous venons de citer laissant soupçonner que, dans la première moitié du XVIe siècle déjà, des irrégularités semblaient en altérer le bon fonctionnement.

Toujours d'après M. Broutin, « cette confrérie tenait ses réunions dans une des salles du couvent, et ses cérémonies religieuses dans l'église des Cordeliers en la chapelle de Tous les Saints (4) ». Une inscription, encore existante dans les anciens bâtiments de l'église des Cordeliers (5), mentionne en effet cette chapelle et pourrait justifier l'opinion de M. Broutin.

---

(1) Fonds non classé. Petit cahier en papier de 0.191 de hauteur sur 0.131 de largeur. Ecritures des XVe et XVIe siècles.

(2) *Couvents de Montbrison*, t. I, p. 211.

(3) Bibliothèque de M. le comte de Poncins.

D'après M. Broutin, *Couvents*, p. 213, la confrérie existant au XVIIe siècle ne serait plus la même que celle dont il est ici question.

(4) *Couvents de Montbrison*, t. I, p. 212.

(5) Cette inscription a été publiée par Gras dans la *Revue Forézienne*, année 1868, p. 209.

Quoi qu'il en soit et à défaut d'autres détails plus précis, nous avons cru qu'il y avait intérêt à analyser le document en question, qui nous donne les noms des maîtres et de quelques membres de la confrérie dans la première moitié du XVIe siècle.

Plan de l'église de Lérignieu démolie en 1830 et plan de l'église moderne. — Communication de M. A. de Saint-Pulgent.

M. A. de Saint-Pulgent garde la parole en ces termes :

Dans le même fonds de la fabrique de Lérignieu se trouvent les plans juxtaposés de l'ancienne et de la nouvelle église de cette paroisse, dressés l'un et l'autre en 1830 lors du projet de reconstruction de l'église. A une époque où les monuments disparaissent souvent sans laisser aucune trace, aucun souvenir de leur existence, la découverte du plan d'une ancienne église et sa comparaison avec celle qui l'a remplacée est une bonne fortune pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire d'un pays.

Je reproduis donc ce double document en l'accompagnant de quelques notes pour le compléter.

Église moderne. — Supprimée comme paroisse à l'époque de la Révolution, la commune de Lérignieu, lors du rétablissement du culte, fut rattachée pour le spirituel à la paroisse de Roche. Ce fut en 1820 seulement que son érection en paroisse fut de nouveau autorisée. Pendant ce long espace de temps, l'église avait eu beaucoup à souffrir du manque total d'entretien, sa solidité même inspirait des craintes,

paraît-il, et la nécessité d'une construction nouvelle,

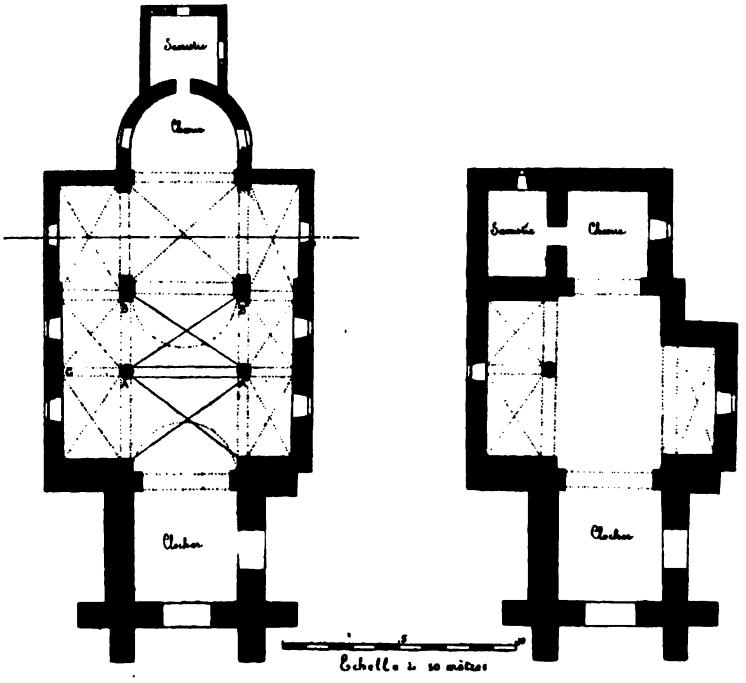

7 et 8. — Plans de l'église de Lérigneu.
État actuel. Avant la démolition de 1830.
(Archives de la sacristie de Lérignieu)

plus en rapport comme dimension avec le chiffre de la population, s'imposait absolument.

« L'église, dédiée à Saint-Jacques-le-Majeur, a été, sauf le clocher, entièrement réédifiée en 1830, en style pseudo-roman fort simple et d'une grande légèreté. Elle compte quatre travées de nef, en y comprenant celle sous le clocher, des collatéraux de trois travées et une abside en cul-de-four (1) ». La sacristie est adossée au chevet de l'abside. Le plan ci-joint

(1) T. Rochigneux, dans le *Forez Pittoresque*, p. 280.

donne d'ailleurs une idée exacte de la forme et des dimensions de ce monument. Je dois cependant signaler quelques modifications apportées au projet primitif lors de la construction. Ainsi les deux premiers piliers, AA' supportant la voûte devaient être cylindriques, vraisemblablement pour utiliser celui existant antérieurement, les deux autres BB' rectangulaires avec un léger avancement sur leur face intérieure. Actuellement ces quatre piliers sont carrés et mesurent 0^m50 de côté. En outre, au point C, existe une colonne cylindrique, engagée de près de moitié dans la muraille, tronquée à environ 2^m50 au-dessus du sol et portant en relief sur une de ses faces une croix de 0^m20 de hauteur. Cette colonne, à la base décorée de moulures élégantes et originales, recevait la retombée du doubleau séparant dans l'ancienne église les deux travées du collatéral nord et elle a été coupée évidemment à l'époque où l'on eut la malencontreuse idée d'ouvrir une nouvelle fenêtre (1), l'ancienne église ne recevant le jour que par une ouverture au midi, suivant l'usage généralement adopté jadis dans les églises de nos montagnes.

Les murs nord et sud de l'édifice sont épaulés chacun de deux contreforts. Ceux-ci, qui ne sont pas reproduits sur le plan, ont été construits après l'achèvement complet du monument pour donner plus de résistance à la poussée des voûtes dans lesquelles, paraît-il, un léger affaissement s'était produit.

On a utilisé dans la nouvelle construction, sur une hauteur de 1^m 50 environ au-dessus du sol, une partie

---

(1) Cette ouverture pratiquée exactement sous la retombée d'un arc doubleau a dû singulièrement compromettre la solidité de la voûte.

des murs de l'ancienne église : ils sont indiqués sur le plan par une teinte foncée.

Ancienne église. — L'ancienne église se composait, comme l'indique le plan, d'une nef centrale, terminée par un chœur quadrangulaire, et de deux collatéraux de longueur et de largeur inégales, celui de gauche plus long et plus large ayant deux travées, celui de droite n'en ayant qu'une. La sacristie était à gauche du chœur. Telle était du moins la forme du monument après les nombreuses réparations qui y ont été faites du XVIe au XVIIe siècle, car Lérignieu existant comme paroisse dès le XIIIe siècle (1) avait évidemment à cette époque une église, sur la forme et les dimensions de laquelle malheureusement les renseignements font défaut.

Une chapelle existait dans chacun des collatéraux : celle de gauche appartenait aux Grozellier de Chenereilles, celle de droite aux Henrys d'Aubigny. La pierre tombale de Jeanne-Louise Henrys d'Aubigny, comtesse de Damas, morte en 1835, existe encore dans cette chapelle, et à la clef de voûte sont peintes les armes des Damas.

Les fonts baptismaux, en granit malheureusement recouvert d'un badigeonnage brun du plus mauvais effet, datent du XVIe siècle : ils se trouvent à gauche de la grande porte d'entrée sous la travée du clocher et sont d'un assez joli modèle. Les pinacles qui les flanquent sont reliés par une arcade surbaissée, relevée en accolade, surmontée d'un bouquet végétal. Mais leur sommet a été coupé à une époque où on Pas de noms patronymiques ; à peine quelques sur-

(1) Aug. Bernard, Pouillé du diocèse de Lyon au XIIIe siècle, appendice aux *Cart. de Savigny et d'Ainay*, t. II, p. 906.

avait eu la malencontreuse idée d'installer au fond de l'église une tribune, supprimée aujourd'hui, à laquelle on accédait par l'escalier du clocher.

La clef de voûte qui se trouve à l'intersection des arcs diagonaux de cette même travée est sculptée aux armes des ducs de Bourbon, détail qui semblerait indiquer qu'ils ont été bienfaiteurs de l'église. Peut-être même leur générosité a-t-elle contribué dans une certaine mesure à l'érection du clocher, qui est la partie la plus intéressante du monument. « Haut de 18 mètres et bâti en beaux matériaux indigènes,..... c'est une copie réduite de celui de Notre-Dame de Montbrison ». Cette appréciation de M. Rochigneux (1) est parfaitement exacte. A voir les contreforts « disposés rectangulairement deux à deux » jusques aux deux tiers de sa hauteur, et surtout la forme et les détails des fenêtres géminées qui ajourent chacune des faces de l'étage du beffroi, on pourrait croire qu'une même pensée a présidé aux deux œuvres.

Le grand portail mouluré, qui s'ouvre à la base du clocher, porte un linteau horizontal terminé en accolade ; cette décoration assez originale ne manque ni de goût, ni de cachet.

Des changements, réels ou apparents, survenus depuis le Xe siècle dans le vocable de certaines églises du Forez. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand fait la communication suivante :

On sait de quelle façon sommaire, et trop souvent insuffisante, les personnes et les lieux sont désignés dans les titres antérieurs aux XIIIe et XIVe siècles.

---

(1) *Forez pittoresque*, p. 280.

noms héréditaires ; des filiations réduites à un ou deux degrés : voilà pour les personnes. Pour les lieux, vague énonciation, qui même souvent fait défaut, du *pagus* et de l'*ager* ; confins exprimés par l'indication de propriétaires impossibles à identifier, de cours d'eau dont le nom est rarement précisé, de chemins dont les aboutissants ne sont pas mieux connus ; enfin, détail dont souvent on peut tirer meilleur parti, vocable de l'église paroissiale dont le lieu dépend. Ce dernier élément de détermination est particulièrement solide. En effet, les règles ecclésiastiques s'opposent au changement du patron d'un sanctuaire. Une fois qu'une église a été régulièrement placée sous l'invocation d'un saint et tant qu'elle reste debout, le saint en demeure le protecteur attitré et incommutable. C'est un fonctionnaire qui n'est pas mis en retrait d'emploi.

Cette règle toutefois, comme toutes les règles, ne va pas sans quelques exceptions, les unes réelles et tenant à des changements plus ou moins légitimes survenus dans le cours des siècles, les autres seulement apparentes et qu'il n'est peut-être pas inutile de mettre en lumière plus complètement que ne paraissent l'avoir fait nos érudits foréziens.

Je prendrai pour exemple deux chartes clunisiennes du Xe siècle concernant notre province. La première, de l'an 966 (n° 1206 du recueil de MM. Bernard et Bruel), contient donation à Cluny de l'église de Saint-Didier, au lieu appelé *Poliacus*, qui est Pouilly-lès-Feurs ; par la seconde, de l'an 981 ou 982 (n° 1378), il est fait don au même monastère de l'église de Notre-Dame à Arthun.

Or, les églises de Pouilly et d'Arthun, toutes deux

remontant à l'époque romane, sont dédiées l'une à saint Pierre et l'autre à saint Barthélemy. Cette circonstance avait même fait hésiter un moment notre si regretté confrère M. Jeannez à reconnaître Pouilly-lès-Feurs dans *Poliacus*. Y a-t-il donc eu changement de patron : je ne le pense pas.

A mon avis, les églises que nous ne retrouvons pas sous leur vocable ancien sont des églises détruites, et cela m'amène à examiner de plus près ce qui se passait dans les paroisses où venait s'établir un ordre religieux, le plus souvent à la suite d'une libéralité qui faisait passer entre ses mains l'église paroissiale. Ce n'était point dans cette église que s'établissaient les religieux, mais ils élevaient plus volontiers à côté une église à leur usage, laissant le culte paroissial s'exercer dans l'église primitive par un curé de leur choix. Cela se comprend. Le service paroissial a ses nécessités, qui peuvent n'être pas toujours d'accord avec les exigences de la règle. Une autorité partagée dans un même édifice peut donner lieu à des conflits, ou du moins elle entraîne une gêne réciproque. Cela est si vrai de tout temps, qu'aujourd'hui même, dans un certain nombre de nos cathédrales, qui sous le régime actuel sont aussi des paroisses, la cure est réunie au chapitre. Un expédient de ce genre n'était pas de mise dans un monastère, les conciles interdisant aux religieux de desservir eux-mêmes des cures. Enfin, un dernier motif devait porter les ordres privilégiés à ne pas laisser exercer habituellement dans leurs églises les fonctions curiales, celui de se soustraire à la visite de l'ordinaire diocésain, de la juridiction de qui ils étaient exempts.

En fait, que voyons-nous dans un certain nombre de paroisses du Forez dont le chef-lieu possédait un monastère investi du droit de patronage sur la cure ? A Ambierle, à côté de l'église conventuelle de Saint-Martin, l'église paroissiale de Saint-Nizier, aujourd'hui halle aux grains. A Charlieu, l'église prieurale de Saint-Fortunat et l'église paroissiale de Saint-Philibert, précédée peut-être en cette qualité par celle de Saint-Nicolas. A Riorges, l'église prieurale de Saint-Martin et l'église paroissiale de Saint-Laurent ; à Cremeaux, l'église prieurale de Notre-Dame et l'église paroissiale de Saint-Martin. A Cusieu, l'église prieurale de Saint-Jean et l'église paroissiale de Saint-Martin. A Pommiers, l'église prieurale de Saint-Pierre et l'église paroissiale de Saint-Julien. A Moind, l'église prieurale de Sainte-Eugénie et l'église paroissiale de Saint-Julien. A Saint-Rambert, l'église prieurale de Saint-André et l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste. A Noirétable, l'église prieurale probablement dédiée à Saint-Bonnet et l'église paroissiale de Notre-Dame. A Saint-Just-en-Chevalet, l'église prieurale de Saint-Just (1) et l'église paroissiale de Saint-Thibaud. A Saint-Romain-le-Puy, l'église prieurale de Saint-Romain et les églises coparoissiales de Saint-Martin et de Saint-Pierre. A Chandieu, l'église prieurale de Saint-Sébastien et une église paroissiale détruite dont le vocable m'est inconnu. A Montverdun, l'église prieurale de Saint-

(1) La Mure, d'après un titre de 1507, donne au prieuré de Saint-Just le nom de « prieuré *Sancti Johannis Chivaleti* » (Papiers inédits, t. II, f° 18 v°) ; mais c'est probablement une erreur. La visite pastorale de 1469 nous apprend que l'église du prieuré était contiguë à celle de la paroisse.

Pierre et, ce semble, une autre église, depuis longtemps disparue, pour la paroisse. A Cleppé, l'église prieurale de Saint-Bonnet et l'église paroissiale de Saint-Martin. Au Sail de Cousan, l'église prieurale de Saint-André et une église détruite dédiée à Notre-Dame et qui fut selon toute apparence la paroisse, car la fête populaire du lieu est restée traditionnellement fixée au 15 août.

Il semble donc bien qu'on soit en présence d'une règle générale, sauf des exceptions dont je n'entends pas *a priori* contester l'existence.

Il en résulte que si, dans une paroisse dont le chef-lieu a été le siège d'un établissement monastique, on rencontre mention d'une église dont le vocable diffère de celui de l'église unique du lieu, il y a présomption, non que cette église a changé de vocable, mais qu'il a existé à côté une autre église aujourd'hui disparue, qui fut, selon les cas, celle de la paroisse ou celle du monastère, mais plus souvent sans doute celle de la paroisse, comme je l'expliquerai dans un instant.

Une seconde conséquence, c'est que dans les paroisses non pourvues d'un monastère, mais relevant néanmoins d'un ordre religieux, et où deux églises coexistent ou ont coexisté, on est fondé à rechercher si l'une de ces églises ne serait point celle d'un petit et très ancien monastère dont le souvenir s'est perdu. C'est précisément l'hypothèse que je suis tenté de faire pour Arthun.

Le nombre des maisons religieuses, quelques-unes habitées par deux ou trois moines seulement, a été en effet bien plus considérable qu'on ne serait porté à se l'imaginer. Beaucoup de ces petits prieurés,

granges ou obédiences, ont disparu de bonne heure et leurs revenus sont allés grossir ceux de monastères plus importants. La décadence croissante des anciens instituts monastiques a réduit de plus en plus le nombre des maisons demeurées conventuelles; la plupart tombèrent en commande, souvent même à l'état de bénéfice simple dont le titulaire résidait au loin, aucun moine ne restant pour habiter les lieux réguliers et en desservir l'église. Il est tout naturel que le service paroissial y ait alors été transféré. Elle était généralement plus grande, plus belle, plus solide que celle de la paroisse; et l'intérêt du commendataire, à qui sa qualité de curé primitif et décimateur imposait l'obligation de supporter les réparations du chœur de l'église paroissiale et de la fournir de vases et ornements sacrés, était évidemment de ne pas entretenir sans nécessité deux édifices. C'est ainsi que beaucoup d'églises paroissiales ont dû être abandonnées et finalement disparaître. A cette occasion peut-être, et par la force de la tradition locale, le vocable de quelques-unes a pu passer abusivement à celles qui les remplaçaient (1).

Parmi ces sanctuaires délaissés, plusieurs sans doute avaient été reconstruits depuis l'origine des paroisses qui en dépendaient. Mais d'autres devaient remonter à une époque reculée, et l'archéologue ne peut que regretter leur perte. Il ne faut pas s'exagérer toutefois l'intérêt artistique de ces édifices. A en juger par ceux

---

(1) L'*Ordo* du diocèse nous fournit un exemple, tout moderne, d'une substitution de ce genre, à Pommiers, où saint Julien, patron de l'église paroissiale abandonnée, aurait remplacé saint Pierre comme titulaire de l'église du prieuré, aujourd'hui paroissiale.

qui nous restent, ils devaient, pour la plupart, être bien inférieurs en beauté comme en dimensions aux églises conventuelles qui ont hérité de leur titre paroissial. Que l'on compare par exemple les anciennes églises paroissiales de Saint-Rambert et de Pommiers aux églises prieurales situées à côté. On croit voir d'humbles chaloupes s'abritant dans les eaux d'un vaisseau de haut bord. Cette inégalité renverse nos idées modernes. Pourquoi la vaste église n'est-elle pas celle de la paroisse, et l'étroite chapelle celle du couvent ? La disproportion des ressources ne suffit pas, je crois, à l'expliquer. C'est bien dans l'église paroissiale que se faisaient les baptêmes, les mariages et la plupart des enterrements. Mais les offices célébrés avec plus d'éclat dans l'église conventuelle devaient y attirer de préférence les fidèles ; c'était surtout, sinon exclusivement, dans celle-ci que s'exerçait le ministère de la prédication. Je touche ici à la question du rôle joué au moyen-âge par le clergé régulier et de ses rapports, dans les campagnes, avec le clergé séculier, et je m'arrête, car ce sujet serait traité avec plus de compétence que moi par un des doctes ecclésiastiques qui me font l'honneur de m'écouter.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par MM.

Académie des sciences morales et politiques : *Collection des ordonnances des rois de France. Catalogue des actes de François Ier*. Tomes I à VII. Paris, imp. nat., 1887-1896, 7 volumes in-4°.

Cette ouvrage présente un intérêt tout particulier pour l'histoire de notre province. On y trouve notamment beaucoup d'actes, la plupart ignorés oupeu connus, relatifs à l'administration du Forez durant les années qui ont précédé ou suivi sa réunion à la couronne, et un nombre encore plus considérable concernant les personnages célèbres qu'a produit notre pays à cette époque.

Les noms les plus souvent cités sont ceux des Gouffier de Boisy, des Robertet, des Bohier, des Dodieu, des Burgensis, de Claude d'Urfé, Jean Chauvet, Jean d'Albon, Christophe de Lévis, Jean et Jacques de Lévis-Châteaumorand, Gabriel de Lévis-Cousan, Thomas Gadagne de Bouthéon, etc., etc.

La table des noms de personne et de lieu qui suivra le huitième et dernier tome, rendra les recherches faciles et permettra aux érudits de tirer de cet ouvrage le plus grand profit.

Chabannes (comte Henri de) : *Histoire de la maison de Chabannes*. Tome III. Dijon, Eugène Jobard, 1896, in-4°, avec album de gravures hors texte, grand in-4°.

Fabre (docteur Paul), sa notice : *Etudes de littérature médicale. Charles Nodier naturaliste et médecin,*

sa théorie du choléra, sa dernière maladie. Montluçon, (imp. du *Centre médical)*, 1897, in-8°.

Forest (abbé), supérieur de la maison des Hautes-Etudes de Lyon : Requête de Claude-François Mallet de Vandègre, écuyer, seigneur de la Goutte, résidant audit château près Noirétable, adressée à M. Lefèvre d'Ormesson, intendant de la justice, police de la ville de Lyon et provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, à l'effet d'obliger les habitants d'un périmètre déterminé autour de son moulin de Royon, à Cervières, à venir sous peine d'amende, moudre leurs grains audit moulin et à celui du Phos lui appartenant, et à contribuer aux réparations du moulin, de son écluse ainsi que de la chaussée de l'étang.

Original. Papier, 2 feuillets in-f°.

Galle (Léon), ses notices: *La place Morel et la famille de ce nom à Lyon.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, septembre 1896). Lyon, (Mougin-Rusand), 1896, in-8°.

— *Une promenade à travers le vieux Lyon. Compte-rendu et étude de l'ouvrage intitulé : Lyon pittoresque, par A. Bleton, illustrations de Joannès Drevet.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, (Mougin-Rusand), 1896, in-8°.

Guilhaume (Charles), sa notice : *Le journal en vers de M. de Bardel, contrôleur des droits réunis en 1812, publié et annoté par C. G.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1897, pet. in-8°.

Héron de Villefosse (Ant.) : *La tiare de Saïtapharnes. Réponse à M. Furtwängler.* S. l. n. d., in-8° de 13 p.

Lachmann (Emile), son œuvre musicale : *Saints anges gardiens et saints patrons*, cantique de congrégation à une, deux ou trois voix, paroles de l'abbé Boichot. S. l. (Paris, Dupré) n. d., in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants*. Novembre 1896 à février 1897.

Mortillet (Gabriel de), professeur à l'école d'anthropologie de Paris, ses notices : *Faux paléoethnologiques*. (Extrait de l'*Homme*, journal illustré des sciences anthropologiques, 2e année, n° 17, 10 septembre 1895). S. l. n. d., in-8°.

— *Evolution quaternaire de la pierre*. (Extrait de la *Revue mensuelle de l'école d'anthropologie de Paris*, 7e année, n° 1, 15 janvier 1897). Paris, Félix Alcan, 1897, in-8°.

Paulze d'Yvoy de la Poype (J.-J.-C.), conseiller d'ambassade, d'une famille originaire d'Usson-en-Forez, ses œuvres : *Un évêque de Poitiers au XVIIIe siècle: Mgr Jean-Claude de la Poype de Vertrieu*. (Extrait des publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest). Poitiers, (Blais, Roy et Cie), 1889, in-8°.

— *Inventaire-sommaire des anciennes archives de la maison de la Poype Serrières, dressé postérieurement à 1741, par François de la Poype, comte de Serrières et publié, d'après les manuscrits originaux, entièrement inédits, par l'un de ses arrière petits-fils, suivi d'un commencement de généalogie de cette même famille rédigé vers 1766*. Grenoble, Xavier Drevet, 1888, in-4°.

— *Le château et la terre de la Mothe-sur-Croutelle, notes sommaires d'après les documents originaux*. Poitiers, (Blais, Roy et Cie), 1893, in-8°.

Picard (abbé), son ouvrage : *Chrétien ou agnostique*. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1896, in-8°.

Piette (Édouard), ses notices : *Etudes d'ethnographie préhistorique*. (Extrait de l'*Anthropologie*, tome VII, n° 3). Paris, Masson et Cie, s. d., in-8°.

— *Fouilles faites à Brassempouy en 1895*. (Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, tome VI, 4e série). S. l., 1896, in-8°.

Poidebard (William), son ouvrage : *Notes historiques et généalogiques concernant les pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais recueillies et publiées* par W. P. Lyon, 1896, in-4°.

M. William Poidebard vient de livrer au public de précieux documents sur les familles de notre pays aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Tous les travailleurs lui sauront gré de leur avoir communiqué une partie de ses patientes et consciencieuses recherches dans de nombreuses archives privées et dans les minutes conservées par les chambres notariales de Lyon et de Saint-Etienne.

Les courtes, mais substantielles, notices genéalogiques qui accompagnent chaque blason sont une mine nouvelle et ample de renseignements.

Portier (Léon) : Georges Barbier, *Le baron Dard. Notice lue à l'assemblée générale de l'association des anciens secrétaires de la conférence des avocats*, le 22 décembre 1892. Aire-sur-la-Lys, (Guillemin), s. d., in-8°.

Reure (abbé) : Huguenin (A.), *La toilette d'une grande dame bourguignonne au XVIIIe siècle*. Dijon, Darantière, 1894, in-4°.

Cette « grande dame bourguignonne » est en réalité forézienne. Il s'agit dans cette plaquette de Marie-Éléonore-Eugénie

de Lévis-Châteaumorand, comtesse, puis duchesse de Saulx-Tavannes, fille de Charles-François de Lévis, marquis de Châteaumorand, lieutenant-général des armées du roi, et de Philiberte Languet de Gergy. Elle avait épousé, le 15 avril 1759, Charles-François-Casimir de Saulx-Tavannes, et mourut en 1793 dans les prisons de la Terreur au moment où l'ordre de sa mise en liberté venait d'être signé. (L'abbé R.)

— Moulage, d'après l'exemplaire du cabinet de Berlin, d'une médaille de Jacques de Vitri-Lalière, docteur en droit civil et canonique, protonotaire du Saint-Siège, prieur de Ris, chanoine comte de l'église de Lyon, doyen de Notre-Dame de Montbrison, chancelier de Bourbonnais, d'Auvergne et de Forez, mort au château de Lalière au mois de janvier 1515.

Avers : D . JACOBUS . DE . VITRI . 1515. Buste de profil, tourné à gauche, du chancelier de Bourbonnais, coiffé du bonnet doctoral.

Revers : NON . CONFUNDAS . ME . AB . EXPECTACIONE . MEA . Un ange enlevant au ciel un écu aux armes de la maison de Vitri-Lalière.

Cette médaille très rare gravée dans le Museum Mazzuchelianum *et dans le* Trésor de numismatique, *a été de nouveau reproduite, d'après le présent moulage, dans le* Roannais illustré (*VIe série, p. 46*). — *M. Natalis Rondot l'attribue à Jéronyme Henry, orfèvre et médailleur à Lyon.* (Jéronyme Henry, *dans la* Revue du Lyonnais. *Ve série, tome XIV, pages 168 et suivantes*). (L'abbé R.).

Rouméjoux (Anatole de), ses notices illustrées : *Neuvième excursion archéologique* (en Périgord). S. l. n. d., in-8°.

— *Le château du Claud.* S. l. n. d., in-8°.

— *L'ornementation aux époques mérovingienne et carlovingienne.* Caen, (Henri Delesques), s. d., in-8°.

Sachet (le chanoine), son ouvrage : *La croix des chanoines comtes de Lyon. MDCCXXII-MDCCXCIII.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1894, in-4°.

M. l'abbé Sachet a traité magistralement cet épisode presque inconnu de l'histoire décorative *du vénérable chapitre de Saint-Jean. L'auteur a montré à nouveau les précieuses qualités d'historien dont il est doué, tant par la forme attrayante du récit que par l'emploi exclusif de documents originaux, patiemment réunis et scrupuleusement contrôlés.*

Testenoire-Lafayette (C.-P.), son ouvrage : *Aymar Durgel, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Etienne.* 1575-1584. Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1897, in-8°.

Thiollier (Noël), son ouvrage: *L'art du moyen-âge et de la Renaissance aux salons de 1896.* (Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*, juillet 1896). Saint-Denis, (H. Bouillant), 1896, in-8°.

Echanges

Académie d'antiquités de Stockolm. Kongl. vitterhets historie och antiquitets akademiens manadsblad. Tjugondeförsta argangen. 1892.

Nombreuses illustrations représentant des bijoux antiques, bracelets, fibules, monnaies, des objets prèhistoriques, des plates-tombes des XIIIe à XVe siècles, le plan et les ruines de l'église gothique d'Alastra, etc.

Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances des années 1896 et 1897.* 4e série, tome XXIV et XXV. Septembre 1896 à février 1897.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. *Mémoires*, 4e année, tome V. Années 1895-1896.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de*

l'Auvergne. 2e année, nos 9 et 10. Novembre-décembre 1896.

— *Mémoires*. 2e série, fascicules 8 et 9. *Le concile de Clermont en 1895, et la première croisade*, par M. l'abbé G.-Régis Crégut. — *Essai sur la géographie de l'Auvergne*, par Léon Gobin.

Les voies de communication et le commerce en Auvergne, — Les divisions territoriales et leurs vicissitudes. — L'Auvergne ecclésiastique. — L'Auvergne laïque depuis l'époque franque jusqu'à 1789 (*Cartes*).

Académie d'Hippone. *Bulletin*. N° 28. Année 1895.

— *Comptes-rendus des séances*. Année 1896.

Académie du Var. *Bulletin*. Nouvelle série, tome XIX. Année 1896.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. *Mémoires*. Tome XIV. Années 1889-1895.

Dumay (Gabriel), Les évêques de Dijon (1731-1889). Documents historiques, épigraphiques et héraldiques, précédés d'une introduction et suivis d'un pouillé du diocèse antérieur à 1790. (*Biographie de Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon, troisième évêque de Dijon, né à Montbrison, paroisse Saint-Pierre, mort archevêque d'Auch*). — Cornereau (Armand), Epigraphie bourguignonne. Les hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame de la Charité à Dijon. (*Notes sur Martin de Noinville, élève de Mansart, architecte du portail de l'hôpital du Saint-Esprit, de la place Royale et de l'église Saint-Etienne, à Dijon, et de l'église du couvent de la Visitation-Sainte-Marie, à Montbrison*).

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes. *Bulletin*. Tomes IV et V, nos 28 à 37. Années 1890 à 1896.

Saint-Benézet, patron des ingénieurs, et les frères du Pont.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie

religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. *Bulletin*. 16e année. 104e à 111e livraisons. Janvier-décembre 1896.

Institut de Carthage. *Revue tunisienne*. 14e année, n° 13. Janvier 1897.

Ministère de l'Instruction publique. *Annuaire des bibliothèques et des archives pour l'année 1897*.

Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique*. 1re et 2e livraisons, 1896.

Chatelier (Paul du), Une habitation gauloise à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (Finistère). — Eude (Emile), Etudes d'architecture en Portugal. De l'influence française dans le style manuelien (*avec héliogravures*).

— *Bulletin historique et philologique*: Nos 1 et 2, 1896.

Molard (F.), Le Carteggio des ambassadeurs de Mantoue. — Documents inédits sur Bayard. — L'invasion des Français en Piémont (1521-1524).

— *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements, salle de l'hémicycle, à l'école des Beaux-Arts, du 7 au 10 avril 1896*. 20e session.

Bossebœuf (L.), Quelques œuvres d'art inédites à Oiron. *Peintures, médaillons, faïences, statues, etc., contemporains d'Artus Gouffier de Boisy, d'Hélène de Hangest sa femme, de Claude leur fils, et du duc de la Feuillade.*

Musée Guimet. *Revue de l'histoire des religions*. 17e année, tomes XXXIII et XXXIV, mai-décembre 1896; 18e année, tome XXXV, janvier-février 1897.

Smithsonian Institution. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures, and condition of the institution, to july 1894.

Reproduction héliographique de temples antiques d'Égypte, d'Athènes, de Sicile, et de la Maison carrée de Nîmes,

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome XI, n° 158. 2e trimestre 1896.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 28e année, nos 1 à 4. Janvier-avril 1897.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales.* 2e série, tome XVI, 2e et 3e livraisons. Avril-septembre 1896.

Société de Borda. *Bulletin.* 21e année. 4e trimestre 1896.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome VI, nos 4 et 5. 1896.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 2e série, tome VIII. 3e et 4e trimestres 1896.

Richard (Alfred), Les Teifales, la Teifalie et le pays de Tiffauge, avec carte des résidences Teifales autour de Poitiers.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. *Bulletin-revue de Saintonge et d'Aunis.* XVIIe volume. 1re et 2e livraisons. Janvier-mars 1897.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 14e année, n° 1. Janvier-février 1897.

Société d'émulation du Doubs. *Mémoires.* 6e série, 10e volume. 1895.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 120-121es livraisons. Janvier-avril 1897.

Mellier (Étienne), Balthasar Baro (*Biographie du conti-*

nuateur de l'Astrée et aperçus historiques sur la famille d'Urfé, le château et le site de la Bastie).

Société des études historiques. *Revue*. 62e année. 1896.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin*. 15e année, 2e série, n° 20. 4e trimestre 1896.

Nicollet (F.-N.), Recherches étymologiques. — Roman (S.), De l'étymologie des noms de lieux des Alpes, à propos de l'article de M. Nicollet.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. *Mémoires*. Tome VIII, 2e partie. 1896.

Bidault (L.), Rapport sur les sépultures mérovingiennes de Noiron-les-Citeaux (Côte d'Or) (10 *planches*).

Société française d'archéologie. Congrès archéologique de France, LXe et LXIe sessions. *Séances générales tenues à Abbeville en 1893, et à Saintes et la Rochelle en 1894*.

Nodet (Henri), Sur quelques églises romanes de la Charente-Inférieure (*nombreuses figures*). — Rouméjoux (Anatole de), L'ornementation aux époques mérovingienne et carlovingienne (*figures*).

Abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LVII, 6e livraison. Novembre-décembre 1896.

Bulletin monumental. 7e série, tome I, nos 3 et 4. 1896.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XIV, 1re livraison. Janvier-avril 1897.

Revue archéologique. 3e série, tomes XXIX et XXX. Novembre 1896 à février 1897.

Revue du Lyonnais. 56e et 57e années, 5e série, tomes XXII et XXIII, nos 132 à 135. Décembre 1895 à mars 1897.

III

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres titulaires

M. Frédéric Baldit, avocat à Montbrison, reçu le 1er janvier 1897.

M. Louis Jeannez, à Ouches, reçu le 1er janvier 1897.

M. Ferdinand de Boërio, château du Périer, à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, reçu le 18 janvier 1897.

M. l'abbé J.-B. Martin, aumônier de la cité de l'Enfant-Jésus, 205, rue Duguesclin, Lyon, reçu le 17 février 1897.

M. le baron Charles de Meaux, 14, rue de Courcelles, Paris, reçu le 17 février 1897.

M. Aimé Perret, à Ecully, reçu le 8 avril 1897.

Démissionnaire.

M. l'abbé Claret, curé commis de Lay, membre titulaire.

AVRIL — JUIN 1897

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME IX. — N° 6

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1897

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le mercredi 29 septembre 1897, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

AVRIL — JUIN 1897

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 1897.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, Baldit, abbé Bégonnet, M. de Boissieu, Bourge, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Brunner, comte de Chabannes, Chaize, Chassain de la Plasse, Choussy, Coste, Coudour, Crépet, J. Déchelette, Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, L. Dupin, P. Dupin, A. Durand, Durel, Dusser, E. Faure, Ferran, abbé Forest, abbé Forestier, Forissier, de Fréminville, Gayet, H. Gonnard, F. Gonon, Granger, Guilhaume, Jacquet, Lachèze, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Leriche, Maillon, abbé Marsanne, vicomte de Meaux, Monery, Morel, de Mont-

rouge, docteur Perdu, baron des Périchons, Th. de la Plagne, abbé Prajoux, abbé Relave, abbé Reure, docteur Rey, Richard, Rochigneux, F. Rony, J. Rony, L. Rony, Rousse, A. Roux, abbé Sachet, de Saint-Genest, Alph. de Saint-Pulgent, Ch. de Saint-Victor, du Sauzey, abbé Signerin, C.-P. Testenoire-Lafayette, N. Thiollier, docteur Vachez, abbé Vanel, baron de Vazelhes, abbé Versanne, Vidal, comte de Villechaize, docteur de Viry.

Exposé de la situation de la Société.

M. le Président s'exprime ainsi :

« Avant que la Société de la Diana renouvelle son bureau et son conseil, il convient qu'il lui soit rendu compte non seulement de ses ressources, de ses recettes et de ses dépenses annuelles, mais encore de ce qu'elle a fait depuis six ans, de ses travaux et de ses progrès durant la gestion du conseil élu en 1891 et dont les pouvoirs expirent aujourd'hui. Les voici très sommairement.

Elle a publié :

4 volumes de *Bulletins* ; 3 volumes de *Mémoires* ; et un volume illustré, l'*Art Roman à Charlieu*, continuant ainsi la série des publications illustrées qui lui ont fait et lui feront encore honneur à l'avenir.

Et je parle ici seulement des travaux qui appartiennent à la Société elle-même. Je laisse de côté les ouvrages dus en particulier à plusieurs de ses membres. L'énumération en serait importante et variée. Mais je n'en veux citer qu'un seul : la savante table de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* de La Mure, éditée et augmentée par Chante-

lauze, cette table que notre Président avait achevée avant de mourir et qui va bientôt paraître.

La bibliothèque de la Diana s'est accrue, depuis 1891, de 2.200 volumes. Elle en compte aujourd'hui 8.500.

Nos archives se sont augmentées des fonds Vial, de Verna, de la Bâtie, Verdellet. Elles renferment maintenant environ neuf mille pièces.

Cet accroissement de richesse est même devenu pour nous une sorte d'embarras. La place commence à manquer pour nos livres et pour nos papiers et de plus l'inventaire de ces papiers est à peine entrepris. Notre secrétaire M. Vincent Durand en a dressé le cadre. Il a déterminé d'une façon véritablement supérieure comment chaque pièce devait être analysée et cataloguée. Mais huit cent cinquante pièces seulement sont inventoriées. Poursuivre cet inventaire, agrandir la place dont nous disposons, voilà la tâche que dans cette enceinte nos progrès antérieurs lèguent à l'avenir.

Hors d'ici, un don, pour lequel je me plais à exprimer encore une fois notre reconnaissance, a fait entrer la Société en possession d'un édifice alors près de tomber en ruines et qui rappelle de vieux souvenirs, la chapelle de Notre-Dame de Laval. Grâce à la générosité des habitants de Saint-Germain-Laval et à leur confiance en la Diana, elle a été restaurée sous l'habile direction de notre confrère M. de Paszkowicz. Cette restauration se poursuivra sous le contrôle de votre conseil, sur des plans approuvés par lui.

Vous le voyez, Messieurs, depuis six ans notre Société ne s'est pas arrêtée dans sa marche et ses efforts. Il n'y a que le nombre de ses membres qui

ne se soit pas accru. En 1891, nous étions 273, en 1890, nous avions même été 286, nous sommes 268 aujourd'hui. Il y a donc à cet égard un léger déclin et comme, en définitive, toute population qui ne s'accroît pas est sur une pente fatale, il importe de chercher des recrues parmi les générations nouvelles, afin de combler les vides, hélas ! trop cruels, que parmi nous fait la mort et de perpétuer, à travers le siècle prochain, l'amour de notre vieux Forez ».

Comptes.

M. le Trésorier présente ses comptes pour l'année 1896. Ils sont approuvés par l'Assemblée (Voir annexe n° I).

Élection du Bureau et du Conseil d'administration.

Le Bureau et le Conseil d'administration, élus pour six ans dans l'Assemblée générale du 12 mai 1891, sont arrivés à la fin de leur mandat. Il va donc être procédé à de nouvelles élections.

Selon l'usage établi, les sociétaires sont invités à élire d'abord les membres du Bureau.

Votants		74
Majorité absolue		38
	MM.	voix
Président :	Vicomte de Meaux . . .	70
	Vincent Durand	2
	Chassain de la Plasse . .	1
	C.-P. Testenoire-Lafayette	1
Vice-Président :	Chassain de la Plasse . .	69
	Vicomte de Meaux . . .	2
	Gonon	1
	M. de Boissieu	1
	E. Brassart	1

Secrétaire :	Vincent Durand	67
	E. Brassart	4
	A. de Saint-Pulgent . .	2
	Baldit	1
Trésorier :	J. Rony.	72
	T. Rochigneux	1
	E. Brassart	1

En conséquence le Bureau de la Diana pour la période de 1897 à 1903, est ainsi composé :

Président : M. le vicomte de Meaux ;

Vice-Président: M. Chassain de la Plasse;

Secrétaire: M. Vincent Durand;

Trésorier: M. Joseph Rony.

Il est passé à un second scrutin pour la nomination des neuf membres du Conseil d'administration (trois résidant dans chaque arrondissement). Ce scrutin donne les résultats suivants :

Votants	69
Majorité absolue	35

Pour l'arrondissement de Montbrison :

MM.	voix
L'abbé Sachet.	60
H. Gonnard	43
E. Brassart	42
O. de Viry.	33
A. de Saint-Pulgent	19
L. Dusser	3
H. Chaize	2
M. de Boissieu	1
Elie Morel	1

aurais-je souhaité le voir à la place où vous venez de m'appeler. Je n'ai consenti à accepter vos suffrages que sur son refus formel et réitéré. Et puis, j'ai pensé que dans une compagnie comme la nôtre, la fonction du Secrétaire perpétuel (comme je le disais tout à l'heure) était en définitive la plus importante, aussi bien que la plus laborieuse et la plus difficile, et c'est sans doute à ce titre que vous la conservez à M. Vincent Durand.

Aussi bien, Messieurs, vous venez de montrer que vous êtes satisfaits de la manière dont les affaires de votre Société ont été gérées, car vous avez réélu tous les membres de votre conseil que la mort ne vous a pas ravis, tous excepté un seul que nous avons vainement cherché à retenir et qui, à notre grand regret, a résisté à foutes nos instances, en invoquant sa santé. Qu'il nous soit toutefois permis de penser que, si habile qu'il soit à apprécier la santé des autres, il calomnie la sienne, que la distance de Noirétable à Montbrison ne lui paraîtra pas toujours infranchissable et que nous le verrons encore souvent à nos séances, où sa présence sera toujours désirée et son avis toujours recherché par ses confrères.

Quant aux nouveaux membres de votre Bureau et de votre Conseil, ils ont fait leurs preuves d'attachement à notre Société, de dévouement à notre pays de Forez et à son histoire ; ils ne feront pas oublier leurs prédécesseurs ; ils les continueront, ils perpétueront leur œuvre ».

Budget additionnel de 1897 et budget ordinaire de 1898.

M. le Président présente ensuite le budget additionnel pour 1897 et le budget ordinaire pour

EDOUARD JEANNEZ

Né à Roanne le 1er juin 1827 ; décédé à Ouches le 23 septembre 1896.

1898. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés à l'unanimité (voir Annexes II et III).

Excursion en 1897.

M. Joseph Déchelette, au nom de la Commission chargée de préparer l'excursion pour 1897, expose les difficultés de transport que présente le projet de visite du château de l'Aubépin : près de huit heures de voiture aller et retour ; et sur ce long parcours, pas une localité intéressante justifiant une halte.

M. Déchelette, d'accord avec les autres Commissaires, propose de changer le programme. La Société pourrait cette année visiter Ouches, Pouilly-les-Nonnains, Saint-André-d'Apchon, où viennent d'être replacés les magnifiques verrières du XVIe siècle décrites dans le précédent *Bulletin*, et enfin voir à Roanne l'exposition de peinture moderne et l'exposition photographique, ouvertes en ce moment.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Eloge de M. E. Jeannez, par M. Chassain de la Plasse.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Chassain de la Plasse prononce en ces termes l'éloge de M. Jeannez.

« Ne vous hâtez pas, Messieurs, de m'accuser de présomption pour avoir entrepris de vous parler aujourd'hui de M. Édouard Jeannez. Mieux que personne, je vous assure, je savais combien parmi vous auraient, avec plus de compétence et de savoir, su rendre à notre si sympathique et si regretté collègue

le juste hommage qui lui était dû. Mais il s'agissait d'un Roannais, auquel m'unissaient depuis de longues années de constantes et affectueuses relations : et vous pardonnerez à un compatriote, à un ami, de n'avoir pas eu le courage de refuser l'offre si flatteuse et si bienveillante de notre cher Président.

Je n'ai pas d'ailleurs, en acceptant cette mission, escompté seulement l'indulgence que votre compagnie n'a jamais marchandée aux plus modestes de ses membres. C'est une véritable collaboration que j'attends de vous. M. Jeannez occupait à la Diana une grande place, comparable à celle que la Diana tenait dans ses préoccupations et ses tendresses. Vous l'avez tous connu ; c'est dire que vous l'avez tous aimé et que vous avez conservé de lui un vivant souvenir. Il me suffira donc souvent d'un simple mot pour réveiller en vous des échos à peine endormis ; dès lors peu importera l'imperfection de l'esquisse que pourra crayonner ma main mal assurée; vous vous chargerez vous mêmes d'y ajouter les traits nécessaires à l'achèvement d'une image plus digne du modèle.

Édouard Jeannez est né à Roanne le 1er juin 1827. Sa mère, Mlle Joséphine Chaverondier, était une Roannaise. Son père, capitaine de hussards, décoré à Waterloo, appartenait par sa famille à la Franche-Comté. Nos psychologues modernes trouveraient sans doute, dans cette double origine, la raison de cette intelligence vive et ouverte qui le rendait si facilement accessible aux premières impressions et de cette persévérance opiniâtre qu'il apportait à la poursuite de ses desseins.

Au collège de Roanne, où il fit de brillantes étu-

des, il sut se concilier d'inaltérables sympathies de la part de ses maîtres dont les derniers survivants sont venus, jusqu'après sa mort, lui apporter de touchants témoignages.

A cette époque comme aujourd'hui, plus encore peut-être qu'aujourd'hui, l'École polytechnique était considérée comme le but suprême où devait tendre tout élève qui faisait preuve de facultés remarquables. Les parents d'Édouard Jeannez n'échappèrent pas à cette séduction ; ils envoyèrent leur fils se préparer au collège. Sainte-Barbe. Mais une fièvre typhoïde, qui vint l'atteindre au moment de passer ses examens, le força à renoncer à ce projet.

Il se tourna alors vers l'étude du droit, qu'il commença à la faculté de Paris. Au début, nouveau contre-temps. On était en 1848 ; effrayée par la révolution de Février et les troubles qui en furent la suite, sa famille le rappella et lui fit terminer sa première année à la faculté de Grenoble.

Mais dès l'année suivante le jeune étudiant revenait à Paris. C'était certainement le séjour qui convenait le mieux à sa nature et le mieux fait pour développer et affiner ses instincts artistiques.

Le moment était d'ailleurs bien choisi. La littérature, la politique et l'art étaient encore tout frémissants de l'effort romantique et du remuement d'idées qui avait agité les dernières années de la monarchie de Juillet. On se figure aisément le ravissement d'un jeune homme artiste, intelligent, enthousiaste, lancé dans un pareil milieu.

Je me souviens de lui avoir souvent entendu conter la profonde impression qu'il avait éprouvée en

voyant Lacordaire, à Notre-Dame, salué par les applaudissements frénétiques des envahisseurs des Tuileries.

Étroitement lié avec quelques compatriotes et camarades intelligents, avec M. Auguste Chaverondier, le savant archiviste, son cousin, MM. de Saint-Ferriol, dont l'un a brillé plus tard dans la carrière diplomatique, M. Préveraud, qui l'a choisi comme héros d'un roman (1), avec Guillaume Bonnet, le sculpteur forézien, il vivait dans un petit cercle tout occupé des choses de l'esprit, donnant à la littérature et aux beaux-arts tout ce que ne réclamait pas impérieusement l'étude du droit. Très épris de musique et de peinture, il trouvait de quoi largement satisfaire à ses goûts, toujours à l'affût d'une représentation extraordinaire ou d'une exposition où figurait un tableau signalé par la critique.

Il cultivait d'ailleurs ces deux arts avec un réel succès. Lorsqu'entre deux examens il pouvait s'échapper pendant quelques jours, il allait s'installer à Barbizon, et se glissant au milieu des maîtres de notre paysage moderne, Rousseau, Dupré, Decamps, Diaz, Bodmer, dont c'était le rendez-vous habituel, il y glanait de précieux exemples et d'utiles conseils.

D'autres fois, pouvant disposer de quelques semaines de vacances, il partait avec deux ou trois camarades pour un voyage de touristes, et l'on pouvait un soir rencontrer les jeunes amis à la porte d'une modeste auberge de Bretagne, se reposant d'une

---

(1) *George*, par Gilbert-Paul Préveraud, Paris, 1851, Dentu, libraire-éditeur.

journée consacrée à des études de paysage, en donnant aux indigènes du pays un concert improvisé.

C'est au cours d'un voyage de ce genre en Normandie qu'il fit la connaissance de M. de Caumont, en visitant les ruines de l'abbaye de Jumièges.

Il faut lire sa correspondance de cette époque pour comprendre son enthousiasme et sa joie :

Que te dire, mon cher, — écrivait-il un jour à un de ses amis —, du Bas-Bréau qui est là, à notre porte, des Gorges d'Apremont, de la vallée de la Sole, de la mare aux Evées, de Franchard ?... Tout cela est incomparable et me paraît indicible. Du reste tu sais que tous ces noms ont signé bien des toiles, et ce n'est pas à tort. — Rousseau demeure ici ; je l'ai vu souvent passer dans la rue ; il a un atelier ainsi que trois autres peintres de Paris, tous fort bons garçons.

Somme toute, tu le sais ou tu le présumes, je suis ici en pleine eau, je suis dans mon élément et ne puis te fixer le temps de mon séjour.....

C'est de ce temps que date aussi le commencement de ces belles collections, que bon nombre d'entre vous ont été à même d'admirer, et dont les principales pièces ont figuré dans plusieurs expositions rétrospectives.

L'amour du bibelot est une passion, dangereuse à coup sûr tout comme une autre, mais une passion féconde en jouissances sans cesse renouvelées et en véritables triomphes, quand elle est guidée par un instinct naturel, et éclairée par le goût et le savoir. A cette époque, il était encore possible de faire de ces trouvailles rares, de réaliser de ces bons marchés qui font l'orgueil et la joie des collectionneurs. Edouard Jeannez avait déjà à ce moment tout ce qu'il fallait pour faire un collectionneur heureux, tout, sauf peut-être, dans son budget, cette élasticité

qui manque à tous les budgets en général et aux budgets d'étudiants en particulier. Il lui arrivait quelquefois de faire l'économie d'un dîner pour se procurer un livre rare, ou un bibelot tentant. Il m'a dit bien souvent ses regrets de n'avoir pu, faute de deux ou trois billets de 500 fr., devenir possesseur d'un de ces tableaux de Millet, que les américains ont depuis couverts de bank-notes.

Mais il fallut bientôt s'arracher à tant de délices. En 1852, Édouard Jeannez, rentré à Roanne, se faisait inscrire comme avocat au barreau de cette ville. Pour nous, qui avons connu sa facilité d'élocution, le charme de sa parole, la force séductrice de son raisonnement, il n'est pas douteux que cette carrière ne lui eût réservé les destinées les plus brillantes. Mais la profession d'avocat dans une petite ville n'a jamais passé pour bien lucrative. Son père, qui était banquier, avait tout naturellement d'autres vues sur son avenir. Le nouvel avocat ne parut donc que très rarement aux audiences et, à l'expiration de son stage, il se fit rayer du tableau pour prendre place dans la banque paternelle.

Son caractère, ses goûts, ses instincts ne semblaient pas cependant le porter vers cette profession. On voit dans sa correspondance de cette époque combien il regrettait Paris et s'accommodait mal des habitudes et du séjour de notre petite ville.

Quand on est banquier, on doit faire de l'art en public, si l'on tient à se déshonorer. Autant vaut tirer sur son voisin, ou lui soustraire sa femme. — J'entretiens donc *in petto* ce commerce illégitime avec les arts que j'aime. Honni soit qui mal y voit, c'est-à-dire honnis soient la province, les bouges qu'on nomme petites villes, peuplés d'un tas de grosses gens adorateurs du veau d'or, qui jugent d'un homme à

ses habits ou à son coffre-fort. — Comme contrepoids, les exceptions sont de vraies exceptions, avec qui la vie est douce, la sympathie facile, presque nécessaire et fort durable. — Ce qui t'annonce que, dans notre bien aimée patrie, il est encore possible de passer quelques quarts d'heure profitables.

Malgré tant d'obstacles et dans un milieu si peu favorable, M. Jeannez n'avait donc pas dit adieu aux arts et à la littérature. L'archéologie déjà le tentait. C'est de cette époque que date le projet longtemps caressé d'écrire une histoire aussi complète que possible du prieuré de Beaulieu en Roannais, projet en vue duquel il n'a jamais cessé de prendre des notes et de recueillir des documents, sans avoir eu malheureusement le loisir de le mettre à exécution.

Mais à ce moment, c'est comme à la dérobée qu'il se livrait à ses occupations favorites. C'est seulement après avoir abandonné complètement les affaires qu'il put se livrer sans scrupules aux études qui faisaient son repos et sa joie.

M. Jeannez avait figuré, en 1862, parmi les fondateurs de la Diana. Lorsque, dix ans plus tard, la Société se reconstitua et reprit le cours de ses travaux interrompus par les malheurs publics, il revint vite y prendre sa place. Cette place il la fit aussitôt très grande, et, le 7 juillet 1879, vous le choisissiez pour remplacer M. de Soultrait dans le conseil d'administration, et y représenter l'arrondissement de Roanne.

La Société ne pouvait faire un meilleur choix ; c'était bien, selon l'expression anglaise, le *rigth man in the rigth place*. Toujours attentif à la marche et au progrès de vos études, il se faisait une joie autant qu'un devoir d'assister régulièrement à vos séances.

La plupart d'entre vous se souviennent de ses communications fréquentes, toujours intéressantes par leur sujet, toujours captivantes par la netteté et la vivacité de leur allure.

Au dehors, c'était mieux encore. Parlant sans cesse de sa chère Société, du charme de nos réunions, avec un enthousiasme débordant et communicatif, il faisait en sa faveur une propagande incessante, qui l'avait fait surnommer par plusieurs d'entre vous le *Pierre-l'Ermite de la Diana.*

C'est son pays de Roannais qui tout naturellement profitait le premier des efforts de son zèle.

En 1884, quelques Dianistes de notre ville eurent l'idée d'utiliser les nouveaux procédés que la photographie mettait au service de l'illustration pour faire mieux connaître les hommes et les choses de l'arrondissement de Roanne. En créant le *Roannais illustré* ils se proposaient de former une réunion de travailleurs s'occupant d'étudier le passé et le présent de notre petit pays, auquel ne manquent ni les curiosités ni les gloires. A ce moment M. Jeannez voyageait en Italie. Je n'ai pas besoin de dire avec quel entrain il adopta le nouveau projet. Non content de fournir à notre modeste revue de nombreux articles justement remarqués, il devint de suite pour la direction le guide éclairé, le conseil toujours écouté, indiquant de quels côtés il convenait d'orienter les travaux, prodiguant les critiques les plus judicieuses en même temps que les plus bienveillants éloges, ne négligeant aucune occasion de vanter notre recueil pour lui amener des collaborateurs ou des adhérents.

Depuis 1884, hélas ! la mort a creusé bien des vides

parmi les collaborateurs et les amis du *Roannais illustré*. MM. Alphonse Coste, André Barban, Étienne Brossard, Auguste Chaverondier, Révérend du Mesnil, Pierre Bonnassieux, Édouard Jeannez, quel long et douloureux nécrologe ! La Diana peut en revendiquer presque tous les noms ; mais la vitalité et l'énergie de ses éléments lui permettent de réparer ses pertes, tandis que notre œuvre modeste reçoit de ces coups répétés de profondes blessures impossibles à cicatriser.

Je ne dois pas passer sous silence l'organisation de l'exposition rétrospective de Roanne. Réunir les trésors artistiques disséminés dans les collections ou les demeures de nos amateurs foréziens, et offrir ainsi au public l'occasion unique de les connaître et de les admirer, était une idée qui hantait depuis longtemps l'esprit de notre collègue. Le concours agricole régional qui devait, en 1890, se tenir à Roanne, et à l'occasion duquel on cherchait à multiplier les réjouissances et les exhibitions capables d'attirer les foules, fournissait une excellente occasion de réaliser ce projet. Adopté de suite par la municipalité, qui ne marchanda dans cette circonstance ni son appui ni ses subventions, il fut confié à un comité présidé par M. Jeannez, mais dont il fut l'âme plus encore que le président.

Il s'agissait de décider les possesseurs d'œuvres précieuses et parfois uniques à s'en séparer bénévolement pendant plusieurs semaines, pour les livrer aux hasards de transports chanceux et aux dangers d'une exposition publique ; puis de les mettre en valeur dans un bâtiment improvisé, de les classer en leur assignant une époque ou une attribution à peu près

justifiée : c'était, pour peu qu'on y pense, un véritable travail d'Hercule, que M. Jeannez avec son activité, son savoir, ses nombreuses relations, était seul capable d'affronter. Aidé de plusieurs de nos collègues, qui avaient bien voulu le seconder comme correspondants, il vint à bout de sa tâche avec un succès on peut dire inespéré, et si complet, qu'au rebours de ce qui a lieu d'ordinaire en pareil cas, le catalogue renfermant près de 800 numéros put être offert au public à l'ouverture des portes.

La Diana a d'ailleurs donné à cette exposition la consécration la plus flatteuse, en venant la visiter officiellement, et en faisant les frais de quarante planches phototypiques destinées à accompagner le rapport que lui présenta M. Jeannez. Ce recueil joint à l'album illustré du catalogue conservera sous une forme des plus heureuses le souvenir de cette intéressante entreprise, à laquelle son nom restera définitivement attaché.

Je me borne, Messieurs, à vous rappeler le rôle si actif et si utile qu'a rempli notre collègue dans la session de la Société française d'archéologie, tenue en 1885 à Montbrison et à Roanne, car j'ai hâte de vous le montrer dans l'accomplissement d'une mission qu'il semble s'être donnée, et à laquelle d'ailleurs il était admirablement préparé. Je veux parler du sauvetage des merveilles artistiques que le passé nous a léguées, et qui sont demeurées comme les fleurons de la parure de notre vieux Forez. Les résultats obtenus devront à jamais faire bénir sa mémoire par tous ceux qui gardent au cœur l'amour et l'orgueil de notre pays.

Ce double sentiment qui a plané sur toute sa vie lui rendait particulièrement pénibles les ravages irréparables que le temps et les hommes, plus cruels que le temps, faisaient au milieu de nos vieux souvenirs.

La dévastation de la chapelle de la Bastie et la dispersion des trésors qu'elle contenait l'avaient profondément affecté. Il avait dû assister et se joindre aux vains efforts que la Diana avait tentés pour conserver à notre pays ce précieux joyau. Notre impuissance commune lui avait arraché un véritable cri de douleur :

Et ainsi, pièce par pièce, écrivait-il au mois de mars 1874, s'en va notre vieille France. — Après les institutions politiques, les traditions et les bonnes mœurs simples ; puis les monuments d'art et d'architecture et jusqu'aux vieux chênes de nos chères montagnes. — Et l'avenir prochain ne trouvera plus qu'un sol nu comme un potiron, sillonné par les chemins de fer, ces impitoyables niveleurs, habité par des commerçants parlant tous la même langue, portant tous le même paletot et servant tous le même Dieu, Plutus ! Ma foi, je ne désire pas voir cet âge incolore, je retourne à nos anciens souvenirs, je mets sous les yeux de mes enfants tous les débris du passé et je leur en prêche le culte et l'amour.

Cinq ans plus tard il constate le lamentable état de l'église de la Bénisson-Dieu. Il faudrait pour conserver ce monument des ressources dépassant de beaucoup les limites du budget de la commune.

M. Jeannez part aussitôt en campagne. Sachant mettre à profit ses hautes relations dans le monde des arts, il intéresse à notre vieille église cistercienne les architectes des Monuments historiques ; il harcèle de demandes nos députés et nos sénateurs, et provoque des souscriptions particulières dont l'im-

portance doit servir de mesure aux subventions de l'État, et enfin, après quatre ans d'efforts, il reçoit l'avis que le ministre des cultes accorde un secours de 8.000 francs, qui joints aux 7.000 francs provenant de dons particuliers, sauveront de la ruine le précieux monument.

C'est au cours de ces travaux qu'il eut la joie de retrouver le tombeau d'Alice de Suilly, veuve de Guy III, comte de Forez, découverte qui lui fournit le sujet d'une importante communication et d'une intéressante notice.

Vers le même temps, il s'occupait de la restauration du triptyque d'Ambierle. Ce magnifique spécimen de la peinture flamande au XVe siècle était menacé d'une destruction totale. Placée derrière le maître-autel dans un coin particulièrement humide, exposée à l'insouciance des serviteurs de l'église, notamment des petits clercs dont les cierges allumés avaient sérieusement mordu un des panneaux, cette merveille avait déjà subi de regrettables dégradations. Il fallait rapprocher les ais disjoints, boucher des fentes, faire quelques discrètes reprises. Mais toute réparation devenait singulièrement difficile par suite de la méfiance des habitants qui, quelques années auparavant, au moment où il allait être procédé à une restauration semblable, dont l'État devait faire tous les frais, avaient déclaré qu'ils s'opposeraient par la force à l'enlèvement du triptyque et à son transport à Paris. M. Jeannez fut assez heureux pour trouver un peintre de ses amis (1), qui vint à diverses reprises

(1) M. Francisque Odier, de Lyon.

s'installer à Ambierle, et mena à bien la restauration avec une conscience et une sobriété dignes des plus grands éloges. Il se chargea d'en demander le prix à une souscription particulière.

En 1883, il sauve la tour de la prison de Charlieu. Le conseil municipal de cette ville, un peu trop enthousiaste des idées modernes, considérait ce vieux donjon du XIIe siècle comme un déplorable vestige de la tyrannie féodale, et à deux reprises en avait voté l'aliénation, c'est-à-dire la destruction. M. Jeannez, « après une année d'études, de démarches et de lettres, » comme il le dit lui-même, obtint son classement au nombre des Monuments historiques. Puis, sans froisser personne, continuant ses démarches, il ouvre une souscription, persuade tout le monde de l'importance du monument, et finit par faire décider la restauration du condamné pourvu de sa grâce.

A ce moment, l'État rentrait dans la jouissance du cloître du XVe siècle et de la salle capitulaire du prieuré, par suite de la mort de la fille du donateur, M. Cognet. M. Jeannez en profite pour obtenir de M. le curé de Charlieu l'abandon d'une portion des dépendances du presbytère, et reconstituer, en démolissant quelques pans de murailles, une portion des plus intéressantes de l'ancien prieuré. La commission des Monuments historiques avait accordé une subvention de 9000 francs ; près de 2000 francs avaient été obtenus d'une souscription particulière. Grâce à ces sacrifices et à ces efforts, le donjon roman et le presbytère forment maintenant, avec le porche si connu, un ensemble unique qui fait la parure et l'orgueil de la gracieuse cité.

En 1889, nouveau succès : M. Jeannez obtient en-

core des réparations urgentes à l'église et au clocher de la Bénisson-Dieu.

Puis c'est le tour des magnifiques vitraux d'Ambierle, que leurs plombs usés par le temps laissaient à la merci d'un coup de vent ou d'un orage. Il ne fallait pas moins de 11.500 francs pour les remettre en état. Par ses soins et grâce à ses démarches, ces magnifiques verrières d'un si puissant intérêt et d'une si étonnante conservation sont enlevées soigneusement, emballées et étiquetées par morceaux, et transportées dans l'atelier de M. Bonnot, d'où elles reviennent consolidées, avec toute la pureté et l'éclat de leur coloris primitif.

Il y avait aussi à Saint-André-d'Apchon des fragments de vitraux de la Renaissance, dont un de nos jeunes collègues vous signalait dernièrement la valeur et l'intérêt, vitraux maladroitement remaniés plutôt que réparés lors de la reconstruction de l'église, et qu'on pouvait craindre de voir se briser au premier choc. M. Jeannez recourt à ses moyens habituels, ; il fait comprendre au conseil municipal, au conseil de fabrique, la valeur du trésor qui leur appartient ; de l'un et de l'autre il obtient un secours, recueille quelques souscriptions, y joint une subvention de l'État, et arrive ainsi à parfaire la somme déclarée nécessaire par M. Bonnot.

Ç'a été là la dernière prouesse de notre collègue et sa dernière joie artistique, de voir ces magnifiques, vitraux réinstallés à leur véritable place, dans tout leur éclat, capables de braver désormais les secousses et les ouragans.

Certaines gens peut-être, sans nier l'importance des résultats obtenus, seront tentés de diminuer le mérite

des efforts déployés. Faire réparer un tableau ou consolider une vieille église, pour un public distrait la difficulté paraît mince.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'on pourrait donner le change. Vous avez tous plus ou moins collaboré à quelque entreprise de ce genre, et vous savez par expérience à combien de persévérantes démarches il faut se livrer, à quelles inerties il faut se heurter, quelles résistances et quelles inimitiés il faut combattre.

M. Jeannez a connu toutes les difficultés de la lutte contre l'hydre à cent têtes du vandalisme, avec ses alternatives de confiance et de déceptions, d'espoir et de découragement.

Suivant les lieux, suivant les circonstances, écrit-il quelque part (1), le vandalisme se fait ingénieur, architecte, maire, curé, conseiller municipal, conseiller de fabrique, administrateur, entrepreneur de travaux publics, négociant, propriétaire, bourgeois ou gentilhomme, marchand d'objets d'art, Anglais, recéleur ou fabricant de *dieuseries* en carton pierre ou en plâtre peint. Il est parfois savant, professeur, membre de l'université; il est souvent rapporteur du budget.

Malgré tout, rien ne le rebutait ; il avait pour guides ces grandes vertus qui ne sont pas moins nécessaires dans le domaine des choses de ce monde, et n'y enfantent pas moins de prodiges que dans l'ordre spirituel. Il avait la foi, la foi dans la grandeur et l'importance de sa tâche, l'espérance dans le succès.

Ne dois-je pas ajouter qu'à la foi et à l'espérance il joignait toujours la charité ?

Il serait difficile de soutenir que la charité soit par

---

(1) *Charlieu et le vandalisme*, page 4.

essence une vertu archéologique. Le poète romain, qui devait s'y connaître, traitait ses confrères de *genus irritabile*. Nous sommes entre nous, Messieurs, et nous pouvons en convenir à voix basse, les archéologues sont bien un peu poètes par ce côté. Les questions archéologiques passionnent à un degré incroyable, et il n'est pas rare de voir une discussion entre deux érudits dégénérer en une querelle ardente, où l'on se prodigue mutuellement les plaisanteries acerbes, les insinuations blessantes, voire même les gros mots, au grand profit de la science peut-être, mais à coup sûr au grand amusement de la galerie.

M. Jeannez s'est toujours gardé de ce travers. Malgré l'ardeur de ses convictions, il savait toujours en adoucir l'expression et les défendre sans sortir de son rôle d'homme bien élevé.

Les difficultés qu'il rencontrait de la part de ses adversaires naturels, il s'y attendait ; loin de le déconcerter, ces résistances ne faisaient qu'exalter son ardeur. Celles qui venaient parfois de ses amis, de membres du clergé par exemple, quand il s'agissait de travaux intéressant une église, l'étonnaient et l'attristaient sans l'aigrir. Nul n'était plus porté à se mettre à la place des gens auxquels il avait affaire, et tout en conservant des opinions fortement assises, il savait en toute occasion pratiquer la tolérance, cette charité de l'esprit, plus rare peut-être, et en tous cas plus difficile à pratiquer que celle du cœur.

La rigidité de ses principes, l'intransigeance de ses goûts n'allaient pas d'ailleurs jusqu'à l'empêcher d'admirer le beau partout où il le trouvait. Ce passionné du XIIIe siècle a su magistralement parler de l'art roman. Admirateur déclaré, en peinture, de la

Renaissance italienne, je l'ai vu s'extasier devant quelques œuvres de nos impressionnistes contemporains. En musique, fervent adepte de l'école italienne qui avait bercé sa jeunesse, il ne dédaignait pas à l'occasion de rendre justice aux belles pages des wagnériens les plus avancés.

M. Jeannez ne savait pas seulement agir ; il savait observer et rendre compte de ce qu'il avait fait et vu. Sa plume, aussi bien que sa parole, parvenait sans peine à décrire d'une manière saisissante un site ou un monument, à exposer clairement une opinion, à défendre une idée généreuse.

Il n'a pu terminer cette histoire du prieuré de Beaulieu, à laquelle il avait songé toute sa vie. Sur ce sujet peu connu, et peu fertile en renseignements, il avait patiemment amassé une assez grande quantité de documents, qui lui eussent permis de nous donner un ouvrage plein d'intérêt. Mais s'il n'a pas eu le temps d'attacher son nom à une œuvre de longue haleine, il a néanmoins publié un grand nombre d'études importantes, qui sont comme le commentaire animé de ses démarches et de ses découvertes archéologiques.

Un jour, il nous raconte la naissance d'une paroisse nouvelle à Roanne, à laquelle il avait contribué. D'autres fois il nous retrace les excursions auxquelles il a pris part avec la Diana, à Sury-le-Comtal, à Paray et à Autun, ou bien avec la Société française d'archéologie, dont il était un membre justement apprécié. Dans *Charlieu et le vandalisme*, il nous fait entendre l'écho de ses luttes pour la conservation des plus précieux souvenirs de cette curieuse petite ville. La restauration du triptyque d'Ambierle lui fournit l'occasion d'une savante notice, où il s'applique à

rectifier et à compléter ce qui avait été dit jusqu'alors sur cet intéressant sujet.

Il me serait impossible de tout citer. J'ai déjà parlé de sa collaboration au *Roannais illustré*. Je me borne à rappeler sa participation importante à la rédaction du *Forez pittoresque* et de *l'Art roman à Charlieu*, ces deux monuments impérissables élevés par M. Félix Thiollier à la gloire de notre pays.

Dans tous ces écrits on retrouve cette facilité d'exposition, cette chaleur communicative, cette netteté qui attirent et retiennent l'attention, en même temps que cette compétence, ce soin constant de la vérité, cette absence de préoccupations personnelles qui caractérisent les œuvres sérieuses et leur assurent une indiscutable autorité.

On y sent aussi à chaque ligne son profond amour pour le pays natal. C'est ce sentiment qui lui a inspiré sa dernière étude, où il rattache Pierre-l'Ermite au monastère forézien de Saint-Rigaud, et qu'un juge compétent, M. Héron de Villefosse, a apprécié dans les termes les plus flatteurs (1).

---

(1) *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1896, p. 109. — M. Jeannez faisait partie de cette Société comme associé correspondant. Voici en quels termes, dans la séance du 6 janvier 1897, M. le vicomte J. de Rougé, président sortant, lui rendait hommage : « On doit à M. Edouard Jeannez, qui habitait le département de la Loire, une grande reconnaissance pour le zèle qu'il a déployé en sauvant nombre de monuments anciens de la région, qui allaient être démolis ou dont l'état nécessitait de promptes restaurations ; il s'était en quelque sorte constitué leur gardien jaloux et désintéressé. C'etait là un des nombreux motifs qui vous avaient décidés à nommer M. Jeannez associé correspondant en 1881 » (*Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1897, p. 80).

S'il est vrai que le style soit l'homme, on ne peut dire cependant que le style de M. Jeannez soit l'homme tout entier. Ceux-là seuls qui l'ont approché peuvent se faire une idée du charme de son esprit, de l'attrait de sa conversation, de l'extrême distinction et de l'affabilité de ses manières, de la constance de ses amitiés et de la sûreté de ses relations. C'était bien le type de l'honnête homme dans le sens élevé qu'au XVIIe siècle on donnait à ce mot.

Je puis bien ajouter, sans enfreindre nos règlements, que c'était aussi un grand chrétien. Chrétien dans les actes, comme dans les pensées, par l'esprit comme par le cœur, il était particulièrement sensible à la majesté des cérémonies du culte et au rôle bienfaisant que le catholicisme est appelé à jouer au milieu de nos sociétés modernes.

Les questions sociales l'avaient du reste toujours préoccupé. A son retour de Paris, il avait passé plusieurs mois au milieu d'un phalanstère établi à Boyer en Bourbonnais, dans la propriété d'un de ses parents ; mais l'inanité de cette conception utopiste lui avait promptement sauté aux yeux ; il n'avait pu garder son sérieux devant la répartition des fonctions entre les divers membres de la communauté ; l'attribution à un de ses amis de Roanne du métier de *berger à cheval* était toujours restée parmi ses plus joyeux souvenirs. Depuis ce temps, c'est avant tout dans les progrès de la religion qu'il avait cherché un adoucissement aux maux causés par l'inégalité des conditions, et il n'avait cesser de se dévouer aux œuvres ouvrières catholiques.

Il était heureux aussi de consacrer ses goûts artistiques à embellir nos temples, où à rehausser

l'éclat des cérémonies religieuses. Lorsqu'il travaillait avec tant d'ardeur aux réparations de l'église de la Bénisson-Dieu, du triptyque et des vitraux d'Ambierle, ou des vitraux de Saint-André d'Apchon, la satisfaction de l'archéologue était doublée de la joie du chrétien.

Il avait contribué avec bonheur dans sa jeunesse à la création d'une nouvelle paroisse à Roanne. Dans les dernières années de sa vie, il a présidé à l'agrandissement de l'église d'Ouches, la petite paroisse où il était venu s'établir. Par ses soins et grâce à sa générosité, l'église fut ornée de deux rétables en bois doré, d'une copie en pierre de la célèbre vierge de l'Hôpital-sous-Rochefort ; un fragment de peinture murale du XIIIe siècle, retrouvé sous un ancien badigeon, fut respecté et mis à l'abri de la destruction; les entrées des deux chapelles latérales furent ornées d'élégantes arcades, dont il avait rapporté le dessin d'Italie. Malgré bien des résistances et des oppositions, il était ainsi parvenu à faire de la vieille église un intéressant monument, bien digne d'attirer des visiteurs, et contrastant heureusement avec le caractère poncif de la plupart de nos églises modernes.

Qui donc eût soupçonné, en voyant M. Jeannez s'occuper de ces réparations avec son entrain habituel, que les portes de la petite église s'ouvriraient si tôt devant sa dépouille mortelle ?

Confortablement installé dans un charmant manoir, mi-partie gothique et Renaissance, dont il avait lui-même conçu et mûri le plan, entouré de sa bibliothèque et de ses collections, réchauffé par les tendresses d'une famille sans cesse occupée de lui, et dont tous les battements du cœur semblaient réglés

par les mouvements du sien, il pouvait compter, semblait-il, sur de longs jours de calme, de travail et de paix. Lui-même voyait avec joie le moment où, débarrassé de toute autre préoccupation, il allait enfin pouvoir se consacrer entièrement à ses chères études archéologiques.

Mais Dieu avait jugé ses mérites et l'avait trouvé digne d'en recevoir la récompense.

Depuis bien des années déjà il se plaignait de sa santé. Il avait néanmoins conservé pour toutes les choses de l'esprit une telle ardeur et une telle jeunesse, il savait, toutes les fois qu'il s'agissait d'une question d'art, si bien faire taire ses souffrances, que nous avions pris l'habitude de rejeter sur les nerfs la cause de ses malaises, et nous nous étions persuadés — on croit facilement ce qu'on désire — que ses maux n'avaient aucun caractère de gravité.

Le retour fréquent des mêmes indispositions ne laissait pas cependant d'être un peu inquiétant. L'hiver de 1896 avait été mauvais ; un voyage à Paris avait semblé réussir à notre ami ; mais peu après son retour il était tombé sérieusement malade. Une amélioration de quelques jours fut bientôt suivie d'une rechûte, et, à travers ces alternatives si cruelles pour ceux qui veillent auprès d'un malade, malgré les efforts désespérés de la science, du dévouement et de l'amour, il s'éteignit lentement, consolé par la religion, gardant jusqu'à la fin sa connaissance et le sentiment de son état, uniquement préoccupé d'en dissimuler la gravité à son cher entourage.

Je n'essaierai pas de vous dire quelle douloureuse impression causa dans le pays cette fin prématurée.

On le vit bien le jour de ses obsèques. Sous un ciel sombre, par un temps humide et froid, il s'échappait de toute la nature ces larmes des choses qui rendent plus poignant encore le deuil des cœurs. Malgré le vent et la pluie qui faisaient rage, une foule d'amis accourus de tous les points du département étaient venus se joindre à la commune entière, jalouse de donner un éclatant témoignage de regrets à celui qui, comme maire, comme conseiller municipal, comme président du conseil de fabrique, n'avait cessé de rendre à son petit pays les plus signalés services.

Ce deuil ne fut pas moins cruellement ressenti par notre compagnie. Nous venions de perdre, brusquement emporté, dans toute la maturité de son talent, celui qui depuis dix-sept ans présidait à nos réunions et à nos travaux avec tant d'esprit, d'affabilité et de tact. On avait dû soigneusement cacher cette mort à M. Jeannez, qui aurait difficilement supporté une si pénible émotion. La mort semblait s'être hâtée de réunir les deux amis. 30 août ! 23 septembre ! le rapprochement de ces deux dates funèbres était bien fait pour jeter parmi nous le découragement et le désespoir.

Ce n'est pourtant pas, Messieurs, sous cette impression que je voudrais vous laisser. Sans chercher à atténuer le sentiment des pertes que nous avons faites, sans oublier ceux qui nous ont quittés, nous devons aussi songer à ceux qui nous restent. Ils sont assez vaillants et assez nombreux, Dieu merci! pour conserver à notre chère Diana la place d'hon-

neur qu'elle a conquise parmi les sociétés de province les plus en vue.

A côté d'érudits distingués, de chercheurs infatigables toujours à l'affût de nouvelles découvertes, à côté de savants aussi universels que modestes, que bien des sociétés nous envient, à côté de maîtres dans l'art de penser comme dans celui de parler et d'écrire, dont le talent a depuis longtemps marqué la place à l'Académie française, nous sommes heureux de compter une foule de jeunes travailleurs tout prêts à s'élancer sur les traces de leurs aînés. En rappelant devant vous, d'une manière malheureusement trop imparfaite, le souvenir d'un de nos plus éminents collègues, j'ai moins songé à raviver les trop légitimes regrets des uns, qu'à offrir à l'émulation des autres un remarquable exemple et un précieux encouragement ».

M. Edouard Jeannez a publié les ouvrages suivants :

Thèse pour la licence en droit, Paris, 1851, Vinchon, imprimeur ; — *Notice de la fondation de l'église paroissiale de Sainte-Anne à Roanne*, Lyon, Auguste Brun, libraire, et Roanne, Durand, libraire, 1871, 47 pages in-8° (extrait de la *Revue du Lyonnais*) ; — *Sury-le-Comtal*, partie artistique (le reste est l'œuvre de M. E. Révérend du Mesnil) ; *Rapport sur la visite faite par la Société de la Diana à l'église et au château de Sury-le-Comtal, le 1er juillet 1880*, Montbrison, 1882, Huguet, imprimeur, XIII pages in-8° (extrait du *Bulletin de la Diana*) ; — *Notes archéologiques sur l'église et le prieuré d'Ambierle*, Montbrison, 1884, Huguet, imprimeur, 14 p. in-8° (extrait du *Bulletin de la Diana*) ; — *Les Fortifications de l'abbaye et de la ville fermée de Charlieu en Lyonnais, histoire et monographie*, Montbrison, 1884, Huguet imprimeur,

43 p. in-8° (extrait du *Bulletin de la Diana*) ; — *Le Couvent des Cordeliers de Charlieu* (en collaboration avec M. le Dr O. de Viry), Roanne, 1885, Chorgnon, imprimeur, 32 p. in-4° raisin, avec trois planches (extrait du *Roannais illustré*) ; — *Charlieu et le vandalisme*, Saint-Etienne, 1885, Théolier, imprimeur, 15 p. petit in-8° ; — *Le Rétable de la Passion de l'église d'Ambierle en Roannais*, Paris, 1886, A. Lévy, éditeur, 16 pages in-4° raisin, avec deux héliogravures (extrait de la *Gazette archéologique*) ; — *Le Prieuré, l'église, la ville et la justice de Pouilly-les-Nonnains*, Lyon, 1886, Aug. Brun, libraire, 15 p. in-4° raisin, avec 3 planches et des gravures dans le texte (extrait du *Roannais illustré*) ; — *Rapport sur la 52e session du congrès archéologique de France, tenu à Montbrison en 1885, présenté à la Société de la Diana par MM. V. Durand, E. Jeannez et T. Rochigneux*, Montbrison, 1886, Huguet imprimeur, 61 pages in-8° (extrait du *Bulletin de la Diana*) ; — *Paray-le-Monial, Bibracte et Autun*, compte-rendu de l'excursion archéologique de la Société de la Diana, Montbrison, 1887, Huguet imprimeur, 83 pages petit in-4°, avec planche (extrait du *Bulletin de la Diana*) ; — *Tombeau d'Alice de Suilly, comtesse de Forez, dans l'église abbatiale de la Bénisson-Dieu en Roannais*, Montbrison, 1887, Huguet imprimeur, 21 pages petit in-4°, avec planche (extrait du *Bulletin de la Diana*) ; — *L'Archéologie et l'Art à l'abbaye cistercienne de la Bénisson-Dieu*, Roanne, 1889, Chorgnon imprimeur, 59 pages in-4° raisin, avec 13 planches et des gravures dans le texte (extrait du *Roannais illustré*) ; — *Roanne*, Lyon, 1889, A. Waltener et Cie, imprimeurs, 31 pages in-folio, avec de nombreuses gravures dans le texte (extrait du *Forez pittoresque et monumental* de F. Thiollier ; — *Inventaire descriptif et raisonné des principaux objets d'art ayant figuré à l'exposition rétrospective de Roanne, 1890*, présenté à la Société de la Diana par Edouard Jeannez, président du comité de l'exposition, et accompagné de quarante phototypies d'après les clichés de Paul Roustan, Roanne, 1890, imprimerie du *Roannais illustré*, 36 pages in-4° raisin, avec un album de 40 planches ; — *La Colonnade romane de l'abbaye de Charlieu et le jeu du cerceau dans les cloîtres bénédictins*, Montbrison, 1891, Éleuthère Brassart, imprimeur, 14 pages in-8° (extrait du *Bulletin de la Diana*) ; — *Pierre l'Ermite, moine ermite au*

monastère forézien de Saint-Rigaud, près de Charlieu, Montbrison, 1896, Éleuthère Brassart, imprimeur, 37 pages grand in-8° jésus (extrait du *Bulletin de la Diana*).

Il a de plus écrit : dans *le Forez pittoresque et monumental*, de F. Thiollier : les cantons de *Belmont*, *Charlieu*, *Perreux*, et, en collaboration avec M. F. Noëlas, les cantons de *la Pacaudière* et de *Saint-Haon-le-Châtel;* — dans *l'Art roman à Charlieu et dans les régions voisines*, de F. Thiollier les notices suivantes : *Les Monuments romans de Charlieu; l'Eglise et le Prieuré d'Anzy-le-Duc* ; *l'Église de Montceau-l'Etoile* ; *l'Église de Paray-le-Monial; l'Église de Semur-en-Brionnais* ; *l'Église et le Prieuré de Marcigny ;* — dans le *Roannais illustré* (1re série): *Le défilé des Roches, les piles et le pont de Saint-Maurice-sur-Loire.*

Michel de Chaugy et les autres personnages peints sur les volets du triptyque d'Ambierle. — Communication de M. l'abbé Reure.

Lorsque M. Guillien écrivit, en 1845, sa notice sur le triptyque d'Ambierle, l'histoire du célèbre retable était singulièrement obscure ; et Guillien lui-même, malgré l'exacte conscience qu'il apportait à ses travaux, fut obligé de s'en tenir, faute de mieux, au récit traditionnel. Sans doute Michel de Chaugy, le donateur, n'était pas tout à fait inconnu ; on n'ignorait pas que les peintures intérieures des volets représentaient ce personnage, qui avait fait figure à la cour de Bourgogne, sa femme Laurette de Jaucourt, son père Jean de Chaugy, et une Montagu ou Montaigu, femme de Jean de Chaugy. Voilà ce qui était avéré et certain ; le reste n'était qu'erreurs et confusions. La plupart ne soupçonnaient même pas que le château de Chaugy existait encore à une petite

distance d'Ambierle, que des relations de voisinage pouvaient suffire à expliquer pourquoi le retable était dans l'église du prieuré, et qu'il était inutile d'introduire en cette affaire le nom de Gérard de Roussillon, *présumé* fondateur du monastère d'Ambierle « d'après une tradition constante », et *présumé* ancêtre, par sa fille unique mariée à un Chaugy, de Michel de Chaugy. On supposait que celui-ci, en faisant don à l'église d'Ambierle du précieux triptyque, ne faisait qu'entretenir ou renouveler les rapports séculaires de la maison de Roussillon avec le couvent; on ignorait que la famille de Chaugy n'avait possédé une partie de la terre de Roussillon en Morvan que depuis la seconde moitié du XIVe siècle, et que d'ailleurs ce Roussillon n'a de commun que le nom avec celui du fameux paladin.

Aujourd'hui ces méprises, et d'autres que nous passons sous silence, sont à ce point dissipées, que bien peu de monuments ont une histoire plus authentique et mieux connue. On peut, en écartant les circonstances accessoires, la dire en quelques mots.

A 18 kilomètres environ au nord-est d'Ambierle, sur la paroisse de Sail-les-Châteaumorand ou Sail-les-Bains, vivait dès le XIIIe siècle une famille appelée Miglet de Chaugy. Elle était probablement originaire de Crozet, mais avait en tout cas une maison dans ce bourg, à quelques pas de l'église de Tourzy, qui dépendait du prieuré d'Ambierle. Divers actes, extraits des archives du couvent (1), établis-

(1) Biblioth. nation., Manuscrits, Fonds français, 22.241, Titres de Chaugy, *passim*.

sent d'ailleurs que les Chaugy eurent des relations d'affaires et d'amitié avec les moines ; ils avaient même leur tombeau au prieuré, comme le prouve le testament de Michel de Chaugy, et celui d'un Jean de Chaugy qui, en 1318, élit sa sépulture à Ambierle, près de son père.

De cette race naquit Michel de Chaugy, fils de Jean et de Guillemette de Montaigu-le-Blin, et marié à Laurette de Jaucourt, dont il n'eut pas de postérité. Michel de Chaugy, conseiller, chambellan et maître d'hôtel des ducs Philippe le Bon et Charles de Bourgogne, mêlé par ses fonctions à toutes les splendeurs de leur cour, voyant de près les artistes qui travaillaient pour ses maîtres, fit exécuter un magnifique retable sculpté, en forme de triptyque, représentant des scènes de la Passion, et fit peindre sur les volets son portrait, et ceux de sa femme, de son père et de sa mère, avec les armes des Chaugy, des Jaucourt et des Montaigu-le-Blin ; derrière ces personnages agenouillés sont les images de leurs patrons : saint Michel, saint Laurent, saint Jean-Baptiste et saint Guillaume. Michel de Chaugy ayant fait son testament le 30 septembre 1476, la pensée lui était venue très naturellement de disposer du retable en faveur de l'église d'Ambierle, par cette raison que « ses prédécesseurs y étaient enterrés ». Il mourut en 1479 ou 1480, et le triptyque fut en effet amené à Ambierle, après le 3 août 1480. Depuis, il n'a plus quitté la vieille église ; les bonnes gens d'Ambierle sont même des gardiens si jaloux de leur trésor, que c'est sur place qu'il a fallu récemment restaurer cette œuvre dont ils sont justement fiers.

Comme on le voit, il n'y a rien maintenant de plus

simple et de plus clair. Une seule question reste à résoudre. Aucun texte positif ne permet jusqu'ici de dire avec certitude quel est l'auteur ou quels sont les auteurs de ce monument, bien qu'il y ait des raisons assez sérieuses d'attribuer les peintures des panneaux intérieurs à Roger van der Weyden.

Mon dessein n'est pas de dire à mon tour mon opinion sur cette œuvre exquise, encore moins d'en faire une description nouvelle. Cela serait bien inutile après les travaux publiés, surtout depuis dix ou douze ans (1). Mais il le sera moins d'appeler l'attention sur les personnages représentés par les volets du triptyque, et tout particulièrement sur le donateur. Assurément ceux qui se sont occupés du reta-

---

(1) Bibliographie des *principales* études publiées sur le triptyque : Guillien, *Notice sur le Triptyque de l'église d'Ambierle* (*Rev. du Lyonnais*, 1845, réimpr. dans les *Recherches sur Roanne et le Roannais*, p. 31). — Chassain de la Plasse, *Le Triptyque d'Ambierle* (*Roannais ill.*, I, 69 et 135). — Id., le *Tript. d'Ambierle d'après des travaux récents* (*Ibid.* III, 51). — Révérend du Mesnil, *Les donateurs du Triptyque d'Ambierle et la légende de Gérard de Roussillon* (*Ancien Forez*, t. V, p. 36 et suiv. Cf. t. VI, 61 et VII, 353). — E. Jeannez, *Le Retable de la Passion de l'église d'Ambierle* (*Gazette archéol.*, 1886, p. 221). — L. G. [Louis Gonse], *Le Retable d'Ambierle* (*Chron. des Arts et de la Curiosité*, 2 avril 1887). — Sur trois dessins en aquarelle faits pour Gaignières d'après les peintures des volets, voy. H. Bouchot, *Invent. des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, sous la cote Oa[15], et Montfaucon, *Les Monumens de la Monarchie françoise*, t. IV, p. 146. — Le *Catalogue de la bibliothèque de M. Louis Chaleyer*, t. III, *Manuscrits*, p. 13, mentionne des notes sur l'église d'Ambierle et sur Michel de Chaugy, 10 pp. d'une écriture moderne, d'après les notes de M. Bouquet, maire d'Ambierle. Je n'ai pas vu ce manuscrit : il n'y a pas d'apparence qu'il apprenne quelque chose de nouveau.

ble de la Passion d'Ambierle ont été amenés, par la force des choses, à parler de Michel de Chaugy. Mais, sans prétendre ici raconter toute la vie d'un homme dont le rôle a été assez considérable, il est possible, je crois, de faire un peu mieux comprendre quelle place il a tenue dans les affaires, les conseils et l'administration des ducs de Bourgogne, et comment, après la mort de Charles le Téméraire, en se rangeant à la politique de Louis XI, il a été un agent actif de l'annexion du duché au domaine de la couronne.

De l'ancien château de Chaugy, qui fut peut-être visité par Charles VII à l'automne de 1452, au moment ou le roi se dirigeait vers Feurs, il subsiste deux tours, mais si bien habillées à la moderne, qu'on n'en reconnaît plus le caractère féodal qu'à l'énorme épaisseur des murs. La terre de Chaugy ayant été vendue par Jacques de Chaugy, le 27 juillet 1565, à Antoine de Châteaumorand et à sa femme Gabrielle de Lévis, qui en prirent solennellement possession le 17 septembre suivant (1), la maison de Chaugy, dont plusieurs branches étaient depuis longtemps déjà établies en Bourgogne et dans le Nivernais, n'eut plus guère d'intérêts dans notre province ; elle cessa tout à fait d'être forézienne en 1613, par la mort de Jacqueline de Chaugy, dame de Lalière, grand'mère du maréchal de Saint-Géran (2).

---

(1) Le procès-verbal de prise de possession est aux arch. de Châteaumorand. — Le château de Chaugy est aujourd'hui habité par Mme veuve Maridet.

(2) Reure, *Hist. du chât. et des seign. de Lalière*, p. 72 et suiv.

Le nom primitif des Chaugy était Miglet. On le savait déjà ; mais un hasard heureux m'a fait découvrir le nom du plus ancien Miglet connu jusqu'à ce jour. Au dos d'un factum imprimé vers 1675, et concernant un procès du marquis Henri de Lévis-Châteaumorand contre ses hommes et justiciables de Chaugy, quelque agent d'affaires ou feudiste a écrit à la main la note suivante, évidemment d'après des titres qui étaient alors sous ses yeux aux archives de Châteaumorand : « Aveu et dénombrement de la seigneurie de Chaugy faite (*sic*) à Hugues de Châtelus, seigneur de Châtelus et de Châteaumorand, le samedi après la Saint-Martin 1397. — Autre donné par *Archimbault Miglet* à Jean de Châtelus, seigneur de Châteaumorand : au mois de février 1277 ». C'est donc par Archimbault Miglet que s'ouvre pour nous l'histoire de cette famille. Comme presque toutes les autres maisons chevaleresques, elle finit par abandonner, et sans doute par oublier absolument son nom d'origine, de physionomie trop roturière, pour ne garder que celui du fief où elle s'était établie. Il serait très difficile de suivre régulièrement la filiation des Chaugy jusqu'à la fin du XIVe siècle (1). Mais du reste il n'entre pas dans mon plan de l'essayer en ce moment.

---

(1) Voy. cependant un essai de généalogie telle quelle, jusqu'à Michel de Chaugy, dans l'*Anc. Forez*, V, 130 et suiv. — Pour Antoine de Chaugy, frère de Michel, et sa postérité, on peut consulter La Chesnaye des Bois, *Dict. généal.*, t. XIII, p. 252. — Pour les Chaugy du XVIe siècle, on trouvera un aperçu dans Pierre de Saint-Julien, *Meslanges*, Lyon, 1589, p. 465. — Voir aussi Baudiau, *Le Morvan*, t. II, p. 510, etc.

Je ne commencerai cette notice qu'à Jean de Chaugy, seigneur dudit lieu et de Chenay-le-Châtel, grand-père de Michel. Jean de Chaugy est souvent nommé entre les bons compagnons de Bourbonnais et de Forez, poursuivants d'honneur et de *loz*, qui savaient si bien donner un coup d'épée. On le voit combattre à l'*emprise* de la Barrière-Amoureuse, au siège de la Roche-Senadoire, à la guerre du pays de Guyenne sous Mgr de Sancerre, où il conduit une compagnie de huit hommes d'armes, à la chevauchée de Flandre et à Rosebecque (1). Les quittances de ses gages montrent que les Chaugy portaient déjà l'écu écartelé [d'or et de gueules]. Selon la *Chronique du bon duc Loys*, il serait mort au retour de l'expédition d'Espagne chez le comte Phœbus, à Orthez : « En tant que le duc de Bourbon estoit à Orthelx, mourut ung de ses chevaliers et chamberlans, le sire de Chaugy, qui là gist aux frères meneurs (2) ».

Son testament est du 24 mai 1388 (3). Mais alors comment a-t-il pu mourir l'année précédente à Orthez? car c'est pendant l'été de 1387 que l'expédition d'Espagne rentra en France. Je ne sais, je l'avoue, comment résoudre cette difficulté. On se rappellera cependant — à défaut d'une autre explica-

---

(1) *Chronique du bon duc*, chap. 18, 35, 56. — Bibl. Nation., Titres scellés de Clairembault, XXX, nos 136, 137, 138. Cf. Demay, *Invent. des sceaux de la collection Clairembault*, no 2157.

(2) *Chron. du bon duc*, chap. 64.

(3) Bibl. Nation., Mss. français, 22241, 126.

tion peut-être meilleure (1) — que la *Chronique du bon duc* est loin d'avoir une exactitude rigoureuse; Jean de Châteaumorand, en dictant son récit ou en donnant ses notes à Cabaret, a fait bien des confusions de dates et de noms. Mais il reste acquis que le sire de Chaugy fut un des vaillants chevaliers de son temps. Cela ne l'empêcha pas peut-être d'avoir, comme ses voisins Érard de Lespinasse, Ploton et Jean de Châtelus, quelques peccadilles sur la conscience. Du moins je le soupçonne fort d'être ce Jean de Chaugy, chevalier, sur lequel le duc de Bourgogne avait confisqué une de ses terres, pour avoir occis monseigneur Hugues de Jambles (2).

Jean de Chaugy avait épousé Marguerite de Digoine, qui se retira après la mort de son mari au château de Chenay, et qui vivait encore en 1406 (3). Je pense, contrairement à l'opinion de M. du Mesnil, et en faisant toutes les réserves commandées par la rareté des textes, qu'Isabelle de Roussillon était la femme, non du Jean de Chaugy dont il est ici question, mais de son père. C'est ce qui paraît résulter

---

(1) Sauf erreur de ma part, et si la note que j'ai prise sur le Mss. 22241 est exacte, le testament du 24 mai 1388 est seulement *rappelé* dans un acte bien postérieur. On peut donc suspecter cette date, qui peut-être était celle d'un simple *vidimus*.

(2) E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et Jean sans Peur*, p. 508. Il est vrai que M. Petit imprime Jean de *Changy*; mais cette différence d'orthographe ne tire pas à conséquence. La confusion de *Chaugy* et de *Changy*, dans notre vieille écriture n'est pas une médiocre cause d'embarras et d'obscurité pour l'histoire de la maison de Chaugy.

(3) Mss. français, 22241, 96. — De Marolles, *Invent. des titres de Nevers*, col. 242. — Arch. de la Côte d'Or, B. 978 (Inv. Peincedé, t. II, p. 495).

d'un registre des assises d'Autun, *de l'année 1382*, qui mentionne « Jean de Chaugy, chevalier, et *Isabelle de Roussillon, sa mère* (1) ». D'ailleurs, entre le Jean Miglet de Chaugy cité par du Mesnil comme ayant fait son testament en 1321 [la date réelle est 1318], et le Jean de Chaugy qui fait le sien en 1388, il y a place pour une génération intermédiaire, précisément représentée par un autre Chaugy marié à Isabelle de Roussillon (2). Mais on conçoit que, quand on dispose de si maigres documents, les méprises sont faciles, et je prie instamment le lecteur de ne pas croire que je donne pour des arrêts sans appel mes très modestes déductions.

Avec Jean de Chaugy, fils de celui qui précède et père de Michel, nous mettons enfin le pied sur un terrain plus solide. Comme je tiens à établir que Michel de Chaugy est forézien, non seulement d'origine, mais de naissance, et certes un forézien digne d'être compté parmi ceux qui sont « dignes de mémoire », il importe de remarquer d'abord que Jean de Chaugy n'était pas fixé en Bourgogne, ainsi que l'a cru M. Jeannez (3), mais qu'au contraire il vivait ordinairement à Sail, en son château de Chaugy. Les comptes de Châteaumorand depuis 1409 font voir que le sire de Chaugy est un des hôtes familiers de la

(1) Inventaire Peincedé, t. II, p. 568. — C'est par elle que les Chaugy se trouvèrent posséder de beaux domaines en Bourgogne et en Morvan. L'alliance d'Isabelle de Roussillon avec un Chaugy a été le point de départ du roman qui faisait descendre Michel de Chaugy de Gérard de Roussillon.

(2) Il est possible que Jean de Chaugy ait été marié en premières noces à Isabelle de Roussillon, et ensuite à Marguerite de Digoine. Je ne le crois pas cependant.

(3) *Gaz. archéol., loc. cit.*

maison, où d'ailleurs il était un peu chez lui, puisqu'il était neveu de Jean de Châteaumorand par alliance. Quand le *carriage et garnison* de Madame de Châteaumorand n'est pas là, on recourt volontiers au savoir du cuisinier maître-queux de Mgr de Chaugy. Jean de Chaugy assiste au contrat de mariage d'Anne de Châteaumorand avec Brémond de Lévis. C'est par devant Jean Cordeil, notaire à Sail, que sa femme Guillemette de Montaigu fera son testament, et c'est à Sail encore que Jean de Chaugy dictera un codicille en 1443. Il faisait donc, non pas à Chenay, ni dans ses terres de Morvan, mais à Chaugy, sa résidence ordinaire. Michel, selon toutes les probabilités, est donc né à Sail en Forez, au château de Chaugy.

Jean de Chaugy du reste n'a pas été, comme l'a cru encore M. Jeannez, attaché à la cour de Bourgogne ; il fut constamment au service des ducs de Bourbonnais, dont il a été très longtemps le conseiller. Si on se souvient que Jean de Châteaumorand était alors tout puissant auprès des ducs de Bourbon, on pourra croire, avec une grande vraisemblance, que Jean de Chaugy dut au crédit de son oncle l'honneur d'entrer au conseil ducal. Quoiqu'il en soit, il a joué un rôle important, et de très bonne heure, dans les affaires et la diplomatie de la maison de Bourbon pendant la première moitié du XVe siècle.

Dès 1406, il réglait au nom duc Louis II des différents avec les délégués de Savoie. Il prend une part active au traité du 17 février 1418, qui comprend le bailliage de Mâcon dans les trèves auparavant consenties entre les ducs de Bourbonnais et de Bourgogne. En 1423, par lettres données à Chantelle

en son conseil où est le sire de Chaugy, Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais, fait de nouveau publier des abstinences de guerre avec les pays de Bourgogne. Le 19 août 1423, Jean de Chaugy et d'autres députés du duc de Bourbon s'assemblent à Vimy avec les officiers de Savoie pour terminer à l'amiable de vieilles querelles touchant des limites de territoire et des conflits de juridiction. Il intervient aux contrats de mariage de Charles de Bourbon avec Agnès de Bourgogne et de Louis de Bourbon avec Jeanne Dauphine d'Auvergne. Enfin, le 11 octobre 1428, il assiste Charles de Bourbon et M. de Montpensier, et figure dans le conseil qui approuve la charte de clôture de la ville de Montbrison (1). J'ai dû, pour ne pas surcharger cette notice, me contenter d'une indication de documents toute sèche. Mais on voit assez que Jean de Chaugy a été un bon et utile serviteur de la politique de nos ducs.

Quant à ses actes privés, hommages pour ses terres de Morvan, réclamations au conseil de Bourgogne au sujet des droits de la seigneurie de Roussillon, etc., il serait sans intérêt d'en dérouler la série monotone (2). Je citerai cependant un acte d'une

---

(1) Aubret, *Mémoires pour l'hist. de Dombes*, II, 428 et 507. — La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, II, 133, note. — Guichenon, *Hist. de Dombes*, I, 257. — Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, II, 482. — Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, II, 415. — Broutin, *Hist. des couvents de Montbrison*, I, 140 et 142. — Arch. de la Côte-d'Or, B. 11915, c. 38 et 63; — Invent. Peincedé, I, 501, 569, ; etc.

(2) Les plus nombreux sont aux archives de la Côte-d'Or, B. 1289, cotes 3 et 19; 10560, c. 393; 10565, c. 252; 10569, c. 14; Inventaire Peincedé, XVIII, 781 et 785; etc. — Voy. aussi de Marolles, *Inv. des titres de Nevers*, col. 201, 218; — Bibl. Nat., Mss. franç., 22241, 120 et 122.

forme très curieuse (1). En 1401, le samedi après saints Simon et Jude, Messire Jean, seigneur de Chaugy et de Chenay, assisté du notaire Jean Cordeil qui dressera l'instrument de ce qui va se passer, se transporte au village de Chenay-le-Châtel; là, il assemble les gens de sa seigneurie, et leur fait assavoir qu'il lui est dû, selon l'usage immémorial, trois bœufs pour le cas de nouvelle chevalerie; ce que confessent les manants de Chenay, et qu'ils ont payé les trois bœufs accoutumés à son père, ou leur prix évalué à trente livres tournois. Après ce, le sire de Chaugy leur tient un beau discours, et leur dit que, suivant la volonté exprimée en son testament par son feu père, il leur fait, pour cette fois, remise des trois bœufs auxquels il a droit; à quoi les tenanciers de Chenay répondent : « Grans merci et pour Dieu soit à monsieur feu votre père et à vous, et le prenons en aumosne, sans que ce vous puisse tourner ne à vostres héritiers et successeurs en préjudice de propriété ne possession ».

Le 11 avril 1443 (n. st.), pardevant Girard Testu, notaire à Marcigny, et en présence de ses fils Georges et Antoine, le sire de Chaugy fit un codicille à son testament en son hôtel et château de Chaugy; il y augmentait la dotation d'une prébende de deux messes par semaine fondée dans l'église de Sail par sa femme Guillemette de Montaigu, et faisait un legs à Catherine, fille de Hugues de Bosredon, seigneur d'Armant [Herment], et de feue Jeanne de

(1) Cet acte, qui est aux archives de Châteaumorand (copie non signée), a été publié dans l'*Anc. Forez*, VIII-IX, p. 308, mais avec peu d'exactitude textuelle.

Chaugy (1). Il est déclaré dans cet acte « au lit malade »; et comme on ne rencontre plus ensuite son nom nulle part, il mourut sans doute peu de jours après. Jean de Chaugy fut enterré à Ambierle, au tombeau de ses ancêtres.

On sait qu'il est représenté sur les volets du retable d'Ambierle, avec la cotte blasonnée de ses armes. Sur un autre panneau, on voit sa femme Guillemette de Montaigu, « vestue de noir à l'antique, à genoux sur un pepitre couvert d'un tapis semé d'escussons partys, au premier escartelé d'or et de gueulle [Chaugy], et au deuxiesme d'azur à la croix d'or cantonnée de vingt croisettes de mesme [Montaigu], et derrière elle est saint Guillaume » (2).

Longtemps la famille, le prénom et les armes de Guillemette étaient restés une énigme. Dans ses armes on croyait reconnaître les couleurs des Roussillon, ou même des Choiseul (3). Madame de Chaugy devenait une Isabelle (4) ou une Antoinette de Montagu, bien qu'on fût un peu surpris de voir de-

---

(1) Ce codicille est maintenant aux archives de la fabrique de Sail ; mais il vient des archives de Châteaumorand. L'acte, dont nous omettons d'autres clauses, constate que le testament de Jean de Chaugy a été précédemment reçu par le même Girard Testu, mais n'en donne pas la date.

(2) Procès-verbal de la visite du retable d'Ambierle, le 19 avril 1665 (Mss. franç. 22241, 138).

(3) Paillot, *le Parlement de Bourgogne*, p. 122.

(4) Montfaucon, *op. cit.* — Cette erreur se trouve aussi, ce qui est beaucoup plus singulier, dans les preuves de noblesse faites par Georges de Chaugy, le 16 nov. 1527, pour être reçu chanoine de Lyon, où, par une autre erreur, on donne pour mari à cette Isabelle de Montagu Georges de Chaugy, et non Jean de Chaugy (Reg. du chap. de Saint-Jean de Lyon, t. XXIX, f. 16).

bout derrière elle, par une nouveauté suspecte en iconographie, un saint Antoine casqué ! Rien cependant n'est plus clair que son état civil. Elle était fille de Jean, seigneur de Montaigu-le-Blin en Bourbonnais, et de Béatrix de Châteaumorand, dame de Saint-Aubin en Charollais ; celle-ci fille de Hugues et de Guillemette de Sennecey (1), et sœur de Jean de Châteaumorand. C'est en considération de Béatrix que Jean de Châteaumorand et sa femme Marie de Frolois firent donation, le 19 septembre 1426, à leur nièce Guillemette de Montaigu, de 600 livres pour aider au mariage de ses filles. Cet acte de donation, le testament du sire de Chaugy, le contrat de mariage de sa fille Marguerite avec Oddart de Saint-Ligier (9 novembre 1435), un hommage rendu en 1406 pour la moitié de la seigneurie de Cossay (2), les armes bien connues de la famille de Montaigu, ne permettent plus de douter que la femme de Jean de Chaugy peinte sur le triptyque d'Ambierle ne soit en effet Guillemette de Montaigu-le-Blin (3).

De cette alliance sont nés au moins cinq enfants :

1° Georges, chevalier, seigneur de Chaugy.

2° Antoine, écuyer, seigneur de Chenay-le-Châtel.

---

(1) Le contrat de mariage de Guillemette de Sennecey avec Hugues de Châteaumorand est du mardi après la Saint-Martin d'hiver 1359 ; son testament du 18 septembre 1386 ; sa mort du 7 avril 1392 (arch. de Châteaumorand). — Il est vraisemblable que Guillemette de Sennecey fut marraine de sa petite-fille et lui donna son prénom.

(2) *Titres de Nevers*, col. 218.

(3) M. du Mesnil donne à Jean de Chaugy une seconde alliance avec Marie de Sarcey, alliance dont je ne connais aucune preuve.

3° *Michel de Chaugy.*

4° Catherine, mariée à Philibert Damas, seigneur de la Bazolle, capitaine châtelain de Semur-en-Brionnais.

5° Marguerite, mariée à Oddart de Saint-Ligier.

Je ne garantis pas, bien entendu, l'ordre de filiation; il est cependant probable que Georges était l'aîné des fils de Jean de Chaugy, puisqu'il hérita de l'ancienne terre patrimoniale de Chaugy. Maintenant, négligeant de parti pris les frères et sœurs de Michel de Chaugy, j'esquisserai de mon mieux l'histoire de celui-ci ; je glisserai un peu toutefois sur certains actes d'un intérêt purement privé, pour m'attacher surtout à découvrir le personnage officiel et public.

Comment Michel de Chaugy, né en Forez d'un conseiller des ducs de Bourbon, a-t-il été amené à quitter sa province natale et à servir les ducs de Bourgogne ? Cela est peut-être assez facile à comprendre. Jean de Chaugy, dans le partage de ses biens, avait réservé à Georges le château et le fief de Chaugy, à Antoine Chenay et quelques possessions en Nivernais ; Michel eut pour sa part les autres terres du Morvan, Roussillon, Chissey, Anost, Blano, Cussy, etc., seigneuries considérables qui venaient, en tout ou en partie, d'Isabelle de Roussillon. Il se trouva donc naturellement transplanté, soit par ses intérêts, soit par le lien féodal de vassalité, dans les domaines des ducs de Bourgogne, et s'y fixa pour toujours. Rappelons-nous encore que le mariage de Charles de Bourbon avec Agnès de Bourgogne avait établi entre les deux cours des rapports étroits de parenté et d'amitié, que Philippe de Bourbon, seigneur de Beaujeu, fut élevé auprès

de son oncle Philippe le Bon, et que plusieurs gentilshommes foréziens ou bourbonnais vécurent quelque temps en Bourgogne. Je n'ai pas besoin d'en chercher un exemple bien loin : André de Vitri-Lalière, proche voisin de Jean de Chaugy, suivit Philippe de Bourbon à la cour de Bourgogne (1). Je ne serais pas surpris que Jean de Châteaumorand, certainement cher aux ducs de Bourgogne depuis qu'il avait négocié la délivrance de Jean sans Peur fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, et richement pensionné par eux, eût en quelque sorte offert les services de son petit-neveu, jeune homme de belle espérance, aux ducs de Bourgogne.

On ne sait rien de la première jeunesse de Michel de Chaugy. En 1447 pour la première fois, il est mentionné dans un compte avec la qualité modeste encore d'écuyer tranchant (2). Mais il gagna vite la faveur de Philippe le Bon, car, dès le 3 août 1450, au nom de son maître, il présentait à Charles VII divers articles pour le réglement de questions pendantes entre le roi et le duc (3). Cette mission donne à penser qu'il était déjà du conseil. En 1452 du moins, on le trouve conseiller, chambellan et premier maître d'hôtel. Le premier maître d'hôtel était un des grands officiers de la cour de Bourgogne; il avait « chambre et plat en l'ostel du prince »; il recevait les princes et les ambassadeurs, gouvernait

---

(1) *Hist. de Lalière*, p. 29 et 30.

(2) Pour les fonctions remplies à la cour de Bourgogne par Michel de Chaugy, nous renvoyons à La Barre, *Mémoires pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, t. II, pp. 190, 218, 221, 232, 261, 265, 271, 273.

(3) Arch. de la Côte-d'Or, B. 259, cote 40.

les cérémonies, servait dans les occasions solennelles, où il faisait les essais et marchait devant les viandes. Sous lui étaient quatre maîtres d'hôtel ordinaires avec lesquels il constituait un bureau qui contrôlait la dépense, avait la haute police du palais, surveillait les serviteurs, et rendait à chacun une justice sommaire et sans appel (1). Chaugy fut donc au premier rang pour voir, pendant vingt-cinq ans, les magnificences de la cour des ducs, ce spectacle toujours renouvelé dans les cités des Bourgognes et des Flandres: festoiements gigantesques, cérémonies où ruisselait l'orfèvrerie, dits courtois mêlés aux joûtes et pas d'armes. Tout cela passa sous ses yeux, et souvent il fut appelé, par sa charge même, à préparer les fêtes splendides qu'embellissaient l'honneur, la chevalerie, les lettres et les arts.

L'ordonnateur de ces cérémonies fastueuses savait aussi tenir une épée. Nous ne connaissons malheureusement pas toutes les vaillantises de celui qui fut en son temps appelé Michaud de Chaugy le Brave; mais les chroniqueurs nous ont dit du moins la part qu'il a prise à la guerre sanglante contre les Gantois (2).

Au printemps de l'année 1452, les Gantois avaient ouvert les hostilités par la prise de Gavre et le siège d'Audenarde. Le duc en personne se rendit à Ter-

---

(1) Olivier de la Marche, *Estat de la maison du duc Charles de Bourgoingne*, dans le t. IV de ses *Mém.*, éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 13. — Courtépée, *Descr. de Bourgogne*, 2e éd., t. I, 198.

(2) Voy. Olivier de la Marche, *Mémoires*, livre Ier, chap. 25. — *Chron. de Jean de Lalain*, éd. Buchon, p. 326 et suiv. — Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 275.

monde, et fit jeter un pont sur l'Escaut pour communiquer avec l'autre rive et faire des courses au nord de Gand, dans le pays de Waes. Le pont construit, un corps de l'armée ducale où était Michel de Chaugy passe la rivière et arrive à Lokeren; mais le tocsin sonne dans tous les villages, et 3000 habitants se jettent sur l'armée au moment où on ne s'y attend pas. Michel de Chaugy courut le plus grand péril en cette affaire. Le duc, instruit de cet événement, passa l'Escaut à son tour, et détacha en avant-coureurs Jacques de Lalain, Antoine de Lornay, Michel de Chaugy et d'autres combattants d'élite contre Overmeire, à quinze kilomètres de Termonde, que les Gantois avaient fortifié par un puissant boulevard; l'ennemi fut délogé de ses positions (mai 1452). Mais la grande journée de la campagne fut la victoire de Ruppelmonde (juin 1452). La jeune noblesse brûlait d'exterminer cette vilenaille de Gand. Jamais on n'avait vu tant d'ordre et tant de pompe, si fière assemblée, tant de bannières qui étincelaient au soleil; « et là fit le bon duc chevaliers de sa main Jehan de Portugal, Philippe Pot, Guillaume Raolin, Michau de Chaugy et moult d'aultres (1) ». Il y eut un épouvantable massacre de Gantois. La guerre ne finit cependant que l'année suivante. Les Gantois soumis, le duc rentra à Lille et y célébra, le 17 février 1454, ce fameux festin du *Vœu du faisan* qui fut regardé comme l'abrégé des merveilles du siècle.

C'est pendant cette guerre, on peut le croire, que

(1) Olivier de la Marche. — Selon la *Chron. de Lalain*, c'est à Overmeire que Michel de Chaugy aurait été fait chevalier.

Chaugy conquit son surnom de *Brave*. Paillot ajoute qu'il obtint la faveur extraordinaire de timbrer son écu « d'un casque d'or taré de front, couronné d'une couronne royale telle que la portent à présent les enfants de nos rois ; laquelle il n'a pu porter sans un privilège particulier pour quelque glorieuse action, d'où peut-estre il acquit le surnom de Brave (1). » On a même soupçonné, non sans quelque motif, que Michel de Chaugy, portant dans ses armes la même couronne que les enfants de la maison de France, avait aussi été appelé *le prince*, et que ce titre était resté traditionnellement attaché à son nom (2).

Il serait très difficile de suivre année par année la vie de Michel de Chaugy. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il fut sans nul doute mêlé à beaucoup d'affaires importantes, et que sa charge de chambellan et de maître d'hôtel dut l'obliger à suivre ordinairement la cour dans ses pérégrinations incessantes à travers les domaines de Philippe le Bon.

C'est peut-être le moment de dire un mot de sa collaboration — réelle ou fictive — aux *Cent Nouvelles nouvelles*. En 1456, Louis XI, alors Dauphin de France, en mésintelligence avec son père, s'était réfugié auprès du duc de Bourgogne, qui lui donna pour sa résidence le château de Genappe en Brabant. Selon l'opinion généralement reçue, ces contes, la plupart fort libres, recueillis ensuite et rédigés dans

---

(1) *Le Parlement de Bourgogne*, p. 122.

(2) Voyez les raisons de cette opinion, digne tout au moins d'être mentionnée, dans J. d'Arbaumont, *Le Trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon*, p. 15 et 24.

leur forme actuelle, on le croit, par Antoine de la Salle, auraient d'abord été racontés, par des personnages bourguignons et français, à la petite cour du Dauphin, ici désigné sous le nom de *Monseigneur*, et à qui sont attribués bon nombre de ces récits graveleux ; en effet, d'après Brantôme, Louis XI « aimoit fort les bons mots et les subtils esprits : celui qui faisoit le meilleur conte et le plus licencieux, il estoit le mieux venu et festoyé, et lui mesme ne s'espargnoit à en faire ». Cependant tout cela repose sur une phrase de la dédicace placée en tête de la première édition imprimée par Antoine Vérard en 1480 ; or cette phrase ne paraît pas authentique et ne se retrouve pas dans le manuscrit découvert et publié par M. Thomas Wright (1). Mais, quoi qu'on pense de cette circonstance, il est au moins certain que le recueil des *Cent Nouvelles nouvelles* a été rédigé en Bourgogne, pour le duc de Bourgogne, et que les conteurs appartiennent presque tous à sa cour ou à ses états. Philippe le Bon aimait comme Louis XI ces joyeusetés gauloises : « Quant le duc a tout le jour labouré en ses affaires, il se retrait en sa chambre, et [ses] escuiers vont avec luy faire compaignie. Les ungs lisent *romans* et *nouvelletez* ; les autres se devisent d'amours et d'armes, et font le prince passer le temps en gratieuses *nouvelles* » (2). Ces histoires facétieuses ont-elles été réellement racontées — j'entends celles qui ne sont pas imitées de Boccace ou du

(1) *Les Cent Nouvelles nouvelles*, publiées d'après le seul manuscrit connu par Thomas Wright, Paris, 1858, 2 vol. in-16 (Bibl. Elzévirienne).

(2) Olivier de la Marche, *Estat*, p. 16.

Pogge — par ceux sous le nom desquels elles sont mises ? Je n'oserais trancher cette question.

Cinq nouvelles sont attribuées à messire Michault de Chaugy, à qui l'auteur donne la qualité un peu trop vague de « gentilhomme de la chambre de Monseigneur ». Un de ces contes, le LXXXe, est bien, je crois, le plus gaillard de tout le recueil ; ce n'est pas peu dire ! L'histoire de l'*Asne retrouvé*, par exception, est simplement plaisante ; elle met en scène un médecin de campagne qui ne savait d'autre finesse que « bailler clistères », et qui, par son unique recette administrée à propos au maître et seigneur d'un âne, fit retrouver le baudet. Comment ? Vous le lirez vous-même. La chose, notons le point, se passe en Bourbonnais, pays bien connu de Michaud de Chaugy, qui est né sur l'extrême frontière du Forez et du Bourbonnais. Cette petite particularité nous donne à croire qu'il y a quelque réalité dans l'attribution des récits aux divers conteurs ; car il serait singulier que l'*Asne retrouvé* fût justement raconté par celui qui, dans la bande joyeuse, devait connaître mieux que personne le « bon pays de Bourbonnoys, où vouluntiers les bonnes besoignes se font ».

Dans les *Cent Nouvelles*, les « besoignes » se font le plus souvent au dam et préjudice du mariage et des mœurs. Ne disons pas que jeux d'esprit ne sauraient tirer à conséquence. La vérité est que, parmi ces grands seigneurs raffinés, la morale n'était pas sévère ; le *bon duc Philippe*, universellement estimé et respecté comme le plus parfait des princes, traînait ostensiblement à sa suite une légion de bâtards. Chaugy profita de l'exemple ; mais le

duc, comme on va le voir, ne pouvait pas refuser miséricorde à un péché qu'il connaissait trop bien. Par lettres patentes données à Bruxelles le 8 janvier 1463 (n. st.); il expose qu'il a reçu humble supplication de son aimé et féal chevalier, conseiller, chambellan et maître d'hôtel, messire Michiel de Chaugy, contenant qu'il a deux enfants naturels et illégitimes, un nommé Blaise, et l'autre Pignon, procréés, lui étant non marié, assavoir Blaise de Guillemette de Saint-Didier, femme non mariée, et Pignon, de Marguerite Chabaut, femme mariée; lesquels sont bien morigénés et très bien disposés pour parvenir à honneur et être décemment pourvus par son dit chambellan et maître d'hôtel, s'il plaisait à Mgr le duc de les rendre et faire légitimes, et d'ôter et effacer la tache de leur nativité. C'est pourquoi, en considération des bons et agréables services que lui a faits et fait encore le suppliant, le duc abolit et efface le défaut et tache de natalité desdits enfants illégitimes (1).

J'ignore absolument la destinée de Blaise et de Pignon. Quand le duc Philippe accordait ces lettres de légitimation, Michel de Chaugy était marié à Laurette de Jaucourt, veuve de Geoffroy de Clugny, seigneur de Menessere, et qui avait eu deux enfants du premier lit, Jacques et Claude de Clugny (2).

---

(1) Arch. de la Côte-d'Or, B. 11195.

(2) Dans la *Généalogie de la famille de Clugny, pour servir de réponse*, etc. Dijon, s. date, p. 22, on mentionne un Geoffroy de Clugny, mais on ne lui donne qu'un fils, nommé Jean, mort sans postérité avant 1493. A la page 13, l'auteur mentionne Jacques de Clugny, seigneur de Menessere, marié à Adrienne de Nevers, qui paraît être un des deux fils de Laurette de Jaucourt.

Laurette ne figure pas dans la généalogie de la maison de Jaucourt, d'origine champenoise (1) ; il est probable qu'elle appartenait, non pas à la branche de Dinteville, mais à celle de Jaucourt-Villarnoul, alors puissante et en crédit dans le pays de Bourgogne, et qu'elle était parente — peut-être fille ou nièce — de Philibert de Jaucourt, conseiller et chambellan du duc, gouverneur de la ville et comté d'Auxerre (2). Laurette de Jaucourt est représentée sur un des panneaux du retable d'Ambierle, à genoux sur un tapis blasonné d'écussons qui sont partis de ses armes et de celles de son second mari. Il importerait de connaître la date exacte de son mariage avec Michel de Chaugy, pour savoir le temps avant lequel on ne peut mettre l'exécution de nos belles peintures. On sait seulement que cette alliance est antérieure au 23 septembre 1461, car ce jour-là Chaugy fit un acte en son nom, et en celui de Laurette de Jaucourt son épouse, autrefois femme de feu Geoffroy de Clugny (3).

Ces peintures sont de 1466 au plus tard, puisque

---

(1) Voy. Thaumas de la Thaumassière, *Hist. de Berry*, pp. 919 à 923.

(2) Lebœuf, *Mémoires concernant l'Hist. d'Auxerre*, t. II, pp. 301, 305, 310. — La Barre, *passim*.

(3) Mss. franç., 22241,80. — On lit dans l'inventaire Peincedé, t. XVIII, p. 804 (Cherche des feux des bailliages d'Autun et de Montcenis en *1451*) : « Menessere, où il y a paroisse et château qui n'est pas tenable, lequel château tient de Michel de Chaugy, et sont les hommes serfs dudit de Chaugy *et des enfants de Geoffroi de Clugny*. » Cette cherche semblerait établir que le mariage de Michel de Chaugy avec Laurette de Jaucourt, dame de Menessere, eut lieu au plus tard en 1451. Cela n'est pas cependant décisif, car Chaugy pouvait avoir déjà, avant son mariage, des droits partiels sur la seigneurie de Menessere, voisine de ses possessions du Morvan.

cette date était inscrite au bas des volets du triptyque (1). M. Jeannez incline à les placer entre 1460 et 1463 ; je ne vois rien à dire à cette opinion, sous la réserve de ne pas trop la presser. On voit bien, vers 1461, maître Roger van der Weyden, le peintre même à qui on attribue les volets de notre retable, faire une estimation d'œuvres d'art exécutées pour le palais du duc à Bruxelles, en présence de Messire Michault de Chaugy, maître d'hôtel de Monseigneur (2) ; mais on ne peut rien conclure de cette date ni de ces rapports de Michel de Chaugy avec un des grands artistes qui travaillaient pour le duc. Les fonctions de gruyer des bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne, données en ce temps-là à Chaugy (3), ne l'empêchèrent pas de garder des relations assez étroites avec les artistes flamands, en admettant même qu'il ait exercé cette charge par lui-même, et non par un lieutenant substitué.

Nous avons des exemples péremptoires de ces substitutions dans des actes qui nons ramènent à

---

(1) Sont-elles *certainement* antérieures à 1466 par cette raison que la bande noire, sur laquelle se dessine l'inscription en lettres d'or, a été ajoutée après coup, les lettres à plus forte raison ? Je ne le pense pas. L'idée d'ajouter cette inscription a pu venir au dernier moment ; ou bien l'artiste a pu peindre les panneaux sans se préoccuper d'abord de l'inscription, qui même peut-être a été exécutée par un de ses élèves. On parle, il est vrai, du temps qu'il a fallu laisser pour le séchage de la première peinture ; mais ce temps, comment pourrions-nous l'apprécier, ne sachant même pas exactement par quel procédé ont été peints ces panneaux ?

(2) De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, p. 479.

(3) Du moins d'après La Barre, t, II, p. 190, note ; mais ce point ne me paraît pas absolument certain.

la vie publique de Michel de Chaugy. Le duc de Bourgogne, par ses lettres du 25 mai 1459, lui donna l'office de capitaine de Châteauneuf en Mâconnais, au lieu et place de feu Bertrand de la Broquière, son premier écuyer tranchant (1). Michel de Chaugy avait déjà reçu, ou il reçut peu après la capitainerie de Marcigny et celle de Vieux-Château en Auxois. Au fond, ces offices octroyés aux familiers de la cour et serviteurs intimes n'étaient que des pensions déguisées. Michel de Chaugy ne pouvait être à la fois en Mâconnais et en Auxois, et ce n'était pas un des grands officiers de la cour qui pouvait en personne remplir ces emplois subalternes. En effet, d'autres lettres patentes datées de Valenciennes, 20 octobre 1461, permettent à Michel de Chaugy, attendu son service auprès du duc, de commettre personnes capables pour gouverner en son nom et sous sa responsabilité ces trois capitaineries. Son lieutenant à Châteauneuf était en 1464 un écuyer appelé Philippe de Molins, ce qui ne l'empêchait pas de toucher ses gages de capitaine, dont il attribuait cependant une part à son substitué (2). C'est aussi par un lieutenant qu'il exerçait la capitainerie de Vieux-Château. Le duc, par lettres du 5 octobre 1464, lui fit don de cette châtellenie pour en jouir sa vie durant, et

---

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 11815, cote 8.

(2) Arch. de la Côte-d'Or, B. 11825, cote 8 ; B. 5104 (gages de Michel de Chaugy, capitaine de Châteauneuf); Invent. Peincedé, XXIX, 599, — Quelques-unes de ses quittances sont encore revêtues de son sceau en placard, où on reconnaît son écu écartelé des armes de Chaugy et de Montaigu-le-Blin.

la gouverner comme s'il en était le maître (1), à tel point que Chaugy prit quelquefois dans la suite la qualité de seigneur de Vieux-Château.

Il fut pourvu en 1465 d'un emploi beaucoup plus important, qui dut sans doute, au moins de temps en temps, exiger sa présence. Louis de Chantemerle, seigneur de la Clayette, étant mort le 30 avril 1465 (2), Michel fut nommé à sa place bailli de Mâcon et du pays de Mâconnais par lettres patentes données à Bruxelles le 7 mai ; le lendemain il prêta serment entre les mains du duc, et il fut peu après mis en possession par la chambre des comptes de Dijon (3). Mais, avant le 17 mars 1467, en conséquence d'un arrangement fait avec son neveu Jean Damas, fils de sa sœur Catherine, il lui avait abandonné son office de bailli de Mâcon, moyennant une rente annuelle de 300 livres qui fut donnée par le duc à son « amé et féal conseiller, chambellan et premier maistre d'hostel », sur les revenus de Roussillon en Morvan, avec le titre de gouverneur de cette châtellenie, et « plain pouvoir d'y mestre, oster, destituer et

---

(1) Inv. Peincedé, XXVIII, 1209 ; XVII, 356 ; B. 6538 (quittances des gages des lieutenants de Michel de Chaugy, capitaine de Vieux-Château). — Courtépée, III, 590.

(2) Arch. de la Côte-d'Or, B. 350, c. 7. — Louis de Chantemerle était marié à Françoise de Châtelus, dont j'ai eu l'occasion de parler ailleurs (*Les Exempts de Dianières*. — *Les Méfaits de la maison de Châtelus*).

(3) Arch. de la Côte-d'Or, B. 11903, f. 21, v° ; B. 5106, (quittances de gages) ; Peincedé, XXIX, 599. — Actes de Michel de Chaugy comme bailli de Mâcon, aux arch. munic. de Mâcon, BB. 18 et EE. 8. — Le comté de Mâcon avait été cédé en 1435 au duc de Bourgogne par le traité d'Arras.

instituer chastellain, receveur, procureur, sergens et tous officiers accoustumez à ses périlz et fortunes (1) ». Le duc lui céda encore la mouvance, avec les fiefs et hommages, de la seigneurie de Marrey, par lettres datées de Bruxelles, le 31 janvier 1463 (2).

Michel de Chaugy, enrichi par les bienfaits du bon duc, par les gages de ses fonctions et dignités, par les revenus de ses biens propres et du domaine de sa femme assis sur Menessere et Russel, était devenu un des plus opulents seigneurs de la Bourgogne. Des détails sur ses possessions ne pourraient être que fastidieux (3). Il suffira de dire que le groupe principal était toujours celui du Morvan, qui lui venait de son père, mais qu'il arrondit par ses acquisitions: les deux cinquièmes de la châtellenie de Roussillon, sur lesquels il payait une redevance annuelle de 100 sols à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun (4), Chissey, Cussy, Anost, Moux, Blano, etc. Comme le titre de seigneur de Chissey lui est presque toujours donné dans les actes pri-

---

(1) Arch. de la Côte-d'Or, B. 10578, c. 4 (Lettres patentes données à Bruges le 17 mars 1466, v. st.); B. 4873. — La Barre, t. II, 261, note.

(2) Mss. franç., 22241, 148. Cf. Baudiau, p. 511.

(3) Je ne puis que renvoyer à quelques textes plus importants: Arch. de la Côte-d'Or, Peincedé, XVIII, 818, 822. — Mss. franç., 22241, 144, 152 et *passim*. — Courtépée, *Description de Bourgogne, passim* (voy. à la table). — Baudiau, p. 510 et suiv. — *Mém. de la Soc. Eduenne*, t. XV, p. 75 et suiv. : *Etat militaire et féodal des bailliages d'Autun, Montcenis, Bourbon-Lancy et Semur en Brionnais*, nos 201 à 206.

(4) Bulliot, *Essai histor. sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 326. — Les trois autres cinquièmes appartenaient au duc. Nous reviendrons plus loin sur Roussillon.

vés et publics, on peut supposer qu'il venait là se reposer des affaires et de l'étiquette de la cour. On dit aussi qu'il bâtit, peu d'années avant sa mort, un magnifique château à Monceau-lès-Blain (1).

Le duc Philippe mourut à Bruges le 15 juin 1467, à neuf heures du soir, pleuré par ses peuples qui conservèrent longtemps la mémoire du doux et sage prince qui avait fait régner avec lui l'honneur, la justice et le bon ordre. Chaugy était alors auprès du bon maître qu'il servait depuis plus de vingt ans, dans l'intimité duquel il avait vécu, et qu'il avait tant aimé (2). Il lui rendit encore de bons offices « à l'heure du trespas » (3). Lesquels? nous ne le savons pas. Les funérailles furent célébrées à Bruges avec une splendeur extraordinaire (4). Michel de Chaugy, premier maître d'hôtel, y marchait à la tête des officiers qui relevaient de son service, tous en longues robes de deuil, et il n'y a nul doute qu'il ne fût un des ordonnateurs de la cérémonie funèbre. L'année suivante, il faisait exécuter à Bruges, avec messire Olivier de la Marche et d'autres grands seigneurs de la cour, des travaux d'art pour « l'obsèque annuel de feu monseigneur le duc Philippe, dernier trespassé » (5).

---

(1) Baudiau, t. II, p. 512.

(2) Voy. l'acte du 11 octobre 1478, cité plus loin.

(3) Lettres patentes de Charles le Téméraire, datées du 1er mars 1473 (v. st.), dans le Mss. franç., 22241, 160.

(4) Voy. surtout E. Long, *Les obsèques de Philippe le Bon*, dans les *Mém. de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VII, p. 215.

(5) De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. II, Preuves, p. 331. — La dépense monta à 657 livres.

Il appartient à l'histoire de dire comment Charles le Téméraire réussit à ruiner en dix ans l'œuvre de son père et la puissance bourguignonne. D'un orgueil immense, d'un égoïsme absolu, indocile à tous bons avis, un de ses défauts fut de ne savoir inspirer à ceux qui l'entouraient ni l'amour, ni même la confiance : personne n'était en sûreté, ni devant les colères, ni devant les caprices de ce prince violent, inégal et fantasque. Michel de Chaugy, accoutumé à la douce et débonnaire familiarité du bon duc Philippe, dut se sentir mal à l'aise, bien que Charles lui donnât quelques témoignages de sa faveur (1), et parût reconnaissant des services qu'il avait rendus à son père.

Il est probable du reste que Michel ne fut plus attaché à la cour, sous le duc Charles, par des liens aussi étroits, car je ne vois pas qu'on lui donne ni qu'il prenne désormais la qualité de maître d'hôtel. Mais il gardait toujours la charge de chambellan, peut-être plus honorifique que réelle, et faisait toujours partie du conseil ducal (2). Pendant les dernières années du duc Charles, il remplit l'emploi très important de *commis aux finances de Bourgogne*, qui mettait dans sa main une grande partie de la puissance publique.

Le conseil des finances de Dijon, investi d'attributions très étendues, était en Bourgogne la véritable

---

(1) Par des lettres patentes du 14 février 1473 (v. st.), données à Dijon, il lui remet tous les droits qu'il pouvait avoir à l'occasion d'une acquisition de 110 livres de rente faite sur Marguerite de Cussigny, dame d'Oyé. (Mss. franç., 22241, 152).

(2) La Barre, t. II, p. 265, 271, 274.

commission exécutive du pouvoir ducal, et l'intermédiaire entre le duc, toujours absent, et ses pays de Bourgogne. C'est ce que prouve une lettre missive écrite de Saint-Omer par Charles le Téméraire, le 23 juillet 1475, au sire de Neuchâtel, à Claude de Dinteville et à Michaud de Chaugy, président et membres du conseil des finances à Dijon (1). Le duc, qui vient d'être instruit, par leurs lettres datées de Dijon 3 juillet, du sort malheureux de ses armes, et de la défaite de ses troupes à Guipy où le maréchal de Bourgogne a été fait prisonnier le 20 juin 1475 (2), leur demande de plus amples informations sur cette affaire, et sur les pertes qui en ont été la suite. Il approuve la nomination provisoire du sire de Neuchâtel en qualité de maréchal, donne à ses conseillers des finances ses instructions pour la défense des principales places du côté de France et d'Allemagne, et leur demande d'envoyer en Lorraine les compagnies d'ordonnance et les gendarmes des deux Bourgognes qui ne seront pas absolument nécessaires à la défense du pays. Il annonce que son intention est de se rendre lui-même en Lorraine à la tête de son armée campée dans le Luxembourg, tandis que le roi d'Angleterre, qui est débarqué à Calais, s'avancera en France.

On saisit encore d'autres traces de l'action exer-

---

(1) Elle est imprimée dans Gingins La Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi de 1474 à 1477*, t. I, p. 185, n° LXV.

(2) Voy. Gollut, *République Séquannoise*, nouv. édit, 1846, col. 1284 et 1285. — Le véritable vainqueur de cette journée fut Érard de Lespinasse, dit Béraud Dauphin.

cée par Chaugy sur les événements publics pendant les trois années tumultueuses qui précédèrent la mort de Charles le Téméraire. Il intervient aux États de Bourgogne assemblés pour voter un aide de 600.000 livres (1). Le 16 avril 1474, Pierre de Choisy, capitaine de Fouvans, s'engage envers Claude de Dinteville et Michel de Chaugy, « commis pour le fait du domaine et finances en Bourgogne », et envers J. Joard, chef du conseil, à garder fidèlement le château de Fouvans avec vingt hommes d'armes (2). Une autre pièce du 24 avril 1475, que nous reproduirons presque en entier, nous montre Dinteville et Chaugy délégués par le duc aux États de Franche-Comté pour y défendre les intérêts de leur maître.

Les gens des comptes de Monseigneur le duc de Bourgne à Dijon, à Regnault d'Aubenton, conseiller de nre dit seigneur et son receveur ou bailliage d'Auxois, salut. Nous vous mandons de par nre dit seigneur que des deniers de vre compte vous paiez, baillez et délivrez, assavoir aud. maistre Jehan de la Grange la somme de douze frans, aud. maistre Jehan de Molesmes semblable somme de douze frans, aud. Oudot Le Lièvre la somme de six frans, et aud. Nicolas Courbeton la somme de seze gros pour ung voiaige par eulx fait à estre alé de ceste ville de Dijon au lieu de Dole devers Monseigneur le président de Bourgne, messires Claude d'Inteville et Michault de Chaugy, chevaliers, commis sur le fait des finances en Bourgne pour parler et communiquer avec les depputez des estaz du conté de Bourgne illecques assemblez le VIe jour du présent mois d'avril, afin de par eulx fournir au receveur général de Bourgne ce qu'ilz devoient dud. ayde de termes passez, et pour asseurer ledit paiement pour le temps avenir, aussi pour veoir certai-

(1) Archives de la Côte-d'Or, Inv. Peincedé, II, 290.
(2) Peincedé, I, 837.

nes instructions obtenues par aucuns desd. députez, qui naguières ont esté par devers Monseigneur le duc. Et semblablement pour assister avec Monseigneur le mareschal de Bourgne et lesd. commis des finances pour parler aux nobles dud. conté de certaines matières touchant la garde et seurté des pays de par deçà, esquelles matières n'a esté rien conclud à lad. assemblée, obstant les nouvelles qui durant icelle survindrent de la prinse faicte par les Alemans des ville et chastel de Pontarlie, obstans lesquelles nouvelles mond. seigneur le mareschal et tous les nobles lors estans aud. Dole se partirent hastivement pour tirer vers led. Pontarlie, afin de pourveoir à la recouvrance d'iceulx ville et chastel, et semblablement se departirent tous les deputez desd. estas, pour retourner chacun en son lieu, par doubte des Alemans... Donné en la Chambre des comptes le XXIIIIe jour d'avril l'an mil CCCC soixante quinze, après Pasques (1).

L'événement auquel on fait ici allusion est l'entreprise tentée sur Pontarlier à la fin du mois de mars par les gens de Berne et de Soleure. Ils surprirent la ville sans défense, et repoussèrent la noblesse de Bourgogne accourue à la hâte pour les assiéger, puis ils firent retraite en bon ordre. Mais ce n'était là qu'un très petit épisode dans la dramatique histoire de cet empire qui s'écroulait. Pen-

(1) Arch. de la Côte-d'Or, B. 11720, cote 3074 bis. — La Barre, t. II, 265, a sur ce sujet une note intéressante : « Me Jean de la Grange, premier maître en la chambre des comptes de Dijon, et Jean de Molesmes furent à Dôle pour besongner avec Mons. le président de Bourgogne, Messire Deschanez [Claude de Dinteville] et de Chissey [Michel de Chaugy], chevaliers, conseillers et chambellans de monseigneur, sur le fait de la levée de l'aide de 100.000 livres dernièrement accordées à mondit seigneur par les gens des trois États de Bourgogne, auquel lieu de Dôle les députés desdits États comparurent, et aussi aucuns officiers de Salins, et fut délibéré de lever les deniers dudit aide en autres manières que par gabelles ».

dant que le grand duc d'Occident s'en allait si vite à sa ruine, tué par son ambition effrénée et par la haine de tous, Michel de Chaugy, qui n'avait pas eu d'enfants de Laurette de Jaucourt, et qui, jusque-là attaché à la politique d'un souverain détesté, ne savait pas ce que serait pour lui le lendemain, pensait à faire son testament. Le duc, par un acte spécial, lui avait permis de disposer de ses biens à sa volonté pour le salut de son âme et en faveur de qui il lui plairait, même en ce qui pourrait être contraire à la coutume de Bourgogne (1). Dans son testament, du 30 septembre 1476, cette clause a pour nous un intérêt particulier : « Item je donne et lègue en l'église d'Ambierle où sont enterrés mes prédécesseurs une *table d'autel* pour mettre sur le grand autel d'icelle église dudict lieu d'Ambierle, laquelle table est à Beaune en l'hostel de Laurent Jacquelin, et veux qu'elle soit menée audict lieu d'Ambierle à mes despens (2) ». La clause suivante nous apprend que Michel réservait aussi à l'église d'Ambierle une « représentation de son dict sieur et père, de louton armoyé de ses armes ». Personne ne sait ce qu'est devenue cette statue, bas-relief ou plaque gravée en cuivre ; il n'en est pas question dans les actes qui, après la mort du donateur, réglèrent entre les héritiers le partage de ses biens.

Michel de Chaugy fit comme une sorte de second testament en 1478, si du moins on peut

(1) Mss. franç., 22241, 160.

(2) Mss. franç., 22241, 140. — Cf. le *Roan. illustré*, IIIe série, p. 53.

donner ce nom à l'acte solennel par lequel il enrichit d'une fondation la Sainte-Chapelle du palais à Dijon. Il y avait fait bâtir à ses frais, probablement depuis que ses fonctions de commis aux finances de Bourgogne l'avaient fixé dans cette ville, une chapelle dédiée à son patron saint Michel, à la sixième travée du collatéral de droite, près de la porte du cloître. Le 11 octobre 1478, il y institue à perpétuité un chapelain qui célébrera chaque jour, à l'intention du fondateur, une messe suivie d'une autre *messe sèche* de *Requiem*, et d'un *De Profundis* pour le duc Philippe, son maître bien-aimé. Il déclare vouloir être inhumé dans la Sainte-Chapelle, et veut que chaque année, le jour de son anniversaire, les chanoines viennent chanter le psaume *Verba mea* autour de son tombeau. Le revenu annuel de la fondation était de 50 livres, dont une partie pour l'entretien de la chapelle de Saint-Michel (1).

Il faut revenir maintenant aux graves événements qui suivirent la mort du Téméraire, tué devant Nancy le 5 janvier 1477, non pas pour les raconter, mais simplement pour constater la part que Chaugy y a prise. Dès le premier février, le sire de Craon et Charles d'Amboise prenaient au nom de Louis XI possession du duché. Assurément les droits du roi sur les deux Bourgognes et surtout sur le duché étaient soutenables, bien que la princesse

---

(1) Mss. franç., 22241, 164. — D'Arbaumont, *Essai hist. sur la Sainte Chapelle de Dijon*, dans les *Mém. de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VI, p. 63 à 184 (voy. pp. 89, 134, 135, ce qui regarde la chapelle de Saint-Michel). — Courtépée, t. II, 99 et suiv. — Paillot, p. 122.

Marie, dans une lettre écrite le 23 janvier à Michel de Chaugy et aux autres membres du conseil, y fît de fortes objections tirées des lois et de l'histoire (1). Cependant quand on voit Chaugy, qui servait les ducs depuis trente ans, et avait été par eux accablé de dons, de charges et d'honneurs, abandonner sa jeune souveraine, soutenir les prétentions de Louis XI de toute l'autorité que lui donnait le maniement des finances et de la politique, il est délicat d'apprécier les motifs qui inspirèrent le zèle de cet allié sur lequel le roi devait si peu compter. L'embarras devient plus grand, quand on sait que tout fut alors marchandage de consciences, que les gentilshommes et officiers du feu duc traitaient, chacun pour son compte, aux meilleures conditions possibles, que le bailli de Dijon, par exemple, stipulait, non seulement la conservation de son office, mais des dignités nouvelles. La conduite de Chaugy serait moins suspecte, si elle avait été plus désintéressée; malheureusement nous savons à peu près le prix auxquel il mit sa soumission.

Il eut probablement une entrevue avec Louis XI à Thérouane, le 10 août 1477, car on trouve, datées de ce jour là, des faveurs nombreuses. Le roi lui accorda la jouissance viagère de tous les revenus sans exception de la châtellenie de Roussillon (2), sur laquelle le duc Philippe lui avait déjà donné

---

(1) Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. IV, Preuves, p. CCCLXV.

(2) Peincedé, XVII, 364 ; XXII, 857 et 869. — Les lettres de donation furent enregistrées le 30 octobre 1477.

300 livres par an. Il le retint pour son conseiller et chambellan ordinaire et domestique (1); il le nomma un des deux chevaliers assistants aux parlements et grand conseil de Bourgogne qu'il venait d'instituer, avec des appointements de 1085 livres (2). Un peu plus tard encore, Michel de Chaugy ayant eu la fantaisie de racheter les trois cinquièmes de Roussillon autrefois aliénés ou engagés aux ducs par les seigneurs de cette terre, le roi lui accorda des lettres patentes conformes à sa requête (3), bien que le droit de retrait féodal fût ici assez douteux.

On peut dire, il est vrai, pour excuser la défection de Chaugy à la cause de ses maîtres et bienfaiteurs, qu'il n'avait pas attendu les faveurs royales pour entrer dans les vues de Louis XI et se convertir à la politique d'annexion. Dès le mois de juillet, on voit Michel de Chaugy et ses collègues du conseil de Bourgogne en correspondance avec le roi; ils l'informent de l'émeute arrivée à Dijon et de l'assassinat du président Joard (4). Louis XI

---

(1) Peincedé, XXII, 850 ; XXIX, 634, etc.

(2) Peincedé, XXII, 850. — Paillot, p. 122, etc. — Voyez les lettres d'institution de ces deux corps dans dom Plancher, t. IV, Preuves, pp. CCCLXXII et CCCLXXIV. — Selon Paillot, Michel de Chaugy n'aurait pu exercer sa charge qu'à la chambre du conseil, les troubles ayant fait différer quelque temps l'établissement réel du nouveau parlement.

(3) Bibl. nat., Manuscrits, fonds français, 3887, f° 208. — Baudiau, II, 512. — Arch. de la Côte-d'Or, Inv. Peincedé, II, 319. — Sur ce retrait de la seignéurie de Roussillon, voy. Dom Plancher, II, 153, et Courtépée, II, 583. — Les lettres patentes de Louis XI paraissent n'avoir pas reçu leur exécution, par suite de la mort de Michel de Chaugy.

(4) *Analecta Divionensia. Correspondance de la mairie de Dijon*, t. Ier, p. 212, et Introduction, p. LXXXIX.

avait une telle confiance en ce nouveau serviteur, qu'il le chargea, avec l'évêque de Langres, de rechercher exactement aux archives de Dijon les titres et chartes qui pourraient servir à appuyer ses droits sur les domaines de Bourgogne (1).

Le pays s'agita pendant deux ans, mais la conquête ou la soumission étaient achevées quand Louis XI entra à Dijon, au mois de juillet 1479. Michel de Chaugy intervint encore, le 3 octobre suivant, dans un traité où il prenait sa qualité de conseiller et chambellan du roi (2) ; mais il mourut cette année là même, ou dans les premiers mois de 1480.

Ce qu'a valu — tout mis en balance — cette vie d'un des grands officiers de la cour de Bourgogne, le lecteur en jugera.

Les pérégrinations, en 1562, des reliques de la collégiale de Saint-Just de Lyon, à travers le Lyonnais, le Forez et l'Auvergne pour les soustraire au pillage des protestants. — Communication de M. Richard.

M. Richard donne lecture du mémoire suivant.

« Au moment où ce qui reste de l'ancien cloître de la Primatiale de Saint-Jean va disparaître totalement sous la pioche des démolisseurs pour l'élargissement de la rue de la Bombarde et de la rue Tramassac, il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler un épisode peu connu des guerres de religion à Lyon.

Lors de la prise de cette ville par les protestants,

(1) Invent. Peincedé, XXII, 855.
(2) Peincedé, XXIX, 694.

ceux-ci furent en effet retenus pendant un jour devant ces murailles. L'obéancier de la collégiale de Saint-Just profitant de ce délai put sauver la plus grande partie des reliquaires de son église.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir aux archives départementales du Rhône, une pièce qui relate ce fait (1); elle est présentée sous forme de compte des frais que l'obéancier réclame au chapitre pour en être remboursé. La voici :

Fraiz faictz par François Pupier, obéancier de Sainct-Just de Lyon, pour la salvation et conservation de certains reliquaires de ladicte église, desquelz il se seroit chargé par ses recepissés et par ordonnance du chapitre d'icelle église et ce au mois d'apvril mil cinq cens soixante deux après Pasches, desquelz fraiz ledict Pupier demande estre remboursé.

Et premièrement pour avoir faict conduire lesdicts reliquaires à Corzieu et de Corzieu à Montrotier, tant aux bouviers que aux personnes qui les accompagnoient dix livres tournois pour ce. x

Item environ la mimay audict an mil cinq cens soixante deux, ledict Pupier auroit esté adverty par ses parentz qui sont des principaulx de la religion nouvelle pour le baron des Adretz qui lhors commandoit en la ville de Lyon vouloir envoier prendre au corps ledict Pupier par le prévost des mareschaulx pour le contraindre à rendre lesdicts reliquaires et mandèrent lesdicts parentz dudict Pupier à icelluy Pupier que si ledict baron des Adretz le tenoit il le feroit pendre parce qu'il disoit que ledict Pupier auroit desrobé lesdicts reliquaires de combien que lesdicts parentz dudict Pupier l'exhortassent à rendre lesdicts reliquaires ce que icelluy Pupier eust peu faire et le faisant en fusse demeuré quicte et néanmoins ledict Pupier pour le zèle qu'il avoit à la conservation des-

(1) Cette pièce a été commentée par M. Niepce (*Archéologie lyonnaise*, page 63); cet auteur a eu le tort de ne pas publier ce document, inédit à ce que nous croyons.

dicts reliquaires et à l'église n'auroit voulu rendre lesdicts reliquaires ains (*mais*) se seroit resoulu de les sauver et partant dez le quinzième de may audict an soixante deux auroit abandonné sadicte maison de Montrotier et auroit conduict et faict conduire lesdicts reliquaires la pluspart de nuict et le plus secretement qu'il luy estoit possible avec grand peine et grand dangier de sa vie et à petites journées et à grandz fraiz, premièrement à Montbrison et là parce que l'on disoit que les gens de la religion nouvelle y debvoient venir au Puy en Auvergne et pareillement parce que le bruit fust que lesdictes gentz de la religion nouvelle debvoient venir au Puy en ung cheard prez de Clarmont en Auvergne duquel lieu finablement quand l'armée conduicte par les seigneurs grand prieur d'Auvergne, de Sainct-Chamond et Hautefeuille seroient venus en ce pays de Lyonnois et Forestz ledict Pupier qui ne pouvoit plus porter la despense auroit ramené lesdicts reliquaires avec autant de fraiz, dangiers de sa personne et peine que auparavant et iceulx reliquaires auroit redmit au lieu de Chazelles et dans la maison paternelle dudict Pupier, que fut environ la my septembre audict an mil cinq cens soixante deux. Ainsi ledict Pupier depuys ledict jour quinzième may jusques audict jour quinzième septembre auroit tousjours esté absent de sa maison et auroit vacqué à mener ramener de lieu en aultre garder et conserver lesdicts reliquaires sans ce que ledict Pupier eusse aultre chose à faire que de pourvoir à la garde et seureté desdicts reliquaires aussi auroit vacqué l'espace de quatre mois entiers devant lequel temps ledict Pupier auroit tousjours logé par les hostelleries luy troisiesme à cheval et ung homme de pied et auroit despendu ordinairement par chascun jour scavoir est la somme de quatre livres tournois ainsi en quatre mois quatre centz quatre vingtz livres tournois pour ce cy . . . . . iiij^{cc} iiij^{xx}

Item ledict Pupier durant ledict temps de quatre mois auroit enduré une grandissime peine et sollicitude pour mettre lesdicts reliquaires en lieu seur et auroit exposé sa personne à une infinité de dangier partant demande pour ses vacations à ce que ledict chapitre verra estre raisonnable mesmes que ledict Pupier n'estoit tenu de soy travailler tant extraordinairement.

Item pour avoir faict conduire lesdicts reliquaires de lieu à aultre tant à beufz que à muletz et pour avoir loué plusieurs personnes pour les acompagner avec ledict Pupier pour la seureté d'iceulx ledict Pupier auroit frayé (*dépensé*) pour le moins cent livres pour ce. c

Item et d'autant que ledict Pupier eust esté prins et aprehendé par les gentz de la religion nouvelle il eusse esté contrainct de rendre lesdicts reliquaires, icelluy Pupier pour à ce obvier auroit abandonné sadicte maison de Montrotier comme dict a esté ce que aiant faict une bande desdicts gentz de la religion nouvelle quand leur camp alla à Montbrison en haine de ce que ledict Pupier auroit sauvé lesdicts reliquaires seroit allée en ladicte maison et icelle auroit pillé et saccagé et faict de dommaige audict Pupier en ses bledz, vins, foins, avoines, lardz et aultres provisions et encores en ses aultres meubles pour plus de cinq cens livres tournois lequel saccaigement ledict Pupier n'eust souffert s'il n'eust esté chargé desdicts reliquaires parce que au moien de ses parentz qui sont des principaulx de la religion nouvelle il eust peu temporiser en sadicte maison de Montrotier mais en haine de ce que ledict Pupier avoit emmené lesdictes reliques sadicte maison fut saccagée ainsi est raisonnable que le chapitre luy reface ses dommaiges et dommaiges lequel ledict Pupier estime à tout le moins à cinq cens livres tournois pour ce cy . . . . . v c

Item et mesmement lesdicts gens de la religion nouvelle auroient emené ung coffre à bahut de ladicte maison de Montrotier dans lequel estoient plusieurs papiers d'importance appartenantz audict Pupier et entre aultres les papiers et les comptes de la corroierie (*courrier*) de ladicte église que ledict Pupier auroit administré au moien de laquelle perte ledict Pupier n'auroit peu rendre sesdicts comptes et auroit esté contrainct en accorder avecques messires à cens livres tournois combien que si il eusse eut sesdicts papiers il prétend qu'il luy eut estée plustost deub que aultrement à quoy prie ledict Pupier Messires qu'ils y aient égard.

Et à ce que messieurs du chapitre ne treuvent estranges les présentes que dessus ilz doibvent considérer que toutes

les églises de Lyon ont perdu leurs reliquaires irrécupérablement ne se trouvant personne qui voulsissent se mettre au dangier qu'a fait ledict Pupier. Et que tout ce que messires auront de leursdicts reliquaires deduicts les présentes que dessus et leur sera autant de gaigné.

A la suite de cette requête vient la décision du chapitre que voici :

Lundy dix neufviesme du mois de febvrier l'an mil cinq cens soixante quatre.

Chappitre ordinaire de l'église collégiale et secullière de Saint-Just de Lion jour lieu et heure accoustumé estre tenu auquel ont assisté vénérables messires François Pupier, vén. Anthoine de Belièvre secrestain, Pierre Palerne maistre du cueur, Jehan Laurencin, Benoist de Rocheffort, Michel Gauteret, Marcellin Fournel, Jacques Duvergier et Pierre Bochu, chanoines de ladicte église cappitullans.

Comme ledict sieur Pupier obéancier eusse remonstré que l'année soixante deux dernière s'estant chargé par ordonnance du chapitre de ceans et soubz son recepissé de certains reliquaires de l'église de céans plus aplain mentionnés par sondict recepissé pour iceulx reliquaires conduire en lieu de seurté ramener et garder il auroit vacqué pendant l'espace de quatre mois exposant sa personne à une infinité de dangiers et auroit faict de grands fraiz pour lesquels et pour ses peines et vacations ledict sieur Pupier demande luy estre payée la somme de mil livres et plus par certains comptes que il auroit présenté à messires du chapitre de céans et que mesdicts sieurs du chapitre eussent prié ledict sieur Pupier attendu la poureté de leur église de soy vouloir contenter pour les fraiz qu'il prétendoit avoir faictz pour la salvation garde et tuition desdicts reliquaires de la somme de deux centz cinquante livres tournois laquelle somme mesdicts sieurs du chapitre luy accorderoient volentiers à rabbattre et déduire icelle somme sur les plus clairs et liquides deniers que ledict sieur Pupier obéancier susdict pouvoit debvoir au chapitre de céans et que moiennant ce icelluy sieur Pupier eust à remettre céans lesdicts reliquaires dont il se seroit chargé. Ce

que auroit esté accepté par ledict sieur Pupier obéancier susdict moiennant et toutesfois et à la charge que mesdicts sieurs du chapitre pour toutes et chascunes les pensions livraisons anniversaires et autres fondations annuelles et perpétuelles que ledict sieur Pupier tant en son nom que comme héritier médiat ou immédiat de feuz messieurs François et Charles Pupier, Anthoine Porret, Pierre et Anthoine Pupier ses oncles debvroit à mesdicts sieurs du chapitre et pour lesquelles pensions livraisons anniversaires et aultres fondations certaine grange appelée de la Pomerée haguère appartenant audict sieur Pupier seroit obligée et hypothéquée à mesdicts sieurs du chapitre, iceulx dicts sieurs eussent à eulx addressés contre messires les recteurs de l'Hostel-Dieu de cette ville de Lyon comme tenementiers de ladicte grange de la Pomerée pour avoir payement desdictes pensions, livraisons, anniversaires et aultres fondations et arrérages d'icelles sans ce que par cy après ils peussent s'en addresser audict sieur Pupier obéancier susdict. Ce qui pareillement auroit esté accepté par mesdicts sieurs du chapitre à la charge toutesfois que icelluy sieur Pupier seroit tenu fournir tous les fraiz qu'il conviendroit à mesdicts sieurs et poúr contraindre par justice lesdicts sieurs recteurs de l'Hostel-Dieu à reconnoistre de nouveau lesdictes pensions et payer les arrérages et que mesdicts sieurs ne seroient tenus que a prester leur nom ce qui auroit aussi esté accepté par ledict sieur Pupier. Or est-il ainsi que par devant le notaire royal et scribe et secretaire dudict chapitre de Sainct-Just soussigné en présence des témoins après nommés personnellement establys les susdicts sieurs cappitullans.

Establys les susdicts sieurs chappitullans non point pour nouz mes pour nous bien aymés et féals amys et avec nous etans Parisot clerc demeurant à Lyon pour lesquels est faisantz et representans le chapitre de ladicte église collégialle et séculière de Sainct Just de Lyon pour eulx et leurs successeurs d'une part et ledict sieur Pupier obéansier susdict pour luy et en son nom d'aultres lesquelles parties scachant de leur bon gré etc. (*sic*), ont faict entre elles les paches et conventions, accordz, promesses et quictances que s'ensuivent.

Premièrement que lesdicts sieurs capitulans faisans et representans le chapitre de ladicte église ont accordé comme par ces présentes ilz accordent audict sieur Pupier obéansier susdict la somme de deux centz cinquante livres tournois pour tous et chascuns les fraiz que iceluy sieur Pupier auroit faict pour salvation, garde et tuition desdicts reliquaires et pour tout ce que ledict sieur Pupier pouvoit pretendre luy en estre deub à prendre ladicte somme de deux centz cinquante livres tournois par ledict sieur Pupier icelle déduire et rabbattre sur les plus clairs deniers que icelluy sieur Pupier pourroit debvoir audict chapitre et laquelle somme de deux centz cinquante livres tournois lesdicts sieurs capitulans ont promis et promettent entrer et allouer audict sieur Pupier sur lesdicts plus clairs deniers que icelluy Pupier pourroit debvoir audict chapitre.

Item lesdicts sieurs capitulantz faisantz et representantz le chapitre que dessus ont promis et accordent audict sieur Pupier que pour toutes et chascunes les pensions, livraisons, anniversaires et aultres fondations deues par ledict sieur Pupier tant en son nom que comme heritier susdict desdicts feuz Porret et Pupier ses oncles et pour lesquelles ladicte grange de la Pomerée seroit hypothéquée envers mesdicts sieurs mesdicts; sieurs s'en addresseront et seront tenus s'en addresser à mesdicts sieurs les recteurs de l'aumosne genérale tenementiers de ladicte grange de la Pomerée sans qu'ilz s'en puissent addresser audict sieur Pupier lequel sera tenu de fournir tous les fraiz qu'il conviendra faire pour contraindre par justice lesdicts recteurs de l'hospital à reconnoistre de nouveau lesdictes pensions, livraisons, anniversaires et aultres fondations de laquelle reconnoissance desdicts recteurs de l'hostel-Dieu advenir lesdicts sieurs capitulans dès cette heure comme pour lhors ont deschargés et par ces présentes deschargent et quictent ledict sieur Pupier de toutes et chascunes lesdictes pensions, livraisons, anniversaires et aultres fondations qui seront recogneues par lesdicts recteurs de l'hostel-Dieu au prouffict dudict chappitre.

Item ledict sieur Pupier moiennant les choses susdictes a quicté et quicte lesdicts capitulantz de tout et en quoy ils luy pourroient estre tenus pour la garde salvation et tuition

desdicts reliquaires et lesquels reliquaires icelluy Pupier a promis et promet rendre et remettre céans au premier jour en luy rendant par mesdicts sieurs son recepissé et les deschargeant souffisamment de plus a promis et promet ledict Pupier pour tous les fraiz qu'il conviendra faire pour contraindre par justice lesdicts recteurs de l'hostel-Dieu à reconnoistre de nouveau lesdictes pensions, livraisons, anniversaires et aultres fondations.

(Archives du Rhône, fonds de Saint-Just, liasse 7, cartons 2 et 2 bis.

Que les reliquaires sauvés aient contenu leurs reliques, le document ne le dit qu'une fois, mais en spécifiant bien que la maison du chanoine Pupier à Montrotier fut saccagée en haine de ce qu'il avait emmené les reliques, ce qui prouve que là, comme ailleurs, les protestants en voulaient plutôt aux reliques qu'aux reliquaires.

En comparant les divers inventaires des reliques de la collégiale et entre autres celui de 1540 avec celui de 1572, on peut en partie reconstituer la liste des reliquaires échappés au désastre. De ce nombre étaient : 1° la rose d'or donnée par le pape Innocent IV, elle était garnie de onze feuilles d'or avec une pierre au milieu ; elle ne fut perdue qu'en 1793.

2° Le chef de saint Just garni d'une couronne d'or, celle-ci est mentionnée comme ayant été perdue depuis, lors de l'inventaire de 1572. Le crâne de saint Just est encore conservé dans cette paroisse.

3° Une châsse en or massif, donnée par le roi Louis XI. Ce reliquaire fut vendu peu après par le chapitre, d'après M. Niepce (1), pour se créer quel-

(1) Ouvrage cité, page 68.

ques ressources. En effet, il ne figure pas aux inventaires postérieurs.

Il devait y avoir d'autres reliquaires que nous ne pouvons pas mentionner avec certitude, mais que l'on retrouve plus tard. Il est probable aussi que le sieur Pupier sauva les ornements et vases sacrés que l'on retrouve en grand nombre dans l'inventaire suivant.

Bien entendu, les corps entiers de saint Just, de saint Antioche, de saint Elpide, de saint Patient, de saint Lupicin, de saint Étienne, de saint Arige, de saint Rémi, etc., tous évêques de Lyon, enfermés dans de riches tombeaux, ainsi que d'autres reliques insignes, au nombre de plus de 40, que le catalogue le plus ancien et le plus détaillé, celui de 1240, mentionne tout au long, avaient été profanés et perdus irrémédiablement.

Ce parent de la religion nouvelle qui renseignait si bien l'obéancier était Antoine Pupier, bourgeois et citoyen de Lyon, qui dressa lui-même l'inventaire, pour le compte du baron des Adrets, de ce qui restait à Saint-Just.

Le bailliage de Forez en 1665. — Communication de M. H. Matagrin.

M. E. Brassart donne lecture, en l'absence de M. Matagrin, de la note suivante.

En 1665, les habitants de Saint-Barthélemy-Lestra étant en procès avec Jacques du Rosier, écuyer, firent constater par acte, reçu Me Ponthus notaire

à Saint-Laurent-de-Chamousset, leurs doléances au sujet de la parenté qui unissait leur adversaire ou ses parents avec la presque totalité de Messieurs les officiers de la sénéchaussée de Saint-Étienne et Roanne, bailliage de Forez, exercés à Montbrison.

Ils exposaient donc à ces magistrats que :

Mre Arnoux du Rosier, doyen des conseillers au bailliage, et Mre François du Rosier, sieur de Taix (1), lieutenant particulier en l'élection, étaient ses oncles paternels et le dernier avait épousé la sœur de Mre Jacques Pouderoux, lieutenant général, et de Mre Pouderoux, conseiller au bailliage.

Mres Vital Chappuis, lieutenant criminel, Pierre Chappuis, lieutenant particulier, assesseur criminel, et Chappuis de la Goutte, conseiller, étaient ses cousins.

Mre Boyer, conseiller, avait épousé la sœur de Mre Vital Chappuis et se trouvait donc cousin-germain par alliance de Mre du Rosier.

Enfin, la femme de Mre Vital Chappuis avait deux sœurs mariées, l'une avec Mre Ramey et l'autre avec Mre Guingard, tous deux conseillers.

Ruines du château de Rochebaron. — Don de M. l'abbé Prajoux.

M. l'abbé Prajoux offre à la bibliothèque de la Diana quatre photographies des ruines du château

---

(1) Taix, *alias* Thaix, *alias* Tet, commune de Virignieu (Loire). E. B.

de Rochebaron. Il a bien voulu y joindre une note descriptive.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

ANNEXE N° I

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 1896.

BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes prévues au budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 f.	4470 »	4230 »	4170 »	60 »
2. Cotisations à 15 f.	1650 »	1590 »	1545 »	45 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	16 »	16 »	» »
Total.....	6330 »	6036 »	5931 »	105 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau, ports d'imprimés.	500 »	392 30	392 30	» »
3. Entretien de la salle et de ses annexes.....	100 »	98 80	98 80	» »
4. Chauffage.....	100 »	63 20	63 20	» »
5. Indemnité au concierge.....	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions diverses.....	3000 »	3000 »	2352 15	647 85
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	350 »	350 »	350 »	» »
8. Fouilles et moulages.....	200 »	32 90	32 90	» »
9 Frais d'encaissement...	150 »	135 30	135 30	» »
10 Achat de jetons ..	300 »	» »	» »	» »
11 Imprévu	310 »	57 50	57 50	» »
Total.....	6330 »	5450 »	4802 15	647 85

BALANCE

Recettes effectuées.....	5.931 »
Dépenses effectuées.....	4.802 15
Excédent de recettes.....	1.128 85

BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes.

	Recettes prévues au budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1 Excédant de recettes de l'exercice 1895	2587 70	3587 70	3587 70	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	285 »	285 »	240 »	45 »
3. Restes à recouvrer sur vente de publications	115 »	115 »	» »	115 »
4. Intérêts des fonds en dépôt	10 »	45 »	45 »	» »
Total	3997 70	4032 70	3872 70	160 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Restes à payer : frais de bureau	144 55	144 55	88 50	56 05
2. Impressions	915 »	912 66	912 65	» »
3. Solde de la souscription pour Châtelneuf	30 »	30 »	» »	30 »
4. Etablissement d'une porte à la salle d'archives	45 »	45 »	45 »	» »
5. Entretien de la salle	50 »	51 25	51 25	» »
6. Réparations aux murs de la Diana.	360 25	173 »	173 »	» »
7. Achat de livres, abonnements, reliures	400 »	301 20	301 20	» »
8. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire	300 »	300 »	300 »	» »
9. Impressions	1000 »	1654 30	1000 »	654 30
10. Imprévu	752 90	» »	» »	» »
Total	3997 70	3611 95	2871 60	740 35

BALANCE

Recettes effectuées	3.872 70
Dépenses effectuées	2.871 60
Excédant de recettes	1.001 10

Résultats généraux de l'exercice 1896.

Recettes du budget ordinaire....	5.931 »	9.803 70
Recettes du budget additionnel..	3.872 70	
Dépenses du budget ordinaire...	4.802 15	7.673 75
Dépenses du budget additionnel..	2.871 60	
Excédant de recettes à porter au budget additionnel de 1897.....		2.129 95

ANNEXE N° II.

BUDGET ADDITIONNEL DE 1897.

Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1896.....	2.129 95
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées...	150 »
3. id. sur vente de publications..	115 »
4. Intérêts des fonds en dépôt.....	10 »
TOTAL.....	2.404 95

Dépenses.

1. Frais de bureau.....(restes à payer de 1896)	56 05
2. Impressions .....(id.)	1.302 15
3. Solde de la souscription pour Châtelneuf.....(id.)	30 »
4. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire...	300 »
5. Imprévu.....	716 75
TOTAL.....	2.404 95

ANNEXE N° III.

BUDGET ORDINAIRE DE 1898.

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs	4.260	»
2 Cotisations à 15 francs	1.605	»
3. Subvention de la ville de Montbrison	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société	10	»
TOTAL	6.075	»

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire	1.200	»
2. Frais de bureau, ports d'imprimés	400	»
3. Entretien de la salle	100	»
4. Chauffage	100	»
5. Indemnité au concierge	120	»
6. Impressions	3.000	»
7. Achats de livres, abonnements, reliures	450	»
8. Fouilles et moulages	200	»
9. Frais d'encaissement	150	»
10. Achat de jetons	200	»
11. Imprévu	155	»
TOTAL	6.075	»

II.

QUELQUES DOCUMENTS SUR LA PREMIÈRE GUERRE RELIGIEUSE EN FOREZ, 1562,

RECUEILLIS PAR LE MARQUIS D'ALBON.

PROCES CONTRE JEHAN FILZ DE FEU JEHAN DE ROYN, POUR QUELQUE ILLICITE PILLAGE ET LARRECIN PAR LUY FAICT DERNIEREMENT A LA PRISE DE LA VILLE DE MONTBRISON EN FORESTZ A ESTE MIS AU COLLIER TROIS HEURES ET BANNY PERPETUELLEMENT, XIe D'AOUST 1562 (1).

Le procès criminel fait et forme par devant nous tres honores seigneurs Syndiques Juges des causes criminelles de.ceste cite a l'instance et prosequution du seigneur lieutenant es dite cause instant contre Jehan fils de feu Jehan de Rouin de Molans frontiere de Normandie.

Lequel, estant constitue prisonier, a volontairement confesse que, huit jours au paravant la prise de la ville de Montbrison en Forestz, il cacha en certain estable de la mayson d'un qui avoit este au paravant son maistre, par le commandement d'une sienne sœur, une croys, une platine, ung calice et une custodie d'argent qui avoynt este baillies en garde a lad. femme par sond. frere qui avoyt charge de retirer telz meubles d'esglise pour l'evesque de Gap (2). Et ce pour eviter que lesd. choses ne fussent prises par les ennemys. Estimant les avoir par ce moyen mis en lieu seur et hors de tout dangier

---

(1) Archives de Genève. Procès criminel no 1057.

(2) Il est à noter que l'évêque de Gap n'est autre que Gabriel de Clermont (1527-1571) lequel avait embrassé la réforme et sur lequel on peut voir *Gallia Christiana*, I, p. 469, et Albanès, *Gallia Christiana novissima*, col. 516-517.

se confiant en la preudhomie et loyaulte dud. Jehan. Et advenant le jour de la prise de lad. ville apres que pour sauver sa vie il se fut rendu a certain seigneur nomme en son proces avec lequel il avoyt quelque cognoissance. Estans quelques uns des souldars de la compagnie dud. seigneur entrez en propos avec luy comment ilz porroient trover quelque tresor et bon butin. Iceluy Jehan comme deloyal contrevenant a son debvoir, sans estre aucunement contrainct ains de son propre movement leur dit et declaira quil en savoit bien un en la susd. mayson que lui mesmes y avoit cache. Ce questant declaire par lesditz souldars et confirme par ledit Jehan audit seigneur il les mena tous à environ neuf heures de nuict en la mayson de sond. maistre et alendroit ou il avoyt cache lesdits choses desquelles ilz prindrent seulement une partie assavoir la croys et la platine d'argent. Lesquelles choses ayans mises en pièces, ilz se partirent entre eux et luy en firent part et portion pource qu'il le leur avoyt revele; de laquelle il a este trove saysy l'apportant en ceste cite. Et davantage lesd. soldars ayans aussy pris le drap de soye de certaine chappe, icelluy Jehan print paraillement de la toille verte dont elle estoit doublée de laquelle il s'est accoustré comme on le voyt presentement.

Et comme plus a plein est contenu en son proces.

Responces de Jehan filz de feu Jehan de Royn de Molans pais confrontant la Normandie faictes es mains de monsieur le lieutenant, ce 4 d'aoust 1562.

Lequel apres avoir preste serment de respondre la verite.

Interroge despuis quant il est detenus et la cause pourquoy. Respond quil est detenus despuis na guere parce que lon pensoit que il fust espion.

Interroge de quel art il est. Respond quil est escarcellier.

Interroge quil est venu fere en ceste cite. Respond quil est venu tant pour ouyr les presches pour estre instruict en la parolle de Dieu, que pour y trouver maistre.

Interroge sil est point marie. Respond que non.

Interroge dont il vient. Respond quil vient du pays de Forest ou il demorait avecq ung maistre escarcellier et bour-

sier, auquel il fust oste toute sa marchandise, et sacage tellement quil navoit moyen de plus lentretenir.

Interroge sil a pas este trouve saisy de largenterie qui a luy a este trouve asse (*avoir*). Respond que ouy.

Interroge de qui il a heu lad. argenterie ou de despuis quant et quil le nomme. Respond quil a heu dud. argenteur a la prise de Montbrison et le trouverent luy et deux aultres soudardz cache et foulle dans terre en ung estable et layant trouve le se partirent et eust a sa part ce qui lui a este trouve.

Interroge sil estoit soudard aud. lieu. Respond que non.

Interroge sil estoit demorant aud. Montbrison et avecq qui. Respond quil demoroit avecq ung secretaire de la Royne qui sen alloit pour persecuter les evangelistes, et estoit du coste des papistes, et demora avecq ung maistre aguilletier, daultant que voullant sortir de la ville il fust empesche.

Interroge quil declare comment il a heu led. argent. Respond que sondict maistre le secretaire de la Royne se partant de la ville pour trouver les evangelistes il baillast en garde aud. Jehan et a une femme nommee la dame lenquestuse soyent asse (*avoir*) lesd. platine, une croix, ung calice, une coustode dargent pour garder si les ennemys venoyent et lesquelles choses ils cacherent dans la terre un estable et advenant que la ville est passee du coste des evangelistes certains soudardz le contregnent a le manifester mettant la main a lespee et la luy presentant ce quil fist et estans en nombre de quatre se partirent lad. argenterie et en heust a sa part ce que luy a este trouve.

Interroge à qui il en delivra le reste. Respond quil est demore cache en lad. estable de lenquesteur Poiner ou il y a ung calice, une custode dargent encontre une muralle dud. estable asc. la custode en ung corps destable et le calice en ung aultre lieu.

Interroge qui lavoit baille a son maistre. Respond quilz avoyent estes bailles de la part de levesque de Gast (*sic*) a son maistre qui avoit charge de les retirer.

Interroge si est pas vray que les evangelistes estans entrez

en lad. ville il se mist pas de leur coste et sil pilla pas ce quil scavoit et qui ly encor estoit baille en garde, de mesme ladicte argenterie. Respond que ouy et revelast esd. troys soudardz led. buttin dont il eust sa part.

Interroge qui luy a baille la bourse. Dict quelle estoit en ung petit guesson de cuyvre ou il y avoit des petis os et reliques et une petite botelle de cuyvre.

Interroge qui eust led. petit escrin. Respond quil le laissa la ou il trouva lad. bourse.

Interroge dont il a heu langellot qui luy a este trouve dans la bourse. Respond quil a heu largent de ses gages et la tousiours garde despuis la mort du roy Henry.

Interroge si estant interroge quel il estoit il n'a pas respondu quil est estoit soudard. Respond que ouy combien que a la verite il nestoit point soudard mais serviteur comme cy dessus a dict.

Responces de Jehan filz feu Jehan de Royn de Meulans neuf ou dix lieues de là en Normandie, es frontieres, le 5e daoust 1562.

Aiant jure et interroge pour quoy il est detenu, respond que cest pour ce qu'il a este trouve saisy de quelque relique quil eut de la dernière prise faicte a Montbrison, et y servoit le secretaire de la royne aud. Montbrison il y a environ quatre ans, suyvant la Cour jusques des un an en ça quil revint, et que sond. maistre sen alla en Auvergne, il se mit au service de certain aiguilletier, et il fust pris par les ennemys qui le vouloient faire mourir jusques il leur eut revele quelque chose et lors il leur enseigna une croix couverte d'argent le dedans de boes et une platine, et cela estoit dans la terre ou lui mesme l'avoit cache.

Interroge qui ly avoit baille respond que estoit son maistre monsieur de la Forest (1) qui lavoit laissé à son logis, qui

(1) Monsieur de la Forest doit être identifié avec monsieur Paparin, seigneur de Forests (Et. du Tronchet, *Lettre* 219). Le prieur de Savignieu était également Paparin, doyen de Notre-Dame de Montbrison, peut-être Pierre qui devint évêque de Gap le 13 août 1572.

avoit charge dune eglise appelle Savigneu pour levesque de Gap, auquel il envoioit a Paris, et le mellieur y est encore, ascavoir ung calice, une custode, et d'aultres choses et de la vaiselle, et ne leur voulut enseigne, et le calice est en lestable et son maistre avoit laisse la croix a une siene seur madame lenqueteuse Poincte (1).

Et son maistre le laissa la et ne le voulut suyvre parce quil alloit avec les papistes et ly se mit avec ung aiguilletier fidele et led. ennemys estans entrez le vouloient tuer pour ce quil estoit arme, sa foy le sauva, et se mit à genoulx devant M. le baron des Adres, et demouroit [led. aguilletier en bas de la maison de son maistre, et vint ung assaut huict jours avant que la ville fust prise et madame ly dict quil l'alla serrer ce quil fit et serra ce qui y est, ascavoir la platine, la croix pres dune muraille dans lestable, et le calice en ce mesme estable pres d'une aultre muraille.

Interroge qui le scait avec ly. Respond personne quelle.

Interroge pourquoy il ne prit le reste ; respond pour ce quil nen vouloit pas prendre et cela veut rendre a son maistre mays de peur de perdre la vie il le revela, le reste estoit pour son maistre, et livra le moindre a celle fin de sauver le reste a son maistre et de peur de se trouver infame envers son maistre, et apporta cecy pour apprendre ung mestier.

Interroge sil estoit pas arme a Montbrison comme les

---

(1) Le véritable nom de l'enquesteur doit être Poinet. Cf. arrêt du 18 mars 1559 (v. style) « Entre messires Jehan Gras et Jehan Poinet enquesteurs ou bailliaige de Forest demandeurs en reiglement d'une part, et messire Claude Trunel chastellain de Montbrison, messire Jean Papon lieutenant civil et criminel aud. bailliaige de Forest, messire Pierre Faverjon et Pierre Darmes examinateurs aud. bailliaige, lesd. Trunel et Papon defendeurs aud. reiglement et lesd. Faverjon et Darmes intervenans aud. proces et aussi demandeurs en reiglement contre lesd. Gras et Poinet defendeurs d'aultre et encores led. Trunel demandeur en requeste dune part et led. Papon defendeur d'autre ». (Arch. nat. 1593 f°. 263, v°.).

aultres, le nye, et ne se deffendit pas et besognoit tousiours a ce quon lenoivoit.

Interroge combien ilz estoient, respond trois, et ly baillerent de sa prise sa part, et ne pensoit pas faire mal a prendre cela, et venoit en bonne volonte, pour estre instruict en la saincte escriture, et pour apprendre son mestier.

Interroge ou il a employe et mis le reste; respond quil est en lestable et si cela ne se treuve veritable il a veu (*sic*) avoir le fuet par la ville et les deux oreilles copees, et se trouvera comme il le scait bien tres vray, et toute la vaisselle.

Interroge de quel coste ; respond quil est au milieu de la muraille dans la terre de lestable, et ung aultre coste est au coing de la mangeoire entre une aultre muraille, a laultre corps destable, et la ou on mettoit les fagotz ainsy quon treuve une porte a deux pas prest, et cest le calice et la custodie, et la vaisselle, Madame en a la clefz, a la muraille du milieu quest entre deux et nest plus profond en terre gueres plus de deux pied, et vie (*sic*) sad. maitresse ou il deterra ce quil porte mays ce qui est encor la elle ne le scait pas, ouy bien ? le reste de la vaiselle.

Interroge pourquoy il ne dict cela a commences ; respond quel ne pensoit pas parler a la justice, et quant cy publiquement.

Interroge sil dict pas quil le presenta au capitaine et quil ly avoit donne le pilliage ; respond que cela estoient mensonges.

Interroge si quant ilz le menacoient de le faire mourir il leur dict pas que silz ly vouloient faire part, il leur declareroit, le nye, mays, le ly baillarent en verite.

Sil a pas dict quil estoit des fidelles ; respond quil entent en estre pour estre venu en ceste ville.

Interroge quest ce quil a pris daultre ; respond navoir rien pris.

Interroge sil sen voulut pas sortir avec les papistes de Montbrison, sil a pas cela dict mays quon lempescha ; respond quil sen fust bien sorty sil eut peu mays les portes estoient toutes barrees, quil a party ?

Sil a pas pris des accoustres deglise comme de chasuble, le nye, sinon de toille verte questoit pour la doubleure de chasuble de laquelle les soldatz prirent la soye.

Si voians que les chrestiens entroient dedans il se mit pas de coste des papistes; le nye, meys leur dict sauves moi la vie et je vous enseignerai quelque chose.

Sil cognoit point quelz soldatz sestoient; le nye, et nen (?) fut pas ung quart dheure avec eulx, et sen estant alle la gendarmerie, il y demora bien encor huict jours et demora chez la sœur de son maistre et chez ung chanoyne que estoit frere de son maistre.

Interroge de qui il a eu langelot quil a; respond quil y a plus de quatre ans quil a et la espargne, et amasse et estant a la cour il y avoit cinq solz a despendre pour jour et lespargnoit.

Interroge quest ce quil a derobe daultre; respond rien dautre et nen scait point en verite.

Interroge si leglise de laquelle son maistre avoit charge estoit pas une moynerie; respond quoy.

Interroge ou il a cache les ornemens et reliques dicelle eglise; dict ne le scavoir.

Interroge combien il en a tue; dict nen avoir point tue et nestoit dun coste ny dautre, mays estoit serviteur et travailloit de son mestier.

Interroge ou il a cache le reste; dict nen avoir point cache daultre.

Sil veut pas confesser la verite; respond lavoir dicte, et a dict ce quil a faict et ne veut rien celer.

Sil a pas derobe cela, le nye.

Remis a continuer.

Repetition dud. detenu, le VIe daoust 1562.

Aiant jure etc., sestant mis a genoulx a prie ly pardonner pour ce quil offence la justice en ce quil na dict la vérité et la dira.

Cest quil ne tient la vie sinon de celuy qui la sauve, et estant chez lenquesteur Poinet a Montbrison quand la bresche fust faicte il oyt crier tue tue, il sencourut chez monsieur Nyol le filz de mademoiselle Tuolier de la compagnie des

fidèles et se sauva ceans et salla cacher dans de foing ayant peur pour ce qu'on tuoit tout, et monsieur Nyolle fut bien decheri (?) a veoir apres que lenfanterie fut entre. Et y avoit deux soldatz a la porte qui gardoient et ne lassoient entrer personne pensans avoir bon bien ceans, et ne scavoient que ce fust sa maison et quant il fut entre il salla jeter a genoulx devant luy, lesd. soldatz le voiantz le volurent tuer, mays led. sieur de Nyole dict ne le tuez pas cest mon palefrenier et lui sauva la vie.

Apres ces soldatz dirent a monsieur il y a des gens cachez ceans il faut chercher, led. sieur dict derechiefz quil estoit son palefrenier et quil y avoit longtemps quil servoit luy et sa mere et, ce faict, monsieur Nyole dict allons souper.

Et ceste fureur passe, ung de ces gens dict si nous scabvions quelque tresor nous le prendrions bien maintenant, ly detenu dict quil en scavoit bien ung et led. serviteur dict quil le falloit dire aud. sieur Nyole, et ce faict il lalla incontinent dire quil leur dict. Apres led. sieur le vint parler et ly demanda ou il estoit, il respondit en lestable de lenquester Ponnet et dict quil y fauldroit aller au soir, et y allerent la soiree et ses deux hommes et sur les neuf heures et revinrent pres de la mynuyt et fust rompue ceste croix et la platine, et une petite chose dargent. Ce qui fust defaict lendemain par led. sieur Nyole, et envoya querir les balances par chez lorfevre par son laquay, et le mestres le posa dans lestable sur un coffre et leur en bailla a chascung leur part et il bailla la platine aud. detenu et il bailla le plus pesant pour ce quil lavoit enseigne et ly remit le gros de la croix qui nestoit que de cuyvre, ung petit coffre de cuyvre pour les ossemens (?), et lalla monstrer au prevost Sadera (1).

Priant de pardonner de ce quil na dict la verite. Interroge comment il scavoit que ce tresor estoit la; respond quil lavoit enterre luy mesme avec lenquesteuse Poincte et estoit a son maistre qui lavoit en garde.

Disant quil nestoit venu en ceste ville que pour apprendre la parolle de Dieu et apprendre ung mestier.

---

(1) Saduret. (Cf. Bernard, *Histoire du Forez*, II, p. 121). V. D.

Dict aussy que le calice est encor la, comme il dict hyer, et avoir encor delibere de le rendre a son maistre et le faisoit pour lamour de monsieur Nyole qui ly avoit sauve la vie.

Interroge quil dit de lor et de largent quil a pris; respond que des doze ans il na faict que deux maistres nul desquelz ne sest plaint de luy.

Interroge quest ce quil a pris davantage a Montbrison, respond navoir rien pris daultres sinon que les laquaitz dud. sieur Nyole ayans prins le taffetas dune chasuble ly prit la doubleure dont il sest accoustre pour ce quil estoit mal vestu.

Disant que sil y en avoit davantage il le diroit, et prie messire de sen enquerir, se reputant bien heureux destre tombe entre les mains de messires.

Et fust environ huict jours a Montbrison apres la prise dud. lieu cependant led. sieur Nyoles estoit alle ailleurs.

Interroge combien il avoit demore auparavant, respond environ huict mois avec monsieur de Forest secretaire de la Royne, qui s'en alla ung mois avant la prise, et estant la ville prise il estoit chez madame lenquesteuse Poncet et dela sen alla chez led. sieur de Nyoles avec lequel il avoit este aultrefois sur les champs, et avoit cache lesd. choses avec lad. dame.

Et encore y avoit ung tonneau la haut au grenier, dans lequel y avoit des chasubles, mays il ne leur declaira pas.

Et ne scauroit aultre chose dire et ne pense point avoir james faict tort a personne, et nosoit reveler la verite afin quil ne fit tort aud. sieur Nyolle pour ce quil ne tient la vie que de ly.

Et fut ceans lespace de dix jours quil ne sosoit monstrer.

Remis a continuer.

Interroge de langelot, dict quil y a plus de quatre ans quil la, et la espargne de son argent quil avoit de gage a la cour, et souventes fois n'a beu ny mange quil avoit bien faim.

Repetitions dud. detenu, le VIIIe daoust 1562.

Aiant jure etc ; interroge sil sest point readvise de dire la verite respond lavoir dicte, lescavoir questant chez M. len-

questeur il entendit crier a la bresche tue tue, et senfuyt chez monsieur Nyolle, et quant il fut venu sa mere y estoit et salla mettre tout droict dans le foin et entendoit bien les gens quon tuoit par les rues, et quant il entendit M. Nyolle il sen va jeter a ses pieds, et les soldatz le voiantz le vouloient prendre par le col et ly demandans sil avoit point des pateneustres, led. sieur de Nyolles dict quon le laissat et quil estoit son palefrenier, sur ce et ilz dirent il y a des gens cachez ceans pour ce que cestuy cy y estoit et de faict il y en avoit dautres caches qui scavoient bien quil estoit a la compagnie et quil sauveroit ceux de sa maison.

Quant lafaire fust passee, apres souper, le serviteur dict je voudrois bien scavoir quelque tresor, il ly dict jen scay bien ung, et ilz lallerent dire a monsieur Nyolle, et ly aiant demande, il ly dict que cestoit chez lenquesteur Poncet, et ly dict il faudra y aller toy et mes deux hommes, et ce faict y allarent environ les neuf heures, et apporterent la platine, et ceste chose, et troverent une chape de laquelle il a faict ses acoustrements et le prirent dans la terre, dans lestable, ou luy mesme lavoit mis, et apartenoit a ung evesque sapelant monsieur de Gap, duquel son maistre avoit charge de retirer les reliques et les seigneuries et quant son maistre sen alla en Auvergne, il laissa les clefz a sa sœur, et estant done ung assaut precedent en la ville, il le resserra du commandement de sa maistresse.

Si elle ly bailla rien dautre, le nye, sinon ce quil a confesse quil mit en divers lieux.

Et mit le calice dans la terre au milieu de la muraille et la custodie au fin coing de la mangeoire du coste de deça et cest a la main gauche.

Sil y avoit pas daultres reliques dict ne le scavoir et na rien pris daultre ny daccoustrements.

Interroge comment il a heu cela respond questant de retour il estoit nuyct lendemain il fust a rompre, et envoya querir les balances et le departit a ses deux serviteurs et a ly.

Remis a ordonner.

[*Sentence*]

Nous syndiques juges des causes criminelles de ceste cite aians veu le proces criminel faict et forme par devant nous a linstance et prosecution de nostre lieutenant esd. causes instant contre toy Jehan filz de feu Jehan de Royn de Moulans es frontieres de Normandie, par lequel et les volontaires confessions en noz mains faictes et par plusieurs fois reiterees, nous conste et appert, quau lieu destre feal et seur gardien de ce qui tavoit este commis pour le reserrer, tu las de toy mesme sans aucune contraincte revele et expose a pillage duquel tu as bien ose illicitement prendre part et portion, te monstrant en ce grandement deloial envers celle qui sestoit confiee en toy, cas de crime meritant griefve punition corporelle. A ces causes et aultres justes nous a ce mouvantes seans pour tribunal au lieu de noz ancestres selon noz anciennes coutumes. Après bonne participation de conseil avec noz citoiens. Aians Dieu et ses sainctes escritures devant nos yeulx et invoque son sainct nom pour faire droict jugement, disans au nom du pere, du fils et du sainct esprit amen. Par ceste nostre diffinitive sentence laquelle donnons icy par escript usans plustost de misericorde que de rigueur, toy, Jehan de Royn, condamnons a debvoir promptement mettre les genoulx a terre criant mercy a Dieu et nostre justice, confessant avoir mal et meschamment faict, et apres estre mis et attache au collier de fert devant nostre maison de ville par lespace de trois heures, et dela estre banny comme te bannissons perpetuellement de nostre cite et terres dicelle a les debvoir vuyde dans vingt-quatre heures et jamais ny revenir, a peine destre fuette publiquement par les carrefours de ceste cite et autour dicelle facon accoustumee. Pour donner exemple aux aultres qui tel cas vouldroient commettre.

Et a vous nostre lieutenant, commandons nostre presente sentence faictes mettre a deue et entiere execution.

Le 12 août 1562, la seigneurie de Genêve envoya à monseigneur de Soubise la lettre suivante (Arch. de Genêve; copie de lettres, D, f° 36).

A monsieur, monseigneur de Susbise gouverneur de Lyon.

Nos amyables recommandations premises. Noble et honnore seigneur nous avons ces jours passez detenu en noz prisons ung jeune garcon nomme Jehan de Royn se disant de Molans es frontieres de Normandie naguieres demeurant a Montbrison en Forestz pour avoir este trouve saisy de quelque argenterie deglise crestienne quil nous a confesse avoir pris dernierement avec quelques aultres aud. Montbrison en la maison de lenquesteux Poncet ou lui mesmes lavoit cache avec quelques aultres ornemens deglise quelques jours avant la prise de lad. ville ; pour lequel pillage oultre la punition exemplaire nous l'avons banny perpetuellement de nostre ville et daultant quil nous a dict y avoir encor ung calice et une custodie dargent cache en terre en lestable de lad. maison scavoir est led. calice au milieu et a lendroit dune muraille en ung corps dud. estable environ demy pied dans terre, et la custodie au cuing dune mangeoire, contre une aultre muraille en ung aultre corps dud. estable a deux pas pres dune porte a main gauche, comme il dit, nous vous en avons bien voulu advertir afin que puyssiez donner ordre selon votre prudence que lesd. choses soient retires de la pour estre appliquees a meilleur usage et quant a ce dont led. Jehan a este saisy qui monte en fin environ ung marc et quatre onces dargent si ceulx esquels il peut appartenir venans (?) pardeça le repeter estans detirez les frais de justice de sa detention et condamnation publiquement faicte il leur sera par nous restitue. A tant nous prierons Dieu vous avoir en sa saincte garde. Donne ce XIIe daoust 1562.

Documents concernant Charles et François de Boucé

Arrêt contre Charles de Boucé, prieur d'Ambierle.

Du dixiesme jour de novembre lan mil cinq cens soixante deux.

Veu par la Chambre ordonnee par le Roy au temps de vaccations la requeste a elle presentee par le procureur general du Roy par laquelle et actendu que entre aultres personnes ecclesiastiques sentans mal de la foy et qui se seroient notoirement separez de leglise catholicque prins les armes contre le Roy et la couronne de France messire Charles

de Bouce prieur du prieure Sainct Martin d'Ambiere ou diocese de Lyon recognoissant tres mal les grans biens qu'il avoit receuz de Dieu en l'administration du bien de son eglise au lieu de s'employer a la deffense et tuition d'icelle auroit faict ruyner tous les autelz de sond. prieure, chasse les meynes (*sic*), prophane le sainct sacrement, faict cesser la messe et tout divin service prins et ravy tous les reliquaires et calices, presche et faict prescher, baptise enffans, enterre mortz et faictz enterrer par ministres et predicans a la mode de Genesve tant au lieu d'Ambiere que aux lieux de Changy et de Roanne. Et non content d'avoir tenu et mene telle vie depuis l'an mil cinq cens soixante au moys de may dernier, led. Charles de Bouce acompaigne de Francois de Bouce seigneur de Poncenat son frere, de Guillaume Durieu predicant, du cappitaine Lagrille, Sainct Aulbant, Gilbert Le Doyen seigneur de Clayne, Jehan Thevenyn, Nicollas de Montcorbier, seigneur de Pierrefite, et de huict enseignes de rebelles au Roy et huguenotz faisans le nombre de douze cens hommes ou plus auroient saccaige et pille les villes de Roanne, Sainct Haon, le chasteau de Mercigny, Charlieu et entierement expolie et ruyne les eglises desd. villes, acompaigne le baron des Adrez en toutes ses entreprinses et mesmes a la prinse des villes de Feurs et de Montbrison. Et oultre ce auroient commis et perpetre plusieurs aultres execrables delictz et crymes de leze mageste divine et humaine, au grant detriment de leglise catholicque, du Roy et de la Republique. Il requeroit ad ce que telz enormes cas, forfaictz et pernicieulx scandalles ne demeurent impugnyz actendu que tout exercice de justice cessoit maintenant aud. pays de Lyonnoys estant la ville de Lyon es mains des rebelles et aussi qu'en Roannays ny avoit point de siege royal que certaines inquisitions, informations et procedures fussent faictes de tout ce que dessus par les officiers desd. lieux de Roanne, Mercigny et Charlieu. Et ce pendent que les maisons, places fortes, fruictz prouffictz, revenuz et esmolumens tant dud prieure d'Ambiere que des biens dud. de Poncenat et aultres complices fussent mys et saisiz en la main du Roy et au regime et gouvernement diceulx respectivement establiz commissaires non suspectz. Et sur les biens desd. delinquans estre prins telle

somme quil plairoit a lad. cour adviser pour le recouvrement de laquelle somme seroient venduz desd. biens ou fruictz diceulx et les deniers qui en provienderoient fourniz par lesd. commissaires pour faire et parfaire le proces desd. delinquans. Et tout considere.

Lad. chambre a ordonne et ordonne que certaines inquisitions informations et procedures faictes de tout ce que dessus par les officiers desd. lieux de Roanne, Mercigny et Charlieu seront apportees par devers le greffe criminel de la court Et a ce faire seront les officiers desd. lieux et aultres qu'il appartiendra contrainctz par toutes voyes deues et raisonnables. Et en tant que besoing seroit, permect lad. chambre aud. procureur general du Roy de faire plus amplement informer de nouvellement sur les articles qui seront a ceste fin baillez par led. procureur general du Roy a lenconstre desd. Charles de Bouce prieur d'Ambiere, Francois de Bouce seigneur de Poncenat, du Bourg prieur de Berat, Guillaume Durier, Jehan Thevenon et aultres leurs complices. Et ce pendent ordonne lad. chambre que les maisons places fortes fruictz, prouffictz revenus et esmolumens tant dud. prieure d'Ambiere que des biens dud. de Poncenat et aultres complices seront prins saisy et mis en la main du Roy. Et au regime et gouvernement d'iceulx respectivement establiz commissaires non suspectz, resseans et solvables qui feront dire et celebrer le divin service aud. prieure par gens de bien cappables et suffisans, payans les aulmosnes et toutes aultres charges acoustumes a la charge d'en rendre bon compte et reliqua a qui il appartiendra. Et faict lad. chambre inhibitions et deffenses a toutes personnes de quelque estat ou condition quilz soient de ne troubler ou empescher lesd. commissaires a leurd. commission sur peine de prison et d'estre pugniz comme rebelles au Roy. Et pour fournir aux fraiz des procedures et instruction dud. proces contre led. de Bouce et complices, Ordonne lad. chambre que sur les biens desd. delinquans sera prins la somme de huict vingtz livres paris. Et a ceste fin seront lesd. biens et fruictz diceulx vendus au plus offrant et dernier encherisseur, et les deniers provenans de la vente diceulx mis es mains des commissaires pour fournir aux fraiz desd. procedures et instruction dud. proces lesquelz deniers leur se-

ront rabattuz et allouez en leurs comptes. (*Signé*) De Grieu, Gayant. — Demi escu.

(Arch. nat. X^{ra}, 131, volume non paginé. A la fin, « Sensuivent les arrestz omis a enregistrer en leur ordre, et premierement »).

[*Document concernant Charles de Boucé, prieur d'Ambierle*].

Du quatriesme jour de may mil cinq cens soixante deux a Paris.

Entre messire Charles de Bouce prieur et seigneur Dambierle aumosnier ordinaire du Roy, heritier de feu Marc de Lespinace en son vivant escuyer seigneur dud. lieu demandeur en execution et saisye de biens pour le paiement de la somme de VIII^{xx} XIX livres IIII sols X deniers francz restans de la somme de deux cens soixante huict livres, douze sols, six deniers francz contenue en certaine executoire par luy obtenue contre damoiselle Odette Belle dame de Maulevrier et Darthais vefve de feu messire Philippes de Lespinasse d'une part, et Bertrand Malier fermier de lad. Belle deffendeur et opposant a lad. execution et saisye dautre. Et entre led. de Bouce aud. nom demandeur en delivrance de deniers estans es mains dud. Malier apartenans a lad. Belle d'une part. Et led. Malier adjourne pour affirmer quelz deniers il a entre ses mains apartenans a lad. Belle, et lad. Belle adjournee pour en veoir faire la delivrance aud. de Bouce aud. nom deffendeurs dautre. Et entre lad. Belle demanderesse et requerant l'enterinement de certaines letres royaulx affin de compensation par elle obtenues le XVIe jour de juing mil cinq cens soixante ung et dernier passe, et requerant la condamnation des despens de certain deffault par elle obtenu le XXVe octobre aussi dernier d'une part, et led. de Bouce aud. nom deffendeur esd. letres et condamnations de despens dautre, et entre lad. Belle appelante de l'execution et vente de ses biens, meubles d'une part et led. de Bouce aud. nom inthime aud. appel dautre. (*Signé*) Duboys, Forestier.

Le conseil parties oïes en faisant droict sur led. appel dict quil a este mal procede et execute, bien appele par led. ap-

pelant et a condamne led. intime es despens de lad. cause d'appel, dommaiges et interestz de lad. execution et faisant droict sur lesd. letres royaulx de compensation obtenues par lad. Belle a compense et compense lad. somme de deux cens soixante huit livres, douze sols, six deniers tournois contenue aud. executoire obtenu par led. de Bouce contre lad. Belle jusques a la concurrance de pareille somme sur la somme contenue en aultre executoire dud. conseil obtenu par lad. Belle contre led. feu Marc de Lespinasse sans despens de lad. instance et dud. default, et pour le regard dud. Mallier led. conseil a mis et mest lesd. parties hors de court et de proces et sans despens.

(*Signé*) F.

(Archives nationales V^{5}. 62 (à sa date).

Arrêt concernant Charles et François de Boucé, du 27 février 1562 (vieux style).

Veu par la court l'information faicte par ordonnance d'icelle a la requeste du procureur general du Roy a l'encontre de Charles et Francois de Bouce freres et autres seditieux de la ville de Rouanne et lieux circonvoisins ensemble les conclusions du procureur general du Roy auquel l'information auroit este communiquee et tout considere, lad. court a ordonne et ordonne lesd. Charles de Bouce, prieur Dambierle et Francoys de Bouce sieur de Poncenat, ensemble le cappitaine Sainct Aubant, Benoist Le Doyen, sieur de Chaire, Nicolas de Moncorbier, Jehan Thevenon, Christophle et Loys Thevenon enfans dud. Jehan, le cappitaine La Grille, Guillaume Durier et Jehan Destournieres serviteurs desd. de Bouce, ung nomme Joux naguieres religieux dud. prieure, ung nomme Ladvocat Buriad estre prins au corps et amenez prisonniers es prisons de la consiergerie du Palais, pour illec ester a droict et estre contre eulx procede ainsi que de raison et a faulte de les pouvoir aprehender au corps seront adjournez a troys briefs jours a comparoir en icelle court sur peine de bannissement de ce royaulme, confiscation de corps et de biens et destre actainctz et convaincuz de cas a eulz imposez et tous et chascuns leurs biens saisiz et annotez mis en la main du roy pour soubz icelle estre regis et gouvernez par

commissaires à la charge d'en rendre bon compte et reliqua quant et a qui il apartiendra. (*Signé*) de Dormans, M. Chartier.

(Archives nationales. Xra 130, fo 298 vo. En marge est écrit : « Ne sera communique ne delivre ains biffe comme dessus »).

Acquisition du château de Rouillères, faite par le sieur Poncenat, en 1563.

[Reçu] de noble Francoys de Bouce, seigneur de Ponsonat et baron de Lespinasse par quittance du neufviesme jour de decembre an Vc LXIII la somme de Vm IIIc livres. Pour la vente et delivrance que luy a este faicte par messieurs les commissaires deputes par le Roy a la vente et allienation du temporel des biens ecclesiastiques du diocèse de Lyon, de la maison fort et chasteau de Rouilleres et du pre de cousture joignant lad. maison, du grand estang de Poissie avec les servis y joignans et des servis deubz sur le molin estant sur led. estang. Et du bois de la Poixie et du petit estang y joignant en toute justice haulte moyenne et basse davantaige de la paroisse de Sainct Romain de Espinasse concistant en cens et servis, avec toute directe et de la prevoste de Sainct Haon le Chastel et Sainct Haon le Vieulx et Sainct Romain et de la prevoste de Renaison et de Cheries avec toute seigneurie et directe et de la moytie de la justice de Renaison avec le Roy pour l'aultre moytie, plus de cinq sestiers froment mesure de Sainct Haon, vingt quatre peinctes d'huille de cens et servis avec toute directe et seigneurie par led. sieur de Ponsonat lesd. sieurs de Pierreficte Gaspard, Gascon et Gaspard James deubz sur la dixme de Sainct Haon lesglize toutes lesquelles directe et justice deppendans du prieure Dambierle estimees en revenu annuels a la somme de deux cens huict livres tournois cy — Vm IIIc livres.

(Arch. nat. G8, 1236, pièce A, M. « Estat au vray de la recepte faicte par maistre Nicolas Niole, conseillier du Roy et receveur general de ses finances estably en la generalite de Lyon des deniers provenus de la vente du temporel des biens ecclesiastiques de ladicte generalite jusque au dernier jour de decembre mil cinq cens soixante trois dernier passe

et depuis led. dernier decembre, jusques au XV° febvrier ensuyvant », n° 36).

ARRÊT CONCERNANT LES RUINES ET DÉMOLITIONS FAITES A CHARLIEU.

Du vingt ungiesme jour de janvier 1562 *(vieux style)* en la tournelle criminelle au conseil ou estoient messieurs *(les noms n'ont pas eté inscrits)*.

Veue par la court linformation faicte par ordonnance dicelle a la requeste de maistre Jacques de la Magdelaine prieur de Charlieu touchant les ruines et demolitions faictes tant aud. prieure que en leglise parrochial (*sic*) dud. lieu, conclusions du procureur general du Roy et tout considere.

La court ordonne que maistre Loys de Larivoire ministre, maistre Philibert Aubeaufilz aussi ministre seront prins au corps quelzque part que trouvez pourront estre en ce royaulme et amenez prisonniers soubz bonne et seure garde es prisons de la consiergerie du palais a Paris pour ester adroict. Et ou prins ne pourront estre seront adjournez a troys briefz jours en lad. court sur peine de bannissement de ced. royaulme, confiscations de corps et de biens et destre actainctz et convaincuz de cas a eulx imposez pour respondre aud. procureur general du Roy a telles demandes, requestes et conclusions quil vouldra contre eulx prendre et dire et aud. de la Magdellaine a fin civile seullement et oultre proceder comme il appartiendra. Et seront tous et chascuns leurs biens, meubles et immeubles (au cas toutesfoys quilz ne puissent estre prins au corps) saisiz et mis en la main du Roy et soubz icelle regis et gouvernez par bons et suffisans commissaires qui seront tenuz en rendre bon compte et reliqua quant et a qui il appartiendra, et que par la court sera ordonne. Et oultre ordonne lad. court que Pierre de la Rivorie, Pierre filz dud. messire Loys ministre, Claude Blanc, Philbert de Reu, Jehan Boissellet, le grant Andre Montelune de Perreux, Anthoine Chassipot, Jehan Barillot, maistre Jehan Monri, Mathurin Delabarre et Pierre Mabillot seront adjournez a comparoir en personne en icelle court a

certain jourt pour estre oyz et interrogez sur le contenu de ladicte information et respondre ausd. fins ausd. procureur genera [l] et de la Magdelaine ainsi que de raison.

(*Signé*) De Thou, Anjorant.

Il est retenu *in mente curie* que en comparessent *(sic)* en lad. court par lesd. Pierre de la Rivoire, Pierre filz du maistre Loys ministre, Claude Blanc, Philbert de Reu, Jehan Bloisselet, le grant Andre Montelune de Perreux, Anthoine Chassipot, Jehan Barillot, maitre Jehan Morin, Mathurin de la Barre et Pierre Mabillet seront retenuz et amenez prisonniers en la consiergerie du Palais. *(Signé)* de Thou, Anjorant.

(Arch. nat. X^{ra}, 130, f° 174 v°. En marge est écrit: « Ne sera communique ne délivre ains biffe comme dessus »).

III.

PEINTURES DU XVIe SIÈCLE DÉCOUVERTES DANS L'ANCIENNE CHAPELLE DE LA CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX.

DESCRIPTION PAR M. L. FAVARCQ.

Thibaud de Vassalieu, archidiacre de Lyon et de Cambrai, chanoine de Vienne et de Die, est peu connu (1), bien qu'il lui soit dévolu un rôle prépondérant dans les grands événements politiques qui se passèrent dans notre région au début du XIVe siècle.

Une intelligence supérieure était le partage de cet homme éminent; elle lui avait facilité la route des honneurs, en même temps qu'elle le plaçait au rang des illustrations les plus en relief de son temps. Cette valeur personnelle lui avait même procuré en 1312 (2) l'importante délégation que lui confièrent les archevêques L. de Villars et P. de Savoie, ainsi que le chapitre de Lyon, pour traiter avec Philippe IV une grave question s'il en fut, celle de l'annexion de Lyon à la France.

La grande fortune qu'il possédait, en venant se joindre à ces trésors de l'esprit, lui permettait de répondre avec largesse à ces sentiments généreux

---

(1) Sur la vie de Thibaud de Vassalieu on trouvera de nombreux renseignements dans Péricaud, *Notice sur Louis de Villars, archevêque de Lyon* ; — P. Bonnassieux, *De la réunion de Lyon à la France*. E. B.

(2) Sur la véritable date de ce traité, v. Bonnassieux, *De la réunion de Lyon à la France*, p. 153 et suiv. E. B.

qui s'associent si bien à la noblesse du cœur. C'est ainsi que les œuvres pies qu'il affectionnait et qu'il plaçait sous son égide prospérèrent rapidement.

La Chartreuse de Sainte-Croix était tout spécialement l'objet de ses prédilections. Il aimait cet endroit solitaire, si merveilleusement choisi par Béatrix de Roussillon pour la vie mystique.

Ce véritable sanctuaire du recueillement, perdu au milieu d'une épaisse forêt de chênes, dont les derniers représentants ne disparurent qu'à la fin du siècle dernier, avait pour lui un charme tout particulier, que des souvenirs d'enfance avaient peut être entretenu (1).

Dans cette affection des plus naturelles, le désir qu'on voulût bien confier ses dépouilles mortelles à la Chartreuse de Sainte Croix hantait sa pensée. Son testament daté du 23 mai 1327 (2) exprime parfaitement cette intention, et le lieu de sa sépulture y est même fixé, *ante hostium capelle antique*, expres-

---

(1) La famille de Vassalieu était possessionnée à Sainte-Croix (Cf. Steyert, *Armorial*, v° Vassalieu ; Le Laboureur, *Masures*, 2e édit., I, 660). E. B.

(2) Une expédition authentique du testament de Thibaud de Vassalieu existe aux archives du Rhône, fonds de Saint-Jean, Agar, vol. 6. L'*Obituaire de l'église de Lyon*, p. 65, en contient un extrait, mais seulement de la partie concernant le chapitre de Saint-Jean.

Le testament de Th. de Vassalieu, encore inédit, est une pièce des plus précieuses. Il donne de curieux détails sur sa maison civile et militaire; sur son médecin, moine à Saint-Romain-le-Puy; sur sa bibliothèque, léguée livre par livre aux églises paroissiales de la région ; sur sa batterie de cuisine, son alambic ; sur sa fortune mobilière et immobilière, très importante ; etc. La longue liste de parents auxquels il fait des legs peut servir utilement à démêler la généalogie obscure de cette famille forézienne. E. B.

sion qui peut surprendre, quand on songe que cette Chartreuse était relativement de fondation récente, puisqu'elle datait de cinquante ans à peine.

Quoiqu'il en soit, ses dispositions testamentaires furent fidèlement remplies.

Thibaud de Vassalieu, disparu de ce monde, son souvenir s'effaça peu à peu dans l'esprit des hommes, et même des institutions desquelles il aurait pu espérer une reconnaissance moins fugace.

Ce culte à sa mémoire était déjà bien affaibli au temps du P. Menestrier, qui toutefois rappelle encore l'épitaphe de son tombeau, telle qu'elle lui était transmise par la tradition, et comme il arrive le plus souvent en pareil cas, quelque peu dénaturée. Pendant ce temps, les transformations successives de l'église de Sainte-Croix faisaient disparaître jusque dans leurs derniers vestiges les marques de cette sépulture.

Tel était, depuis fort longtemps, l'état des lieux, ne laissant libre cours qu'aux conjectures, quand le 5 août dernier, la Société archéologique du Forez, représentée par plusieurs de ses membres, vint à Sainte-Croix qu'elle avait choisie pour son rendez-vous d'excursion annuelle.

Pendant cette visite, si attrayante à tous les points de vue, les moindres endroits d'où pouvait sortir une révélation historique furent l'objet d'une minutieuse inspection. La sacristie actuelle, autrement dit l'église primitive, eut l'honneur bien mérité d'un examen des plus approfondis.

Dans la partie de cet édifice occupée anciennement par le sanctuaire, quelques-uns de nos confrères

ayant poussé leurs investigations jusqu'à sonder les badigeons qui recouvraient le mur derrière l'autel, virent apparaître d'abord quelques lettres gothiques, et bientôt une inscription complète ainsi conçue :

† : HIC : IACET : NOBILIS : VIR : THEOBALDVS : DE : VASSAL[*l*]IACO : QNDAM L[*ugdu*]NEN : ET : CAMERACEN : ECCLAR : ARCHIDIACONVS : VIENNEN : QE : ET : DYEN : CANICVS : QI : OBIIT : ANNO : DNI : M : CCC : XX : VII : QVARTO : NONAS : IVLII : CVI : ANIMA : P : DEI : MM : REQVIESCAT : I : PACE : AM : (1).

Une grande découverte venait d'être faite, due à cette heureuse inspiration. L'épitaphe du tombeau de Vassalieu se montrait de nouveau, dans toute sa pureté de forme et de fond, rectifiant ainsi ce que les siècles successifs s'étaient transmis.

A la vue de ce monument d'un âge aussi respectable, et par surcroît fort rare, l'enthousiasme s'empara de l'assemblée. Cette apparition inattendue ne pouvait, on le comprend, que surexciter les nobles sentiments d'une Société telle que la Diana. Aussi, quand l'heure de reprendre le chemin de Rive de Gier eut sonné, cette inscription fut-elle pendant

(1) A la 2e ligne, le second *l* de *Vassalliaco* est douteux, il pourrait y avoir un *h*; — à la 3e ligne, les deux syllabes *ugdu* de *Lugdunensis* sont effacées, mais certaines; — à la 4e ligne, Q E de *que* sont liés ; — à la 6e ligne, A R de *quarto* sont aussi liés.

Notre copie diffère de celle publiée par Gras, *Revue Forezienne*, 1868, p. 207, d'après le P. Menestrier. Elle est cependant rigoureusement exacte. T. R. et E. B.

tout le parcours le motif d'une conversation des plus animées.

De retour à Saint-Etienne, j'étais vivement préoccupé de cet événement. La question de savoir si cette épitaphe était seule ou accompagnée d'un ornement quelconque, ou même d'un portrait, était un problème qu'il me tardait de résoudre. D'ailleurs, sous cette tension d'esprit, un sentiment instinctif me poussait vers la recherche de l'inconnu.

Je revenais donc à Sainte-Croix.

Dès les premiers sondages, je m'aperçus bien vite de l'importance du travail que j'allais entreprendre. Chaque jour apportait son contingent de surprises. Partout des traits de dessin s'accentuaient, des personnages prenaient forme, et finalement ayant débarrassé les murs de l'épais badigeon qui les recouvrait, je me trouvai en face de peintures murales d'un intérêt exceptionnel.

Ces peintures, d'une fraîcheur de coloris que le temps semble avoir respecté, ont dans leur ensemble une surface de vingt mètres carrés environ. Elles forment un groupe de quatre tableaux représentant des scènes, toutes relatives aux funérailles de Thibaud de Vassalieu.

L'épitaphe, en noir sur un fond jaune, que rehausse un cadre à deux teintes superposées marron et noir, est placée sur le mur du fond, côté de l'évangile, à un mètre du sol, et à l'angle même du mur latéral. Elle sert d'appui au premier tableau, lequel figure tous les Chartreux debout, tournés vers la gauche, ayant à leur tête un des leurs tenant un livre et un novice recouvert d'un manteau noir et portant une croix processionnelle. L'attitude de tous ces religieux indi-

que clairement que des prières sont dites à haute voix et qu'ils assistent à une cérémonie. Ils sont dessinés sur un fond rouge parsemé de quelques étoiles.

Cette peinture de dimensions égales en tous sens, mesure comme la suivante et l'inscription, un mètre et demi de large, et comme ses voisines est entourée d'une bordure semblable à celle de l'épitaphe.

Le second tableau, d'un intérêt supérieur, nous montre le Christ en croix, le visage empreint d'une grande résignation. Il est d'une belle facture, à la façon du XIIIe siècle. Au-dessus de lui, deux anges, les ailes déployées, la figure cachée sous un voile, personnifient la tristesse, pendant que d'autres, ayant également les ailes étendues et se tenant dans l'espace, recueillent dans des coupes le sang qui jaillit des blessures du Divin Sauveur. Au pied de la croix, à gauche. se voient les saintes femmes sous le coup d'une grande affliction ; à droite, saint Jean évangéliste est debout, un missel très orné à la main, la physionomie respirant aussi une vive compassion, tandis que derrière lui un centurion costumé en homme d'armes de l'époque féodale, l'air hautain, a le bras tendu, montrant le Christ. Une inscription accompagne la main :

VERE : FI
LIVS : DEI
ERAT : ISTE

Au second plan est Jérusalem, la ville Sainte, offrant un singulier mélange de murs à créneaux et de maisons.

Un ciel bleu parsemé d'étoiles complète cette scène,

très intéressante par l'action et l'expression des personnages, que l'artiste a fort bien rendues.

Cette peinture a près de deux mètres de haut. Elle se termine à une frise de cinquante centimètres de largeur, composée de beaux ornements variés et diversement colorés qui font le tour du sanctuaire.

Le troisième tableau est placé sur le mur latéral. Sa hauteur est celle du premier augmenté de l'épitaphe. Il leur est contigu.

Cette peinture aussi originale qu'instructive, ne le cède en rien aux précédentes comme valeur.

Thibaud de Vassalieu dans un riche costume ecclésiastique, la tête reposant sur un coussin et coiffée d'une mitre, privilège des chanoines de Lyon, est étendu sur une tenture que supporte un lit de mort. Cette draperie funéraire, recouvrant une grande surface, est toute constellée de ses armoiries composées de deux écussons (1) que relient des dessins d'un agréable effet.

---

(1) Les armoiries alternées, disposées en plusieurs zones et qui sont le principal ornement de la draperie sur laquelle repose le corps de Thibaud de Vassalieu sont les suivantes :

1° *Fascé d'or et d'azur*, armes de Vassalieu moins la bande (Cf. le sceau de Thibaud de Vassalieu, publié par M. Steyert dans sa *Nouvelle histoire de Lyon*, II, 489*) ;

2° *D'or semé de billettes de sable au lion du même*, armes qui paraissent être, avec une variante du champ, *or* pour *argent*, celles des de Sure.

Les Vassalieu et les de Sure étaient proches parents, comme l'établissent divers extraits de testaments recueillis par Le Laboureur et publiés par M. Guigue dans la 2e édition des *Masures*, I, 627, 660, 686, et les termes du testament de Thibaud. La présence de ces deux armoiries ici porterait à croire que la mère de Thibaud était une de Sure. E. B.

Au second plan, à gauche du tableau, et près de la tête du défunt, se trouve un novice porteur d'une croix processionnelle ; à ses côtés, un second encense Thibaud de Vassalieu, pendant qu'un troisième présente un livre ouvert à un évêque mitré, la crosse à la main, officiant en grande pompe, et assisté d'un second évêque également revêtu de ses habits sacerdotaux avec mitre et crosse. Enfin, des prélats en grand nombre les accompagnent, montrant ainsi l'importance et l'éclat des honneurs que l'on voulait rendre au vénéré défunt.

Au-dessus de cette scène funéraire, dans le haut du tableau, s'aperçoivent deux anges tenant une draperie, d'où sort à moitié un jeune enfant tonsuré, ayant les mains jointes. C'est l'âme de Thibaud de Vassalieu, ainsi personnifiée, qu'ils emportent vers le ciel. Cette allégorie est charmante dans sa simplicité. Pour ne rien omettre, rappelons que tous les personnages reposent sur un fond bleu, lequel fait ainsi contraste avec ceux du premier tableau et le suivant, rouges l'un et l'autre.

Ce tableau fait suite au premier décrit, représentant un chœur de Chartreux.

La dernière scène, au-dessus de celle que nous venons d'esquisser, a comme elle plus de deux mètres de large, sur une hauteur qui ne s'arrête qu'à la frise dont nous avons déjà parlé.

La forme rectangulaire des précédentes peintures est ici abandonnée. Sous une ogive très ornée, accostée de deux grands écussons aux armes de Vassalieu, le Christ paré d'un brillant costume sur lequel scintillent une multitude de petites croisettes d'or, est assis sur un trône. Sa physionomie respire quelque peu la sévérité,

pendant que la position de la main droite indique l'autorité. Contrairement à l'usage établi, la boule du monde, que tient la main gauche, ne supporte aucune croix.

Sur le trône est également assise la Sainte Vierge, les mains jointes, ce qui ferait supposer qu'elle implore, tandis qu'un ange sortant d'un nuage lui pose sur la tête une couronne de reine.

Au pied du trône, à droite, un ecclésiastique de haute stature, vêtu d'une chape, la tête nimbée (1), est debout, la main droite élevée vers le Christ, pendant que celle de gauche est appuyée sur les épaules d'un second ecclésiastique plus petit, ayant les mains jointes et agenouillé sur un coussin.

Un personnage, dont il ne reste malheureusement que l'extrêmité des mains, complétait à la gauche du trône cette scène si bien compréhensible sans le secours d'explications.

Le fond de ce tableau est rouge semé d'étoiles noires.

Ces peintures murales entièrement dégagées, je voulus connaître ce qu'était la physionomie du sanctuaire, au moment de leur exécution.

Les recherches faites sur tous les enduits de cette époque m'ont appris :

Qu'au moment de la mort de Thibaud de Vassalieu, ce sanctuaire était peint en blanc, partout, depuis le sol jusqu'à la frise déjà mentionnée, laquelle en faisait le tour à la hauteur de la naissance de la voûte ogivale ;

Que sur cette partie blanche, il n'existait que les peintures dont nous avons parlé ;

---

(1) Evidemment saint Thibaud.

Qu'immédiatement au-dessus de cette frise, partaient des bordures assez larges de dessins multicolores, accompagnant à droite et à gauche les arceaux des voûtes, peints également, ainsi que les consoles formées de figures ou de motifs d'ornement artistement fouillés qui, les soutenaient;

Qu'une belle fenêtre rosace (détruite depuis peu), située au-dessus de la frise, côté de l'évangile, était aussi entourée d'une bordure d'un dessin varié et coloré, pendant que du côté de l'épître, à la même hauteur, une rosace (existant encore), peinte et variée aussi de couleur, encadre l'Agneau Divin couché sur l'évangile.

Enfin qu'au dessus de cette frise, tout ce qui restait de cette voûte, était uniformément peint en bleu verdâtre.

Une esquisse aussi sommaire que celle-ci ne peut donner, malheureusement, qu'une idée très vague du dessin et du coloris de ces peintures. L'absence de quelques traits, de figures reproduites à l'appui, ne permet même pas d'entrevoir le style, et la manière d'opérer de ces dessinateurs du commencement du XIVe siècle. Par suite, le mérite artistique est passé sous silence, et l'histoire elle-même est lésée, faute de ne pas faire ressortir les costumes et les usages, qui étaient le caractère de cette époque lointaine, et qui sont si bien représentés ici. En attendant les reproductions photographiques que recevront les membres de la Diana, il sera toujours facile de consulter les originaux pour s'inspirer du passé, et en tirer les meilleurs profits. Ces avantages resteront à l'honneur de notre Société archéologique

et seront pour elle un titre sérieux à la reconnaissance du monde studieux.

D'ailleurs, en facilitant ainsi les travaux artistiques, elle aura fait revivre dans Thibaud de Vassalieu une figure intéressante du moyen âge, rappelé ses travaux méconnus maintenant ; et, somme toute, rétabli quelques pages perdues de notre histoire forézienne.

En terminant, qu'il soit permis d'émettre un vœu qui est celui de tous les hommes comprenant la valeur et la haute portée de l'enseignement du passé, en souhaitant que la Société archéologique la Diana veuille bien prendre sous sa sauvegarde ces précieux documents, si rares en France ; et que, faisant appel aux nobles sentiments de quiconque est soucieux de la conservation des monuments qui font la gloire du Forez, elle veuille bien, dans l'intérêt de l'avenir, aviser aux moyens les plus prompts de les préserver de la ruine fatale qui les attendrait à bref délai, si l'indifférence les abandonnait à eux-mêmes.

IV.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Bertrand (Alfred), conservateur du musée départemental de Moulins, ses notices : *Notes sur les musées de la cité thermale de la ville antique de Néris.* Moulins, (Etienne Auclaire), s. d., in-8°.

— *Suite aux antiquités observées au centre de la Gaule* 1° *Restes de constructions gallo-romaines du Pré-Gigot à Commentry ;* 2° *Notes sur les mines de Commentry* (*Allier*). Moulins, (Etienne Auclaire), s. d., in-8°.

Déchelette (Joseph), sa notice en collaboration avec Ed. Jeannez : *Les vitraux de Saint-André d'Apchon* (*Loire*). (Extrait du tome IX du *Bulletin de la Diana*). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1897, in-8°.

Dumoulin (Maurice), sa notice : *Le mouvement historique et archéologique en Roannais.* (Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*, année 1897). Paris, A. Champion, 1897, in-8°.

Favarcq (Louis), ses notices : *Sur un grès d'origine organique, découvert dans les couches de houille du bassin de la Loire* (en collaboration avec M. Grand-

Eury) (Extrait des *Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*), tome CIV). Paris, Gauthier-Villars, s. d., in-4°.

— *Aperçu de la flore et de la faune du département de la Loire.* (Extrait du livre publié à l'occasion du *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, tenu à Saint-Etienne en août 1897). Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1897, gr. in-8°.

Forest (abbé), supérieur de l'école des Hautes-Etudes, à Lyon : *Le prieuré de Tarare. La cure et les prébendes.* — *La famille de Tarare.* Lyon, (Emmanuel Vitte), 1897, in-8°.

Lachmann (Emile), ses œuvres musicales : *Avant la nuit,* barcarolle, op. 221, paroles de Maria Pélissier. Chœur pour quatre voix d'hommes ou quatuor vocal dédié à la société l'*Avenir de Monaco.* Lyon, *L'Accord Parfait,* s. d., in-8°.

— *La mine,* op. 220, paroles de Jean Sarrazin, chœur pour quatre voix d'hommes, dédié aux chorales stéphanoises. Paris, Victor Long, s. d., in-8°.

Martin (abbé J.-B.), sa notice : *Bibliographie d'archéologie et d'hagiographie.* (Extrait de l'*Université catholique*). Lyon, Emmanuel Vitte, 1897, in-8°.

Meaux (vicomte de) : Quittance, avec signature autographe, délivrée le 1er septembre 1570 par Anne d'Urfé à Étienne Dabray, conseiller du roi et trésorier de sa maison, contre paiement de ses gages de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi pendant les mois de juillet, août et septembre 1569.

Parchemin barlong, scellé.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts : *Journal des savants*. Mai-août 1897.

— *Bibliothèque d'archéologie africaine*. Fascicule I. *Tombe en mosaïque de Thabraca.—Deux stèles votives du musée du Bardo*, par R. du Coudray la Blanchère.

— — Fascicule II. *Etude sur les ruines romaines de Tigzirt*, par Pierre Gavault.

Mougins-Roquefort (E. de), conseiller honoraire à la Cour d'Aix, sa notice : *Victor de Laprade à Aix*. Lecture faite à la séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix le 22 juin 1897. Grasse, (Crosnier fils), 1897, in-8°.

Ollagnier (abbé), curé de Saint-Pierre de Montbrison: Chapiteau finement sculpté, orné de feuillages et de fleurs, trouvé récemment dans les démolitions de la maison n° 10 de la rue du Bourgneuf, à Montbrison.

XIVe siècle. Hauteur et largeur, 0 m. 29. Calcaire.

Prajoux (abbé), son ouvrage : *Le prieuré de Beaulieu en Roannais*. Lyon, (Mougin-Rusand), 1896, in-8°.

— Sa notice manuscrite : *Une visite aux ruines de Rochebaron*, accompagnée de quatre vues photographiques 13 × 18. Pet. in-4°.

Rey (docteur Eugène), sa notice : *Remise de la croix de la Légion d'honneur à la sœur Saint-Charles*. Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1897, in-8°.

Sachet (abbé), supérieur du petit séminaire de Montbrison : *Lettres pastorales, lettres-circulaires, mandements*, etc., de Monseigneur Coullié, archevê-

que de Lyon, depuis sa prise de possession du siège jusqu'à la fin de l'année 1896 (avec table). Lyon, (Emmanuel Vitte), 1893-1896, in-4°.

Vanel (abbé Jean-Baptiste), ses œuvres : *Les bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain des Prés* (1630-1792). *Nécrologie des religieux de la congrégation de Saint-Maur décédés à l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, publiée avec introduction, supplément et appendice par l'abbé J.-B. V. Paris, H. Champion, 1896, in-4°.

— *Le bourdon de Notre-Dame de Feurs. Notes historiques.* Saint-Etienne, (J.-F. Ménard), 1897, in-8°.

— *Les tribulations d'un curé d'Essertines-en-Donzy*, recueillies et publiées par un de ses successeurs. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, (Mougin-Rusand), 1896, in-8°.

— *Panégyrique prononcé dans la chapelle du petit séminaire de Verrières le 8 décembre 1896 à l'occasion de l'introduction de la cause de béatification du vénérable Marcellin Champagnat, prêtre mariste, fondateur de l'institut des Petits-frères de Marie.* Lyon, (X. Jevain), 1897, in-12.

Echanges.

Académie d'antiquités de Stockolm. Kongl. Witterhets historie och antiquitets akademiens manadsblad. Tjugondeandra argangen. 1893.

Académie de Mâcon. *Annales.* 2e série, tome XII. Année 1875.

Académie de Nîmes. *Mémoires.* VIIe série, tome XIX. Année 1896.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. *Procès-verbaux* et *Mémoires*. Année 1896.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. 2e série, nos 1 à 5. Janvier-mai 1897.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Classe des sciences et lettres. *Mémoires*. 3e série, tome IX. Année 1896.

Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année 1897*. 4e série, tome XXV. Mars-juin 1897.

Académie de Vaucluse. *Mémoires*. Tome XVI. 1re et 2e livraisons. Année 1897.

Académie d'Hippone. *Compte-rendu des réunions tenues pendant l'année 1897*.

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes. *Bulletin*. Tome VI, n° 38. 1897.

Institut de Carthage. *Revue tunisienne*. Nos 14 et 15, 4e année. Mai-juillet 1897.

Ministère de l'Instruction publique. *Annuaire des bibliothèques et des archives pour l'année 1897*.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin historique et philologique*. Nos 3 et 4. Année 1896.

Petit (E.), Séjours de Charles VIII (1483-1498). *(Indication des itinéraires de voyage et séjours de ce prince en Roannais)*.

— Congrès des sociétés savantes. *Discours prononcés à la séance générale du congrès le samedi 24 avril 1897 par MM. Ernest Babelon, conservateur*

du département des médailles et antiques à la bibliothèque nationale, et Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

— Direction des Beaux-Arts. Bureau de l'enseignement et des manufactures nationales. *Bulletin du comité des sociétés des Beaux-Arts des départements.* N°s 1 et 2. Mars-juin 1897.

Musée Guimet. *Revue de l'histoire des religions.* 18e année. Tome XXXV, n°s 2 et 3. Mars-juin 1897.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome XI, n° 159. 3e et 4e trimestres 1896.

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin archéologique et historique.* Tome XXIV. 1er à 4e trimestres 1896.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 28e année. N°s 5 à 7. Mai-août 1897.

Société de Borda. *Bulletin.* 22e année, 1er trimestre 1897.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 14e année, n°s 2 et 3. Mars-juin 1897.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 122e livraison. Juillet 1897.

Dijon (Dom Hippolyte), Le bourg et l'abbaye de Saint-Antoine [de Viennois] pendant les guerres de religion et de la ligue (1562-1597).

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome VI, n° 6, 1896; tome VII, n° 1, 1897.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. *Bulletin-revue de Saintonge et d'Aunis.* XVIe volume, 3e et 4e livraisons. Mai-juillet 1897.

Epitaphe d'Artus Gouffier de Boisy, à Oyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. *Mémoires.* Tome XV, 1re livraison. 1897.

Affre (H.), Lettres sur l'histoire de Saint-Affrique.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 16e année, 2e série, n°s 21 et 22. 1er et 2e trimestres 1897.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. *Bulletin.* 4e série, tome III. Année 1897.

Société historique de Compiègne. *Procès-verbaux, rapports et communications diverses.* Tome V. 1896.

— *L'alimentation à Compiègne. Les pâtissiers,* par M. A. Bazin. — *Les bouchers,* par MM. A. Bazin et E. Mauprivez. Compiègne, (Henri Lefebvre), 1897, in-8°.

— *Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne* publiées par la Société historique de Compiègne. III. *Le camp de Compiègne de 1739,* par Sallier.

Société nationale des Antiquaires de France. *Bulletin.* Années 1895.

— *Mémoires.* 6e série, tome V. Année 1894.

Société philomatique. *Bulletin.* 8e série, tome VIII. Années 1895-1896.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LVIII, 1re et 2e livraisons. Janvier-avril 1897.

Bulletin monumental. 7e série, tome Ier, nos 5 et 6. Année 1896.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série. tome XLV, 5e et 6e livraisons, mai-juin 1897; tome XLVI, 1re livraison; juillet 1897.

Revue archéologique. 3e série, tome XXX. Mars-juin 1897.

Revue du Lyonnais. 57e année, 5e série, tome XXIII, nos 135 à 138. Mars-juin 1897.

Revue épigraphique du Midi de la France. Nos 84 et 85. Janvier-juin 1897.

Acquisitions.

Association française pour l'avancement des sciences. XXVIe session. Août 1897. Saint-Etienne. Tomes I, II et III. St-Etienne (J. Thomas et Cie), 1897, 3 vol. grand in-8o.

Gonnard (Henri), La Diana, ancienne salle des États de la province de Forez. — Testenoire-Lafayette (Claude-Philippe), Ville de Saint-Etienne, notice historique. — Testenoire-Lafayette(Philippe), Numismatique. — Fréminville (Joseph de), Archives départementales de la Loire. — Thiollier (Félix et Noël), Art et archéologie. (*Nombreuses planches représentant des détails d'archéologie, des sites et des monuments foréziens*).

Steyert (André) : *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-*

Lyonnais et Dombes. Tome II. *Moyen-Age, depuis la chute du royaume Burgonde* (534) *jusqu'à la mort de Louis XI* (1483). Lyon, Bernoux et Cumin, 1897, in-4°.

V.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membres titulaires.

M. Édouard Fortier-Beaulieu, manufacturier, conseiller général de la Loire, à Roanne, reçu le 10 juin 1897.

M. l'abbé Chazal, curé d'Écotay-l'Olme, reçu le 10 juin 1897.

M. l'abbé Jarrosson, vicaire de Saint-Georges, à Lyon, reçu le 20 juin 1897.

M. Paul Robert, à Montbrison, reçu le 22 juin 1897.

M. l'abbé Gouttefangeas, vicaire de Boën, reçu le 24 juin 1897.

M. Joseph Pradier, notaire à Saint-Martin-la-Sauveté, reçu le 3 août 1897.

Membres décédés.

M. Louis Neyron des Granges, rue du Peyrat, 7, à Lyon, membre titulaire.

M. Louis Peniguel, ingénieur des Ponts et Chaussées à Montbrison, membre titulaire.

M. l'abbé Raymond, aumônier des Filles incurables d'Ainay, à Lyon, membre titulaire.

Démissionnaire.

M. l'abbé Essertaise, vicaire à Saint-Louis, à Saint-Étienne, membre titulaire.

JUILLET — SEPTEMBRE 1897

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME IX. — N° 7

IMPRIMERIE ELEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1897

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tiendra chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le jeudi 30 décembre 1897, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

JUILLET - SEPTEMBRE 1897.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

29 SEPTEMBRE 1897.

Le 10 juin dernier, à l'issue de l'Assemblée générale qui venait de nommer pour six ans le Bureau et le Conseil de la Diana, le Président et quelques membres projetèrent de rendre un hommage tout particulier à M. Vincent Durand à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa nomination comme Secrétaire général de la Diana.

Ce projet fut définitivement arrêté au cours de l'excursion annuelle, le 1er juillet, et les membres présents firent choix, à l'exposition des Beaux-Arts de Roanne, d'une statuette en bronze, la *Bergère Forézienne*, de Girardin, pour être offerte à notre cher

Secrétaire en souvenir de ses noces d'argent avec notre Société.

Par une circulaire autographiée, datée du 16 août, M. le Président prévenait tous les membres de la Société de la fête qui se préparait et les invitait à y donner leur approbation et leur concours.

Les réponses ne se firent pas attendre ; en moins de huit jours 160 sociétaires répondirent par leurs souscriptions à cet appel.

La date de la réunion fut fixée au 29 septembre.

A midi, un Banquet, servi dans la salle de la Chevalerie, réunissait plus de cinquante membres de la Diana : MM. Achalme, Baldit, Beauverie, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Brun, Chaize, Chassain de la Plasse, abbé Chazal, Chialvo, maire de Montbrison, J. Déchelette-Despierres, Dugas de la Catonnière, P. Dupin, A. Durand, C. Durand, V. Durand, H. Dusser, L. Dusser, abbé Faure, Favarcq, abbé Gouttefangeas, Granger, Jacquet, Lachmann, Lafay, Leriche, Maillon, abbé Marnat, vicomte de Meaux, baron de Meaux, E. Morel, P. Morel, comte de Neufbourg, docteur Perdu, baron des Périchons, Pradier, abbé Relave, Rochigneux, F. Rony, L. Rony, Rousse, abbé Sachet, chanoine de Saint-Pulgent, Alphonse de Saint-Pulgent, abbé Signerin, C.-P. Testenoire, Ph. Testenoire, Thiollier, abbé Versanne, comte de Villechaize.

En prenant place, chaque convive trouvait sur son couvert un fort joli menu dessiné pour la circonstance par notre confrère le peintre Beauverie.

Au milieu de la table était placée la statuette de la

Bergère Forézienne. Sur le piédestal avait été gravée cette inscription :

A VINCENT DURAND
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA
DEPUIS VINGT CINQ ANS
ET PERPÉTUEL INVESTIGATEUR DE L'HISTOIRE ET
DES ANTIQUITÉS FORÉZIENNES
AMICAL HOMMAGE DE SES CONFRÈRES RECONNAISSANTS
MONTBRISON — 29 SEPTEMBRE 1897

En outre, la multiplicité des souscriptions avait permis d'offrir à M. Vincent Durand, à côté de l'œuvre d'art, deux ouvrages dignes d'être maniés par lui et propres à l'aider dans ses travaux d'érudition : le *Glossaire*, de Ducange, et le *Trésor de chronologie*, de Mas-Latrie.

A la fin du repas, M. de Meaux, président, a porté en ces termes la santé de M. Vincent Durand.

Messieurs,

Il y a neuf ans, dans cette même salle, nous célébrions le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre Société. Aujourd'hui nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la nomination de son Secrétaire perpétuel : les noces d'argent de M. Vincent Durand avec la Diana. La réunion de 1888 était brillante ; comme nous inaugurions en même temps la statue de Victor de Laprade, il s'y rencontrait deux membres de l'Institut. Mais parmi nos confrères il nous manquait notre doyen : celui à qui la fête, en ce qui concerne la Diana, aurait du être dédiée, car il avait fait plus peut-être que lui donner naissance : il l'avait ressuscitée. Pour motiver son absence, il allégua alors sa santé, son grand âge. Aujourd'hui qu'il s'agit de fêter le compagnon de son labeur, l'associé de son dévouement, le voilà au milieu de nous,

rajeuni, la mémoire toujours présente, le cœur toujours fidèle.

C'est à lui qu'il appartiendrait de marquer la part qui revient à M. Vincent Durand dans cette renaissance de notre Société ; de même que la part qui lui revient dans sa croissance, devrait, hélas, être indiquée par le Président que nous avons perdu et que nous ne remplacerons pas.

Pour moi, ce que je puis dire en ce moment, vous le savez tous, vous l'avez tous pensé. Et, à ce propos, entre votre secrétaire pérpétuel et votre nouveau président, il s'est élevé un dissentiment dont il faut que vous soyez juges. Comme il corrigeait, selon sa coutume, les épreuves de notre dernier bulletin (correction bien nécessaire pour effacer nos bévues, du moins les miennes, car vous autres, mes chers confrères, vous n'en commettez point), correction à laquelle jusqu'à présent je m'étais toujours docilement soumis, il a voulu retrancher quelques-unes des paroles, par lesquelles j'avais annoncé d'avance la fête que nous célébrons aujourd'hui ; il a prétendu qu'en déclarant qu'il était « à l'intérieur l'âme et la vie de notre Société, comme il en faisait le crédit et l'honneur au dehors et qu'il personnifiait la *Diana* », j'étais injuste envers ses confrères. Cette fois, je n'ai pas cédé, j'ai maintenu mon dire. Messieurs, me suis-je trompé ? Vous ai-je fait tort en affirmant que Vincent Durand personnifie la Diana ? C'est à vous de le déclarer. (*Non ! Non ! applaudissements*).

Au surplus, vous vous étiez prononcés d'avance, en vous inscrivant en si grand nombre et avec tant d'empressement pour célébrer ses noces d'argent et lui en offrir un souvenir. N'essayez donc pas, mon cher confrère, de vous soustraire à notre reconnaissance.

La petite personne que voici (*montrant la statuette déposée au milieu de la table*) est chargée de vous en entretenir à jamais. Ne refusez pas de l'accueillir à Daumois. C'est une bergère, œuvre sincère et pure d'un artiste forézien. Peut-être, descend-elle des bergères qu'Honoré d'Urfé rencontrait sur les bords « du doux coulant Lignon ». Pourtant elle vaut mieux ; elle n'est point « volage » comme celles qu'avait connues d'Urfé, et l'on peut se fier à elle « sans cesser d'être cru sage ». Elle est devenue diligente et patiente ; en gardant ses moutons, elle

travaille, elle s'applique à broder. Mais qu'ai-je dit? Elle brode. Comment donc sera-t-elle reçue chez un érudit à qui l'on ne peut, si je ne me trompe, reprocher qu'une chose, l'excès de sa passion pour l'exactitude, car cette passion nous empêche souvent de jouir de ses meilleurs travaux, parce qu'il ne les juge point assez achevés. Une brodeuse chez Vincent Durand, n'est-ce pas un contresens !

Eh bien oui, la muse laborieuse et modeste que nous installons à Daumois brodera. Mais ce qu'elle brodera ne sera ni faux, ni capricieux. Ce sera l'image rigoureusement vraie des générations disparues et de leurs ouvrages. Sur un tissu transparent et solide, un tissu qui laisse passer la lumière et ne se déchire pas, tantôt elle dessinera d'un doigt sûr le contour d'un rempart gaulois enseveli sous terre depuis vingt siècles et que, jusqu'à Vincent Durand et son compagnon Chaverondier, nul œil n'avait pu voir, nulle main n'avait touché (1); tantôt elle tracera sur la carte des Gaules quelque voie romaine retrouvée à travers nos montagnes et nos plaines (2) ; ou bien de la poussière de quelque vieille charte, de la charte de Saint-Bonnet-le-Château, elle exhumera les lois et les mœurs, les coutumes et comme les costumes du moyen-âge, elle raccommodera, elle rajustera ces vêtements des ancêtres et les fera reparaître en leur fraîcheur et leur intégrité (3).

Aussi bien, pour diriger et surveiller au besoin son travail, pour lui servir de garants et comme de parrains, nous introduisons à Daumois deux patriarches de l'érudition française, l'un en notre siècle, l'autre au grand siècle : Mas-Latrie et Ducange. En entrant dans la demeure de notre ami, avec

---

(1) Les fouilles du Cret-Chatelard.

(2). *Recherches sur la station gallo-romaine de Mediolanum; — Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez ;* — etc., etc.

(3) On sait que le texte authentique de la charte de Saint-Bonnet, étudié par M. V. Durand, a donné lieu à un commentaire non encore publié, mais que ceux qui en ont obtenu communication considèrent comme un exposé du droit féodal rare et précieux entre tous les travaux du même genre.

leur bagage d'in-quarto, ces illustres et savants personnages s'y trouveront comme chez eux ; ils s'étonneront de n'avoir pas rencontré leur hôte dans les académies dont ils ont été la gloire. N'en doutez pas en effet, Messieurs, si M. Vincent Durand s'était laissé transplanter hors de la prairie solitaire où il a pris racine, s'il avait vécu dans les lieux où les renommées se fabriquent, ceux qui le connaissent bien et qui font autorité l'attestent : son nom serait au loin célèbre, il figurerait sans conteste au premier rang permi les maîtres de la science historique en France.

Faut-il donc déplorer son opiniâtre attachement à la terre natale ? En tout cas, ce n'est pas à nous, ce n'est pas à la Diana de le regretter, car de la sorte, il nous appartient tout entier. Quant à lui-même, à défaut d'une célébrité bruyante, il a trouvé ici un bien plus précieux : des amitiés ardentes et constantes, des amitiés qui, en dépit de la vaste neige que nous voyons descendre de son front jusqu'à sa poitrine, lui réchauffent perpétuellement le cœur, et c'est ici enfin, mieux que nulle part ailleurs, que sa santé peut être portée, par les témoins de sa vie toute entière, avec un respect unanime et une invariable affection.

A ce toast fort applaudi, M. Vincent Durand a répondu :

Ce qui se passe aujourd'hui me remplit de confusion autant que de reconnaissance. Des éloges que notre cher président s'est plu à prodiguer à son vieil ami, je n'en retiens qu'un seul, mais je le retiens dans toute son étendue, parce que j'ai conscience de le mériter : c'est d'être profondément dévoué à la Diana, c'est de porter à ses membres, à vous tous, Messieurs, le plus cordial attachement.

Mais ne croyez pas tout ce que M. le Président a bien voulu dire de ma part dans les succès et la bonne réputation de la Société. Qu'il me permette de méconnaître pour une fois l'autorité de sa parole. Si la Diana a vécu avec honneur, si elle a conquis une place, qui n'est pas la dernière, entre les sociétés savantes de France, elle le doit, avant tout, aux hommes d'élite qui l'ont présidée, administrée, ne

ménageant ni leur temps, ni leurs soins, ni leur crédit à une institution qu'ils estimaient, avec raison, utile et glorieuse au Forez.

Messieurs, ce n'est que justice de nommer d'abord notre fondateur M. de Persigny. Il ne m'appartient pas de juger ici l'homme politique. Ses actes sont entrés dans le domaine de l'histoire. Elle en louera plusieurs ; pour d'autres, peut-être, elle sera sévère. Mais elle dira qu'il fut fidèle : fidèle au prince qu'il servit dans la mauvaise fortune avant d'avoir part à ses prospérités ; fidèle, chose méritoire dans un parvenu, au pays où il était né dans une condition modeste. Et il est arrivé ceci : en sauvant de la ruine et en réparant avec magnificence la vieille salle des États de Forez, en la remplissant de livres et de manuscrits relatifs à notre histoire, en vous appelant enfin à accroître et à faire fructifier ces trésors, il s'est préparé un lieu, en France, où son nom ne sera jamais prononcé qu'avec respect.

L'édifice réparé, la bibliothèque rassemblée, la Société fondée, une tempête a surgi dans laquelle la Diana a paru sombrer. Quand le calme fut rétabli, les survivants se comptèrent. Le pilote avait disparu, mort obscurément, loin des siens, dans je ne sais quelle auberge des bords de la Méditerranée. Alors M. Testenoire releva notre bannière. Il restaura notre Société démantelée, comme M. de Persigny avait restauré la salle. M. de Persigny avait donné un corps à la Diana, on peut dire que M. Testenoire lui a donné une âme. Il lui avait donné d'abord son cœur ! Sous son impulsion, la Diana a marché, travaillé, grandi. Et surtout il l'a pénétrée, pénétrée à jamais, de son esprit d'universelle bienveillance ; il en a fait moins une société qu'une famille, comme le disait un jour, si heureusement, son successeur.

Ce successeur, Messieurs, que vous en dire qui ne ravive vos regrets ? Esprit prodigieusement clairvoyant et alerte, je dirais volontiers prime-sautier, il savait se dévouer aux plus longues, aux plus arides, aux plus fastidieuses besognes, s'il espérait ainsi être utile. Son zèle pour nos intérêts, son tact, son inaltérable courtoisie ne sortiront jamais de notre mémoire. Et quand la mort nous l'a ravi, une mort, hélas ! si soudaine et si prématurée, il a laissé la Diana plus riche

qu'il ne l'avait reçue, plus riche en collections, plus riche en hommes, plus riche en bonne renommée.

Messieurs, appelé à l'intimité de ces hommes par la charge que vous avez bien voulu me continuer si longtemps, confident autorisé de leurs projets, de leurs efforts, de leurs déceptions parfois, je leur dois ce public témoignage : si la Diana a acquis le degré de prospérité dont elle est justement fière, c'est à eux que doit aller d'abord sa reconnaissance.

Sans doute, ce n'est pas leur œuvre à eux seuls. Mais qui aurait refusé de faire campagne sous des chefs payant si allègrement de leur personne ? « Et quels cœurs si plongés dans un lâche sommeil », pour parler comme le poète, ne se seraient pas empressés de suivre leur exemple ? Certes, Messieurs, je ne répudie pas ma part dans l'entreprise commune. C'est mon honneur d'avoir marché dans le rang à côté de tant de vaillants compagnons. Mais, aux gerbes moissonnées ensemble dans le champ de l'histoire et de l'archéologie, est-ce donc moi qui ai apporté les épis les plus nombreux et les plus lourds ? Est-ce moi qui ai tenu la plume des Maurice de Boissieu, des Vachez, des Reure, des Testenoire, des Gonnard, des Joseph Déchelette, des Rochigneux, des Dumoulin, des Sachet, des Brassart, et de vingt autres, dont la liste serait trop longue, mais entre lesquels il en est deux à qui je me reprocherais de ne pas faire une place à part : l'un, cet ami que nous pleurons tous, ce défenseur heureux de notre patrimoine artistique, cet amant enthousiaste du vrai, du bon et du beau, qui fut Édouard Jeannez ; l'autre, ce puissant ouvrier, qui nous eût consolés, si nous pouvions l'être, de la perte de la Bâtie, qui a élevé au Forez un monument sans rival, a mis en lumière les merveilles de Charlieu, et n'a paru s'éloigner de nous que pour nous laisser un autre lui-même, rejeton d'une souche généreuse, chez qui les fruits tiennent déjà les promesses des fleurs!

Ce concours de tous les talents, ce concert de toutes les bonnes volontés, vous le continuerez à celui que vous venez de placer à votre tête, et qui y était appelé si naturellement, que lui seul a pu en douter, lui, digne de s'asseoir sur un plus illustre fauteuil.

C'est la seconde fois, Monsieur, que j'ai l'honneur de me

trouver à vos côtés, vous président, moi secrétaire d'une société forézienne. Il y a longtemps et nous étions jeunes, les trois sociétés d'agriculture de la Loire conçurent le dessein de mettre leur action en commun. Vous en fûtes nommé président général, et le secrétariat me fut confié. Il advint que vous prononçâtes à Saint-Chamond un éloquent discours. Cela ne se pouvait tolérer, et notre association fut dissoute. Je ne crois pas que la chute de l'empire en ait été beaucoup avancée ; mais je ne serai démenti par personne, en disant que cela ne l'a pas fait vivre un jour de plus.

Aujourd'hui comme alors, vous avez au cœur l'amour du lieu de votre naissance, et la passion de le rendre « le plus honoré et renommé qu'il vous est possible ». Vous ne ressemblez guère au duc de Persigny, Monsieur le Président. Je puis même dire que vous ne lui ressemblez pas du tout. Vous avez passé par les mêmes honneurs, mais vous avez marché dans d'autres chemins. Un jour, si ma mémoire est fidèle, il chercha à vous attirer dans son orbite ; mais vous refusâtes les présents d'Artaxercès. Vous avez pourtant un point commun avec lui. Vous aimez violemment notre cher Forez, et les luttes politiques, les soucis du pouvoir, le soin des grandes affaires n'ont jamais réussi à en détacher vos yeux. Vous en avez donné à la Diana des preuves qu'elle ne saurait oublier. Si à notre belle, mais trop insuffisante salle, est venue s'ajouter une maison entière, où sont installés aujourd'hui notre musée, nos archives, notre salle de lecture et une partie de la bibliothèque de la ville, nous savons à qui nous en sommes redevables. Ce que vous avez fait nous répond de ce que vous ferez à l'occasion et, dirigée par vous, la Diana peut envisager avec confiance l'avenir.

Et maintenant, mes chers confrères, merci encore ; merci de la couronne que vous posez sur mes cheveux blanchis en votre compagnie. Je ne la dois pas à mes mérites, je la tiens de votre indulgence et de votre affection, et elle m'en est cent fois plus chère. Votre vieux secrétaire sera de plus en plus pour vous un serviteur inutile. Ses forces tendent a leur déclin, ses yeux s'obscurcissent lentement. Mais son dévouement restera entier, sa reconnaissance profonde, et la belle flamme de l'amitié habitera toujours dans son cœur.

Ces paroles émues du héros de la fête sont le signal d'une ovation prolongée.

Quand le calme se rétablit, M. C.-P. Testenoire-Lafayette, ancien président de la Diana, s'exprime en ces termes :

Permettez à votre vieux doyen d'ajouter quelques mots aux sympathiques paroles que vous venez d'entendre. C'est avec émotion que je vois notre Société de la Diana continuer son œuvre, prospérer, et célébrer des anniversaires qui lui sont chers. Je suis profondément touché de l'affection que notre Président et notre Secrétaire viennent de me témoigner. Mais leur amitié leur fait voir trop en beau le peu que j'ai fait.

Ce sont surtout les circonstances qui ont aidé à la reprise de nos travaux après les années désastreuses de 1870 et 1871. Notre nombre s'était diminué de plus de moitié ; mais de nouveaux membres, des foréziens fils dévoués de leur province, instruits de son passé et attachés à ses vieux souvenirs, sont venus combler les vides et donner à notre Société un nouvel élan. Les anciens membres restés fidèles n'ont eu qu'à suivre cet élan et à reprendre, avec un zèle raffermi, la voie magistralement tracée par le duc de Persigny, notre fondateur, dans son allocution en la séance d'inauguration de 1862.

Et ici, je consigne un témoignage que je puis rendre mieux que personne : c'est M. Vincent Durand qui a été l'artisan le plus laborieux et le plus habile de cette réorganisation. Je l'ai vu constamment à l'œuvre, pour l'établissement de nos excursions annuelles qui font si bien connaître tout ce que le Forez possède d'intéressant, pour la fondation de notre bulletin trimestriel et de nos volumes annuels et pour toutes les innovations qui ont placé notre Diana dans les premiers rangs des sociétés historiques provinciales de France, place où elle saura se maintenir.

Je lève mon verre à la santé de M. Vincent Durand, à l'honneur de son secrétariat d'un quart de siècle, à la santé de notre nouveau Président et à la prospérité de notre chère Diana.

M. Chassain de la Plasse, Vice Président, se lève et s'exprime ainsi :

Messieurs,

J'éprouve quelque honte à prendre la parole en ce moment. Pourtant, après les éloquents discours que vous venez d'entendre, ma démarche indique de ma part une telle absence de prétention que vous n'hésiterez pas à m'en tenir compte.

Au solennel hommage que notre cher Président, dans un langage si brillant, si coloré et si ému, vient de rendre à notre Secrétaire perpétuel, je voudrais ajouter un hommage d'un caractère plus modeste et plus intime, mais qui doit cependant trouver sa place dans une fête comme celle d'aujourd'hui. Je voudrais remercier notre Secrétaire au nom de tous ceux d'entre nous qu'il a aidés dans leurs travaux de ses lumières, de ses encouragements et de ses conseils. En vérité, ceux-là sont légion ; ce sont à peu près tous les membres de la Diana, et, en parlant en leur nom, il me semble être encore l'interprête de la Société toute entière.

Dès que l'un de nous a fait, ou croit avoir fait quelque découverte, son premier sentiment se traduit par ces mots : « Qu'en va penser Vincent Durand ? » — Rencontre-t-il un texte difficile à déchiffrer ? « Je consulterai Vincent Durand ». — S'agit-il d'un problème historique, d'une question d'art, de géographie, de linguistique ? « Il faudra que j'en parle à Vincent Durand ».

Et sans se soucier du temps qu'on va lui faire perdre, sans pitié pour ses yeux fatigués, on écrit à Vincent Durand, qui simplement, sans retard et sans murmure, s'arrache à ses études, interrompt ses travaux pour examiner la difficulté qui lui est soumise. Et quelques jours après on reçoit de lui une longue lettre, comme il sait les écrire, où, sans aucune arrière-pensée, sans aucune préoccupation personnelle, il précise les points délicats, dissipe les obscurités, fait disparaître les contradictions, et donne la solution des problèmes posés, avec une telle netteté, qu'on peut affirmer que, dans l'état des connaissances actuelles, il ne reste plus rien à dire sur la question.

Il est vrai que pour être aussi généreux, j'allais dire aussi prodigue, il faut être très riche, et nous savons en effet qu'en frappant à la porte de Vincent Durand nous nous adressons à un véritable millionnaire. Mais la générosité n'est malheureusement pas toujours en proportion des ressources. Et c'est une rare fortune pour de pauvres diables comme moi que de trouver sur leur route un riche désintéressé, toujours prêt à leur ouvrir largement sa bourse avec son cœur.

Que notre vénéré maître sache bien qu'il n'oblige pas des ingrats. C'est dans le même élan d'ardente sympathie et de vive reconnaissance que nous allons nous unir, pour boire à la santé de celui qui réalise au milieu de nous le modèle le plus accompli du grand savant, modeste, bienveillant et généreux.

M. l'abbé Sachet, au nom des membres du clergé, s'associe au concert d'affectueux hommages rendus par la Diana à son Secrétaire. Il dit :

Tout a été dit, Messieurs, et je viens trop tard pour célébrer les mérites de notre cher et vénéré Secrétaire.

Après les discours que vous venez d'entendre, il serait superflu de rien ajouter, et les sentiments d'estime profonde, de respectueuse sympathie et de véritable vénération, que tous nous avons au cœur pour M. Vincent Durand, ont été exprimés d'une manière si parfaite et si heureuse, que je me garderais bien d'y revenir.

Mais, à ce concert de louanges, il manquerait quelque chose, si un prêtre ne se levait à son tour, pour s'associer à vos hommages et revendiquer une large part de vos acclamations.

Et puisque ma qualité de membre du Bureau me fait ici le représentant de ce clergé qui vient à vous chaque jour plus nombreux, parce que l'accueil est parfait à la Diana et que l'on ne saurait être en meilleure et plus agréable compagnie, je dois à mes collègues, je me dois à moi-même de dire tout haut combien nous sommes heureux de cette fête de famille et avec quel cœur nous en acclamons le héros.

Vous avez, Monsieur le Président, célébré, en termes exquis, le savant, l'écrivain, le patriote, l'ami ; moi, je veux saluer le chrétien.

Certes, Messieurs, la religion est chose trop haute et M. Vincent Durand a le cœur trop grand, pour que je songe à lui faire un mérite de sa fidélité à Dieu. Nous mettons au service de cette noble cause le peu que nous sommes, le rien que nous pouvons, et lorsque nous avons eu le bonheur de la défendre, nous estimons encore n'avoir rien fait pour elle, n'est-il pas vrai, cher Maître ? La religion n'a pas besoin de nos efforts ; c'est nous qui nous tenons honorés de la servir, et quand nous avons déposé à ses pieds le faible tribut de notre hommage, nous nous en allons en répétant ce mot de saint Paul, le grand ouvrier de l'Évangile, que vous rappelait tout à l'heure notre illustre Secrétaire : *Servi inutiles sumus*, nous ne sommes que d'inutiles serviteurs.

Mais, si tels sont les sentiments qui animent la grande âme et fait battre le noble cœur de M. Vincent Durand, il nous est bien permis à nous, les chefs de la famille chrétienne, de supputer nos gloires et de faire remonter jusqu'à Dieu l'honneur de ses dons.

Oui, nous sommes fiers de notre Secrétaire, et nous le revendiquons comme une des gloires les plus pures du christianisme dans notre bon pays de Forez.

Je bois au savant chrétien qu'a été toujours Vincent Durand; je bois à celui qui, pendant un demi siècle, est resté dans nos montagnes le champion inébranlable de la foi et le modèle de toutes les vertus chrétiennes ; je bois à celui qui, par l'éclat de son nom, l'autorité de sa parole et les exemples de sa vie, honore l'Église et demeure la preuve vivante, la preuve aimée de l'alliance toujours heureuse, toujours féconde, de la science avec la foi.

A Monsieur Vincent Durand, les membres ecclésiastiques de la Diana, ses admirateurs, ses frères et, s'il veut bien nous le permettre, ses amis !

Comme vieil ami et voisin de Vincent Durand,

M. le chanoine Alexis de Saint-Pulgent prend la parole :

Mon cher Vincent,

Je ne puis que prendre part avec une vive émotion à la fête touchante qui vous est faite par vos amis du Forez, et j'ose venir y mêler quelques paroles, expression des sentiments de mon cœur.

N'est-ce pas moi, votre voisin dans nos modestes et calmes régions, habitées par une population attachante, qui, en dehors de votre mérite d'érudit dans une science dont vous avez eu comme la divination et qui vous a appris à connaître et à aimer un pays dont aucun vestige laissé par le temps n'a échappé à votre inquisition de patriote, mettant à jour pour cela les trésors cachés et enfouis dans son sous-sol; n'est-ce pas moi, dis-je, qui ai été le plus à même d'apprécier les richesses natives de votre belle âme, votre bonté, votre serviabilité envers tous, votre oubli de vous même et votre simplicité dans le savoir le plus approfondi ? C'est ce savoir au service de ces qualités qui vous en a fait distribuer les richesses sans en faire parade, sous une forme à la portée des plus simples, et avec tant de généreux abandon, qu'il semblait que c'était pour vous seul qu'elles n'avaient pas de prix.

N'est-ce pas moi encore qui ai le mieux pu apprécier, par expérience, votre inviolable attachement à vos amis et votre empressement à bien faire ?

Si vous avez aimé à enrichir votre belle intelligence de connaissances spéciales, c'est pour répondre aux vues de Celui qui vous l'a donnée et pour inviter tous les hommes épris de la vraie science à se servir à ce banquet continuellement dressé sans prétention, et pour semer sans vous en douter de précieuses lumières, dissiper bien des erreurs, découvrir de beaux horizons, exciter tout autour de vous le goût de s'enquérir, démontrer ce que peuvent produire une vie bien employée et un homme qui sait, pour le profit de la vérité. unir à la foi et aux convictions anciennes les conquêtes du savoir et des découvertes modernes.

Je dois certainement rendre hommage et payer un tribut de mémoire reconnaissante à tous les foréziens distingués, amis des arts et des travaux historiques et archéologiques, qui ont apporté jusqu'ici leur pierre bien taillée à l'édifice de la Diana, société que peuvent envier au Forez bien des provinces de France. Par l'attrait de réunions d'un haut intérêt, elle sait grouper sans distinction d'opinions grand nombre de personnes honorables appartenant aux familles les plus considérées de notre pays et beaucoup d'individualités de mérite ; ce qui contribue à resserrer les liens sacrés et doux qu'a noués la Providence entre les membres qu'elle a fait naître sous ce ciel aimé du Forez. Je rends hommage dans l'intime de mon âme à ces hommes utiles et dévoués ; mais si cette institution de la Diana a parcouru une si belle carrière, si son âme est si vivace et se trouve si forte pour le progrès et le bien, c'est par votre constance, mon cher Vincent, dans le zèle à la servir, à lui apporter sans cesse de nouveaux aliments d'exploration et de découvertes, par vos laborieuses investigations et par les éléments nouveaux avec lesquels vous avez ravivé l'ardeur de ses recherches et le haut but final que vous avez toujours laissé entrevoir, que vous avez puissamment contribué à l'affermir, à la développer, à lui préparer de plus glorieuses destinées encore. Toujours les assemblées de la Diana offriront un précieux point de contact à vos compatriotes ayant le culte du pays, pour savoir s'apprécier et s'aimer.

Que l'honorable assistance pardonne à un de ses membres, les moins dignes de ces agapes de la science, ces réflexions improvisées.

Je devais à celui que je m'honore de proclamer mon illustre et fidèle ami, M. Vincent Durand, d'exprimer mes sentiments pour lui, en cette circonstance, de m'unir à l'ovation cordiale qui lui est faite par les membres de la Société, et de souhaiter que la joie bien méritée et bien partagée, que lui apporte cette unanimité dans l'estime et la gratitude, nous conserve pour bien longtemps encore une existence si précieuse, si féconde et si utilement employée.

A la santé de M. Vincent Durand et pour lui encore plus de lustres que d'années.

M. O. Lafay, avocat, clot la série des toasts par ces mots :

Après les souhaits magnifiques dont vous venez d'être si justement l'objet et le rappel éloquent de tous vos mérites, laissez-moi, mon cher Secrétaire et vieil ami, vous dire à mon tour ce qu'il y a au fond de tous les cœurs, et qui déborde du mien. Cette statuette de bronze, cette brodeuse artistique va prendre elle aussi le chemin de Daumois (*domus*), la maison hospitalière, où, près du foyer des aïeux, vous ouvrez si largement la porte à l'amitié. Sur son tamis d'airain, elle retiendra sans doute d'une façon impérissable les souvenirs et les découvertes de cette science archéologique dont vous avez été l'infatigable champion. Mais dans l'intimité du logis de Daumois, en tête à tête avec le savant, puisse-t-elle à perpétuité tisser à l'ami des jours filés d'or et de soie !!!

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MM. Achalme, marquis d'Albon, Andrieu, lieutenant-colonel Anglade, d'Arlempdes, d'Assier, Astic, d'Albignieu, d'Avaize ;

F. Balay, abbé Basson, Baudrier, Bertrand, Blanc, abbé Boissel, M. de Boissieu, abbé Bonjour, L. Bouchetal-Laroche, P. Bouchetal-Laroche, Boullier, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Brunner, Bulliot ;

Comte de Chabannes, baron de Chabert, Chaize, la Chambre des notaires de Montbrison, comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, abbé Chazal, Chialvo, maire de la ville de Montbrison, abbé Condamin, Coste, Coudour ;

F. David, E. Déchelette, J. Déchelette, Mgr Déchelette, abbé Degüerry, J. Desjoyaux, G. Dugas, Dugas de la Catonnière, Dumoulin, L. Dupin, P. Dupin, abbé Dupré, A. Durand, Dusser;

Abbé Épinat, Épitalon :

Abbé Jacques Faure, Favarcq, Ferran, Forissier, abbé Fouilhoux, de Fréminville, Frèrejean ;

Gachet, Galle, E. Gautier, Gayet, Girard, abbé Godard, Abbé Gonnard, H. Gonnard, Grubis, Guilhaume, Guillemot ;

Jacques, Jacquet, Jeannez, Jordan de Sury, abbé Juthie ;

Abbé Lachard, abbé Lachaud, Lachmann, O. Lafay, abbé Langlois, A. de la Plagne, T. de la Plagne, Lapoire, P. de Laprade, V. de Laprade, Larderet de Fontanès, E. Le Conte, J. Le Conte, Leriche, Levet, de Longevialle ;

Maillon, abbé J.-M. Marnat, abbé J.-B. Marnat, abbé Marsanne, comte de Marsy, Mme Martin, Matagrin, Meaudre de Sugny, vicomte de Meaux, baron de Meaux, Monery, de Montgolfier, de Montrouge, Morel;

Abbé Nesme, comte de Neufbourg, Neyron ;

Comte Palluat de Besset, abbé Paris, comte du Peloux, docteur Perdu, baron des Périchons, abbé Peurière, abbé Peyron, abbé Picard, abbé Plotton, Poidebard, Poinat, Point, Mme la comtesse L. de Poncins, comte B. de Poncins, vicomte E. de Poncins, Mme la vicomtesse de Sugny née de Poncins, Pradier.

E. Ramel, abbé Relave, abbé Renoux, abbé Reure, abbé J. Rey, docteur Rey, abbé Reymondier, Richard, baron de Rochetaillée, Rochigneux, abbé Rony, F. Rony, L. Rony, Rousse, abbé Rousset, A. Roux ;

Abbé Sachet, chanoine Alexis de Saint-Pulgent, Alph. de Saint-Pulgent, Mme Léon de Saint-Pulgent, de Saint-Victor, du Sauzey, abbé Signerin, abbé Sivard, comte de Sugny ;

Tempier, C.-P. Testenoire, Ph. Testenoire, B. Thevenet, Thibaud, Thiollier.

A. Vachez, docteur Vachez, baron de Vazelhes, Verchère, abbé Versanne, abbé Vial, Vidal, comte de Villechaize, abbé Virieux, de Viry.

II.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents: MM. Achalme, Baldit, Beauverie, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Brun, Chaize, Chassain de la Plasse, abbé Chazal, J. Déchelette-Despierres, Dugas de la Catonnière, V. Durand, abbé Faure, Favarcq, H. Gonnard, abbé Gouttefangeas, Lachmann, Leriche, Maillon, abbé Marnat, vicomte de Meaux, baron de Meaux, Morel, docteur Perdu, baron des Périchons, Pradier, Reinaud, abbé Relave, Rochigneux, F. Rony, L. Rony, Rousse, abbé Sachet, chanoine de Saint-Pulgent, Alph. de Saint-Pulgent, abbé Signerin, C.-P. Testenoire, Ph. Testenoire, Thiollier, docteur Vachez, abbé Versanne, comte de Villechaize.

Ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister au banquet et à la séance : MM. le lieutenant-colonel Anglade, Astic, abbé Basson, Bertrand, Maurice de Boissieu, Bulliot, abbé Cheminal, abbé Chevalier, abbé Deguerry, J. Desjoyaux, C.-N. Desjoyaux, L. Dupin, Galle, Guilhaume, abbé Lachaud, abbé Langlois, Larderet de Fontanès, E. Le Conte, J. Le Conte, comte de Marsy, Matagrin, Monery,

abbé Nesme, abbé Picard, Point, docteur Rey, baron de Rochetaillée, abbé Rochette, J. Rony, B. Thevenet, baron de Vazelhes, docteur de Viry.

Au début de la séance M. le Président dit :

Messieurs,

La fête que nous venons de célébrer ne doit pas nous faire oublier ceux de nos confrères que nous avons perdus depuis la dernière réunion : Messieurs Neyron des Granges, Peniguel et l'abbé Reymond.

Etabli à Lyon, M. Neyron des Granges n'avait pas oublié qu'il appartenait au Forez par les plus anciens et respectables souvenirs de famille. Le Forez avait une place dans ses affections comme dans la précieuse bibliothèque qu'il avait formée avec la science et le soin d'un bibliophile émérite, et c'est pourquoi sans doute il se félicitait de faire partie de notre Société, de même que nous nous félicitions de le compter parmi ses membres.

M. Peniguel, sorti des rangs des conducteurs des Ponts et Chaussées et parvenu l'un des premiers, à force de labeur, au grade d'ingénieur, nous était arrivé de la Bretagne ; mais il était promptement devenu pour nous comme un compatriote, par le bien qu'il voulait faire à notre pays, par son zèle à poursuivre l'exécution du canal du Forez. Dernièrement, lorsque, dans une étude sur le progrès agricole dans notre pays, j'essayai de retracer l'histoire de cette grande œuvre encore inachevée, j'avais trouvé auprès de lui les renseignements les plus utiles, les plus obligeamment donnés, en même temps que la plus grande confiance dans l'avenir réservé à notre plaine. Pourquoi faut-il qu'il soit venu ici, épuisé d'avance par un travail trop pénible, et qu'il ne lui

ait pas été donné de voir s'accomplir ce qu'il prévoyait et préparait ?

M. l'abbé Reymond s'était signalé avec honneur dans l'enseignement de la jeunesse et peut-être devra-t-il tenir une place.... dans l'histoire du socialisme en France. Je lisais dernièrement dans un livre, où sont passés rapidement en revue les chefs des diverses écoles socialistes de l'Europe, que M. Benoît Malon, « ne sachant pas encore lire, découvrait dans le catéchisme une foule de détails qui inquiétaient son bon sens, et que le curé de son village (Précieu) avait fort à faire de répondre à ses objections (1) ».

Je ne sais trop si l'incrédulité de M. Malon a été aussi précoce. Mais ce que je sais bien, et ce que d'ailleurs M. Malon, il faut le dire à son honneur, n'a jamais oublié, c'est que c'est un prêtre, l'abbé Reymond, qui a commencé à l'instruire, tandis que, petit berger, il gardait encore son troupeau. Voilà un exemple de plus de cette charité parfois imprudente, mais toujours généreuse, de l'Église, qui tant de fois a développé les facultés et les talents plus tard tournés contre elle.

Divers ouvrages ont été offerts à notre Société. Il en sera fait mention dans notre bulletin et je ne saurais ici les indiquer tous. Je tiens seulement à signaler la *Table* du La Mure-Chantelauze, dernier travail de notre cher et regretté Président qui ne l'a pas vu paraître, dernier témoignage de son attachement à notre pays de Forez.

Le *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, qui s'est tenu à Saint-Étienne le

---

(1) *Le mouvement socialiste en Europe. Les hommes et les idées*, par T. de Wyzerva, p. 23.

mois dernier et auquel notre Société n'a pas manqué de s'associer, a donné lieu à plusieurs travaux propres à nous intéresser. Notre doyen, notamment, a présenté sur Saint-Étienne de Furan une notice dont il a bien voulu nous faire hommage et que gardera précieusement notre bibliothèque, à côté du mémoire déjà publié dans le *Forez pittoresque.*

Enfin Messieurs, conformément à une délibération antérieure, votre Conseil prépare en ce moment un *Questionnaire* sur les souvenirs, les vestiges anciens, les documents et les monuments conservés à travers tout notre département. Sous l'inspiration et avec le concours de votre Secrétaire, ce questionnaire a été rédigé par M. Dumoulin, à qui nous ne pourrions savoir trop de gré du service rendu de la sorte au vieux Forez. Grâce à lui, il a été convenu avec M. l'Inspecteur d'Académie qu'il serait envoyé, avec prière d'y répondre, à tous les instituteurs publics. Il le sera également à tous les instituteurs libres et, bien entendu, aux membres de la Diana, enfin aux curés des paroisses, auprès desquels notre confrère M. le chanoine Sachet priera notre Président d'honneur, le Cardinal Archevêque de Lyon, de le recommander. Sans doute, il ne se trouvera personne pour répondre à la fois à ce questionnaire tout entier. Mais chacun indiquera, nous l'espérons, ce qui le touche de près, ce qu'il a pu vérifier lui-même, et de la sorte peut-être parviendrons-nous un jour à dresser, avec exactitude, une statistique historique et monumentale de notre province.

Le palais royal de Cambisonnum. — *Communication de M. Vincent Durand.*

M. Vincent Durand fait la communication suivante :

M. Hauréau a reproduit, dans le tome XVI du *Gallia Christiana (Instrumenta ecclesiæ Viennensis*, p. 8), une charte de l'an 858, contenant donation par le roi Charles de Provence à Agilmar, archevêque de Vienne, de biens situés au comté de Lyon, *in villis nuncupatis Silviniacum, Lucum, in Gabrixitto, et in Granisco* (1). La pièce est ainsi datée : *Actum Cambisonno palatio, in Dei nomine feliciter.*

La situation du palais royal de *Cambisonnum* n'a pas été, que je sache, déterminée jusqu'à présent. Ducange le fait figurer sans commentaire, dans sa liste des *Palatia regia*, et les Bénédictins ses continuateurs se bornent remarquer combien il est difficile d'y voir Chamesson (Côte-d'Or), comme l'a suggéré le P. Michel Germain.

Il existe en France un lieu dont le nom représenterait beaucoup mieux *Cambisonnum* : c'est Chambezon, commune du canton de Blesle (Haute-Loire). Mais on ne peut guère y placer le palais dont il s'agit, car la domination de Charles de Provence ne s'étendait pas sur l'Auvergne.

Je propose d'identifier *Cambisonnum* à Chanson, commune de Chavanay (Loire), dans l'ancien diocèse et à une dizaine de kilomètres de Vienne. Chanson est un dérivatif régulier de *Cambisonnum*, car la chute d'une labiale intérieure, bien que moins

(1) Savignieu ou Servignat, *Lu*, paroisse détruite en l'archiprêtré de Sandrans, et Gevreisset (Ain), Grenay (Isère) ?

fréquente que celle d'une dentale, est un accident dont on connaît d'assez nombreux exemples. Il suffira de citer Chalon qui vient de *Cabilonum*, Chantoin de *Cantobennum*, Couhard de *Cucubarrum*, Amiens d'*Ambianis*, aller d'*ambulare*, etc. D'autre part, le territoire de Chanson recèle des substructions antiques d'où l'on a retiré des fûts de colonne et des entablements (1). Il ne serait point impossible que ces débris aient appartenu au palais de Charles de Provence. Assis au bord du Rhône, sur la voie romaine qui en longeait la rive droite, au pied de coteaux couverts de vignobles célèbres dont une partie dépendaient peut-être du domaine royal, ce lieu était bien choisi pour une de ces maisons de plaisance qui servaient tour à tour de résidence aux souverains de l'époque carolingienne.

La citerne du prieuré de Montverdun. — Communication de M. Alphonse de Saint-Pulgent.

M. Alphonse de Saint-Pulgent donne quelques détails sur la réouverture de l'ancienne citerne du prieuré de Montverdun, comblée depuis de longues années déjà. Cette citerne, située à égale distance de l'église et des bâtiments du prieuré, a la forme assez exacte de ces vases rustiques appelés communément *biches* et est creusée dans un terrain partie lose et partie basalte. Sa profondeur est de 4^m 10 ; sa plus grande largeur de 3^m 45. Sa contenance déterminée

(1) E. Brassart et P. Tardieu, *Le canton de Pélussin*, dans le *Forez pittoresque et monumental*, p. 93.

par M. Preyssat, conducteur des Ponts et Chaussées, est de 28 mètres cubes. Elle était alimentée

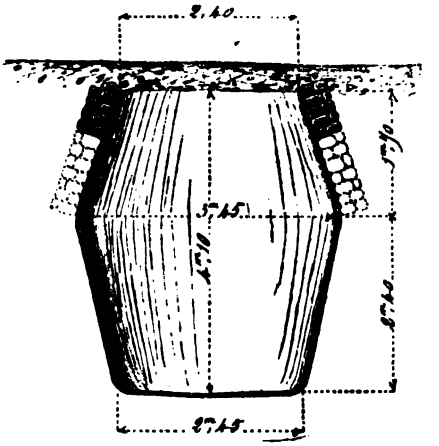

7. — COUPE DE LA CITERNE DU PRIEURÉ DE MONTVERDUN.
Dessin de M. Preyssat.

par les eaux pluviales provenant des toits des bâtiments claustraux, c'est ce que semble indiquer une conduite en maçonnerie dont l'orifice se voit au sommet du réservoir. Les parois et le fond de la citerne, pour être rendus parfaitement étanches, avaient été revêtus, en guise de ciment, d'une faible couche d'argile corroyée qui paraît avoir été ensuite durcie au feu sur place même. Cette particularité de l'argile ainsi employée a été signalée d'autres fois dans nos régions (1).

Le déblaiement n'a amené au jour aucun objet

(1) V. dans le *Bulletin de la Diana*, tome V, p. 150, la communication de M. Peniguel sur d'anciens fours découverts sur le versant oriental du Mont d'Uzore, dans la commune de Montverdun.

digne d'être signalé à l'exception d'un petit chapiteau roman actuellement déposé au musée de la Diana (1).

Fondation d'écoles à Maringes et à Viricelle en Forez. — Communication de M. Matagrin.

Le secrétaire, en l'absence de M. Matagrin, donne lecture du mémoire suivant.

Ce fut le 5 août 1780 que Mre Étienne Freydière, curé de la paroisse de Viricelle, et Mre Jean-Baptiste Vaudiel, curé de la paroisse de Maringes, ces deux paroisses en Forez, diocèse de Lyon, considérant que la jeunesse de leurs paroisses manquait de l'instruction nécessaire par le défaut de maître ou maîtresse d'école en icelles, que même il ne pouvait y être suppléé dans les paroisses voisines, où ils manquaient également, et qu'il importait de leur procurer un avantage aussi essentiel pour l'éducation et les mœurs, résolurent de pourvoir à l'établissement d'une école de charité dans chacune desdites paroisses de Viricelle et de Maringes. De leur plein gré et libre volonté ils souscrivirent pardevant Jean-Louis Richard, notaire royal à Haute-Rivoire, une donation ayant pour but de fonder ces écoles.

Mre Freydière donna à la communauté des habitants de Viricelle une petite maison composée de deux pièces ou appartements au rez-de-chaussée et

(1) Au printemps prochain des travaux doivent être entrepris dans le but de remettre la citerne en état ; si à ce moment des découvertes dignes d'être signalées étaient faites, nous nous empresserions d'en faire part à la Société.

de deux appartements au dessus, de la hauteur du sol au couvert de quatorze pieds, ensemble un petit jardin de la contenance d'environ une demi coupe pesant quatre livres, contigu à la susdite maison: le tout à lui appartenant situé au lieu et paroisse de Viricelle, confiné d'orient par le presbytère dudit lieu et la terre des héritiers d'Antoine Pupier, de septentrion la terre de Jean Poncet, d'occident les maison et jardin des héritiers de Barthélemy Dupré et de midi le planil dudit Jean Poncet, duquel jardin dépend une haie vive servant de séparation du côté d'occident.

Quant à Mre Vaudiel, il fit don à la communauté de Maringes d'une petite maison composée de deux pièces ou appartements au rez-de-chaussée et de deux appartements au dessus, de la hauteur du sol au couvert de quatorze pieds, ensemble un petit jardin contigu d'environ une demi coupe pesant quatre livres, le tout à lui appartenant situé au lieu et paroisse de Maringes, confiné par l'église paroissiale de midi, un passage entre deux, la terre de noble Claude Buer d'orient, la terre du seigneur dudit Maringes et auparavant de la cure dudit lieu de septentrion et le presbytère du même lieu, un chemin entre deux, d'occident, avec les haies, clôtures dudit jardin.

Ayant ainsi créé l'école, il restait à fournir à celle qui devait la tenir les moyens d'existence. C'est pourquoi ils ajoutèrent à leur don, le curé de Viricelle une pension annuelle et perpétuelle de 150 francs, consentie en sa faveur sur la ville et communauté de Lyon, et le curé de Maringes une rente annuelle et perpétuelle de cent vingt-cinq livres créée à son

profit sur la ville de Lyon, à la forme des contrats créés au profit des donateurs par MM. les prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, les 14 avril 1772 et 6 mai 1779, devant Mes Guyot et son confrère, notaires, lesquelles devaient être touchées par le maître ou la maîtresse d'école et, en cas de remboursement du capital, être immédiatement réemployées par le syndic et la communauté, conformément à l'art. 18 de l'édit du mois d'août 1749.

Le maître ou la maîtresse d'école devra enseigner gratuitement la jeunesse des deux sexes desdites paroisses de Viricelle et Maringes, chacun rière celle où il sera établi, de plus en ce qui concerne Viricelle, les jeunes gens qui lui seront désignés par le curé, domiciliés dans les paroisses voisines et dont les habitations se trouveront plus proches des mêmes lieux que de leurs églises paroissiales; et, en ce qui regarde Maringes, ceux de la montagne de Saint-Cyr-les-Vignes, au midi du chemin tendant de Meys à Bellegarde, et ceux du hameau de Ternand, paroisse de Virignieu jusqu'au ruisseau de Ternand ; enseigner à lire, à écrire, le catéchisme, et donner les autres instructions convenables sur la religion catholique, apostolique et romaine et sur les bonnes mœurs.

Cette donation fut acceptée pour les habitants de Viricelle par Claude Néel, syndic, et Jacques Néel, marguillier moderne de l'église paroissiale, et pour ceux de Maringes par Benoît Ponchon, syndic de la paroisse, et Jean-Baptiste Ponchon, marguillier en exercice.

Les biens donnés valaient chacun 250 livres d'après l'évaluation consignée dans l'acte.

Conformément à l'article 111 de l'édit d'août 1749, cet acte fut homologué par nosseigneurs du Parlement suivant arrêt du 18 août suivant.

Le 27 juin 1781, Mre Freydière et Mre Vaudiel firent consigner en un acte par le même notaire Richard le règlement suivant dressé par eux.

1° La maîtresse d'école qui sera établie au désir de l'acte du cinq août dernier sera tenue d'avoir avec elle une deuxième personne qui puisse à son défaut procurer à la jeunesse l'instruction prescrite par le même acte, laquelle manquant sera remplacée le plus tôt possible, de manière qu'il y ait toujours dans l'école deux personnes en état de donner cette instruction.

2° Les maîtresses d'école n'absenteront jamais dans tout le cours de l'année toutes les deux ensemble, et rarement l'une après l'autre ; elles n'entreprendront que les travaux de mains qui seront compatibles avec l'exercice de l'instruction de la jeunesse, c'est-à-dire ceux qui n'emporteront pas l'attention des maîtresses et qui ne causeront aucun trouble ni interruption dans l'école.

3° Au moins l'une des deux maîtresses saura assez bien écrire, elle se chargera indispensablement d'apprendre à écrire à l'autre, sans différer ni retarder, pour maintenir l'instruction des enfants dans un état de stabilité et de vigueur perpétuelle, et elles vivront en union et charité mutuelles, d'un commun ménage et non autrement.

4° Les maîtresses d'école ne prétendront et ne demanderont autre salaire ni rétribution que le gain de leur travail manuel et la rente qui leur a été assurée par l'acte de fondation sus daté ou par d'autres actes si aucuns ont été ou seront passés ; elles enseigneront gratuitement et sans distinction tous les enfants des paroisses où elles seront établies et les autres dont il est parlé dans le même acte, elles leur apprendront à prier Dieu, à lire, à écrire, le catéchisme et tout ce qui peut inspirer la piété et les bonnes mœurs : ce qu'elles feront avec ardeur et assiduité tout le cours de chaque année, selon le temps ou le loisir que les enfants pourront y donner.

5° Au cas de suppression ou de défaut d'une des deux maîtresses, d'école par quelle cause que ce soit, l'autre maîtresse ne pourra jouir que des deux tiers de la rente qui leur a été ou sera assignée, les sieurs fondateurs expliquant et désirant que l'autre tiers soit reversible et puisse être exigé par les plus pauvres de leurs paroisses, chacun en ce qui les concerne.

6° Enfin les nominateurs et recteurs de l'école seront le sieur curé, le syndic, les fabriciens et les consuls en exercice des paroisses où elle sera établie, lesquels nommeront les maîtresses d'école, les destitueront ou expulseront l'une ou toutes les deux en cas de négligence, d'incapacité ou de mauvaises mœurs, et incontinent en substitueront d'autres plus dignes et plus capables de remplir l'importante fonction de l'enseignement des enfants, selon l'intention des fondateurs, de la manière et aux conditions qui ont été expliquées.

Le 2 novembre 1781, par acte reçu du même notaire, Mre Étienne Freydière, curé de Viricelle, Claude Néel, syndic, Jacques Néel, marguillier moderne, Antoine Poncet, Louis Néel dit Cottancin, Jean Beyron dit Core, Simon Fournand, Joseph Molandier, Jean France, François Pupier, Jean-Marie Beyron, autre Claude Néel, Laurent Néel et Benoît Tissot, tous habitants de la même paroisse, bien informés des bonne vie, mœurs et capacités de Benoîte Jacquemetton, fille majeure, originaire de Haute-Rivoire, résidant depuis quelques années à Viricelle, l'ont choisie et établie pour remplir les fonctions de maîtresse d'école à Viricelle et ce non autrement sa vie durant, à condition néanmoins qu'en cas d'infirmités qui lui empêchent de les remplir, une autre maîtresse d'école lui sera adjointe pour suppléer à son impuissance d'instruire, à la charge d'exécuter le règlement qui précède, et au cas qu'elle ait une adjointe, elle

continuera de percevoir et jouir avec elle des mêmes revenus affectés à la place de maîtresse d'école à laquelle elle est nommée par le présent acte.

Les témoins de cet acte : Mre Jean Dupeuble, prêtre et curé de la paroisse d'Haute-Rivoire et Mre Jean-Félix Ladevèze, prêtre et vicaire de la même paroisse.

Dans son testament du 22 juin 1781, Mre Freydière faisait un legs d'une rente de 70 livres au sort principal de 400, exigible sur la ville et communauté de Lyon, à la forme des actes et contrats consentis par MM. les prévôt des marchands et échevins de la ville et communauté de Lyon, à la communauté et paroisse de Jas en Forez, pour être touchée par le maître ou la maîtresse d'école ; cette disposition a-t-elle été conservée dans le dernier testament de l'abbé Freydière : nous n'avons pu le retrouver.

Quant à Mre Jean-Baptiste Vaudiel, il fut remplacé vers 1785 par Mre Jean-François Jomand. Mre Vaudiel était originaire de Cremeaux, et était titulaire des prébendes familiales de Provil et des Pérards. Trois testaments qu'il fit indiquent chacun des intentions très libérales ; ils sont tous reçus par Me Jean-Louis Richard, notaire à Haute-Rivoire, en date des 27 juin 1781, 22 septembre 1785 et 19 avril 1787; les témoins en sont presque toujours des ecclésiastiques, notamment Mre Jomand, son successeur, Mre Jean Dupeuble, curé de Haute-Rivoire, Mre Pierre Dupeuble, vicaire de cette dernière paroisse et frère du précédent, qu'il remplaça, Mre Jean-Jacques Guimety, ancien curé de Saint-Martin-Lestra, Mre Laurent-Bernard Guimety, son neveu et

successeur, enfin Mre Antoine Daval, curé de Virignieu.

Aux termes de son dernier testament, il léguait à l'école de charité établie à Maringes vingt-cinq livres de rente perpétuelle, à prendre sur celle de cinquante livres cédée en sa faveur par M. de Murard sur la ville de Lyon, et le surplus à la marguillerie de Maringes ; cent vingt-cinq livres de rente cédée en sa faveur sur les États de Languedoc par dame Françoise-Marie Dulieu, veuve et héritière de M. Pierre-Joseph de Lardet, chevalier, marquis de Sigoyer, aux pauvres de la paroisse de Maringes, pour être distribuées par le curé, assisté du syndic ou premier consul et du marguillier. Enfin Mre Étienne Freydières était son légataire universel.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1897

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME IX. — N° 8

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1898.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

L'assemblée générale aura lieu dans la première quinzaine de juin. Une prochaine circulaire en indiquera la date.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1897.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 DÉCEMBRE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Baldit, abbé Bégonnet, baron de Boërio, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Brunner, Chaize, abbé Chazal, J. Déchelette, Dumoulin, V. Durand, Favarcq, Gachet, Jacquet, Lachmann, Lafay, Th. de la Plagne, J. Le Conte, abbé Marsanne, vicomte de Meaux, docteur Perdu, abbé Relave, Rénaud, abbé Reure, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, abbé Versanne.

Se sont fait excuser : MM. d'Avaize, M. de Boissieu, Chassain de la Plasse, Leriche, comte de Marsy, C.-P. Testenoire-Lafayette, de Viry.

M. le Président ouvre la séance en ces termes :

« Nous avons encore à déplorer la mort de deux de nos confrères : ainsi disparaissent de plus en plus les anciens membres de notre Société, et de plus en plus il devient nécessaire d'en recruter de nouveaux.

M. l'abbé Boissel était un enfant de Montbrison. L'amour du pays natal l'avait attaché à la Diana et aussi le goût des études historiques Transplanté dans le Beaujolais, il recherchait tout ce qui pouvait éclaircir l'histoire de Fleury-sur-Saône, sa paroisse, se proposant ainsi pour sa part et dans le cercle de son modeste horizon de dissiper les préjugés gratuits et vulgaires répandus contre le clergé. Il aurait eu à cœur de venir avec nous, au mois de septembre dernier, fêter notre secrétaire perpétuel. Retenu par la maladie qui devait peu après l'enlever, il lui envoyait des vers qu'il convient de recueillir comme l'expression dernière de ses sentiments :

Modeste et vrai savant, qui fais parler la pierre
Et vivre du passé le fugitif adieu,
Que disent ces débris voilés par leur poussière ?
L'homme n'est rien : la gloire appartient toute à Dieu !

M. Périer appartenait à notre Société depuis son origine. Soit comme greffier du tribunal, soit comme membre et secrétaire du conseil municipal, il avait fouillé notre histoire locale. Plusieurs de ses rapports sont des œuvres d'érudition. A propos des noms à donner aux rues, il a établi la généalogie de certains personnages dont la famille était issue de Montbrison: les Parrocel, les Legouvé. Ayant à opérer le partage de terrains indivis entre les habitants de plusieurs hameaux de Roche et de Saint-Bonnet-le-Coureau,

il a éclairci l'origine de cette sorte de propriété. L'érudition chez lui s'alliait à la charité. Il partageait son temps entre les investigations à travers les vieux titres et, comme membre du bureau de bienfaisance, la recherche assidue et l'examen attentif des misères à secourir à Montbrison.

Enfin les papiers contenant le résultat de ses études, les généalogies de familles Montbrisonnaises ou ayant habité Montbrison, extraites en partie des registres paroissiaux, ont été laissés à la Diana. A plusieurs reprises, il avait exprimé le désir que ces papiers fussent conservés de la sorte. Notre confrère M. Maillon a fait part de ce désir à sa famille, qui s'est empressé de s'y conformer. Elle a droit ainsi que M. Périer lui-même et M. Maillon à notre gratitude, que je n'ai pas manqué de lui témoigner déjà et dont je renouvelle ici l'expression.

La très importante découverte de peintures murales, due à l'excursion faite par la Société à Sainte-Croix, a motivé dernièrement un voyage de la commission chargée d'en assurer la conservation. M. Favarcq va vous dire le résultat de cette visite».

Visite à Sainte-Croix de la commission chargée d'y assurer la conservation des peintures du XIVe siècle. — Communication de M. Favarcq.

Les membres de la commission nommée, à la dernière réunion du bureau, pour s'assurer de la bonne conservation des peintures murales de Sainte-Croix, et pour aviser , en cas d'urgence, aux moyens de les préserver des détériorations que pourrait leur causer

la mauvaise saison que nous traversons, s'y sont rendus le dimanche 19 décembre.

Le but de cette visite s'est trouvé grandement simplifiée, par suite de l'initiative de M. le curé Pizet, qui, il y a près d'un mois, avait fait resuivre avec soin toute la toiture.

Notre inspection n'a donc fait que constater le bon état des lieux, ce dont la commission a été unanime à féliciter et remercier M. le curé Pizet.

Dès lors, toute crainte dissipée, la commission en ayant l'honneur de vous rendre compte de son mandat, ne peut que manifester le désir de voir maintenant la municipalité de Sainte-Croix venir en aide à notre Société, pour sauvegarder dans l'avenir ces précieux documents, et faire de l'édifice qui les abrite un lieu digne de les posséder.

Questionnaire historique, archéologique et statistique. — Communication de M. Maurice Dumoulin.

M. Dumoulin s'exprime ainsi :

« Dans le procès-verbal d'une des séances de la Diana en 1876, on lit ceci : Le prochain bulletin contiendra un questionnaire communal, historique et archéologique destiné, pour chaque localité à fournir un cadre élémentaire de tous les renseignements utiles à l'histoire locale. M. Durand en a déjà communiqué au conseil la première partie (époque préhistorique, gauloise et romaine). Elle va être complétée par les questions relatives au moyen âge et à la renaissance et l'ensemble de ce travail intéressant, après avoir été inséré au *Bulletin* donnera lieu à un

tirage à part pour être distribué aux personnes étrangères à la société (1).

Ce questionnaire est demeuré à l'état de projet ; et c'est nous, membres de la Diana qui en sommes la cause. Ainsi que l'a si justement rappelé M. Chassain de la Plasse, dans le toast qu'il prononça lors de la fête des noces d'argent de notre cher maître, nous usons de sa science et de son temps avec une désinvolture qui n'a d'égale que sa longanimité. Nous savons tous avec quelle minutie et quelle précision il répond à nos demandes, et souvent, après l'avoir questionné, à lire ses réponses si nourries et si complètes, il ne nous reste plus rien à dire. A se faire ainsi le guide et l'auxiliaire de nos travaux, il perd le temps qu'il devrait consacrer aux siens. C'est pourquoi le projet qu'il avait formé ne s'est pas réalisé.

J'ai eu la hardiesse de dresser ce questionnaire. Je ne l'ai fait qu'après en avoir obtenu l'assentiment de M. Vincent Durand, qui a bien voulu m'aider de ses conseils et que je remercie très sincèrement ainsi que M. l'abbé Sachet et MM. E. Brassart et Joseph Déchelette. Le voici imprimé et superbement illustré par les soins de notre sympathique confrère M. Gonnard.

Il va être distribué, non seulement aux membres de la Diana, mais aussi, à la suite d'une entente avec l'autorité diocèsaine et avec l'inspection académique, aux membres du clergé paroissial et aux membres du corps enseignant, sans oublier les

---

(1) *Bulletin de la Diana*, I, 21.

agents des ponts et chaussées et des chemins vicinaux, dont le bulletin a eu à relater si souvent les découvertes et les travaux.

Ce questionnaire, par son étendue et la complexité des matières qui y sont contenues, pourra vous sembler exagéré.

Il était cependant nécessaire qu'il en fût ainsi. Il importait en effet de vous présenter le tableau aussi complet que possible des différentes matières à l'aide desquelles s'établit l'histoire d'un pays.

Ce qu'il est utile de connaître et d'établir tout d'abord d'une façon précise, c'est le territoire et la topographie de la commune prise comme point de départ. On est tenté de croire qu'on connaît à fond les questions qui s'y rattachent; leur étude prouvera, à ceux qui voudront bien la faire, qu'il faut rabattre de cette prétention. L'histoire n'étant qu'une longue survivance et l'humanité se montrant plus respectueuse de la tradition qu'on ne l'admet d'ordinaire, si l'on veut bien délimiter les différentes circonscriptions par les lieux dits, on sera étonné, en étudiant les documents anciens, de voir quelle vitalité ont ces noms de pays et combien les superpositions de beaucoup des divisions anciennes avec les nouvelles coïncident de la sorte presqu'exactement. Mais encore faut-il le faire et c'est un des côtés intéressants que présente la première question.

De même pour la toponymie; la géographie de la France est faite d'un perpétuel travestissement. Je ne veux rappeler que l'exemple du sommet jurassien, le Grand *Credo*, qui ne contient la preuve d'aucun acte de foi, mais qui signifie seulement le grand

crêt d'eau, et l'exemple forézien de Pierre-sur-Haute, non-sens évident pour Pierre-sur-Autre. En remontant à la source on rectifiera bien des erreurs, on identifiera bien des noms demeurés douteux.

Le sol lui-même, comme les noms, a subi des modifications, il est nécessaire de les fixer avant que tout souvenir n'en soit aboli ; la plaine du Forez, le canton de la Pacaudière n'ont point la même physionomie en 1898, que celle qu'ils avaient il y a cinquante ans. Ici et là des étangs ont été asséchés, des terres incultes ont été données à la culture. De même pour les bois et peut-être, en dehors de considérations économiques fort intéressantes, pourra-t-on déduire du déboisement ou de l'assèchement bien des conséquences météorologiques. Enfin, l'étude du territoire doit se terminer par celle du cadastre.

Tout le monde peut la faire; tout le monde avec de la patience peut arriver à dresser pour chaque commune un dictionnaire comme celui, si précieux et si souvent consulté, que le docteur Noëlas a dressé pour le canton de Saint-Haon-le-Châtel. On ne se doute pas de tout ce qu'on peut trouver dans le cadastre; les preuves d'une station archéologique, les traces d'une légende, la confirmation de l'existence d'une tenure féodale, le souvenir d'invasions ou de guerres, l'histoire d'une famille, l'existence de routes et de chemins dont l'archéologie a le plus grand besoin d'avoir la preuve.

L'histoire de la commune commence ensuite par celle de la propriété.

C'est — je ne le cache pas — une des questions les plus délicates à traiter que celle de la propriété

féodale ; les textes primitifs sont rares et d'un commentaire plein de périls. N'importe, je devais poser la question, ne serait-ce que pour en provoquer l'étude. Mais si l'étude méthodique de la propriété féodale décourage les plus zêlés, beaucoup d'entre vous et de nos collaborateurs pourront nous apporter de précieux renseignements, et tous auront quelque chose à dire sur les biens emphytéotiques et sur les censives ; les actes abondent.

Sur la possession temporaire, toutes nos familles foréziennes ont des archives qu'il suffira d'inventorier et de dépouiller, pour avoir un dossier complet et de haute valeur pour les pariages, les métayages et les fermages. Quant aux biens nationaux, les brefs de vente en sont nombreux et font partie de beaucoup de titres de propriétés ; leur étude est un des éléments essentiels de celle de la grande et de la petite propriété.

Le tableau du gouvernement de la commune se compose, non-seulement de l'histoire des magistrats et des magistratures qui président et ont présidé à sa vie administrative, mais de celle de la justice, de l'administration ecclésiastique et des œuvres de bienfaisance qui en découlent, des couvents et des sectes religieuses, mais aussi encore de celle de l'école, de l'armée et de l'administration financière. Ce sont là les éléments qui ont coopéré à la vie officielle de l'unité territoriale prise pour base, et à l'aide desquels ou suivant lesquels on a gouverné.

C'est à proprement parler ce qu'on entend généralement par histoire : inutile donc d'insister sur les différentes sections de ce chapitre.

Mais pour nous l'histoire n'est pas faite seulement de ce qui a ou a eu un caractère officiel, il faut y comprendre la vie telle que les habitants, leurs besoins, leurs affaires, leur travail l'ont faite, et il faut envisager, avec les foires et les marchés, l'agriculture, les contrats de vente, d'échange ou de location, la grande et la petite industrie. Il faut enfin savoir de quoi est composée la population qui a fait l'histoire de la commune, connaître son nombre, et savoir les motifs et l'importance de l'émigration et de l'immigration.

Il faut aussi interroger le passé de ces hommes sur leurs croyances et leurs terreurs, leurs coutumes et leurs traditions, sur leurs chants où se révèle l'âme véritable d'un peuple ; il faut sonder les replis les plus obscurs de leur mémoire pour savoir ce qu'il est resté dans le français moderne des séculaires apports de tant de civilisations, de tant de cultes qui l'ont successivement pénétré. C'est là l'objet du cinquième chapitre.

J'avoue que je crois qu'il faut le traiter avec respect et d'une main émue, et ne pas croire *a priori* à l'absurdité de tout ce qu'on relatera. Rien n'est négligeable, rien n'est ridicule, surtout s'il s'agit de l'âme. Etre impartial, être complet, être même minutieux, c'est là le premier devoir d'un enquêteur ; lorsqu'il l'a rempli, alors il peut essayer de comprendre et de juger.

Le livre de M. Bulliot, sur le culte de saint Martin, sert à vous montrer tout ce qu'on peut tirer de la tradition en matière d'histoire religieuse. Après l'enquête de la Diana, peut-être pourra-t-on de

même jeter un peu de lumière sur bien des questions controversées, sur bien des points douteux, et renouer la chaîne du passé le plus lointain avec le présent le plus immédiat.

L'homme a laissé des traces de son passage, des témoins incorruptibles de ses croyances et de ses mœurs et les étudier c'est le propre de l'archéologie. La matière est ample; elle n'est pour décourager personne.

En dernier lieu, pour être complet, il fallait indiquer quels services vous pourriez rendre en signalant les documents existants ; ils sont inappréciables. Faute d'être connues, que de choses précieuses ont été perdues à tout jamais !

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes du questionnaire proposé à vos investigations.

Ne soyez pas effrayés de son importance. Certes, nous serions fort heureux que de chaque commune nous vînt une réponse à toutes nos questions ; nous voudrions l'espérer. Mais du fait qu'on ne peut répondre à leur ensemble, il ne s'ensuit pas qu'on ne doive pas y répondre du tout. Une réponse, une seule, pourvu qu'elle soit précise, complète et sincère, nous satisfera.

Que chacun apporte sa pierre à l'édifice national, c'est là notre vœu ; que chacun s'éprenne pour ces questions locales d'un intérêt plus vif et plus actif, c'est notre désir.

Et, pour terminer, permettez-moi d'insister encore sur le point qui fait l'objet de la dernière recommandation.

Multiplier les reproductions, les dessins, les cal-

ques, les photographies ; ne pas craindre de se répéter, ne rien négliger si infime que cela paraisse, ne rien sacrifier à la parure littéraire et, surtout, tout contrôler soi-même et ne jamais s'en rapporter à ce que d'autres, si autorisés qu'ils soient, ont dit ou ont écrit, voilà quelle doit être la règle et la loi.

Bien pénétré de cette idée, je suis sûr, Messieurs, que vous ferez une œuvre digne de la Diana et digne du Forez, et vous serez en France les premiers qui l'ayez entreprise ».

Michel de Chaugy, ses portraits. — Communication de M. l'abbé Reure.

M. l'abbé Reure donne quelques détails nouveaux sur Michel de Chaugy (1). Il signale notamment deux autres portraits de ce personnage. L'un se voyait à Dijon dans les vitraux de la Sainte-Chapelle, aujourd'hui détruite ; vitraux qui pourraient être retrouvés un jour, puisqu'ils ont été vendus en Angleterre. L'autre portrait serait à la pinacothèque de Munich. Il semble en effet possible, par comparaison avec le triptyque d'Ambierle, d'identifier Michel de Chaugy avec le personnage agenouillé à gauche dans l'*Adoration des Mages* de Roger van der Weyden qui fait partie de cette collection.

Le travail de M. l'abbé Reure paraîtra, avec illustrations, dans un prochain bulletin. La cause du retard ap-

(1) V. plus haut, pages 223 et suiv.

porté à sa publication est l'impossibilité momentanée de se procurer une photographie directe du tableau de Munich.

Geneviève d'Urfé, duchesse de Croy. Une médaille à son effigie. — Communication de M. le comte de Marsy.

Il est donné lecture de la communication suivante, adressée à la Diana par M. le comte de Marsy, Directeur de la Société Française d'Archéologie.

Il y a quatre ans, M. Camille Picqué, le très savant conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, communiquait à l'assemblée générale de la Société Royale de Numismatique de Belgique une médaille qui se rattache à la fois à la Belgique et à la France, au Hainaut et au Forez. Elle concerne en effet Geneviève d'Urfé, femme de Charles-Alexandre, sire et duc de Croy, marquis d'Havré, prince et maréchal héréditaire du Saint-Empire, dont le mariage fut célébré à Paris, au Louvre, le 6 janvier 1617.

C'est cette année seulement que M. Picqué a donné à la *Revue belge de numismatique* (1) cette communication et nous aurions mauvaise grâce à le lui reprocher, car, au lieu de nous présenter avec un dessin la description de la médaille de Geneviève d'Urfé, M. Picqué a étudié non seulement son icono-

(1) Cinquante-troisième année, 1897, p. 74 à 96; Bruxelles, in-8.

graphie, mais les détails de sa vie, et son travail mérite à ce titre d'être signalé aux membres de la Diana.

La médaille est-elle connue des foréziens, je l'ignore et, dans le doute, je commencerai par reproduire la description qu'en donne M. Picqué (1):

10. — MÉDAILLE DE GENEVIÈVE D'URFÉ, DUCHESSE DE CROY. *Gravure de la* Revue belge de numismatique.

« D'un côté l'on a son buste à droite; légende, ·GEN · DVRFE · DVCIS · A · CROY · St. IMP · PRINCI. — Bronze ;

« Le revers représente une chausse-trappe, semée dans un champ et que les vents cardinaux ne peuvent ébranler; légende, CONCVTIOR · VNDIQVE · FRVSTRA.

« Le médailleur a signé entre le premier et le dernier mot de la légende: P. GORET.

« Au lieu d'être coiffée en boucles soyeuses, avec

(1) La gravure du médaillon de Geneviève d'Urfé, que nous donnons ici, a été très obligeamment prêtée à la Diana par M. le vicomte Baudoin de Jonghe, président de la Société Royale de Numismatique de Belgique.

une petite pièce de velours revenant de derrière sur le front, telle que la peignait Van Dyck, la dame de la médaille, dans sa grande toilette française de vers 1635, paraît avoir sur les tempes des touffes crépées. Un rang de cheveux, coupés court, est couché à plat sur le front. Nous revoyons ici les pendeloques et le collier de la peinture; le cordon admirablement emperlé qui, après avoir fait le tour du buste, s'attache au nœud d'une médaille ovale, n'a point été indiqué par l'artiste, qui signait bravement, P. GORET (1) ».

C'est une causerie sur la nièce de l'auteur de l'*Astrée*, que nous donne M. Picqué sous prétexte de décrire cette médaille, et personne ne s'en plaindra. Il semble déjà amoureux de sa princesse et s'en prend à ce Goret de ce qu'il n'a pas su mieux en rendre les traits :

« Son talent est quelconque, ajoute-t-il, mais on a gardé souvenir de plus médiocre que lui. Pourquoi n'a-t-il laissé aucun charme à cette tête jadis séduisante, aux grands yeux parlants, spirituels et naïfs à la fois, qu'Antoine Van Dyck ne vit certes pas avec plus d'indifférence que n'avaient fait Bassompierre et le mari de Geneviève, le duc Charles-Alexandre de Croy, des yeux tels qu'en prête Saint-Amant à son Andromède..... »

Plus loin, voici Peter de Jode, dit le Jeune, dont M. Picqué invoque le témoignage, en nous montrant la charmante estampe de ce graveur, qui avait pu voir des parisiennes à Paris et sut, par ses effets,

---

(1) M. Picqué dit qu'il n'a pu rencontrer aucun renseignement sur ce graveur, qu'il croit lorrain.

représenter l'élégance de l'ajustement et la grâce de la personne.

C'est donc une biographie de votre compatriote qu'écrit M. Picqué et je ne puis le suivre depuis le récit du mariage, dont il cite en partie le contrat (1), d'après un manuscrit du fonds Goethals, les appréciations peu flatteuses qu'il donne sur le futur, et les désagréments que ne tarda pas à éprouver Geneviève qui, dit-il, aurait pu rapidement se faire l'application de *la Bella Malmaridada* de Lope de Vega, que l'on vendait dans le voisinage de son palais de Bruxelles. Pour justifier son appréciation sur Jean-Alexandre, M. Picqué nous donne aussi une médaille de ce personnage gravée par Jean de Montfort, au moment de son premier mariage avec Yolande de Ligne, en 1599.

Les dernières lignes de cet article nous retracent le drame qui rendit veuve Geneviève d'Urfé; elles sont la conclusion d'une enquête faite, il y a trente-trois ans, par M. L. Galesloot, alors chef de section aux archives du royaume (2) : « On y verra, écrit M. Picqué, comment le duc de Croy, passant d'une pièce dans une autre, fut descendu d'un coup de carabine à travers la fenêtre; qui fut soupçonné; qui l'on arrêta; les mesures que prit la justice pour se saisir du coupable... »

« Tout ce que je viens d'écrire, disait M. Galesloot, est le fruit du dépouillement d'une volumineuse liasse de procédure qui repose aux archives du conseil de Brabant, n° 4819, de la Chambre fiscale ».

---

(1) Il en reproduit les principales clauses dans l'annexe 2.

(2) *L'assassinat de Charles-Alexandre duc de Croy, le 9 novembre 1624, à Bruxelles. — Revue trimestrielle.*

Quelle part eut à cette mort Geneviève d'Urfé? M. Picqué semble croire qu'elle n'y fut pas étrangère, car il donne encore les renseignements suivants : « Le page Pastural avait fait le coup, et ce qui ne laisse pas que de surprendre, c'est que la duchesse le fit partir hâtivement, pour annoncer aux d'Urfé, dans le Forez, le malheur qui lui était arrivé. Or, il advint que bien longtemps après, à Rome, Pastural, qui était près de sa fin, se confessa d'avoir assassiné le duc de Croy son maître, qui l'avait frappé... »

Le château de Bayon, en Lorraine, avait été par contrat donné à Geneviève d'Urfé, pour son habitation. Il est inutile de rappeler qu'après la mort de son premier époux, elle se remaria deux fois, d'abord à Guy de Harcourt, baron de Sierray, et ensuite à Antoine de Mailly, vice-amiral de France.

Tels sont les principaux renseignements qu'à propos de la médaille de Goret M. Picqué a consacrés à Geneviève d'Urfé.

Sur quelques familles notables de Sury-le-Comtal au moyen âge. — Communication de M. l'abbé Relave.

Sury-le-Comtal paraît avoir commencé à être, comme on dit, quelque chose vers la fin du XIIIe siècle, au temps du comte de Forez Jean Ier, qui en fit l'une de ses résidences favorites. C'est dans le château de Sury que sa première femme Alix de Viennois lui donna, le jour de Pâques 19 avril 1299, son premier fils, le futur comte Guy VII (1). Quel-

(1) La Mure-Chantelauze, I, p. 324; III, p. 114.

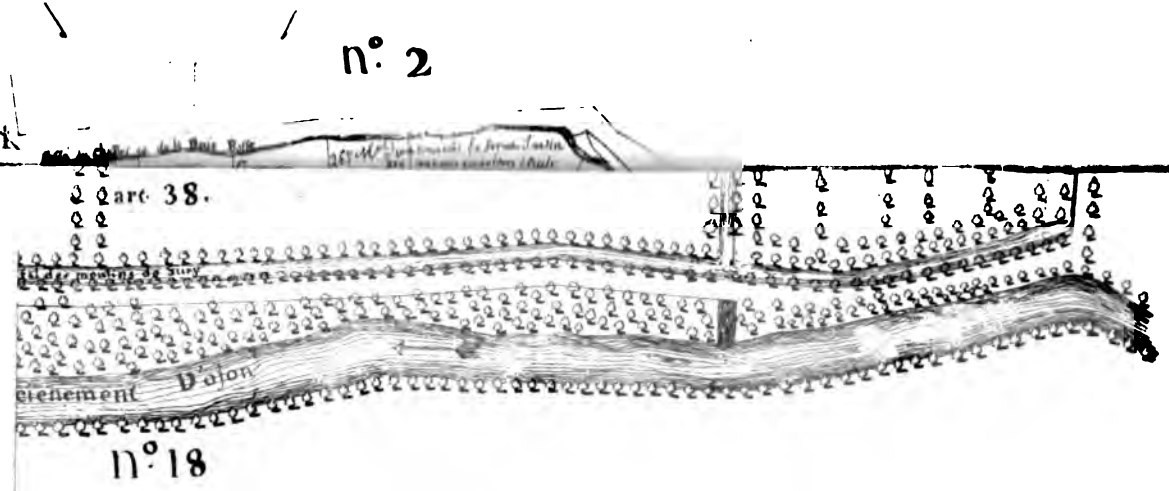

I. — SURY-LE-COMTAL EN 1750,
S UN PLAN TERRIER DE LA SEIGNEURIE.
(Archives du château de Sury-le-Comtal).

le était à noble Georges Rouzeaud en 1677 (terrier Clépier), et à Me Jean-François
yal, en 1750 (terrier Barjon).

ques années plus tard, en 1309, le même Jean Ier, n'achetait pas moins de quatorze tènements de terre ou de pré, situés tous aux Verchères, et tous acquis le même jour, 31 juillet (1). Il ne devait pas s'en tenir là : il faisait de nouvelles et importantes acquisitions en 1313, en 1318 et en 1328 ; celle de 1313 s'élève au prix de 218 livres bons viennois (2).

Il n'est pas étonnant, après cela, que plus d'un acte important de l'administration de Jean Ier ait eu lieu à Sury. Le 12 février 1325, Hugues de Mauvoisin, seigneur de Chevrières, faisait l'hommage de sa seigneurie à Sury-le-Comtal, dans la chambre du comte, en présence de nobles hommes messires Bertrand, seigneur de la Roue, Pierre de Rochefort, Gérard de Roussillon, chevaliers, Guillaume de Montrevel, damoiseau (3). Le 26 juin de la même année, c'est encore à Sury-le-Comtal que fut passé l'acte par lequel le comte Jean Ier changeait une amende encourue par Josserand de Lavieu, damoiseau, en la donation de la maison forte et du mandement de Marclop ; les témoins étaient cette fois Amédée, sire de Cousan, encore Pierre de Rochefort qualifié ici de bailli de Forez, et François de Saint-Priest (4).

Cette faveur dont Sury jouissait auprès du comte de Forez ne paraît pas s'être prolongée au-delà du règne de Jean Ier, qui prit fin en 1333 ; aucun docu-

(1) Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, nos 1237 et suiv.

(2) H.-B., nos 1344, 1501, 1876.

(3) Barban, *Fiefs*, art. *Mauvoisin*.

(4) Barban, *Fiefs*, art. *Lavieu*.

ment conservé n'indique que Guy VII lui-même, son fils et successeur, ait accordé une attention particulière à sa ville natale. Mais l'importance de la petite cité était acquise, et plus d'un personnage considérable allait y prendre la place du chef suprême de la province, que d'ailleurs, la plupart du temps, il représentait.

Parmi les témoins des actes que je viens de citer figure notamment « noble homme messire Pierre de Rochefort », qui, seul de tous, est présent les deux fois. Ce détail ne prouve pas cependant qu'il résidât à Sury ; il avait pu, en sa qualité de bailli de Forez, y accompagner simplement son maître. Mais un autre Pierre de Rochefort, damoiseau, y résidait certainement quelque vingt ou trente ans plus tard, puisque nous l'y trouvons allié à la famille des Espéron, qui y florissait alors (1). Ce Pierre de Rochefort avait épousé Catherine Espéron, de Sury-le-Comtal, fille d'Estienne Espéron et de cette Jeanne de Sorbières, en faveur de laquelle Raynaud de Forez allait constituer la rente noble d'Aubigny le 4 janvier 1367 (2). Dans son testament, fait le 29 juillet 1400, en présence de Jehan Cordier, curé de Sury, Pierre

---

(1) En 1359, J. Espéron était prévôt de Sury (La Mure-Chantelauze, I, p. 437 *n*) ; en 1390, vénérable et sage maître André Espéron, licencié en lois, vicaire et official de Lyon, est témoin avec Pierre de Rochefort du testament de Philippe Metton, clerc de Sury-le-Comtal, notaire juré des cours de Lyon et de Forez (Chaverondier, *Inv. des arch. de la Loire*, II, 194) ; en 1396, Mariette Espéron, de Sury-le-Comtal, rend hommage pour une maison sise dans le château de Sury, vers la maison du duc de Bourbon, comte de Forez (Barban, *Fiefs*, art. *Esperon*).

(2) Terrier de 1750 et copie de l'acte de fondation de la rente noble d'Aubigny, communiqués par M. A. Jordan de Sury.

de Rochefort choisissait sa sépulture dans l'église ou dans le cimetière de S.-André de Sury, et faisait divers legs aux luminaires de S.-André et de S.-Étienne dudit lieu, à l'aumône du jour de l'Ascension du Seigneur, et aux trois pélerinages qui avaient coutume de se faire dans ledit lieu de Sury (1): on voit qu'il ne se contentait pas de résider à Sury, mais qu'il aimait sa résidence. Je dois reconnaître après cela qu'il paraît être mort sans postérité, puisqu'il prend pour légataires universels Jehan Duchet, de Sury-le-Comtal, clerc juré de la cour de Forez (2) (celui-là même qui devait fonder dans l'église de Sury la prébende des Duchettes en 1429), et sa nièce Béatrix de la Porte, *filiam Alberti de Porta, Givorgii quondam...* Mais, comme on va s'en rendre compte, il devait y avoir à Sury, au commencement du XVe siècle, plusieurs branches de Rochefort, et Pierre de Rochefort n'y a pas été le dernier de son nom.

L'église de Sury-le-Comtal est peu riche en blasons. Elle en contient pourtant deux qui figurent également en bonne et honorable place, tous deux en clef de voûte, l'un dans la travée médiane de la grande nef, l'autre à l'entrée du chœur, exactement sous le clocher. Ce dernier, qui est *d'argent, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or*, est le blason des Beauvoir, et par suite aussi celui des Rochefort, à partir de la fin du XIVe siècle (3).

---

(1) Chaverondier, *Inventaire des archives de la Loire*, II, p. 212.

(2) Jehan Duchet est en effet qualifié possesseur de la rente noble d'Aubigny au terrier Pagany de l'année 1414.

(3) Barban, *Fiefs*, art. *Ecotay*. — Steyert, *Armorial*, art. *Beauvoir*.

Placé où il est, il atteste avec une autorité indiscutable la part qu'avaient prise ses possesseurs à la construction de l'église, il atteste, par conséquent, qu'il y avait encore des Rochefort à Sury et qu'ils y étaient florissants, postérieurement au temps où ils avaient adopté les armes des Beauvoir.

Et je n'ai pas que ce seul témoignage à en fournir. Le mercredi 6 juin 1894, un incendie dévorait une maison ancienne munie d'une demi tourelle en poivrière, qui faisait à gauche l'entrée de la rue du Champ-de-l'Oie, du côté de la place de la Loue (1). Un journal raconta le lendemain que le feu avait détruit à Sury une maison du XIVe siècle ; elle était de la fin du XVIe au plus tôt. Cela ressortait de son simple aspect ; cela fut rendu absolument certain par la découverte que les ouvriers firent, en déblayant les décombres, de trois écussons de pierre provenant d'édifices plus anciens et qu'ils trouvèrent noyés dans un bloc de maçonnerie : c'étaient les deux blasons des voûtes de l'église, et celui des Bourbon-Forez, dont je n'ai pu découvrir aucun autre exemplaire à Sury. Ce dernier, d'assez grande dimension et d'une bonne facture, avait décoré en clef de voûte une porte cochère ou un portail, probablement l'entrée de cette « maison du duc de Bourbon, comte de Forez, » dont il a été question dans l'hommage cité plus haut, de Mariette Espéron ; les deux autres, de dimensions moindres et assez sensiblement égaux, n'étaient pas d'une exécution aussi soignée, mais, détail à noter, la bande

(1) C'est la maison portant le n° 58 sur le plan de 1750, ci-joint.

du blason des Rochefort-Beauvoir se trouvait ici accompagnée en chef d'une étoile (1).

L'autre blason de l'église, dont un exemplaire se retrouvait dans la maison incendiée, avait attiré mon attention dès les premiers temps de mon séjour à Sury, et divers indices m'avaient donné à penser que ce pouvait être là les armes des la Bâtie, possesseurs au XVe siècle de la rente noble de ce nom, *de Basticia*, sur le territoire de l'Hôpital-le-Grand et de Précieu (2), et seigneurs de Magnieu-Haute-Rive, qui portaient *d'or, à la croix ancrée de sable* (3). Ces indices consistaient en

(1) Les Rochefort portaient *d'or, à la bande d..., chargée de trois étoiles d...* (Steyert, *Armorial*).

En achevant de démolir la maison incendiée, son propriétaire, Antoine Chalandon, quincailler, a découvert encore, enfouie sous un carrelage dont elle régularisait, le niveau, une planche sculptée, fragment d'un manteau de cheminée ou d'une frise d'appartement, qui présentait entre deux arabesques symétriques d'un bon travail, des armes que M. W. Poidebard croit être des Lesgallery, dont une branche était établie à Montbrison et qui sont *d... à trois croisettes d...* Quant aux trois écussons de pierre, les ouvriers, profitant d'une inadvertance du propriétaire, les ont employés comme matériaux en reconstruisant la maison, et ils sont de nouveau enfouis dans le mur de la façade.

(2) Barban, *Fiefs*, art. *la Bâtie*; — Sonyer du Lac, *Les Fiefs du Forez*, art. *la Bastie* et *Magnieu-Haute-Rive*.

(3) Le manuscrit du XVIIIe siècle cité par M. Vincent Durand dans sa *Note sur la seigneurie de Magnieu-Hauterive*, (*Mémoires de la Diana*, I, p. 121,) indique *gueules* au lieu de *sable*; c'est une erreur évidente. Quant à la *croix ancrée* du blason de Sury, elle est peinte en rouge, mais c'est l'affaire du dernier peintre-plâtrier qui a badigeonné l'église, le même qui, en remplaçant par du bleu de ciel le fond d'argent des armes des Rochefort, leur a fait, à l'instar de Victor Hugo dans le *Pas d'armes du roi Jean*,

Porter gueules
Sur azur.

deux témoignages écrits, et ces deux témoignages ne consistaient eux-mêmes que dans l'énoncé d'un nom, mais dans l'un le nom était accompagné du blason et dans l'autre de la qualité de l'homme.

Guillaume Revel, dans la page qu'il a consacrée au « chatiau et ville de Sury-le-Comtal », n'a dessiné qu'un blason, qui est *d'or à la croix ancrée de sable*, et il a écrit dans la banderolle qui se déroule autour : *Loys de la Bastie*. D'autre part, M. Révérend du Mesnil, dans la liste qu'il donne des châtelains de Sury (1), nomme Loys de la Bastie à la date de 1449 ; il n'indique aucune source, suivant sa fâcheuse habitude, mais comme il ne fait qu'une simple nomenclature, il me semble qu'on peut le croire sur parole. Quand j'aurai ajouté que Gras, dans ses *Notes généalogiques*, attribue à Hodin ou Dinet de la Bâtie la qualité de prévôt de Sury-le-Comtal vers 1350, j'aurai mentionné tous les indices paraissant exister encore du séjour des la Bâtie dans ma paroisse.

Heureusement, dans le courant de l'année 1893, un sieur Jacquet, maçon, eut l'idée de réparer sa maison. L'opération eut, entre autres résultats, celui de faire déposer provisoirement dans la rue une cheminée que je vis en passant. Elle était en granit, énorme, très lourde, et portait en son milieu l'écusson à la *croix ancrée*, sculpté assez grossièrement, ainsi que deux médaillons dont il était accosté (2). L'intérieur de la maison Jacquet, com-

(1) *Bulletin de la Diana*, I, p. 435.

(2) Cette cheminée, acquise par M. Adrien David, a été transportée à St-Etienne, place de la Badouillère, au rez-de-chaussée de la maison qui porte le n° 5.

plètement remanié, ne présentait plus rien d'intéressant, mais il me fut aisé de reconnaître que cette habitation n'occupait que la moitié d'une maison ancienne. J'entrai chez le propriétaire de l'autre moitié, Léon Mathevet, menuisier, et je lui demandai si l'écusson qui se trouvait au-dessus de la porte d'entrée et qui ne portait plus aucune trace d'armes quelconques avait toujours été ainsi. Il me répondit sans hésiter que c'était lui-même qui l'avait gratté quand il était jeune, et que ce qu'il en avait enlevé était une croix exactement semblable à celle qui figurait sur la cheminée que Jacquet venait de mettre dehors. Il ajouta que, au moment où son père avait acquis la maison, vers 1842, l'appartement dans lequel on entrait immédiatement de la rue était une grande salle, large de six mètres, profonde de dix, et que son père, en démolissant la voûte d'une sorte de corridor qui se trouvait, au fond, à gauche, y avait trouvé un grand pot plein de *liards*. Ces prétendus liards étaient évidemment des sols anciens, et le père Mathevet à lui seul en avait dispersé pour quinze francs, au poids. N'est-ce point de quoi regretter, avec le poète,

D'être venu trop tard dans un *Sury* trop vieux ?

La maison des la Bâtie était retrouvée : elle faisait le coin, à gauche, en entrant dans l'impasse qui allait, dans la direction du matin, de la rue du Champ de l'Oie au mur de ville. Rien n'est changé aujourd'hui à cette partie de Sury, sinon que, le mur de ville ayant été ouvert, l'impasse est devenue une rue. Un détail piquant. Si l'on se reporte au dessin de Guillaume Revel, on vérifie que l'auteur a figuré, très sensiblement à cet endroit-là, une mai-

son d'un tiers plus haute que les autres, en quoi il ne me semble pas téméraire de voir un petit remerciement de l'artiste au galant homme qui l'avait reçu, et vraisemblablement bien reçu.

Comme on voit, il devenait tout naturel que les armes des la Bâtie figurassent aux voûtes de l'église, pour peu que cet édifice eût été élevé au temps où cette famille florissait à Sury. Or, c'était justement le cas, l'église étant certainement du XVe siècle, et les la Bâtie ayant été florissants pendant tout ce siècle-là. Mais auquel des la Bâtie attribuer un rôle dans la construction de l'église ? A quelle date, dans le courant du XVe siècle, rapporter cette construction ?

L'église actuelle de Sury paraît bien être celle qui figure dans le dessin de Guillaume Revel, ce qui la rendrait antérieure à 1450, mais cet artiste ne se pique point d'une exactitude rigoureuse quand il s'agit d'autre chose que de fortifications, et son témoignage est toujours plus ou moins discutable. Il y a cependant ici ce détail que l'église est, très nettement, dépourvue de clocher, et par conséquent, représentée inachevée, ce qui saurait d'autant moins passer pour une simple inexactitude, qu'une sorte de tour en bois, figurée entre les deux tourelles de la façade, paraît tenir lieu du clocher absent. Il y a encore ce fait qu'un certain Pierre d'Aragon, *de Aragone*, de Sury-le-Comtal, faisait en 1427 un legs pour la construction — *operi seu ædificio* — de l'église de Saint-André de Sury, dans laquelle il choisissait sa sépulture (1). Et tout cela se trouve corroboré par la

(1) Le testament est du 2 octobre 1427 ; il est fait pardevant Jehan du Says, de Sury, juré de la cour de Forez (Chaverondier, *Inv.*, II, p. 287).

découverte faite en 1895, par un ouvrier maçon, d'une tuile de faîte datée de 1437. Ce ne sont là que des conjectures, je les donne pour ce qu'elles peuvent valoir, en remarquant simplement que si l'église de Sury remonte, ce qui a quelque vraisemblance, aux environs de 1430 ou de 1440, au lendemain de l'épopée de Jeanne d'Arc, c'est à Jean II de la Bâtie, châtelain de Boisset en 1415, ou plus probablement à Pierre, son fils, écuyer, qui hommageait la terre et seigneurie de Magnieu en 1441 (1), que doit aller la gratitude de la postérité (2).

Les grandes familles ont leur destinée comme les feuilles des arbres : aux Rochefort et aux la Bâtie allaient, au XVIe siècle, succéder à Sury les Rostaing. Le premier auteur connu de cette famille semble avoir été ce Jehan Rostaing, notaire de la Fouillouse,

---

(1) Gras, *Notes généalogiques*, mss.

(2) On peut reconnaître encore un reste de l'influence des la Bâtie, à la fois seigneurs de Magnieu-Hauterive et personnages très considérables à Sury, dans certains traits d'union persistants entre Sury et Magnieu, qui seraient inexplicables sans cela. Au milieu du XVIIe siècle, messire Georges Provenchier, de Sury, est curé de Magnieu ; il est enterré dans la tombe des prêtres et curés de l'église de Sury le 18 juillet 1659 (*Registres paroissiaux*). Un pouillé manuscrit de la Diana, écrit de la main d'Etienne Pasquier, prêtre sociétaire de Sury en 1722, porte la mention des *Prieurés unis de Sury-le-Comtal et de Magnieu-Hauterive*, et plus loin il indique comme collateur de l'église de Magnieu-Hauterive le prieur du lieu *ou de Sury*. Auguste Bernard, dans un pouillé de la fin du XVIIIe siècle, indique également comme collateur de l'église de Magnieu-Hauterive le prieur de Sury (*Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, II, p. 1031), et Sonyer du Lac écrivait dans le même temps : « SURY. Prieuré de Sury-le-Comtal, en commande, et consiste en dîme en ladite paroisse de Sury, celle de Magnieu-Haute-Rive, Chalain-le-Comtal ». (*Les Fiefs du Forez*, p. 272).

que nous trouvons en 1391 exécuteur testamentaire, à Sury, de Mathieu le Prévost, de Sury-le-Comtal, juré de la cour de Forez (1). Il est très vraisemblable qu'Étienne de Rostaing, damoiseau, qui était en 1435 seigneur de la maison forte des Roches, près de Sury (2), était son fils, et qu'il fut lui même le père de Gaston de Rostaing, gentilhomme de Jean II duc de Bourbon, capitaine de Lavieu en Forez, avec lequel commence la généalogie certaine des Rostaing. Gaston de Rostaing épousait en 1453 Jeanne du Saix (3). Les du Saix, ou du Says, n'étaient pas de Sury, mais il est certain qu'une branche de cette famille y a occupé une situation très notable pendant tout le XVe siècle. Jehan du Says, de Sury-le Comtal, est en 1409 témoin du testament de noble messire François du Says, chevalier ; en 1427, Jehan du Says (vraisemblablement le même), juré de la cour de Forez, reçoit le testament de ce Pierre d'Aragon qui fait un legs pour la construction de l'église ; en 1432, Bertrand du Says, de Sury-le-Comtal, est reçu notaire juré de la cour de Forez ; Gabriel du Says est notaire à Sury en 1455 ; en 1458, Jean duc de Bourbonnais et comte de Forez, confère à Jean du Says, clerc, une prébende dans l'église de Sury-le-Comtal ; en 1471, Barthélemy du Says, clerc de Sury-le-Comtal, est reçu notaire juré ; et un dernier Jehan du

(1) Chaverondier, *Inv.*, II, p. 193-194.

(2) Huillard-Bréholles, n° 5487. — Le P. Anselme, cité par M. du Mesnil, dans le *Bulletin de la Diana*, I, p. 437, note. — Cf. *Mazures de l'Ile Barbe*, II, p. 524. — Le lieu dit des *Roches* existe à Sury à l'entrée du hameau d'Épeluy.

(3) Guilhermy, *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle*, I, p. 466-473.

Says exerce la même charge à Sury, en 1500 (1). Il est donc bien vraisemblable que Gaston de Rostaing, dont le père était possessionné à Sury, épousant une du Saix, se mariait à Sury.

Antoine Ier de Rostaing, fils de Gaston, marié en 1476 à Marguerite de la Chambre, et qui occupa, dit Guilhermy (2), les mêmes emplois que son père, fut notaire à Sury de 1476 à 1502 (3), et il y put voir de ses yeux la prospérité et l'élévation croissantes de sa maison dans la personne de ses deux fils, très honorables hommes Jacques de Rostaing, capitaine-châtelain de Saint-Héand, et Jean de Rostaing, futur gentilhomme de la maison du roi, présentement capitaine-châtelain de Saint-Germain-Laval et de Sury (4). Jean de Rostaing avait épousé en 1499 Jeanne de Chartres (5) ; son fils aîné, Antoine II, sera le chef des Rostaing de Veauchette, et c'est son quatrième fils, Tristan, né en 1513, que j'appellerais volontiers le grand Rostaing, qui continuera de représenter la famille à Sury, sans du reste y résider régulièrement. Françoise Robertet, qu'il a épousée le 9 janvier 1544, lui a apporté de nombreux et magnifiques domaines, et les résidences princières sont ce qui lui manque

---

(1) Chaverondier, *Inv.*, II, p. 81, 83, 88, 89, 287. — Cf. *Bulletin de la Diana*, I, p. 436 et 438, notes et *passim*.

(2) *Op. et loc. cit.*

(3) Terrier de 1750 communiqué, par M. A. Jordan de Sury.

(4) Guilhermy, *Ibid*,. et Huillard-Bréholles, n° 7592. — Les reconnaissances de Jacques et de Jean de Rostaing, au terrier Rostaing de l'année 1500, ne comprennent pas moins de cinquante numéros (terrier de 1750).

(5) Guilhermy, *Ibid.*

le moins. Les charges de même : d'abord page du connétable Anne de Montmorency, puis maître de la garde-robe et premier gentilhomme du Roy, nous le trouvons ensuite au service de Catherine de Médicis, dont il a su capter la faveur. Sa fortune ne subit pas d'éclipse : il est créé chevalier du Saint-Esprit ; à sa mort, qui survient au château d'Aulnoy près de Provins le 7 mars 1591, il est encore gouverneur de Fontainebleau et de Melun, lieutenant du Roy à Paris et dans l'Isle-de-France (1).

Au milieu de ces magnificences et de ces travaux, Tristan de Rostaing n'avait pas délaissé complètement Sury. Il avait même songé dès avant son mariage, en 1541, à l'acquérir du roi François Ier, qui l'avait confisqué au connétable de Bourbon en 1531, mais ce projet n'eut pas de suite. Vraisemblablement, il ne se trouvait point à Sury lorsque le capitaine huguenot Pierregourde vint en 1577 piller l'église et ses dépendances (2), car il lui eût opposé l'énergie et la vaillante épée qui devaient, en 1588 et 1589, conserver à Henri III la place de Melun ; mais lorsque ce prince fit en Forez et au château de Sury, en 1580, la fugue singulière qu'a révélée M. Testenoire-Lafayette (3), on aime à penser qu'il était là pour recevoir un roi qu'il avait connu enfant, et auquel

---

(1) Pour tous ces détails, voir Guilhermy et du Mesnil, *Op. et loc. cit.*

(2) Terrier de la société des prêtres de Sury, donné à l'auteur par M. A. Jordan de Sury.

(3) *Mémoires de la Diana*, V, p. 269.

en ces temps difficiles il devait demeurer fidèle jusqu'au bout. Au fait, mêlé comme il le fut à tous les événements politiques et militaires d'un des siècles les plus troublés de l'histoire (1), Tristan de Rostaing ne dut résider beaucoup nulle part.

Mais nous rencontrons ses deux filles à Sury du vivant même de leur père. La partie conservée de nos registres paroissiaux ne va, pour le XVIe siècle, que de 1577 à 1586 (2), mais dans cet intervalle, elle nous présente à chaque page le nom des Rostaing. Pour m'en tenir à ceux qui nous importent, à la date du 18 novembre 1581, « haulte dame dame Marguerite de Rostaing », y remplit l'office de marraine : c'était la fille aînée de Tristan ; quant à la cadette, Anne, qualifiée dame de Montagnet ou Montaniac, elle résidait certainement à Sury, puisque nous la trouvons remplissant le même office presque tous les ans. Une autre Anne de Rostaing, sœur de Tristan, veuve de Geoffroy de la Veuhe, « quand vivoit Esleu de Fourest », est marraine trois fois au cours de ces neuf années. Pierre de Rostaing, « chevalier de l'ordre du Roy », seigneur de Veauchette, fils d'Antoine II et neveu de Tristan, dont la femme,

---

(1) Quand François de Guise reçut le coup de mousquet de Poltrot de Méré, sous les remparts d'Orléans, en 1563, il avait à ses côtés, entre autres gentilshommes, Tristan de Rostaing.

(2) Ils s'interrompent, le jeudi 11 septembre 1586, au moment où la grande peste et contagion, qui avait commencé le 21 mai précédent, allait prendre fin, après avoir emporté plus de cent personnes.

« noble Catherine de Senetton », est marraine, elle aussi, quatre fois, est enterré à Sury le 3 mars 1580. Et il laissait, entre autres enfants, un second Tristan, seigneur de Veauchette après lui, et une troisième Anne, dont les noms reviennent fréquemment dans les registres. En 1584 notamment, ils sont ensemble parrain et marraine d'une cloche, comme il appert du texte suivant que je me reprocherais de ne point reproduire.

« Le jour de Saint-Thomas devant Noël 21 décembre 1584, après la grande messe, au devant la porte de l'église de Saint-André de Sury-le-Comtal a esté bénite la cloche du relloge (1) par moi soubzsigné accompaigné de messieurs de l'esglize et des habitants de ladite ville et a esté le parrain noble Tristan de Rostaing et la marraine honneste damoyselle Anne de Rostaing seur audict Tristan de Rostaing. JACQUET curé. »

La dame de Montagnet ou Montaniac, Anne, fille du grand Tristan, avait épousé en premières noces René d'Escoubleau, marquis de Sourdis, dont elle eut de nombreux enfants. Elle épousa ensuite Jacques de la Veuhe, qui devait réaliser le projet ébauché jadis par son beau-père. Le 9 avril 1609, Henri IV avait échangé avec Gabrielle d'Allonville, veuve de Guy de Rochechouart, les terres et seigneuries de Sury, St-Romain, Monsupt et St-Marcellin contre des terres que cette dame

(1) Il s'agit là de la petite cloche actuelle, appelée familièrement le *Cluchet* par les habitants du pays. Elle avait été fondue le 15 décembre 1584, à 2 heures après midi « en la maison de la ville de Sury-le-Comtal par Mes Estienne et Annet frères demeurant à Viveros » (*Reg. par.*)

possédait à Fontainebleau ; quelques jours après, le 24 avril, Jacques de la Veuhe achetait à Mme d'Allonville ce qui venait de lui être cédé par le roi (1). Il obtenait plus tard de Louis XIII l'érection de la terre de Sury en marquisat (2), et comme Anne de Rostaing ne lui avait point donné d'enfant, il prit pour héritier de tous leurs domaines, en 1625, le quatrième enfant qu'elle avait eu de son premier mariage, Pierre d'Escoubleau, qui figure avec le titre de « marquis de Surieux » dans la grande épitaphe des Rostaing (3).

Le 2 novembre 1897, j'ai relevé dans le cimetière de Sury, sur une pierre déjà envahie par la mousse (4), l'inscription suivante :

ICI REPOSE LE CORPS
D'ILLUSTRE DAME MARIE
ANTOINETTE GILBERTHE
COMTESSE DE ROSTAING
CHANOINESSE DE POULANG (5)
NÉE AU CHATEAU
DE VEAUCHETTE LE 16
AOUT 1746 DÉCÉDÉE
A SURY LE 21 SEPTEMBRE 1842
PRIEZ POUR ELLE.

---

(1) Du Mesnil, *op. et loc. cit.*

(2) Par lettres patentes données à Fontainebleau au mois de mai de l'année 1623.

(3) Ce tombeau fastueux des Rostaing était aux Célestins de Paris (Guilhermy, *Op. et loc. cit.*).

(4) Cette tombe se trouve le long du chemin qui va du portail à la chapelle, à gauche, joignant la croix au midi.

(5) Polling, diocèse d'Augsbourg en Bavière (?).

La comtesse Marie-Antoinette-Gilberte a été, à Sury, la dernière des Rostaing. *Sic transit gloria mundi.*

Procès-verbal d'élection des consuls de Saint-Bonnet-le-Château pour les années 1452-1453. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand présente à la Société un intéressant procès-verbal d'élection et installation des consuls de Saint-Bonnet-le-Château en 1452, découvert par M. Ennemond Rony dans les archives du château de Batailloux.

L'assemblée électorale est présidée par le châtelain de Saint-Bonnet. Deux consuls sont nommés pour la ville et un pour le mandement. La durée de leurs fonctions est d'un an, du jour de saint Jean-l'Évangéliste, 27 décembre, au 27 décembre suivant. Le choix de cette date laisse présumer qu'à pareil jour remontait la première institution du consulat, et que la charte originale des franchises de Saint-Bonnet, aujourd'hui perdue, avait été donnée à la fin de l'année. Les nouveaux consuls, après avoir accepté la charge qui vient de leur être conférée, jurent sur les évangiles d'être fidèles au duc de Bourbon, comte de Forez, de poursuivre en tout le bien de la communauté et de rendre bon compte de leur gestion. Ici se place un détail curieux. Les habitants, considérant que toute peine mérite salaire, allouent à chacun des deux consuls de la ville une somme de cinq livres tournois, valant de 200 à 250 fr. d'aujourd'hui, pour

une robe et un chaperon de drap bleu foncé (1). Mais ils y mettent cette condition expresse, que le vêtement sera acheté et qu'on le verra sur le dos des consuls aux jours convenables, sinon ceux-ci ne pourront prétendre à aucune indemnité. La délibération se tait sur le consul nommé pour la banlieue ; il ne lui est rien voté pour frais de costume. Cela semble indiquer qu'il avait dans le consulat une position subordonnée.

La pièce retrouvée par M. Ennemond Rony est une copie informe du XVIIe siècle, dans laquelle l'orthographe a été rajeunie et quelques mots ont été transcrits inexactement. Le registre dont elle est tirée a malheureusement disparu des archives de l'église de Saint-Bonnet, où il était déposé.

Voici le texte :

Personaliter existentes (2) in domo alta sive aula Petri Bonafidei, coram nobili viro Francisco Bonevitæ, domino de Montagnec, locumtenente nobilis et potentis viri domini Amedei Viridis, domini Chananeliarum (3) et Velchiæ, ballivi Forensis, castellani loci Sancti Boniti, et viro discreto Petro Boerii, clerico, notario regio, præposito Sancti Boniti Castri, ibidem judicialiter sedentibus (4) constituerunt, elegerunt et ordinaverunt consules novos pro anno præsenti incepto die festi beati Joannis Evangelistæ currente millesimo quatercentesimo quinquagesimo secundo, et finiendo consimili die anno quatercentesimo quinquagesimo tertio, videlicet viros

---

(1) Le texte dit *de panno pertico*, vieux français, *pers ;* d'après Ducange, couleur de fleur de pêcher et, plus exactement, bleu foncé.

(1) Copie : *Existens.*

(2) *Chanareliarum.*

(3) *Sedente.* — La copie n'indique ici ni lacune, ni abréviation du texte : il faut sous-entendre, sinon restituer, *habitatores Sancti Boniti.*

honestos Joannem Patrasson et Petrum de Puteo, mercatores dictæ villæ, pro parte villæ, et pro parte mandamenti virum honestum Petrum Charbonerii, de Turreta, notarium. Qui quidem consules sic electi et nominati, ibidem præsentes et personaliter constituti, honus (1) hujusmodi consulatus in se suscipientes, promiserunt et juraverunt, super sancta Dei Evangelia per ipsorum quemlibet manualiter tacta, coram dicto domino locum tenente et præposito ibidem pro justicia existentibus (2), esse boni et fideles dicto domino nostro duci, bene et fideliter regere et gubernare communitatem villæ prædictæ, commodum ejusdem procurare et domagium evitare juxta eorum possibilitatem et capacitatem, de gestis et administratis per eos bonum et legitimum computum, ratiocinium et reliqua reddere quæ boni et veri consules facere consueverunt et tenentur, et alia juxta formam et tenorem dictarum litterarum franchisiarum, confirmationis et consulatus.

Acta fuerunt hæc (*blanc dans la copie*).

Dictis etiam (3) anno, die, loco et hora ac coram quibus qui (4) supra, dicti habitatores voluerunt et ordinaverunt quod consules villæ pro parte villæ electi, et eligendi temporibus futuris, habeant et habere debeant, pro eorum pœna, labore et stipendiis per eos sustinendis (5) ad regendum dictum consulatum et factum commune, quilibet eorum unam vestem et unum caputium de panno pertico de Verny (6); pro quibus

---

(1) *Homines.*
(2) *Existente.*
(3) *Enim.*
(4) *Que.*
(5) *Sustinenda.*
(6) Ce mot qui désigne la matière, la façon, ou la provenance de l'étoffe, est probablement altéré et l'on ne voit pas clairement comment il doit être rétabli ; peut-être s'agit-il d'une étoffe unie, *vervisa*. Le *caputium* qui fait partie du costume des consuls paraît être une pièce distincte du vêtement, le *chaperon*, et non un simple capuchon comme celui dont est pourvue la robe de certains personnages sur les fresques de la crypte de Saint-Bonnet. — Cf. le curieux inventaire après décès du 24 avril 1458 publié dans l'*Histoire de Saint-Bonnet*, t. Ier, p. 499 : *Quamdam raupam partiti coloris. — Unum caputium panni brunete.*

quidem raupa et caputio iidem habitantes tenebuntur solvere et computare dictis consulibus cuilibet quinque libras turonenses tantummodo ; et nisi dictas vestes fecerint et eas portaverint (1) ad corpus, prædictis temporibus licitis, dictæ quinque libræ eisdem non solventur, neque computabuntur in quocumque.

Deinde fecerunt dicti consules et habitatores plurimas ordinationes quæ in præsenti libro, post tenorem dictarum litterarum franchesiarum, confirmationis et consulatus, describuntur (2).

Et in præmissorum testimonium, nos Joannes Patrassonis et Petrus de Puteo, consules per dictos habitatores ordinati, ipsas promissiones confirmantes, hic nos (3) subscripsimus et signavimus signis nostris manualibus per nos fieri consuetis. *Sic signatum* : Ita est per me, Joannes Patrassonis, *et infra*, Sicut supra describitur fuit (4) ordinatum et promissum per me, De Puteo.

(Copie informe, papier. Au dos est écrit : *L'expédition de ce titre, qui est un des plus anciens et des plus honorable de la famille des Boyer, est dans les archives de la marguillerie de Saint-Bonnet, dans un livre in-4° couvert de bazane rouge. Ce titre est de 1432.*

Fait en 1683.)

Sépultures découvertes à la Garde, commune d'Arthun. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand garde la parole :

A l'extrémité méridionale de la commune d'Arthun, et dominant le ruisseau de Lanet qui la sépare de celle de Boën, une longue et étroite colline se détache de la montagne de Saint-Sixte et s'avance

(1) *Fecerunt et eas portaverunt.*
(2) *Distribuuntur.*
(3) *Notis.*
(4) *Sive.*

vers la plaine en formant une espèce de promontoire. Cette colline porte dans les terriers le nom de *la Garde* ou de *Chaux de la Garde* : c'est, en effet un observatoire naturel, où une sentinelle serait très bien placée pour surveiller au loin la campagne.

On y exploite des carrières de pierres à bâtir, qu'ont pu remarquer, à peu de distance de la route départementale, ceux de vous qui ont fait le trajet de Boën à Saint-Germain-Laval.

Il y a huit mois à peu près, en abattant de la pierre dans une de ces carrières, à 2 150 mètres environ du clocher d'Arthun et 150 mètres du ruisseau de Lanet, les ouvriers ont rencontré au point culminant des ossements humains, crânes, fémurs, tibias, etc., que recouvraient à peine $0^{m}40$ à $0^{m}50$ de terre. Le nombre des corps auxquels appartenaient ces restes ne paraît pas excéder la demi douzaine. Un corps avait été déposé dans une espèce de fosse, garnie sur les côtés et recouverte de minces dalles d'une roche feuilletée se rapprochant du gneiss et apportée d'ailleurs. Elle était irrégulièrement orientée au sud-est, presque au sud, et les ouvriers n'ont pas remarqué qu'une des extrémités fût plus étroite que l'autre. Du reste, absence complète de mobilier funéraire et en particulier de débris de vases accompagnant les corps.

M. l'abbé Peyron, archiprêtre de Boën, averti un peu tardivement de cette découverte, a bien voulu m'engager à visiter avec lui les lieux. Nous avons encore vu sur place quelques fragments de crâne et d'autres ossements, et interrogé les inventeurs. Il ne nous a pas semblé probable que les sépultures s'étendissent beaucoup au-delà du point attaqué par la carrière.

En effet l'arête de la colline est fort étroite et, à peu de distance, la roche vive perce le gazon. On ne peut donc admettre qu'il ait existé là un cimetière affecté à une agglomération tant soit peu importante. On ne peut songer non plus à un cimetière temporaire de pestiférés. Le lieu eût été étrangement choisi, et l'on n'aurait pas transporté les corps sur ce rocher impropre au creusement de fosses un peu profondes. Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter devantage à l'hypothèse de sépultures militaires: elles auraient rendu, ce semble, au moins quelques objets d'armement ou d'équipement. Tout bien examiné, je suis porté à regarder les corps découverts par les carriers comme ceux de pendus, sommairement enterrés au pied d'une potence qui aurait existé en ce lieu. On choisissait volontiers, pour y ériger des fourches patibulaires, des sommets élevés et visibles de loin : telles les fourches de Travorche, qui dominaient la ville de Boën, et celles de Millantin au-dessus du village de la Sauveté. Les corps des suppliciés restaient plus ou moins longtemps suspendus au gibet. Lorsqu'ils n'étaient plus suffisamment décoratifs, ou simplement lorsqu'il fallait faire place à un nouveau sujet, on les détachait et sans doute on les enterrait sur place, sans trop se préoccuper de l'orientation et, naturellement, sans placer à côté des vases d'eau bénite ou d'encens. Le corps déposé dans une fosse revêtue de dalles devait peut-être cette sépulture exceptionnelle à la piété de quelque parent. J'observe au surplus que, si les corps restaient à la potence jusqu'à ce qu'ils fussent réduits, ou peu s'en faut, à l'état de squelettes, il était moins nécessaire de les inhumer profondément.

Aux célèbres fourches de Montfaucon, décrites et figurées dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc, il existait sous l'édifice un caveau où l'on déposait les restes des suppliciés, après qu'ils étaient restés exposés un certain temps. Aux fourches de Lanet, on procédait plus simplement, et l'on se bornait à leur donner au pied de la potence une sépulture telle quelle, *sepultura agrestis.*

Si mon explication est la bonne, il resterait à déterminer à quelle justice appartenaient les fourches dont je suppose l'existence à la Chaux de la Garde. Dans les derniers siècles du moyen-âge, Arthun dépendait de la seigneurie de Couzan, mais il est fort possible qu'il ait formé antérieurement une seigneurie distincte ; certains titres de l'abbaye de Cluny, du Xe siècle, semblent même l'indiquer.

La séance est levée

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

II.

LA FAMILLE DE LA MURE.

M. l'abbé Reure nous envoie la note suivante :

Dans l'assemblée générale du 28 mai 1896 (1), j'ai donné, d'après un volume du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, l'analyse de quelques documents relatifs à la maison de la Mure. Un de ces documents, du 3 mars 1612, est le contrat de mariage de Pierre de la Mure, seigneur de Chanlon et de Pontais, fils de feu *Matthieu de la Mure*, seigneur de Biénavant et de Changy et d'Antoinette du Verdier, assisté de son frère François de la Mure, avec Françoise de Laval, fille d'Antoine de Laval, géographe du roi, et d'Isabeau de Buckingham.

Un de nos collègues, M. Jules Le Conte, sans contester l'existence de ce contrat de mariage ni même sa date, m'écrit qu'il s'y trouve une grave erreur ; et en effet les arguments qu'il a bien voulu me fournir m'ont paru à peu près démontrer que Pierre de la Mure, marié à Françoise de Laval, était fils, non pas de Mathieu de la Mure, mais d'Antoine de la Mure, de la branche de Montbrison. L'erreur peut s'expliquer par ce fait que le document n'est pas, comme je viens de le faire remarquer, une pièce originale, mais simplement une analyse faite peut-être

(1) V. plus haut, page 50.

d'après des renseignements oraux qui se sont trouvés partiellement inexacts.

Nous donnons acte à notre collègue de cette petite rectification, en espérant qu'il profitera de cette occasion pour ajouter de nouvelles informations à l'histoire d'une illustre famille forézienne qu'il connait mieux que personne.

III.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Chassain de la Plasse (Raoul), vice-président de la Diana : *Édouard Jeannez, 1827-1896. Eloge lu à la Société de la Diana le 10 juin 1897.* (Extrait du tome IX du *Bulletin de la Diana*). Montbrison, (E. Brassart), 1897, in-8°.

Dumoulin (Maurice) : *Livres imprimés à Cluny au XVe siècle. Rapport de M. Léopold Delisle sur une communication de M. Maurice Dumoulin.* (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1896). Paris, imp. nat., 1897, in-8°.

Fréminville (Joseph de Lapoix de), archiviste de la Loire : *Notice sur la formation et la composition des archives départementales de la Loire.* (Extrait du *Livre* publié à l'occasion du *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, tenu à Saint-Etienne en août 1897. Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1897, in-8°.

— *Rapport de M. l'archiviste du département à M. le Préfet de la Loire. Conseil général. Session ordinaire d'août 1897.* Saint-Étienne, (Ménard), 1897, in-8°.

Chaignon (vicomte Henri de), sa notice : *Sur la*

présence d'une lentille de gneiss à pyroxène ; — sur une pegmatite avec cristaux de chlorophyllite ; — sur la présence de la vaugnerite (aux environs de Montbrison) ; — sur un gisement nouveau de gneiss à pyroxène (près de Saint-Georges-en-Couzan). (Extrait du *Bulletin d'histoire naturelle d'Autun*, séance du 13 juin 1897). Autun, (Dejussieu), s. d., in-8°.

Flachard (abbé J.-M.), curé de Barrais-Bussoles, sa notice : *Saint-Lupicin.* Moulins, (Etienne Auclaire), s. d., in-8°.

Galle (Léon), ses notices : *Un archevêque de Lyon sur les autels.* (Extrait des *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, année 1897). Lyon, (Mougin-Rusand), 1897, in-8°.

— *Les livres lyonnais de la bibliothèque du baron Pichon.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, année 1897). Lyon, (Mougin-Rusand), 1897, in-8°.

Lachmann (Emile), ses œuvres musicales : *La grande gerbe*, chœur à quatre voix d'hommes, op. 201, dédié à l'*Orphéon royal de Bruxelles*, poésie de Victor de Laprade, et contenant, intercalée, *la chanson de Pernette*, mélodie du moyen âge, notée d'après la tradition (1888) des montagnes de Pierre-sur-Haute. Lyon, *Accord Parfait*, s. d., in-8°.

— *Chant d'avril*, chœur à quatre voix d'hommes, op. 219, dédié à la *Chorale française de Tunis*, paroles de Marie Pélissier. Lyon, *Accord Parfait*, s. d., in-8°.

Levet (Georges), député de la Loire : Copie des registres des consignations provenant des ventes et adjudications faites de l'autorité du bailliage et sénéchaussées de Forez (1714-1784), remise à M. Achard

acquéreur de l'office de receveur des consignations à l'époque de son entrée en fonctions. Manuscrit pet. in-f° de 284 feuillets, dont 95 blancs, couvert en basane.

Intéresse un grand nombre de familles nobles du Forez.

Mallein (A.), avocat général à la Cour d'appel de Lyon : *Jean Papon, lieutenant-général du bailliage de Forez, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Lyon le 16 octobre 1897.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1897, in-8°.

Meaux (vicomte de), Denifle (le P. Henri): *La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du XVe siècle.* Tome Ier. Mâcon, (Protat frères), 1897, in-8°.

Recueil de bulles et pièces diverses dont quelques-unes concernent Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château, Rive-de-Gier, Saint-Martin-la-Plaine et la Bénisson-Dieu.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. *Journal des savants.* Septembre-décembre 1897.

Reure (abbé), ses ouvrages: *Études foréziennes, Michel de Chaugy et les autres personnages peints sur les volets du triptyque d'Ambierle.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1897, in-8°.

— *Le bibliographe Antoine du Verdier* (1544-1600). Paris, Alphonse Picard et fils, 1897, in-8°.

— *La presse politique à Lyon pendant la Ligue* (24 février 1589 — 7 février 1594). (Extrait de l'*Université catholique*). Paris, Alphonse Picard et fils, 1898, in-8°.

Richard (Paul), sa notice: *Saint Eucher, évêque de Lyon.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais,* octobre 1897). Lyon, (Mougin-Rusand), 1897, in-8°.

Sachet (abbé) : *Ordo du diocèse de Lyon*, pour les années 1881 à 1886. Lyon, (J.-B. Pélagaud), 1881-1886, 6 vol., in-12.

— — pour l'année 1897. Lyon, (Emmanuel Vitte), 1897, in-12.

Thiollier (Noël), ses notices : *Moyen de nettoyer et de conserver les objets anciens trouvés en terre d'après un récent ouvrage allemand.* (Extrait du tome IX du *Bulletin de la Diana*). Montbrison, (Éleuthère Brassart), 1896, in-8°.

— Ecole nationale des Chartes. Position des thèses de la promotion de 1896. *Etude sur l'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*. Châlon-sur-Saône, (Louis Marceau), 1896, in-8°.

— *Notice archéologique sur l'église de Rosières (Haute-Loire)*. Le Puy, (Régis Marchessou), 1897, pet. in-4°.

Thiollier (Félix et Noël), leur notice : *Porte en bois sculpté à l'église de Chamalières. — Nécrologie. M. Edouard Jeannez*. S. l. n. d., in-4°.

Vanel (abbé J.-B.), son ouvrage : *Saint-Eucher, moine-évêque. Panégyrique prononcé pour sa fête patronale le 21 novembre 1897, suivi de notes et d'un appendice*. Paris et Lyon, Delhomme, Briguet et Cie, 1897, in-8°.

Échanges

Académie d'Angers. *Mémoires*. Nouvelle période, tome III. 1894-1895.

Académie de Mâcon. *Annales*. 3e série, tome Ier. 1896.

Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année 1897*. 4e série, tome XXV. Mai-octobre 1897.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. 2e série, nos 6 et 7. Juin-juillet 1897.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. *Mémoires*. 4e série, tome VI. 1897.

Académie d'Hippone. *Comptes-rendus des réunions*. Juin 1897.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, et Viviers. *Bulletin*. 111e à 115e livraisons. Janvier-décembre 1897.

— Chevalier (abbé Ulysse), *Le chanoine Albanès. Bio-bibliographie*. Curriculum vitæ.

Institut de Carthage. *Revue tunisienne*. 4e année, nos 9 et 10. Juillet-octobre 1897.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Direction de l'enseignement et des manufactures nationales. *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*. Nos 2 et 3. Juin-septembre 1897.

— — *Inventaire général des richesses d'art de la France. Archives du musée des monuments français, 3e partie. Inventaires, correspondance, pièces administratives. tirés des archives du musée et déposés aux archives nationales* (suite et fin). Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-8o.

— Comité des travaux historiques et scientifiques.

Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin*. Année 1896.

— — — *Congrès des sociétés savantes en 1897*.

Smithsonian institution. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year ending june 30, 1893 et 1894. Report of the U. S. national museum.

— — Report july 1895.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. *Bulletin*. 3e série, tome II, 1re livraison. 1897.

Société belfortaine d'émulation. *Bulletin*. N° 16. 1897.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin*. 28e année, nos 8 et 11. Août-novembre 1897.

Société de Borda. *Bulletin*. 22e année, 2e et 3e trimestres 1897.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne*. 14e année, n° 4. Juillet-août 1897.

Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. *Bulletin-revue*. Nos 7 et 11, juillet-décembre 1896 ; — nos 1 et 12, janvier-décembre 1897.

Grégoire (C.), Inventaire du château de Chalmazel (Loire).

— *Catalogue du Musée départemental de Moulins*, 2e partie, dressé par MM. Bertrand, conservateur, et F. Pérot, 1896.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*. 123e livraison. Octobre 1897.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome VIII, nos 2, 3 et 4, 1897.

Société des Antiquaires de France. *Bulletin.* Année 1896.

— *Mémoires.* 6e série, tome VI. Année 1895.

— *Mettensia. Mémoires et documents. Fondation Auguste Prost.* 1896.

Société des Antiquaires du Centre. *Mémoires.* XXIe volume. Années 1895-1896.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 2e série, tome IX. Janvier-juin 1897.

Gauchet (M.-P.) Mémoire historique et descriptif du palais construit à Bourges par Jean de France, duc de Berry. — Maussabré (comte de), Généalogies berruyères : la famille Trousseau. *(Notes sur les familles Artaud de Saint-Germain, de Damas et de Lévis.*

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. *Bulletin-revue de Saintonge et d'Aunis.* XVIIe volume, 5e et 6e livraisons. Septembre-novembre 1897.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 16e année, 2e série, no 23. 3e trimestre 1897.

Sociétés d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. *Bulletin.* Tome XX. 1894-1895.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. *Mémoires.* Année 1896.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XLI. 1er semestre 1897.

Société neuchâteloise de géographie. *Bulletin.* Tome IX. 1896-1897.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LVIII, 3e livraison. Mai-décembre 1897.

Bulletin monumental. 7e série, tome II, nos 1, 2 et 3. 1897.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XLVI, 2e à 6e livraisons. Août-décembre 1897.

Revue archéologique. 3e série, tome XXXI. Juillet-décembre 1897.

Revue du Lyonnais. 57e année, 5e série, tome XXIV, nos 140 à 144. Août-décembre 1897.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 86. Juillet-septembre 1897.

Acquisitions.

Acta Sanctorum. Novembris. Tomi II pars prior, qua dies tertius partim et quartus continentur. Bruxelles, 1894, in-8°.

Babelon (Ernest) et Blanchet (J.-Adrien): *Catalogue des bronzes antiques de la bibliothèque nationale, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, Ernest Leroux, 1895, in-8°.

Bertrand (docteur Marc-Antoine), de Noirétable: *Forez-Auvergne. Les sources de l'histoire. Les monts du Forez et d'Auvergne à travers les âges. Physionomie générale.* Articles parus dans les nos 4, 6, 9

et 16, des 3 juillet-25 septembre 1897 du journal The French et English gazette and American advertiser.

[Guetton, Villefranche, etc.], *Petit séminaire de Saint-Jodard. Origine et souvenirs. 1795-1891.* Bourg, J.-M. Villefranche, 1891, in-8°.

Reinach (Salomon): *Répertoire de la statuaire grecque et romaine.* Tome Ier (Clarac de poche). Paris, Ernest Leroux, 1897, pet. in-4°.

Terrier de la censive et directe de Bufferdan prenant à Saint-Just-en-Chevalet, des 29 septembre 1764 et 28 janvier 1766.

Tenanciers notables: noble Jean Martin des Granges, avocat conseiller du roi et son lieutenant en l'élection de Roanne, Philippe de Marcin, les prêtres desserviteurs de Saint-Just.

Territoires du Marturey, du Combat, de la Pougy, de Fontanes; — Rivière du Ban, ruisseaux de Vaux, des Faures; gouttes du Tremblay, du Marais, fonts de Gouttemalle, Péronelle, Gerbe; — Pont Reynaud; — Treyves de Font Péronelle, de la Croix du Banchet; — moulin du Noyer, moulin détruit du Bouchet ou du Banchet; — maisons joignant le vintain du château de Saint-Just, maison en la rue du Chauderon tendant de la porte de l'église Notre-Dame du château à la petite porte [*lacune*] (f° 10 v); — bois de Puymont à M. de Sugny autrefois aux comtes de Forez; — cultures: chanvre, céréales, prairies, pâturages, bois; — redevances en céréales, argent et journées à faucher; — directe et censive de Saint-André; — terriers rappelés: terrier Bed 1499-1500; terrier Legrand 1588-1607. — V. Sonyer du Lac, *Fiefs.*

Minute. Papier. 40 feuillets in-f° dont un blanc.

IV

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres titulaires.

M. Claude-Noël Desjoyeaux, à la Pareille, rue Marthourey, à Saint-Etienne, reçu le 28 août 1897.

M. le docteur Odin, à Saint-Galmier, reçu le 22 septembre 1897.

M. Antoine Rénaud, avenue d'Alsace-Lorraine, à Montbrison, reçu le 22 septembre 1897.

M. l'abbé Séon, curé-archiprêtre de Saint-Galmier, reçu le 22 septembre 1897.

M. Rémy Thiollière de la Garinière, à Saint-Galmier, reçu le 22 septembre 1897.

M. Charles Beauverie, peintre, rue Gabrielle, 29, à Paris, reçu le 29 septembre 1897.

M. Pierre Javogues, négociant à Roanne, reçu le 31 décembre 1897.

Membre correspondant.

M. le comte de Noblet-la-Clayette, château de Pluvy, à Saint-Symphorien-sur-Coise, reçu le 29 décembre 1897.

Membres décédés.

M. l'abbé Boissel, curé-archiprêtre de Fleurie (Rhône), membre titulaire.

M. Anatole de Gallier, président de la Société d'histoire et d'archéologie de la Drôme, à Tain, membre correspondant.

M. Jean-Pierre Périer, secrétaire de la commission des hospices à Montbrison, membre fondateur.

Démissionnaires.

M. Baur, ancien receveur des finances, à Montbrison, membre titulaire.

M. Louis Choussy, ancien greffier du tribunal de Montbrison, à Bourbon-Lancy, membre titulaire.

TABLE

Les noms imprimés en capitales sont ceux des auteurs des notes ou communication mentionnées dans le *Bulletin*.

Albon (Guichard d'), seigneur de Saint-André, mari d'Anne de Saint-Nectaire, 162.

Albon (Guy d'), chanoine de Lyon, 162, pl. VIII et IX.

Albon (Jean d'), seigneur de Saint-André, son portrait dans les vitraux de Saint-André, 156, pl. IV, V, VI.

ALBON (marquis d'). Quelques documents sur la première guerre religieuse en Forez, 1562, 274.

Allieu, 58; — Daumois, 58, 67; — Tessonière, Goutte-Belon, 67.

Ambierle, 176, 223, 288.

Arthun, église de Notre-Dame, 174; — sépultures au lieu de la Garde, 381.

Assemblées générales, 47, 191. — V. Séances trimestrielles.

Association française pour l'avancement des sciences. — Congrès de Saint-Etienne en 1897, 147.

Aubépin (l'), commune de Fourneaux, château, 148, 199.

Aubigny (rente noble d'), près Sury-le-Comtal, 364.

Augerolles (famille d'), 106 et suivantes.

Bastie (famille de la), à Sury-le-Comtal, 367.

Boën, anneau d'or mérovingien découvert à la Garde, 12, 13.

Boissel (abbé), 348.

Boucé (Charles et François de), 285.

Brassart (Eleuthère). Une série de quatre mortiers creusés dans le même bloc de granit, 14. — Une sépulture par ustion découverte à Précieu, 68. — Notes, 293 à 299.

Budgets, 49, 71, 198, 271.

Cambisonnum, palais royal cité dans une charte de 858, 337.

Chacenay (Alix de), veuve de Guy V, épouse de Guillaume de Melun, son sceau, 2.

Chandieu, 176.

Chanson, commune de Chavanay, 337.

Chappuis (famille), 268.

Charlieu, 176 ; — les protestants en 1562, 291.

Chassain de la Plasse (R.). Éloge de M. É. Jeannez, 199. — Fête du 29 septembre 1897 pour célébrer le 25e anniversaire de la nomination de M. Vincent Durand comme secrétaire de la Diana, toast, 325.

Chaugy, château, commune de Sail-lès-Châteaumorand, 227.

Chavanay, 337 ; — Chanson, 337.

Chazelles-sur-Lyon, 261.

Chaugy (Michel de), 223, 357.

Cleppé, 177.

Cloches : à Essertines-en-Donzy, 3 ; — à Sury-le-Comtal, 376.

Comptes du trésorier, 49, 70, 194, 270.

Confrérie de Tous-les-Saints à Montbrison en 1538, liste des confrères, 167.

Couvert, projets de vitraux pour N.-D. de Laval, 147.

Cremeaux, 176, 340.

Cusieu, 176.

Daumois, commune d'Allieu, 58, 67.

Déchelette (J.). Les vitraux de Saint-André-d'Apchon, 148.

Dons faits à la Société par l'Académie des sciences morales et politiques, 146, 180. — MM Aulagnier (C.), 135. — Bertrand (A.), 304. — Chaignon (vicomte H. de), 387. — Chassain de la Plasse (R.), 387. — Chabannes (comte de), 146, 180. — Conseil général de la Loire, 33. — Croix (R. P. C. de la), 74. — Déchelette (J.), 33, 135, 304. — Dumoulin (M.). 33, 304, 387. — Fabre (docteur), 180. — Favarcq (L.), 304. — Flachard (abbé), 388. — Forest (abbé), 181, 305. — Fréminville (J. de), 135, 387. — Galle (L.), 181, 388. — Granger (P.), 33. — Grellet de la Deyte (E.), 74. — Guérin (C.), 33. — Guilhaume (C.), 181. — Héron de Villefosse, 181. — Lachmann (E.), 135, 182, 305, 388. — Levet (G.), 388. — Mallein (A.), 389. — Martin (abbé), 305. — Meaux (vicomte de), 305, 389. — Ministère de l'Instruction publique, 74, 136, 182, 306, 389. — Mortillet (G. de), 182. — Mougel (D.-A.), 136. — Mougins-Roquefort (E. de), 306. — Ollagnier (abbé), 306. — Paulin (F.), 136. — Paulze d'Yvoy de la Poipe, 182. — Peloux de Saint-Romain (comte du), 34. — Picard (abbé), 146, 183. — Piette (Ed.), 136, 183. — Poidebard (W.), 146, 183. — Portier (L.), 183. — Prajoux (abbé), 306. — Renoux (abbé), 34. — Reure (abbé), 34, 136, 183, 389. — Rey (docteur E.), 306. — Richard (P.), 389. — Sachet (abbé), 35, 146, 184, 306, 390. — Signerin (abbé), 136. — Teste-noire-Lafayette (C.-P.), 137, 185. — Thevenet (B.), 35. — Thiollier (F.), 390. — Thiollier (N.), 185, 390. — Vachez (A.), 36. — Vanel (abbé), 307, 390. — Ville de Montbrison, 36.

Dumoulin (Maurice). Questionnaire historique, archéologique et statistique, 350.

Durand (Vincent), Bague en or du cimetière de Ciply (Hainaut), 11. — Puits antique découvert à Allieu, 58. — Des changements réels ou apparents, survenus depuis le Xe siècle dans le vocable de certaines églises du Forez,

173. — Fête du 29 septembre 1897 pour célébrer le 25e anniversaire de sa nomination comme secrétaire de la Diana, réponse au toast de M. de Meaux, 320. — Le palais royal de *Cambisonnum*, 337. — Procès-verbal d'élection des consuls de St-Bonnet-le-Château pour les années 1452-1453, 378. — Sépultures découvertes à la Garde, commune d'Arthun, 381.

Durgel (Aymard), seigneur de St-Priest et de St-Etienne, 96.

Durgel (famille), 96.

Écotay-l'Olme, — le Verdier, 15.

Élection du Bureau et du Conseil d'administration, 194.

Épeluy, commune de Sury-le-Comtal, 372.

Espéron (famille), à Sury-le-Comtal, 364.

Essertines-en-Donzy, 3, 57.

Excursion archéologique : à Sainte-Croix, 49 ; — au château de l'Aubépin, 148, 199 ; — à Ouches, Pouilly-les-Nonnains, Saint-André d'Apchon, Roanne, 199.

Favarcq (L.). Peintures murales du XIVe siècle, découvertes à Sainte-Croix, 95 ; — Description, 293. — Visite à Ste-Croix de la commission chargée d'y assurer la conservation des peintures du XIVe siècle, 349.

Freydière (Étienne), curé de Viricelle en 1781, 340.

Garde (la), commune d'Arthun, sépultures anciennes, 381.

Gayet (E.). Projet de vitraux pour la chapelle de N.-D. de Laval.

Grozellier de Chenereilles (famille), 172.

Henrys d'Aubigny (famille), 172.

Inscription du moyen-âge ou moderne : sur une cloche à Essertines-en-Donzy, 4 ; — sur les vitraux de St-André d'Apchon, 152 ; — épitaphe de Thibaud de Vassalieu à

Ste-Croix, 296 ; — épitaphe d'Antoinette-Gilberte de Rostaing à Sury-le-Comtal, 377.

Jaucourt (Laurette de), veuve de Geoffroy de Clugny, femme de Michel de Chaugy, 244.

Jeannez (Édouard), sa mort, 82 ; — son éloge par M. Chassain de la Plasse, 199 ; — son portrait, 199 ; — bibliographie de ses œuvres, 221.

Lafay (Octave). Fête du 29 septembre 1897 pour célébrer le 25e anniversaire de la nomination de M. Vincent Durand comme secrétaire de la Diana, toast, 330.

Laval (famille de), 50.

Lérignieu, plan de l'église démolie en 1830 et plan de l'église moderne, 169.

Lingendes (famille de), 50.

Lyon, 259.

Malon (Benoît), écrivain socialiste né à Précieu, 335.

Maringes, 340.

Marsy (comte de). Geneviève d'Urfé, duchesse de Croy. Une médaille a son effigie, 358.

Matagrin (H.), Le bailliage de Forez en 1665, 267. — Fondation d'écoles à Maringes et à Viricelle en Forez, 340.

Meaux (vicomte de). Éloge du comte Léon de Poncins, président de la Diana, 82. — Exposé de la situation de la Société en 1897, 192. — Fête du 29 septembre 1897 pour célébrer le 25e anniversaire de la nomination de M. Vincent Durand comme secrétaire de la Diana, toast, 317. — Exposé de la situation de la Société, 334.

Moind, 176.

Montbrison, Confrérie de Tous-les-Saints en 1538, liste des confrères, 167 ; — les protestants en 1562, 262, 274.

Montrotier (Rhône), 261.

Montverdun, 176, 338.

Morel (E. et G.). Une série de quatre mortiers creusés dans le même bloc de granit, 14.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 33, 74, 135, 180, 304, 387.

Mouvement du personnel, 43, 80, 142, 190, 312, 396.

Mure (famille de la), 50, 385.

Neyron des Granges, 334.

Noirétable, 176.

Nomination du Bureau et du Conseil d'administration, 194.

Notre-Dame de Laval, projets de vitraux, 147.

Ouches, 199.

Peniguel (L.), 334.

Périer (J.-P.), 348.

Poliacus, Pouilly-lès-Feurs, 174.

Pommiers, 176, 179.

Poncins (comte Léon de). Le sceau d'Alix de Chacenay, 2. — Compte-rendu de l'état de la Société, 48. — Sa mort, 45. — Son éloge, 82 ; — son portrait, 83.

Pouderoux (famille), 268.

Pouilly-lès-Feurs, *Poliacus*, église de Saint-Didier, 174.

Pouilly-les-Nonnains, 199.

Précieu, — la Baluze, 68.

Protestants (les), en Forez, 259, 274.

Pupier (Antoine), bourgeois de Lyon, 267.

Pupier (François), obéancier de Saint-Just, 260.

Relave (abbé Maxime). Sur quelques familles notables de Sury-le-Comtal au moyen-âge, 362.

Reure (abbé). Notes généalogiques sur les familles de la Mure, de Laval, du Verdier, de Lingendes, 50. — Michel de Chaugy et les autres personnages peints sur les volets du triptyque d'Ambierle, 228. — Michel de Chaugy, ses portraits, 357. — La famille de la Mure, 385.

Reymond (abbé), 335.

Richard (Paul). Les pérégrinations, en 1562, des reliques de la collégiale de Saint-Just de Lyon, à travers le Lyonnais, le Forez et l'Auvergne pour les soustraire au pillage des protestants, 259.

Riorges, 176.

Roanne, 199.

Rochebaron, château, commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire), 268.

Rochefort (famille de), à Sury-le-Comtal, 363 et suiv.

Roches (les), près d'Épeluy, commune de Sury-le-Comtal, 372.

Rochigneux (Thomas). Une sépulture par ustion découverte à Précieu, 68.

Rosier (famille du), 268.

Rostaing (famille de), à Sury-le-Comtal, 371 et suiv.

Rouillères, château, commune d'Ambierle, 290.

Sachet (abbé). Fête du 29 septembre 1897 pour célébrer le 25e anniversaire de la nomination de M. Vincent Durand comme secrétaire de la Diana, toast, 326.

Sail-sous-Couzan, 177.

Saint-André d'Apchon, 199 ; — les vitraux, 148.

Saint-Barthélemy-Lestra, 267.

Saint-Bonnet-le-Château, élection des consuls pour les années 1452-1453, 378.

Sainte-Croix, 49, 95, 293, 349.

Saint-Étienne, 96 ; — congrès en 1897 de l'Association française pour l'avancement des sciences, 147.

Saint-Germain-Laval, — N.-D. de Laval, 147.

Saint-Just, collégiale à Lyon, ses reliques, 259.

Saint-Just-en-Chevalet, 176.

Saint-Priest, 96.

SAINT-PULGENT (chanoine Alexis de). Fête du 29 septembre 1897 pour célébrer le 25e anniversaire de la nomination de M. Vincent Durand comme secrétaire de la Diana, toast, 328.

SAINT-PULGENT (Alphonse de). Du danger qui menace l'ancienne église de Saint-Romain-le-Puy, 10. — La confrérie de Tous-les-Saints à Montbrison, 167. — Plan de l'église de Lérignieu démolie en 1830 et plan de l'église moderne, 169. — La citerne du prieuré de Montverdun, 338.

Saint-Rambert, 176, 179.

Saint-Romain-le-Puy, 10, 176.

Says (famille du), à Sury-le-Comtal, 370, 372.

Sceau d'Alice de Chacenay, 2.

Séances trimestrielles. 1896, 2 mars, 1 ; — 28 mai (assemblée générale), 47 ; — 27 octobre, 81. — 1897, 17 février, 145 ; — 10 juin (assemblée générale), 191 ; — 29 septembre, 333 ; — 30 décembre, 347.

Sury-le-Comtal, 363 ; — date de la construction de l'église, 370, 371 ; — les Roches, Épeluy, 372.

TESTENOIRE-LAFAYETTE (C.-P.). Aymar Durgel seigneur de Saint-Priest et de Saint-Etienne, 96. — Fête du 29 septembre 1897 pour célébrer le 25e anniversaire de la nomination de M. Vincent Durand comme secrétaire de la Diana, toast, 324,

THIOLLIER (Noël). Moyens de nettoyer et conserver les objets anciens trouvés en terre, 18.

Urfé (Geneviève d'), duchesse de Croy, 358.

VANEL (abbé). L'ancienne cloche et les églises successives

d'Essertines-en-Donzy, 3. — Legs faits à l'église d'Essertines-en-Donzy, au XVIIIe siècle, 57.

Vassalieu (Thibaud de), archidiacre de Lyon, 293.

Vaudiel (Jean-Baptiste), de Cremeaux, curé de Maringes en 1781, 340.

Verdier (famille du), 50.

Viricelle, 340.

FIGURES DANS LE TEXTE.

1. — Anneau d'or découvert à Ciply (Hainaut), 12.

2. — Anneau d'or découvert à la Garde commune de Boën (Loire). *Dessin de M. V. Durand,* 12.

3. — Anneau d'or découvert à Herpes commune de Courbillac (Charente), 13.

4. — Série de quatre mortiers provenant du Verdier, commune d'Ecotay-l'Olme. *Dessin de M. H. Gonnard*, 15.

5. — Fuseau trouvé dans un puits antique à Allieu. *Dessin d'H. Gonnard*, 63.

6. — Vase noir provenant d'une sépulture par ustion, découverte à Précieu. *Dessin de M. Henri Gonnard,* 69.

7 et 8. — Plan de l'église de Lérignieu démolie en 1830 et plan de l'église moderne, 170.

9. — Coupe de la citerne du prieuré de Montverdun. *Dessin de M. Preyssat*, 339.

10. — Médaille de Geneviève d'Urfé, duchesse de Croy, 359.

PLANCHES HORS TEXTE.

I. — Vase noir, aiguière, jadis pourvu d'une anse, trouvé dans un puits antique à Daumois, commune d'Allieu. *Photogravure*, 60.

II. — Peigne de buis, trouvé dans un puits antique à Daumois, commune d'Allieu. *Photogravure*, 63.

III. — Portrait de M. le comte Léon de Poncins. *Héliogravure d'après une photographie de M. Chéri-Rousseau*, 83.

IV. — Vitraux de Saint-André-d'Apchon, Jean d'Albon. *Phototypie d'après un cliché de M. Noël Thiollier*, 156.

V. — — Jean d'Albon. *Phototypie d'après un calque de M. Bonnot*, 156.

VI. — — Jean d'Albon. *Phototypie d'après un cliché de M. Noël Thiollier*, 156.

VII. — — Tête de saint Jean-Baptiste. *Phototypie d'après un cliché de M. Noël Thiollier*, 156.

VIII. — — Guy d'Albon, chanoine comte de Lyon, frère de Jean. *Phototypie d'après un cliché de M. Noël Thiollier*, 160.

IX. — — Guy d'Albon, chanoine de Lyon. *Phototypie d'après un cliché de M. Noël Thiollier*, 160.

X. — — Fond damassé ton sur ton. *Phototypie d'après un calque de M. Bonnot*, 164.

XI. — — Fond damassé ton sur ton. *Phototypie d'après un calque de M. Bonnot*, 164.

XII. — Portrait de M. Édouard Jeannez. *Phototypie*, 199.

XIII. — Sury-le-Comtal en 1750, d'après un plan terrier de la seigneurie, 363.

ERRATA

Pages 115 et 116, *les remplacer par le carton ci-joint.*

Page 163, ligne 8, — *Il paraît*, lisez : *Il est vrai.*

Page 293, ligne 3, — XVIe SIÈCLE, lisez : XIVe SIÈCLE.

JAN 1 0 1009